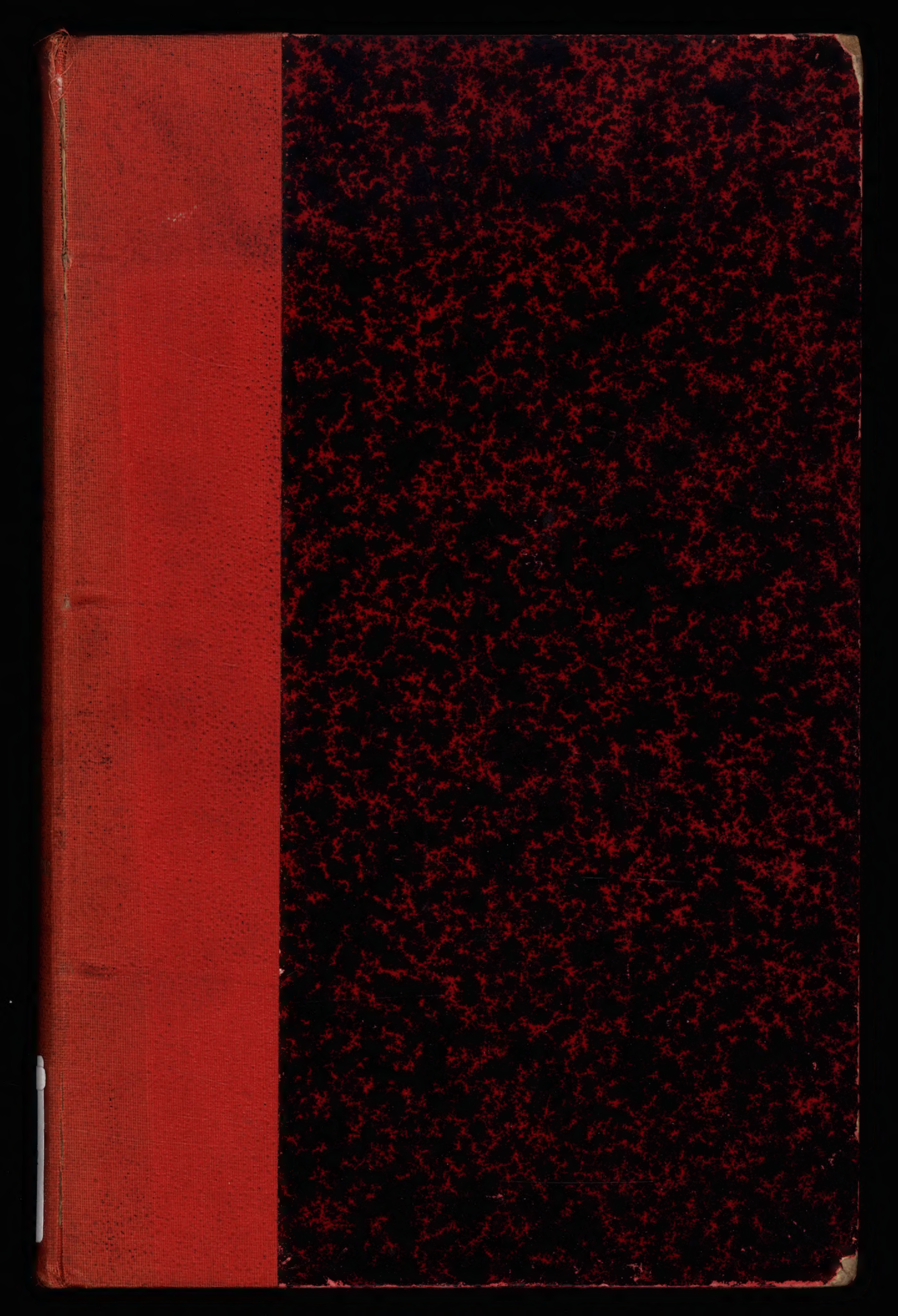
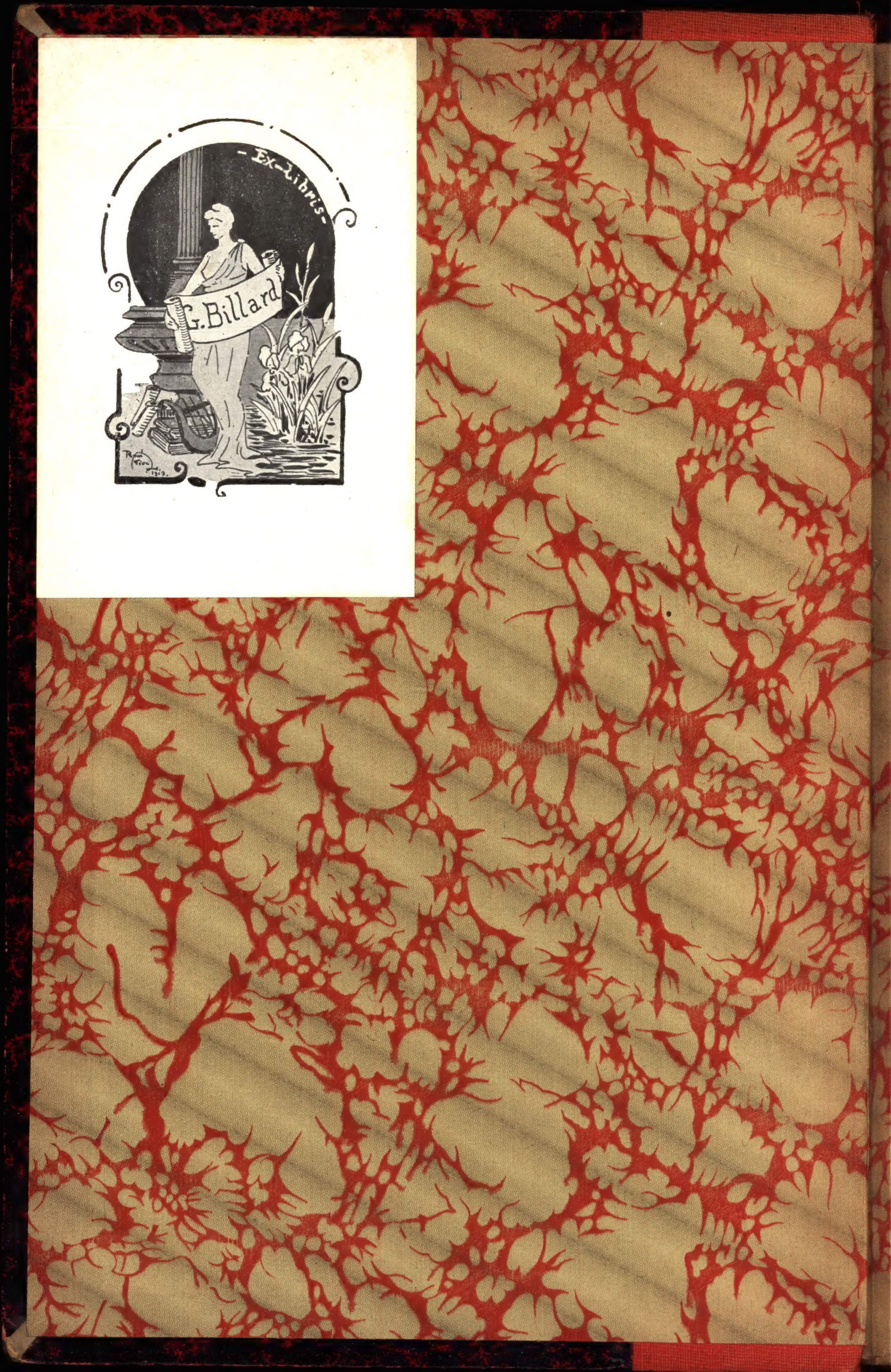
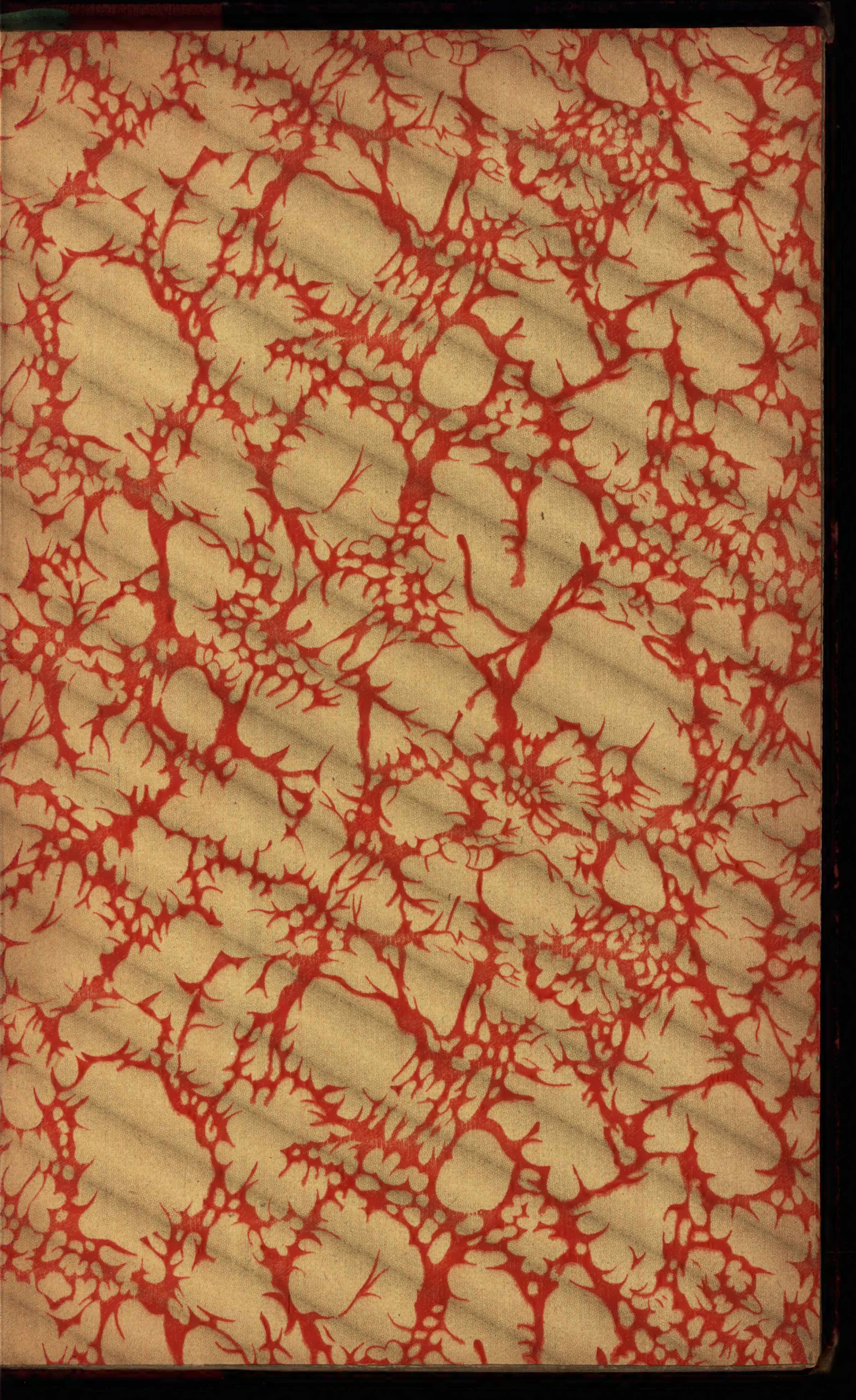




- Ex-Libris -
G. Billard



LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



3me ANNÉE

N° 9. — Janvier-Mars 1904

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. Fernoux, président de la Société des Architectes français.

G. Hartmann, négociant.

Secrétaire général : M. Alb. Callet, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie.*

Secrétaire-archiviste : M. Delaby.

Trésorier : M. Husbrocq, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. Pagès, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. Nocq, artiste-peintre.
Saint-Gervais : Préteux de Voët, architecte.
Saint-Merry : De Méritens, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. Deville, député.
Galli (H.), conseiller municipal.
Piperaud, conseiller municipal.
Fabre (Georges), maire du IVe arrondissement.
Hamel, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dardanne, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr Roussy, maire adjoint du IVe arrondissement.
Faillot, député.

Membres élus :

MM. Brentano (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
Callet (A.), secrétaire-chef des bureaux.
Bourdeix, architecte de la Préfecture.
Davesne, docteur en médecine.
Delaby, publiciste.
Dubois (Paul), rédacteur à la Préfecture de police.
Flandrin, sculpteur.
Fernoux, président de la Société des Architectes.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Hartmann, négociant.
Lambeau (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
Monin, professeur au Collège Rollin.
Pagès, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
Ricbourg, négociant.
L'Esprit, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
Sellier, attaché au Musée Carnavalet.
Siffert, architecte de la Ville de Paris.
Riotor, homme de lettres.
Louar, artiste dramatique.

Trésorier :

Husbrocq, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

LA JEUNE CAPTIVE

Nouvelle historique.

I

Pendant toute la matinée du 14 ventôse an II, un brouillard serré enveloppait Paris, comme si le ciel eût voulu s'harmoniser avec la tristesse ambiante. L'humidité suintait à travers les murs, des gouttes d'eau glissaient le long des pignons et des auvents, ainsi qu'à la suite d'une averse, arrosant les pavés pointus, entre lesquels coulaient lentement des ruisselets. Le quai d'Anjou, si morne en hiver, quand sommeille la végétation des berges, apparaissait plus sombre encore ce jour-là ; les hôtels semblaient déserts, et, parmi cet amoncellement de luxueuses bâtisses, l'hôtel Lauzun, avec sa noire façade à hautes fenêtres, encadrant un balcon de fer entouré de lourdes moulures, se montrait plus funèbre et plus hostile que tous ses voisins.

Les lecteurs de la *Cité* la connaissent bien, cette vieille maison qui fut habitée successivement par le duc de Lauzun, la grande Mademoiselle, le financier Pimodan, le baron

Pichon et le peintre Fernand Boissard, chez qui se tenaient les séances du club des *haschichins* (mangeurs de haschich) dont faisaient partie Théophile Gautier et Baudelaire. Elle devait être telle que l'a décrite Gustave Geffroy, et que l'a dessinée M. A. Lepère, dans une plaquette : *la Cité et l'Ile Saint-Louis*, parue il y a quelques années, car rien n'y paraît changé depuis l'époque où le duc de Lauzun et Mlle de Montpensier, sa femme, y abritaient leurs amours séniles.

« Contemplez, dit Gustave Geffroy, l'entrée spacieuse, la cour régulière, l'escalier de droite, à l'abord facile. Au rez-de-chaussée élevé, admirez le grand salon, ses glaces, ses boiseries et le petit réduit attenant aux murs, qui ont le fané et le fauve d'un vieux cuir gaufré et doré. Continuez la promenade au premier étage, par la vaste salle à manger aux statues de marbre, aux colonnes, avec la fontaine et le bassin qui achèvent la physionomie du repas au XVIIe siècle. Passez par un nouveau salon, tout en glaces, en bois sculptés et dorés, diminutif de la grande galerie de Versailles, tel qu'un seigneur pouvait le posséder en un coin de l'île Saint-Louis. Et enfin vous êtes au terme du voyage, vous pénétrez dans une vaste chambre à coucher, au parquet entre-croisé de losanges, à la cheminée de marbre rouge, à l'alcôve d'aspect royal, élevée comme un trône, — la chambre à coucher de Mlle de Montpensier.

» Tout contre, une autre chambre, petite, avec une alcôve de dimensions réduites, une chambre de jeune homme, d'officier dont le bagage doit être vite rassemblé, vite emporté, — la chambre de Lauzun.

» Entre les deux alcôves, percées de petites portes étroites, véritables fentes, un bout de couloir dans l'épaisseur du mur... »

C'est dans l'une des pièces décrites plus haut que, le 14 ventôse an II, se tenait une jeune et fort jolie femme, Aimée de Coigny. Debout auprès de l'une des fenêtres du premier étage, elle usait les heures en observant la grimace

des passants qui recevaient sur la nuque le givre fondu tombé des arbres. Ce spectacle, propre à aiguiser la malice



HOTEL LAUZUN. — FAÇADE.

pendant quelques minutes, ne devait toutefois lui causer qu'une médiocre distraction, car elle allait, à des intervalles

de plus en plus rapprochés, regarder la pendule de Boulle, puis revenait en soupirant.

La solitude pouvait en effet lui sembler pénible, car l'infortunée venait de perdre, coup sur coup, ses deux amants, dont l'un, grand seigneur d'outre-Manche, avait disparu depuis que l'Angleterre s'était ralliée à la coalition des puissances, et l'autre, Lauzun, duc de Gontaud-Biron, ex-général de l'armée du Rhin, était mort sur l'échafaud quelques jours après Louis XVI.

Ralliée aux idées nouvelles par fantaisie bien plus que par conviction, Aimée avait préféré recourir au divorce plutôt que de suivre dans l'émigration le duc Hercule de Rosset de Fleury, son mari. Elle avait repris l'ancien nom de Franquetot, que portaient ses ancêtres avant l'anoblissement du maréchal de Coigny, vainqueur de Guastalla, et vivait depuis quelque temps effacée, sinon oubliée, de cette société, bouleversée par la fureur des orages déchaînés sur Paris et la France.

Cependant, vers trois heures de l'après-midi, comme cela arrive parfois dans les derniers jours de l'hiver, le soleil avait dissipé brusquement le voile épais qui masquait ses rayons, l'horizon s'éclaircit et, comme par enchantement, la recluse se sentit réchauffée par une flamme nouvelle, à mesure que s'allégeait le poids de son accablement. Elle se fit habiller à la hâte, puis sortit à pied, sans se faire accompagner d'aucun serviteur, suivit le quai à gauche, traversa le pont Marie pour rejoindre la rue Saint-Antoine, se dirigea vers le Palais-Royal, et entra dans l'hôtel Helvétius, situé au coin de la rue Vivienne, en face du perron.

C'est là que les dames de Sainte Amaranthe tenaient leur salon ; la maison était ouverte à tout venant, et servait même d'asile aux conventionnels qui, prévoyant les exactions du comité de sûreté générale, alors en formation, n'osaient courir le risque d'un domicile fixe. Les joueurs des tripots voisins y venaient, ainsi que divers aristocrates, avec lesquels Robespierre le jeune ne craignait pas de se compromettre,

bien qu'il se sût épié par l'amant de sa sœur Charlotte, Fouché, rentré depuis peu à Paris, où il exerçait ses talents de policier.

Aimée ne tarda pas à se trouver tout à fait dépaysée dans cet étrange milieu où elle était l'objet de la curiosité générale; elle s'efforçait d'échapper aux personnages qui semblaient se diriger vers elle, et manœuvrait dans le but d'atteindre la sortie quand un nouvel arrivant lui barra le passage en la saluant :

— Se peut-il, duchesse, qu'on vous rencontre en pareil lieu ?

L'interpellée mit un doigt sur la bouche et répliqua, avec une nuance de colère :

— Je ne vous connais pas, citoyen, de quel droit m'abordez-vous ?

— Je suis, fit l'autre, le chevalier de Montrond, un compagnon du duc, votre ex-mari.

Le gentilhomme altérait la vérité; il n'avait, à aucune époque, été lié avec celui dont il invoquait le nom ; mais les explications ne pouvaient être poussées plus loin, car, à ce moment, la police, renforcée par un piquet de sans-culottes armés, envahissait l'hôtel, arrêtant en masse tous les assistants.

A part quelques-uns, qui parvinrent à s'échapper, le plus grand nombre fut emmené sous escorte à Saint-Lazare, transformé depuis peu de temps en prison.

Cet édifice, bâti à la fin du XI[e] siècle sur l'emplacement de l'ancienne basilique de Saint-Laurent, fut d'abord une léproserie ; il devint, six siècles plus tard, une maison de correction pour jeunes gens de mœurs déréglées, et, en même temps, on y installa un magasin aux vivres que le peuple affamé pilla en 1789.

Pendant tout le règne de la Terreur, Saint-Lazare fut considéré comme le vestibule de la guillotine, mais les détenus possédant de l'argent pouvaient se faire bien voir des gardiens, et obtenir l'autorisation de se grouper pour causer. La duchesse et le chevalier eurent donc tout le loisir

d'y continuer la conversation entamée chez les dames de Sainte-Amaranthe.

II

M. de Montrond était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, originaire de Franche-Comté. En dépit d'une certaine lourdeur d'aspect, qui décelait une origine campagnarde, il avait assez bonne tournure, s'exprimait bien, tout en faisant des efforts pour atténuer son accent de terroir, et montrait parfois qu'il n'était pas privé d'esprit.

Il en fallait moins pour plaire à Aimée, qui traversait une crise de cœur. La mort du général et la fuite du lord ne l'avaient pas laissée inconsolable, et peut-être sa fugue n'avait-elle eu pour but que de leur chercher un successeur qu'il ne lui eût pas été possible de trouver ailleurs : les rares gens de son monde, qui n'avaient pas pris la fuite, demeuraient enfermés chez eux, et ceux qui se hasardaient au dehors ne pouvaient guère choisir comme but de promenade que les alentours du Palais-Royal, où les attiraient les maisons de jeux et autres amusements.

Aimée de Coigny avait cinq ans quand sa mère mourut ; elle fut élevée et éduquée par une maîtresse de son père, et à quinze ans, en 1784, on la maria au duc de Fleury qui était moins âgé qu'elle de quelques jours. Ces mariages précoces, très fréquents au XVIIIe siècle, avaient le grand défaut d'être conclus en toute ignorance de cause, et amenaient promptement la désunion et la discorde. Les exemples que la fillette avait eus sous les yeux expliquent, en quelque sorte, ses écarts de conduite, rendus plus excusables encore par le manque de protection efficace et l'incompatibilité des caractères.

Elle était encore une enfant lorsqu'elle tomba dans les griffes de Lauzun. Elle l'aima, d'abord parce que les faveurs de ce gentilhomme d'alcôve étaient très recherchées, qu'il sut lui entr'ouvrir le cœur, et enfin parce que, n'ayant pas l'occasion de le voir souvent, les joies, inconnues pour

elle, qu'il lui procurait, étaient plus parcimonieusement distribuées.

Lauzun ne se montra ni reconnaissant ni fidèle. Aimée fut pour lui une conquête de plus, pas autre chose. Le moment vint où elle en aima d'autres, tout en se ménageant le premier, et l'entraînement auquel elle soumit son cœur développa ses qualités affectives à ce point que, malgré la multiplicité de ses liaisons, à l'instant où elle faisait l'aveu de sa tendresse et la prouvait, elle était sincère!

On s'explique, dès lors, quelle était sa détresse le jour où elle se lança dans cette aventure qui pouvait lui être fatale, et on ne comprendra pas moins la facilité avec laquelle elle accepta la protection du Franc-comtois quand, internés tous deux, ce dernier eut appris à l'aide de quels moyens on pouvait obtenir des allégements, et peut-être se tirer indemne du mauvais pas où ils se trouvaient.

Il faut reconnaître que Montrond n'essaya pas de mettre immédiatement à profit les circonstances, ni d'user jusqu'au bout des facilités que tolérait la discipline de la prison ; ses vues étaient autres : privé de fortune, ou à peu près, le hasard mettait entre ses mains les moyens de se créer une situation en s'attachant sa co-détenue par les liens de la reconnaissance, puis en l'amenant graduellement à accepter l'idée d'un mariage. Pour cela, il importait de se montrer très circonspect, en se soustrayant habilement aux avances que le tempérament de la jeune femme ne la portait que trop à faire, et, tout en la consolant, l'encourageant, de concentrer ses efforts pour échapper à la guillotine et préparer une évasion.

Montrond avait déjà calculé tout cela lorsqu'un nouveau venu, sans s'en douter, entra de mise dans sa partie : André Chénier, gravement compromis déjà par un plaidoyer en faveur de Louis XVI, rédigé avec Malesherbes, avait été mis en état d'arrestation le 17 ventôse, à Passy, non pas, comme cela a été raconté, pour ses articles du *Journal de Paris*, où il critiquait les excès de la Révolution, mais parce



HOTEL LAUZUN.



ALON D'APPARAT. *Clichés de l'ILLUSTRATION.*

qu'il fut soupçonné de complicité dans la fuite de Pastoret, ancien procureur syndic. Deux jours plus tard, le 19, il fut amené à Saint-Lazare, où il ne tarda pas à se trouver en présence de la duchesse, qu'il avait connue chez Mme d'Albany, et dont la beauté l'avait frappé.

Lourd d'aspect, avec sa tête énorme couronnée d'une épaisse chevelure rejetée en arrière, des yeux petits, mais vifs, le poète n'avait, à première vue, rien de plaisant. Mais son talent, sa réputation grandissante, la crânerie dont il avait fait preuve en s'attaquant au pouvoir révolutionnaire, remplaçaient les avantages physiques, et expliquent le penchant qu'Aimée lui montra, tout en conservant à l'autre une part d'affection... calculée.

Le charme de cette rencontre fut pour Chénier comme un baume sur une cuisante blessure, il oublia son propre malheur, et réserva toute sa pitié pour cette jeune femme, dont le sort l'angoissait d'autant plus amèrement que la gaîté ne l'abandonnait pas, et contrastait avec les dangers dont elle était menacée.

Chénier et Mme de Coigny se rencontraient presque chaque jour, soit dans les salles de la prison, lorsque le temps ne permettait pas de descendre au préau, soit sous un arbre planté en un point de ce préau, où les autres détenus évitaient de troubler leur solitude.

M. de Montrond ne prit pas ombrage de ce nouveau caprice ; pendant que le poète et leur amie causaient à l'écart, lui s'amusait à suivre le manège des agents provocateurs qui, mélangés aux détenus, organisaient ce qu'on a appelé le complot des prisons. Ces misérables, tous étrangers, obéissaient à un sujet belge, ancien acteur, nommé Joubert, qui inscrivait les noms des prétendus conspirateurs, et les livrait ensuite à l'accusateur public.

III

Les jours, les semaines se succédaient sans que rien ne vint modifier cet état de choses. Une fois, pourtant, Chénier

demeura deux jours sans rencontrer Mme de Coigny, et il put croire qu'à la suite de tant d'autres, elle avait été comprise dans une fournée de victimes. Lorsqu'il eut la joie de la revoir, il ne put cacher son trouble ; il lui avoua ses craintes en des termes si sincèrement émus qu'Aimée se rendit compte de l'état de cette âme ardente et vertueuse, et en fut profondément touchée :

— Que vous êtes bon, dit-elle, et que je regrette de ne vous avoir pas fait prévenir. J'ai été souffrante, mais, comme vous voyez, mon mal a été peu de chose, puisque me voilà près de vous.

Elle tendait les mains en prononçant ces paroles ; Chénier les prit et ne sut tout d'abord que balbutier des phrases banales. Mais peu à peu l'assurance lui revint, et il formula de tels aveux que l'amoureuse put se rendre compte de l'impression produite par sa personne sur ce cœur qui, jusque-là, avait battu uniquement pour l'humanité et la justice.

— Depuis avant-hier, acheva-t-il, à l'heure où je vous rencontre d'habitude, j'ai vécu dans une angoisse mortelle. D'abord je vous ai cru partie — libérée ou évadée —. Oui, évadée ; je sais qu'il y a des moyens de corrompre les gardiens... Ma fortune ne me permet pas de le faire ; d'ailleurs je ne veux rien tenter pour recouvrer ma liberté, cette liberté qu'on respecte si peu, au nom de laquelle les hommes ont commis et commettent encore tant de crimes ; j'ai tout au plus de quoi payer les chiffons de papier sur lesquels j'écris mes pensées suprêmes, mes derniers vers...

— Oh ! vous croyez donc qu'il n'y a plus de justice ! On ne vous assassinera pas sans vous entendre.

— Oui, j'ai cette conviction. Saint-Lazare est l'antichambre de la guillotine, dont Fouquier-Tinville est le pourvoyeur... Que m'importe ! La douleur causée par votre départ était atténuée par la joie de vous savoir libre. Mais cette illusion a peu duré : l'une de ces feuilles que j'achète, blanche d'un côté, portait au revers une liste où vous figuriez.

Voyez, ajouta-t-il, en sortant le papier de son vêtement.

Mme de Coigny lut en effet son nom, à côté de celui de Montrond, mais ne parut pas extraordinairement surprise.

— Je crois, ajouta Chénier, que tout danger est écarté pour vous, et j'espère que vous parviendrez à sortir d'ici ; c'est, du reste, mon vœu le plus ardent ; mais je ne puis, sans une profonde douleur, me faire à l'idée de ne plus vous voir : on ne connaît le degré de l'affection qu'on éprouve pour ceux qu'on aime que lorsqu'on essaie de s'accoutumer à l'idée de les perdre, et, d'un autre côté, je sens qu'il n'y a d'autre solution, d'autre remède à mon amour que la mort. J'irai donc à l'échafaud en pensant à vous, et je vous demande de ne pas m'oublier tout à fait. Cela vous sera d'autant plus facile que les jours sombres actuels laisseront dans votre esprit une empreinte ineffaçable.

Bien qu'elle eut antérieurement deviné la nature des sentiments du poète, Aimée ressentit un trouble profond ; elle s'approcha davantage de lui et, poussée par un mouvement d'irrésistible exaltation, elle mit sur ses lèvres un baiser où elle donnait son cœur.

D'un geste un peu brusque, Chénier se dégagea, au risque de froisser son interlocutrice :

— Quelqu'un nous observe, fit-il.

Mme de Coigny se retourna et aperçut Montrond qui avait été témoin de la fin de cette scène ; elle rougit légèrement mais ne perdit pas contenance.

Montrond n'ignorait pas les entretiens de son amie avec le poète ; mais, soit calcul, soit indifférence, il n'y attachait pas d'importance. Pour qu'il soit venu troubler leur conversation, il fallait qu'il y eut de graves raisons. La jeune femme prit congé et interrogea :

— Vous avez quelque chose à m'apprendre ? monsieur le chevalier.

— Certes, et des choses graves. Une fournée de cinquante prisonniers vient d'être emmenée, et nous avons failli être du nombre.

— Je le savais, dit-elle ; vous avez fait rayer nos noms ?

— Oui, en payant vingt louis à Joubert. Pour cent louis il répond de nous soustraire complètement à l'exécution.

— Avez-vous cette somme?

— Hélas! non.

— C'est bien, je paierai...

— Pour vous, soit ; pour moi, je refuse ; je refuse de fuir si je dois être séparé de vous. Partir c'est vous perdre. Or, vous savez combien je vous aime ; si j'ai pu croire un instant que vous me rendiez un peu de cette tendresse, je viens d'avoir la preuve que votre cœur est à un autre. J'ai eu l'âme glacée en voyant ce qui s'est passé tout à l'heure, et toute mes espérances se sont écroulées. Depuis quatre mois, je lutte pour vous ravir à l'échafaud, avec la pensée qu'un jour ou l'autre nous nous échapperons. Vous êtes libre de vous-même, je le suis également ; une fois dehors nous pourrions nous mettre à l'abri quelque part, dans mon pays par exemple, où nous ne risquerions pas d'être inquiétés ; nous y unirions nos destinées... Des jours meilleurs viendront, c'est certain ; vous auriez alors repris votre place dans le monde, tandis que de mon côté j'aurais trouvé à occuper, à l'armée ou ailleurs, un rang digne de vous... Au lieu de cela, vous me proposez de payer la rançon d'une liberté qui me vaudrait votre mépris. Vous me faites la charité de la vie, je n'accepte pas cette aumône.

Cette scène, préparée de longue main, et bien jouée par le Franc-comtois, émut Mme de Coigny qui, dans un élan pareil à celui de tout à l'heure, donna à l'astucieux personnage un baiser non moins passionné et... non moins sincère que le précédent. La disette d'amour à laquelle elle avait dû se soumettre, non à cause des difficultés d'isolement dans la prison, mais parce qu'il n'entrait pas dans les plans de Montrond d'en faire sa maîtresse, créait à cette nature passionnée un état d'âme particulier, qui la rendait incapable de mesurer la portée des desseins du jeune ambitieux.

— Mais, crut-elle cependant faire remarquer, comment

ferions-nous pour sortir d'ici, puisque vous refusez d'employer mon argent ?

— S'il n'est pas possible à ma dignité d'accepter la délivrance de la bourse d'une étrangère, je puis la devoir à ma future femme.

Cette nouvelle rouerie produisit son effet, et Mme de Coigny consentit, sans autres difficultés, à conclure ce singulier marché dont elle faisait tous les frais.

IV

Montrond s'inquiétait peu des entrevues de la jeune femme avec André Chénier. Il était assez occupé à suivre les allées et venues de Joubert, dressant ses listes, effaçant des noms, en ajoutant d'autres, car il fallait bien trouver de la place pour loger les nouveaux venus, ceux qu'on arrêtait chaque jour, et le seul moyen consistait à livrer au bourreau un certain nombre de victimes. Ces dernières, l'ancien acteur les choisissait parmi les moins généreux, ou les plus pauvres; les autres obtenaient des sursis, et attendaient.

La dernière rencontre de Chénier avec la duchesse eut lieu au commencement de thermidor. De même que les fois précédentes, celle qu'il aimait lui apparut belle comme « l'épi naissant » qui « mûrit de la faux respecté », belle « *comme le pampre qui tout l'été*

» Boit les doux présents de l'aurore »

et dont l'aspect

« Ramène presque la joie

» sur les fronts abattus. »

Le prisonnier lui récita ce touchant poème, *La jeune captive*, qu'elle avait inspiré, lui en remit une copie transcrite sur le papier fameux au dos duquel figuraient des noms barrés de traits. Tous deux pressentaient une prochaine et définitive séparation, mais tandis que l'une espérait et, sans penser à mal, brisait le cœur du poète, en récitant à haute voix ces vers qui traduisaient si bien ses propres pensées, l'autre

écoutait cette voix si douce, et dont l'écho dut résonner encore à son oreille, le 7 thermidor, lorsqu'il composait les *Iambes*, interrompus par l'appel du « messager de mort, noir recruteur des ombres ».

On n'a jamais pu savoir si Aimée offrit au poète de lui procurer l'argent qui, en ajournant son exécution, l'eut peut-être sauvé, ni si ce dernier eut à délibérer sur une semblable proposition. Chénier songeait plus à « juger ses bourreaux qu'à les acheter ». Les mémoires qu'a laissés Mme de Coigny ne nous ont pas renseignés sur ce point [1].

La réaction qui survint deux jours plus tard, le 9 thermidor, modifia le destin des prisonniers. Robespierre et ses partisans furent décrétés d'accusation : la Terreur avait dit son dernier mot. Mais Montrond et Aimée durent attendre assez longtemps encore avant d'être relaxés, et ce fut cinq mois après leur libération qu'eut lieu leur mariage, mariage qui devait, quelques années plus tard, être rompu par le divorce, et rendre une fois de plus à l'ex-duchesse son nom d'Aimée Franquetot de Coigny.

Georges TAUSEND.

---

1. Ces mémoires ont été publiés, il y a quelques mois, par la librairie Calmann-Lévy, accompagnées d'une introduction très documentée de M. Etienne Lamy.





L'HOTEL DE RICHELIEU

Au quai de Béthune.

Les richissimes collections de Madame veuve Lelong se sont dispersées au vent des enchères. Les boiseries de style Louis XIV qui décoraient les murs ont été vendues ainsi que les cadres en bois sculpté et doré de la même époque. Ces témoins muets de la vie intime de plusieurs générations ont disparu pour toujours et cependant, documents incomparables de l'art français, ces sculptures ont leur histoire intimement liée à celle de la vieille demeure de l'île Saint-Louis. Quels furent les possesseurs successifs de l'immeuble ? Les historiens de Paris n'en disent rien, il faut, pour percer le mystère des origines, recourir aux sources même de l'histoire. C'est, en effet, aux Archives nationales et aux Archives départementales que l'on peut trouver, dans les vieux papiers terriers du Chapitre Notre-Dame, des renseignements sur l'île ; on y voit que les premières constructions ne furent pas antérieures à l'année 1614 et que vers la fin du XVIIme siècle elle était revêtue d'un magnifique quai de pierre et couverte d'édifices somptueux [1].

1. On conserve aux Archives nationales, sous la cote S. 687, un document précieux pour les futurs historiens de l'île Saint-Louis, ce sont les déclarations au terrier du chapitre Notre-Dame. Le droit de cens appartenait en effet au chapitre Notre-Dame ; les propriétaires de l'île étaient encore obligés d'acquitter en supplément un droit de surcens dont le produit appartenait à l'Hôtel-Dieu de Paris, ainsi qu'en témoigne un registre des Archives de l'Assistance publique (layette 35, liasse 223) : Registres de recettes ; compte des surcens dont sont chargées les maisons de l'île Saint-Louis.

L'endroit où s'érige aujourd'hui la propriété de Madame veuve Lelong se nommait, à cette époque, quai Dauphin ou des Balcons, à cause de la quantité de balcons que les architectes y avaient prodiguée [1].

Un riche financier, Claude Le Ragois de Bretonvilliers, avait fait construire plusieurs maisons bordant une rue qui porte encore son nom, ouverte sur des terrains lui appartenant. A la mort de son fils, Bénigne Le Ragois de Bretonvilliers, les héritiers partagèrent ses biens et mirent en vente les propriétés [2]; la maison qui nous occupe devint la possession d'une voisine, une grande dame : Marie de Coomans d'Astry, déjà propriétaire de l'hôtel contigu, dit hôtel d'Astry, lequel porte aujourd'hui le n° 18 du quai de Béthune [3].

C'est en 1706 qu'elle fit cette acquisition, ainsi qu'en fait foi ce passage du registre des déclarations au terrier Notre Dame [4] : « Haute et Puissante dame Marie de Coomans d'Astry, veuve de Jean Rouillé, comte de Meslay a déclaré être propriétaire d'une maison sise rue de Bretonvilliers faisant l'encoignure sur le quay des Balcons consistant en deux grands corps de logis couverts d'ardoises, composés de chambres, cabinets, cours, caves, puits, remise de carrosses, écuries, petit et grand escalier et autres dépendances, etc. »

---

1. Un plan de l'île fut levé en 1700, sous la direction de François Blondeau, chargé de la confection du terrier royal par arrêt du Conseil d'Etat, du 14 décembre 1700.

2. Les maisons et l'hôtel de Bretonvilliers avaient été construits par Claude Le Ragois de Bretonvilliers et non, comme le disent plusieurs auteurs, par son fils, Bénigne Le Ragois ; celui-ci fit achever les constructions commencées par son père. Claude Le Ragois de Bretonvilliers, fils de Bénigne et de Marie Sansier, mourut dans sa maison, le 7 mars 1645. L'acte de son inhumation, inscrit au registre de Saint-Louis, le dit « secrétaire du roi. » Sa femme, Marie Accarie, mourut le 23 décembre 1653, « en son hostel, Isle Notre Dame, rue de Bretonvilliers ». — Voir Jal, *Dictionnaire critique*, p. 280.

3. Sur un plan des Archives nationales, l'hôtel d'Astry porte la mention suivante : Me Rouillé. Le contrat d'acquisition du sol de cet immeuble fut passé devant Richer, notaire, le 12 septembre 1643, par Thomas Coomans d'Astry, des héritiers Coulanges. La maison fut construite par Thomas Coomans d'Astry ; sa fille, mademoiselle d'Astry, en hérita, elle avait épousé Jean Rouillé, conseiller d'État. (*Archives de la Seine*, Hypothèques, lettres n° 1126C).

4. *Archives nationales*, doc. cit.

Les d'Astry figurent parmi les plus anciens propriétaires de l'île et le n° 18 actuel du quai fut bâti par les parents de Marie de Coomans, sur une place acquise en 1643 d'un sieur Philippe de Collange. Marie de Coomans d'Astry, épouse de Jean Rouillé, comte de Meslay, réunit les deux immeubles, qu'elle légua, par son testament, à Anne-Jean-Louis Rouillé, comte de Meslay, son petit-fils.

Dès lors, les deux maisons ne firent plus qu'un hôtel unique qui revint, en 1727, par héritage, à Marguerite-Thérèse Rouillé, veuve d'Armand-Jean Duplessis, duc de Richelieu, père du fameux maréchal dont les galanteries ont défrayé la chronique scandaleuse du XVIII[e] siècle.

Cette dame Rouillé, belle-mère du maréchal, laissa l'hôtel à son beau-fils, à charge de substitution [1]. Ce fut à partir de cette époque que les habitants de l'île prirent l'habitude de désigner la maison sous le nom d'hôtel de Richelieu. Le héros de Port-Mahon y habita-t-il? Il est permis d'en douter, des locations avantageuses lui permettaient d'en tirer un plus grand profit, l'endroit n'était-il pas admirablement choisi et les vues sur la Seine offraient aux locataires une perpétuelle distraction.

Lorsque le maréchal mourut, en 1788, à l'âge de 88 ans, il laissait à son fils unique, Louis-Sophie-Antoine Duplessis

---

1. Du testament olographe de très haute et très puissante dame Marguerite Thérèse Rouillé, princesse de Poix, veuve de très haut et très puissant seigneur Armand Jean Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, chevalier des ordres du roy, demeurant à Paris, rue de l'Université, paroisse St-Sulpice, en date du 23 juillet mil sept cent vingt neuf, déposé pour minute à Huvel, notaire à Paris, le quatre août mil sept cent vingt neuf, a été extrait ce qui suit :

« Je confirme d'abondance la donation entre vifs que j'ai faite à M. le duc de Richelieu, le vingt neuf août dernier, et je veux qu'elle ait son entière exécution, et si elle finissoit avant que tous les degrés de la substitution fussent finis, je veux que celui qui recueillera la substitution faite par ce présent testament, recueille aussy tous les biens contenus dedans ladite donation, pour ne faire qu'une seule et même substitution, et si M. le marquis de Monchy mouroit sans laisser d'enfants masles, je veux que M. le duc de Richelieu ou son second fils recueille tous les biens, à charge de substitution comme il est expliqué cy-dessus. »

(*Archives de la Seine*, Testaments, Reg. 220, 179 v°).

de Richelieu, tous ses biens et notamment l'immeuble qui fait l'objet de cette étude ; en 1791, Marie-Antoinette de Galliffet, veuve de Louis-Sophie-Antoine de Richelieu, décédé lieutenant général des armées du roi, premier gentilhomme de la Chambre, en qualité de tutrice de ses enfants, vendit le 17 décembre 1791, à Jacques-Nicolas-René Delorme, négociant à Paris : « Deux maisons sises quay Dauphin (Isle Saint-Louis), faisant l'angle de la rue Bretonvilliers, l'une appelée le grand hôtel, consistant en porte-cochère, cour, écuries, remises et plusieurs appartements et l'autre le petit hôtel, consistant en porte-cochère, cour, écurie, remises, rez-de-chaussée et deux étages de chambres ainsy que le tout se poursuit et comporte, ladite adjudication faite moyennant le prix de 135.150 livres. »

Le nouveau propriétaire ne devait pas jouir longtemps de son acquisition ; le 7 brumaire an V (octobre 1796), le citoyen Delorme décédait à son domicile, quai de la Liberté, n° 12, c'est ainsi que la Révolution avait nommé le quai Dauphin ou des Balcons [1].

Puis après ce sont de nouveaux possesseurs, et encore une fois la disjonction s'opère entre les deux immeubles, le n° 16 appartient, au commencement du XIXe siècle, à Mme Favel, née Royer, et reste dans cette famille jusqu'en 1886, qui fut l'année où Mme veuve Lelong acheta cette maison à M. Paul Viaudey, descendant de la famille Roger [2].

---

1. « 1796, 7 brumaire an V. — Acte de décès de Jacques Nicolas Ernest Delorme, décédé ce matin à onze heures, ancien marchand, âgé de cinquante neuf ans, natif de Trelong, département du Pas-de-Calais, domicilié à Paris, quai de la Liberté, n° 12, Division de la Fraternité, marié à Jeanne Marie Rullière. Sur la réquisition à nous faite par Dieudonné, Thibaut, Chevalier, homme de loi, domicilié Paris rue des Hommes-Libres, n° 467, Division des Marchés, neveu maternel du défunt et de Pierre Joseph Villemin, homme de confiance. » (*Archives de la Seine*. Etat-civil reconstitué).

2. Voici la copie du sommier de l'Enregistrement relatif à l'immeuble numéroté 16 actuellement et 1, rue Bretonvilliers.

Telles furent les destinées de l'hôtel des Richelieu, dont l'historien Lefeuve disait : « On réaliserait une fortune de membre du conseil d'administration de chemin de fer, si l'on raclait les plafonds et les murailles de cette demeure princière, dont les sculptures dorées rappellent les magnificences de l'hôtel Lauzun, son voisin dans l'île. [1] »

Henri VIAL.

— Favel (Marie), Vve Roger, rue de la Verrerie. $\frac{7}{8}$	succession	7 fructidor an VII.
	»	17 janvier 1813.
et Rivain (Perrine), quai d'Orléans, 12. $\frac{1}{8}$	»	14 février 1814.
	Vente	6 août 1882.
— Favel, Vve Roger, puis Lenoble, héritiers Roger, J. B., 1865.	Succession $\frac{1}{2}$	25 novembre 1824.
	succession	7 août 1854.
	succession	29 novembre 1865.
— Roger (Marie-Louise), épouse Viandey, rue Beautreillis, 14, sa fille.	partage	3 mars 1866.

Archives de la Seine (copie du sommier par M. E. Coyecque, sous-archiviste de la Seine).

1. *Les Anciennes maisons de Paris*, t. I, 376. — Lefeuve ne croyait pas être si bon prophète lorsqu'il écrivit ces lignes, la fortune réalisée par la vente Lelong fut même très supérieure à ses prévisions.



L'ANCIENNE CASERNE DES CÉLESTINS

L'Hôtel des grands esbattements.
Le Laboratoire de la marquise. — L'Hôtel Fieubet.
La pute y musse.



FRONTON DE LA FAÇADE SUR LE BOULEVARD HENRI-IV.

Le percement du boulevard Henri IV a coupé en deux tronçons la caserne des Célestins.

Aujourd'hui que sur le côté droit du boulevard la nouvelle

caserne s'élève massive et superbe, on va prolonger les rues Charles V et des Lions-Saint-Paul jusqu'à la nouvelle voie, à travers ce qui reste de l'ancien moustier des Célestins dont l'église fut démolie en 1849.

La démolition de ces anciens bâtiments affectés à une caserne a été adjugée le 21 novembre moyennant la somme de 38,875 francs.

Dans la rue Charles V, que les anciens faubouriens qui n'ont pas été à la laïque s'obstinent à appeler rue Charles *vé*, étaient les écuries d'Isabeau de Bavière, dépendances de l'*Hostel solennel des grands esbattements*, construit par Charles V.

L'aimable marquise de Brinvilliers habita ensuite cette rue, dont le calme provincial et l'austérité parlementaire convenaient à ses chères études de chimie expérimentale et familiale.

C'est dans cette maison que, la veille de la Révolution, Ledru, surnommé Comus, grand-père de notre illustre tribun de 1848, traitait les maladies nerveuses à l'électricité; on voit que nos médecins modernes n'ont inventé que les mots ronflants de *dynamodermie* et d'*électrothérapie*.

La rue des Lions a été percée sur l'emplacement de l'ancienne ménagerie royale. La jolie tourelle qui fait le coin de la rue a servi de cabinet de travail à Botal, médecin de Henri III, qui a donné son nom au trou du cœur.

Le prolongement de la rue va dégager les derrières de l'hôtel de Fieubet, où est l'institution Massillon. L'hôtel de Fieubet a été construit par le traitant de ce nom, célèbre par une grande affectation d'austérité. L'hôtel fut restauré avec plus de profusion que de goût, par le marquis de Lavalette. La rue des Lions franchit la rue du Petit-Musc, qui cache sous ce vocable anodin et inoffensif une de ces appellations naturalistes dont nos pères aimaient à parer leurs voies; *rue de la Pute y Musse*... (s'y cache); c'était un lieu de retraite pour les horizontales du temps. On lui donna plus tard le nom de rue des *Célestins*, en raison du

couvent de religieux qui bordait une partie de cette voie publique.

La rue traverse ensuite, pour rejoindre le boulevard, l'emplacement de l'ancien hôtel du Petit-Bourbon, qu'habitèrent en dernier lieu la duchesse d'Etampes et Diane de Poitiers, maîtresses de François Ier et Henri II, Gabrielle d'Estrée, qui allèrent y cacher leurs amours défuntes.

C'est peut-être du lieu de retraite de ces courtisanes de grande envolée, qui avaient cessé de plaire, que la rue du Petit-Musc prit son nom.

Les bâtiments du quartier dit « du Petit-Musc », furent construits en 1730, ainsi que l'indique une date gravée dans le grand fronton triangulaire orné d'un beau motif sculpté dans le goût de la Régence, qui fait face au boulevard.

Ce bâtiment, d'une belle ordonnance architecturale de l'époque Louis XV, éclairé par de hautes fenêtres, ne servit aux Célestins que durant une cinquantaine d'années, puisque le couvent fut dissous en 1778. Ce bâtiment, dit Piganiol, était affecté aux infirmeries.

Les consoles sculptées de divers étages et les mascarons des portes et croisées sont de la même époque. Ces sculptures ont une certaine valeur artistique.

A la partie orientale de la construction, il y a un escalier de grande allure, et dont la rampe, en fer forgé, est d'un joli dessin, aux tournants curieusement ouvragés, composés de motifs enroulés en forme de balustres droits et de rampants avec pilastres d'arrêt et motifs d'angle. Le départ en est accusé par une élégante console cintrée en plan en forme d'amortissement.

Le pilier du deuxième étage du même escalier, mais auquel on accède par un autre escalier, est également surmonté d'une rampe en fer forgé d'un motif différent de la précédente. La cage de l'escalier principal, de forme carrée, occupe la hauteur du rez-de-chaussée et des deux étages, de proportion assez vaste et a belle allure.

Le haut de la cage de cet escalier est décoré de pilastres à



Escalier en fer forgé.

Photographies de M. Vert.— Cliché de l'ILLUSTRATION.

feuilles d'acanthe, et son plafond est orné d'un cercle à forte moulure semblant être le cadre d'une peinture.

« Le grand escalier, dit Piganiol, est commode et bien tourné. Le plafond a été peint par Bon Boullongne, qui y a représenté saint Pierre de Morron [1], enlevé par les anges. Cet escalier, de même que la plupart des édifices du monastère, ont été bâtis *l'an 1682*, en la place des anciens, qui menaçaient ruine. »

Il est impossible de trouver trace, malgré les sondages et les recherches faites, de cette peinture. Des renseignements recueillis sur place auprès d'anciens gardes retraités, il paraîtrait que cette peinture était exécutée sur toile et a été vue jusqu'en 1874-75. Où est-elle aujourd'hui ? Qui l'a *déplafonnée* à son profit ?

Chi lo sa ! — Nous serions heureux de le savoir.

L'intérieur du bâtiment n'offre que peu d'intérêt ; cependant, dans une ancienne chambre, on a retrouvé une boiserie sculptée en forme de lambrequin ornant l'entrée de l'alcôve.

On remarque dans l'intérieur de quelques cheminées des plaques en fonte qui semblent avoir été retrouvées à l'époque de la Révolution et présenteraient peut-être quelques sujets intéressants.

L'escalier qui existe est-il le même que celui dont parle Piganiol ? Il y a lieu d'en douter, car il n'y a aucune concordance entre les deux dates.

Il faut aussi remarquer une sorte de console, en saillie sur le boulevard Henri IV, à environ deux mètres du sol, et qui est couverte de fines sculptures malheureusement un peu martelées.

Ces sculptures, qui semblent remonter à l'époque de Henri II, laissent encore voir un écusson entouré des colliers de l'ordre de Saint-Michel et de celui du Saint-Esprit.

M. Selmersheim, architecte diocésain, fut assez heureux pour retrouver derrière le mur séparant la caserne du boule-

1. Fondateur des Célestins.

vard Henri IV, le pendant de cette console dont il lui sembla, d'ailleurs, bien difficile de définir le but et d'identifier l'emploi.

D'après leur situation actuelle, ces consoles semblent avoir fait partie d'une décoration qui se trouvait dans l'amorce du grand bâtiment, aujourd'hui disparu, qui faisait angle droit avec ceux de 1730.

Les rampes d'escalier, les consoles, les mascarons, les lambrequins et les plaques de cheminée sont réservées pour être déposées avec soin et transportées en attendant l'emploi qui en sera ultérieurement indiqué par les services compétents, à la nouvelle caserne des Célestins.

Nous demanderons aux dits *services compétents* de bien vouloir disposer, en faveur de notre petit musée, d'une plaque de cheminée.

A. CALLET.





A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

L'EXÉCUTION DE DAMIENS

Nous extrayons d'un livre récemment publié et peu connu : *Le Parlement, la Cour et la ville pendant le procès Damiens, lettres du poète Robbé de Beauvert au dessinateur Desfriches recueillies par Georges d'Heylli*, le passage suivant sur l'exécution de Damiens en place de Grève.

Eveillé, ce jour-là, de fort bonne heure... on le porta à la Chambre de la Question où tous les commissaires étaient assemblés ; on le fit mettre à genoux pour entendre son arrêt, après quoi on l'appliqua à la question des brodequins, administrée à différentes reprises avec toute la rigueur possible. Il fut quatre heures dans des tortures qu'on prétend ne lui avoir rien arraché ; on dit seulement qu'il s'écriait de temps en temps : « Ah ! sacré b... d'archevêque... ah ! maudit argent !... »

On prenait cependant des mesures pour l'exécution ; tout le guet à pied était rangé sur quatre hommes de hauteur autour de la barrière palissadée qui fermait le cirque où Damiens devait être exposé. Les gardes françaises étaient semées par pelotons

dans les différents quartiers de Paris; 300 gardaient les trois maisons des jésuites...

J'étais à côté de l'Hôtel de Ville, à voir faire les préparatifs du sacrifice. Vingt mâles furies, que nous nommons en français des bourreaux, se démenaient continuellement devant nous : l'un préparait le bûcher, l'autre essayait ses tenailles armées de dents tranchantes et incisives, celui-ci apportait la mixtion du baume ordonné pour le rafraîchissement des plaies, celui-là mettait, sur un poteau, élevé à la hauteur de l'échafaud, la cassolette soufrée qui devait parfumer la droite du criminel. Tous ces messieurs étaient ce jour-là, comme pour une fête, en habits de gala...

La place de Grève

L'amende honorable faite, nous le vîmes arriver à la place de Grève. La toilette commença à quatre heures précises. On le mit sur son séant à côté de l'échafaud...

Après que Damiens eût bu deux verres d'eau-de-vie, triste vin de l'étrier pour lui, on l'étendit sur son échafaud. Deux larges demi-cercles de fer, qui le prenaient sous les aisselles et aux aines, et qui, terminés par des écrous, se vissaient par dessous l'échafaud, y fixaient son corps étendu, ses pieds et mains étaient attachés avec des cordes, sa main droite tenant le fatal couteau, portait sur un poële dans lequel était le soufre qui devait la brûler.

Ce fut par là que commença son supplice ; la tête appuyée sur un oreiller de paille, il regarda brûler sa main sans rien dire ; on la lui tint au feu cinq minutes. Après quoi Monseigneur d'Orléans commença le tenaillement par l'ordre de Monseigneur de Paris qui avait sa montre et son instruction à la main.

Monseigneur d'Orléans

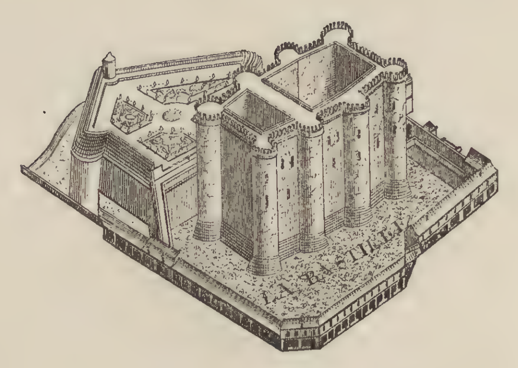
Il faut donner des louanges à Monseigneur d'Orléans ; cela se fit avec toute la célérité possible ; il parcourut en un instant, les bras, les mamelles, les jambes et les cuisses, tandis qu'avec la même promptitude, Monseigneur de Lyon versait sa friture sur les muscles et les tendons des parties découvertes à une horrible profondeur.

La nature était trop malmenée pour ne pas arracher des

cris au criminel ; il exprima de la douleur, mais jamais de l'impatience ; il levait la tête et suivait rapidement de l'œil toutes les chairs qu'on lui enlevait et toutes les affreuses libations qu'on versait sur ses holocaustes multipliés. On lui détacha d'abord les deux bras pour les lui ficeler précisément comme des bouts de tabac. Les câbles qui s'enfonçaient dans ses chairs grillées lui firent pousser des hurlements. Il saisit Monseigneur d'Orléans avec la main gauche qu'il avait libre, et trois bourreaux purent à peine le lui faire lâcher. Ses jambes et ses cuisses garnies de leurs câbles, furent attachées aux palonniers qui tenaient aux traits de quatre chevaux fringants et qui faisaient, je crois, leur noviciat ce jour-là. Aussi s'en acquittèrent-ils très mal. La première saccade se fit dans le sens naturel ; les chevaux aux quatre angles tirèrent les membres dans leur longueur ; mais à la seconde les chevaux chargés des cuisses firent faire au patient l'écart de scaramouche. Par cette opération, les os des fémurs furent déboités et les deux jambes ramenées le long des côtes. Les quatre chevaux se trouvèrent tirer parallèlement ; les membres s'étendaient, mais sans subir la moindre lacération.

La vengeance publique

Damiens cependant regardait, de droite et de gauche, les coursiers faire de vains efforts et se cabrer sous les coups de fouet qui les refutaient loin de leur faire gagner une ligne de terrain. On laissait toujours cinq minutes entre chaque saccade, pendant lesquelles les curés s'avançaient pour exhorter le patient, tandis que le greffier s'approchait pour savoir s'il n'avait rien à dire. Après dix reprises des chevaux, Monseigneur de Paris monta à l'Hôtel de Ville pour prendre l'ordre de couper les muscles : Foubert et Guérin prêtèrent des bistouris, et on lui cerna le tour des cuisses et des bras, à leur naissance, après quoi chaque membre fut aisément emporté. Le malheureux vivait encore au moment où le dernier fut arraché, et il fut pour ainsi dire, jeté vif sur le bûcher où les flammes achevèrent de donner satisfaction à la vengeance publique.



BIBLIOTHÈQUE
de
L'ARSENAL
Ms 10.344

PROCÈS-VERBAL

de Question de la Durand, née Martin
15 juillet 1679 [1].

A esté Livrée es mains du questionnaire, et mise sur le siège de la question, et à elle mis les brodequins admonestée de Reconnoistre la vérité, Et de ne rien dire qui ne soit véritable,

A Dit hélas mon dieu que voulez vous que je dise d'avantage. J'ay dit la vérité,

Exortée de Reconnoistre La vérité et de déclarer ce qu'elle sçait des Empoisonnements qu'elle a fait et ou elle a eü part,

A dit que puisqu'il faut qu'elle meure elle seroit bien misérable de se laisser tourmenter faute de dire ce qu'elle s'çauroit, Mais qu'elle a tout dit et nous prie d'avoir pitié d'elle,

Au Premier Coing,

A dit que comme le bon dieu est dieu elle a dit la vérité, et ne sçait pas autre chose que ce qu'elle a dit, Qu'elle ne voudroit pas Mourir et Engager sa conscience,

---

1. Cette femme a été accusée d'avoir empoisonné son mari, ainsi que d'autres personnes, et a été condamnée pour ces faits à être pendue et étranglée à une potence de la place de Grève, et préalablement appliquée à la question ordinaire et extraordinaire.

Au deuxièsme Coing,

Enquise ce qu'elle sçait de la du Vivier,

A Dit qu'elle a tout déclaré ce qu'elle en s'çavoit,

Ce qu'elle s'çait de la dame de Campagne

A Dit qu'elle n'a autre chose à dire,

Au Troisièsme Coing,

S'est Escriée ha ! mon dieu ayez pitié de moy,

Au quatrièsme Coing et dernier de l'ordinaire,

Enquise sy elle ne sçayt autre chose de la Charvau que ce qu'elle nous en a dit,

A Dit hà mon dieu jay tout dit et ne sçayt rien d'avantage,

Au Cinquiesme Coing et premier de l'extraordinaire,

S'est Escriée hà mon dieu Miséricorde je ne sçais rien et ne peult dire autre chose,

Au sixièsme Coing,

N'a rien dit et s'est escriée Miséricorde Miséricorde je ne s'çays rien je la diroit,

Au Septièsme Coing,

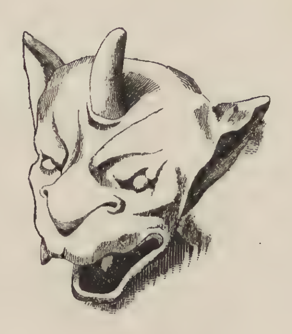
S'est Escriée plus fortement qu'elle n'en peut plus qu'on ayt pitié d'elle, Miséricorde hà Jesus, hà mon dieu,

Au huictièsme Coing et dernier de l'L'extraordinaire,

S'est Escriée encorre plus hault hà mon dieu ayez pitié de moy, je ne sçais rien. Qu'elle souffrance ha mon dieu je ne sçais rien que ce que je vous ay dit hà mon dieu.

Et La dite Martin ayant souffert la question ordinaire et extraordinaire a estée desliée ostée et mise à l'instant sur le matelas ou estant et lecture luy ayant esté faite de son Interrogatoire, A Dit qu'il contient vérité à persisté et declaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellée suivant Lordonnance,

Signez BAZIN S de la REYNIE.



Académie des inscriptions et belles-lettres.

Une gourde mérovingienne. — On conserve au musée Carnavalet, dit M. Bréal, une gourde en terre cuite trouvée en 1867, à Paris, dans les fouilles du nouvel Hôtel-Dieu.

Elle consiste en un tube recourbé en forme de cercle et muni à la partie supérieure d'un goulot et de deux anses.

Cet ustensile porte l'inscription suivante :

OSPITA REPLE LAGONA CERVESA
COPO CNODITV ABES EST REPLEDA

M. Mommsen proposait l'interprétation suivante :

(H)ospita, reple lagona(m) cerves(i)a.

Copo, conditu(m) (h)abes ; est reple(n)da.

Conditum habes, dit M. Bréal, est d'une latinité bien classique pour cette gourde mérovingienne :

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que le voyageur altéré s'adresse à une femme.

Après quelques explications, ce savant propose la traduction suivante :

— Hôtesse, remplis ma gourde de cervoise.

La cabaretière. — Entendu ! La voilà ! Elle est remplie.

Un de nos sociétaires, l'abbé Thédenat, qui jadis s'est également occupé de ce texte, considère ces inscriptions dépendantes l'une de l'autre. Il rappelle que les Romains désignèrent sous le nom de « conditium », une sorte de vin cuit fortement aromatisé. Il existe, dit-il, plusieurs épigrammes mentionnées par des poètes à ce sujet.



Les Archives de l'Assistance publique.

Le préfet de la Seine vient de décider la suppression du poste d'archiviste de l'Assistance publique ; cette décision a amené M. Quentin-Bauchart à proposer au conseil municipal de demander à l'administration de l'Assistance publique le dépôt aux Archives de la Seine de la portion de ses archives antérieure au dix-neuvième siècle, sous réserve, naturellement, de tous les droits de propriété de cette administration.

Pendant longtemps, ces archives ont été livrées au plus déplorable abandon, et l'administration de l'Assistance ne paraissait pas avoir conscience et souci du dépôt qui lui était confié.

En l'an VI, le 8 brumaire, on brûle sur la place du Parvis Notre-Dame « des titres en mauvais état ou jugés inutiles » ; un peu plus tard, le Conseil général des hospices, — le conseil de surveillance de l'époque, — « dans un but d'économie, pour n'avoir pas à agrandir l'ancien dépôt des archives de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, fit détruire le contenu de 1.550 cartons renfermant la collection presque entière des pièces justificatives des comptes de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins, des hôpitaux de Saint-Gervais et de la Trinité, pièces dont les plus anciennes remontaient à l'année 1364. »

Les archives de l'Assistance publique sont particulièrement curieuses, encore qu'un grand nombre d'entre elles aient disparu par incendie, pillage ou destruction sous un pilon maladroit.

D'autre part, l'histoire de leur conservation elle-même à travers les siècles constitue une série souvent bizarre de décrets, de règlements et de mesures administratives.

Au seizième siècle, l'accès des archives, en l'hôtel de la Huchette, est gardé par vingt-quatre serrures : « neuf pour la porte d'entrée de la maison, huit pour la porte de la chambre et huit pour la tournelle où se trouvait située la chambre renfermant les archives, dans laquelle on ne pouvait pénétrer qu'en présence de l'un des gouverneurs ; chaque gouverneur avait trois clefs. »

Malgré les disparitions, les documents de l'Assistance publique comptent encore en manuscrits, cartulaires, livres anciens, plumitifs, minutes et extraits, plus de 50.000 pièces, parmi lesquelles 23.913 pièces sur papier, 7.512 parchemins, 569 plans, 867 registres sur parchemin et sur papier, 80 rotules sur parchemin, etc.

Il en est de fort anciens, comme la « confirmation, par Odon, fils du feu comte de Toul, des aumônes faites par Renard de Coissey aux maîtres et frères de l'hôpital du Saint-Esprit », qui date de 1263. Le premier des volumes de la bibliothèque est un *Discours sur la peste*, par Nancel, médecin à Tours (1581).

Bien entendu, le fonds le plus important et le plus ancien des archives provient de l'Hôtel-Dieu qui, comme on sait, fut le berceau de l'Assistance publique.

Dans un rapport fort intéressant, M. Ranson signale quelques documents du plus haut intérêt.

Une cession fut faite en 1781 aux administrateurs de l'Hospice des Enfants-Trouvés de la musique de Jean-Jacques Rousseau.

Environ deux ans après la mort du célèbre et paradoxal philosophe, raconte M. Ranson, sa veuve, Thérèse Levasseur, fit cession, par acte notarié, à un ami de son mari, le sieur Benoist, ancien contrôleur des eaux et forêts, de tous ses droits de propriété sur les manuscrits de musique laissés par Jean-Jacques Rousseau, à charge par ledit sieur Benoist de réunir et de publier, sous le titre indiqué par l'auteur, *Consolations des misères de ma vie*, tous les airs inédits trouvés dans ses papiers. Le produit de la vente de cette publication devait revenir à l'hospice des Enfants-Trouvés.

Thérèse Levasseur voulut ainsi que les dettes que son mari

avait contractées envers l'administration hospitalière fussent, après sa mort, payées avec le fruit de son travail. Le dossier paraît complet : on y trouve les actes notariés dont nous venons de parler, des listes de souscriptions sur lesquelles figurent les plus grands noms de la France et de l'étranger, enfin la délibération des administrateurs de l'hospice des Enfants-Trouvés donnant quittance au sieur Benoist de la somme de 34.000 livres, montant du produit net de l'entreprise.

M. Ranson nous signale aussi le registre des *Abjurations*, sur lequel sont portés les noms de tous les réformés qui, pour se faire soigner, devaient, avant d'entrer à l'hôpital, se convertir au catholicisme.

Les documents contemporains de la Commune, pendant la gestion du citoyen Treilhard, agent général de l'Assistance publique, sont également très curieux. Bien que sa comptabilité eût été fort régulière, Treilhard, qui était un fort honnête républicain et qui donna spontanément les fonds dont il était dépositaire, n'en fut pas moins fusillé en mai 1871, deux jours après l'incendie du chef-lieu de son administration.

Ces archives, nous le répétons, sont d'une extrême importance pour l'histoire de la ville et pour l'histoire générale. Parmi les richesses qu'elles renferment, il faut citer tout le fonds de l'Hôtel-Dieu, qui contient non seulement les titres de propriété pour les nombreux immeubles que cet hôpital a possédés ou possède encore, mais aussi tous les papiers trouvés au domicile des personnes qui faisaient des dons et legs et qui devenaient la propriété de l'hospice légataire ; le fonds de Saint-Jacques-au-Pèlerin, dont les actes vont du quatorzième au dix-huitième siècle ; les archives de l'hôpital général, les dossiers des Incurables, enfin les archives des hospices et hôpitaux actuels, antérieurs au dix-neuvième siècle, parmi lesquelles les registres de Bicêtre, qui fut, en quelque sorte, une succursale de la Bastille.

Nous applaudissons à ce transfert : on sait avec quel soin sont aménagés les bâtiments spécialement affectés, quai

Henri IV, aux archives de la Seine et de la ville de Paris, on sait aussi quels soins de conservation et de classement y sont apportés par nos amis Duret, Coyecque, Barroux. Sans doute, ces archives ne courent aucun danger à l'Assistance publique, mais, outre qu'elles seront plus commodément consultées par les travailleurs, elles pourront y être classées et inventoriées par des archivistes qui ont fait leurs preuves, sans augmentation de dépenses, ni pour la Ville, ni pour l'Assistance publique.

Le Musée municipal d'hygiène au marché de l'Ave Maria.

On sait que nos marchés de quartier sont de plus en plus délaissés, grâce à la concurrence que leur font les petites voitures des marchands des quatre-saisons et des grands épiciers.

Comme les autres, le marché de l'Ave Maria [1] est à moitié vide et le Conseil municipal a décidé de le désaffecter en partie et d'y transférer le *Musée d'Hygiène* dont les collections sont exilées au Dépotoir municipal.

Une proposition vient d'être faite d'y ajouter un *Musée de prévention des accidents du travail et d'hygiène industrielle.*

Des statues place des Vosges.

Il est question de faire de la place des Vosges, où l'on glorifia, l'an dernier, Victor Hugo, un panthéon des célébrités littéraires du siècle passé. C'est M. Paul Meurice qui a eu cette idée. Par souscriptions publiques, et avec le concours de l'État et de la Ville de Paris, on édifierait sur la vieille place des monuments à Châteaubriand, Balzac,

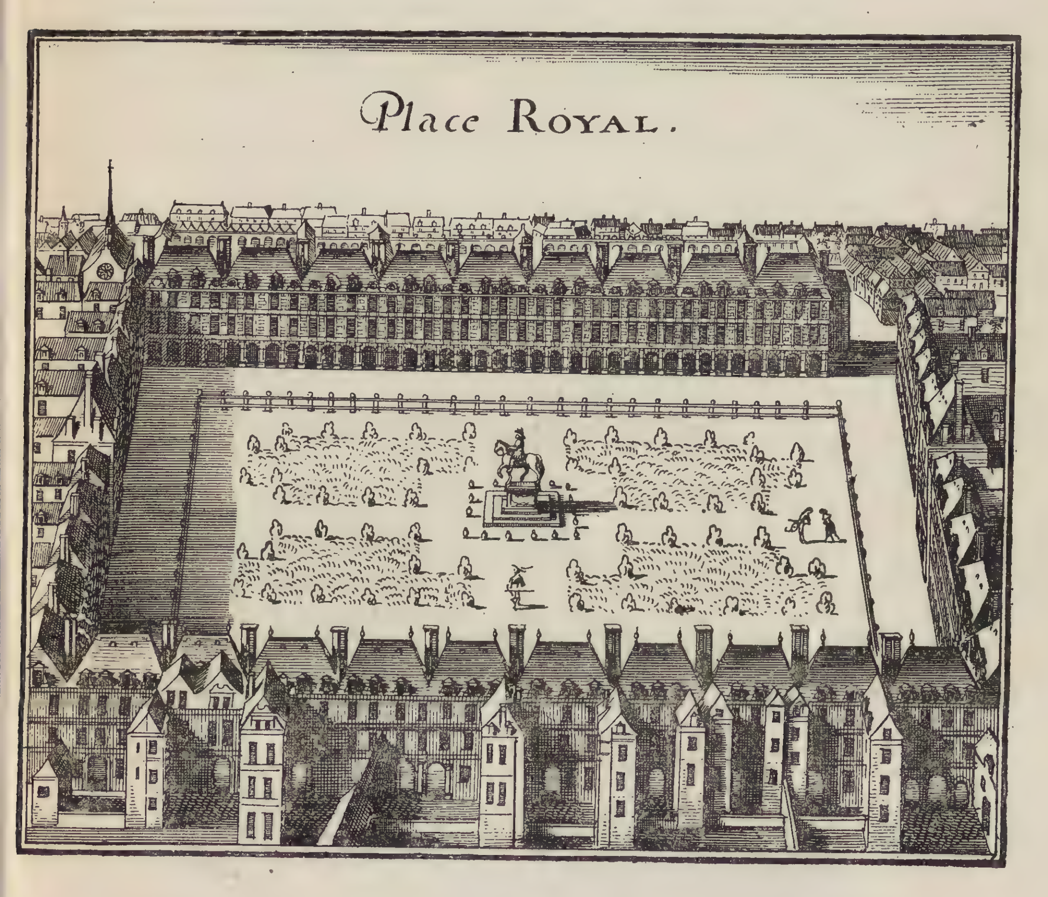
---

1. Occupe les bâtiments du couvent des Béguines, dit depuis de l'*Ave Maria*, fondé par Louis IX vers 1240 et supprimé en 1790. — L'église qui a été démolie renfermait le mausolée en marbre de Catherine de la Trémoille. A la Révolution, le couvent fut transformé en caserne.

Dans un prochain numéro, notre confrère E. Beaurepaire fera la monographie complète de ce moustier.

Michelet, Victor Hugo, Lamartine, Musset, A. de Vigny, G. Sand et Alexandre Dumas.

Pour que le projet réussisse, il faudra qu'à la fois le gouvernement, l'Institut et le Conseil municipal s'y inté-



ressent. C'est à quoi s'ingénie M. Paul Meurice, qui a recueilli déjà des adhésions précieuses, notamment celle de M. Claretie, à l'Institut, et celle de M. Galli, au Conseil municipal. Des propositions ont été faites, des idées échangées. On a parlé de placer, d'ores et déjà, place des Vosges,

le monument de Musset, dont l'installation, près du Théâtre-Français, rencontre certaines difficultés. Mais on a reconnu que ce monument, conçu et exécuté pour un emplacement spécial, ne conviendrait pas à la place des Vosges, et on paraît décidé à y élever d'abord une statue à Châteaubriand. Une souscription publique serait ouverte, des subventions seraient demandées aux assemblées et à l'Institut. Les autres statues viendraient ensuite.

Le projet en est là. Il ne tardera pas, d'ailleurs, à prendre corps définitivement.

Dans notre prochain Bulletin, nous étudierons ce projet, qui tend à défigurer la plus belle place de Paris.



Débuts de Mozart à l'hôtel de Beauvais.

Vers midi, le 18 novembre 1763, quatre voyageurs arrivaient à Paris et se faisaient conduire à l'hôtel de

Beauvais, rue Saint-Antoine [1], résidence du comte d'Eyck, envoyé extraordinaire de l'Électeur de Bavière, qui habitait ce magnifique hôtel, construit par Madame de Beauvais, la galante femme de chambre d'Anne d'Autriche, et qui avait profité de ses franchises d'ambassadeur pour établir, dans sa demeure, une académie de jeux.

Le chef de cette famille étrangère qui arrivait d'outre-Rhin était un homme instruit, artiste de mérite, ancien valet-musicien au service du comte de Thun, présentement deuxième maître de chapelle à l'évêché de Salzbourg. Léopold Mozart amenait avec lui sa femme, Anne-Marie Pertlin, et ses deux enfants, les seuls survivants des six qu'il avait eus : une fille âgée de douze ans, Marie-Anne, et un garçon, Wolfgang, qui allait entrer dans sa neuvième année...

Voilà nos voyageurs installés dans ce Paris du siècle dernier (ils devaient la faveur d'être hébergés chez le comte d'Eyck aux recommandations de la famille de la comtesse d'Eyck, fille du comte d'Arco, grand chambellan de la Cour de Salzbourg), dans cette ville folle, où les plaisirs, fêtes, bals, soupers, concerts et spectacles étaient les seuls soucis des gens du bel air. Comment un pauvre maître de chapelle allemand, escorté de sa famille, pourra-t-il se faire la moindre place dans cette société élégante et débauchée ? Il a bien quelques lettres de recommandation. Dès le lendemain de son arrivée, il court chez Madame de Villeroi, chez la comtesse de Lillebonne, mais un deuil de cour l'empêche d'être admis à Versailles. Il faut attendre. Il songe alors à une lettre que lui avait donnée un négociant de Francfort et va frapper à la porte de M. Grimm. Celui-ci accueillit avec empressement cette famille d'artistes compatriotes et

---

1. Aujourd'hui, 78, rue François-Miron. Dans un *Bulletin de la Cité* nous publierons l'histoire de cet hôtel, un des plus célèbres du vieux Paris, et où se sont déroulées plusieurs scènes historiques.

consacra aussitôt quelques lignes de sa correspondance à célébrer les mérites des petits musiciens... [1]»



Calendrier d'un bourgeois du quartier latin.

Nous détachons de ce fort intéressant journal les passages qui intéressent notre arrondissement.

Juillet 1873. — En fouillant le sol près de la tour septentrionale de Notre-Dame, pour y placer des tuyaux à gaz, on a mis à découvert les fondations d'une ancienne petite église, Saint-Jean-le-Rond, qui s'accrochait pour ainsi dire à la cathédrale, et qui ne fut détruite que quelques années avant la Révolution française. Sur les marches de cet humble sanctuaire fut trouvé un jeune enfant qu'on baptisa dans l'église même, et qu'on appela Jean Lerond ; mais lui prit le nom de d'Alembert.

On a également découvert au pied de la tour, sous la rue du Cloître, d'énormes massifs de maçonnerie qui servent de contreforts à cette tour.

4 février 1874. — Le maréchal de Mac-Mahon visite le Tribunal de commerce.

10 mars. — Le commerce de Paris a donné hier un bal superbe en l'honneur du Maréchal dans la grande cour vitrée du Tribunal de commerce... On dansa dans cette grande cour qui était admirablement décorée et qui du reste eût été aussi belle sans le moindre ornement : quoi de plus beau en effet que ce grand carré entouré d'une galerie circulaire dont il est séparé par de magnifiques colonnes.

Vingt glaces énormes, vingt lustres colossaux éclairaient cette

---

1. *La Ville et la Cour au XVIIIe siècle*, par Adolphe Jullien (chez Rouveyre, 1881). Première partie : *Les séjours de Mozart à Paris.*

salle de bal improvisée. C'était féerique à l'intérieur et peut-être plus encore à l'extérieur, car l'illumination du Tribunal faisait sortir de l'ombre les quais, le Palais de Justice, la Sainte-Chapelle et miroiter les eaux de la Seine qui semblaient refléter un incendie.

Dimanche 26 avril. — La colonne de Juillet est complètement réparée. Elle était trouée, comme une écumoire, par les balles qui avaient passé à travers. On a permis au public d'y remonter, car le bourgeois de Paris aime à monter sur la colonne de Juillet; c'est sa colonne à lui.

14 août. — Il y a quelques jours un individu se jetait du haut de la tour sud de Notre-Dame et venait s'abattre dans le jardin de l'archiprêtre, curé de Notre-Dame. Un autre désespéré en fit autant hier et il est encore tombé dans le jardin fatal... Voilà un jardin malsain pour l'archiprêtre.

21 mars 1877. — Je parcours avec joie le nouveau boulevard Henri-IV dont la double perspective est fort belle : la colonne de la Bastille d'un côté et de l'autre le Panthéon.

2 août. — Aujourd'hui, place du Parvis, très curieux spectacle. Sur de nombreux brancards, des infirmiers transportent les malades dans le nouvel Hôtel-Dieu. Ce serait prudent de mettre des chiens à l'entrée pour empêcher les rats de l'ancien hôpital d'y venir élire domicile. Il y en a, paraît-il, d'énormes, de monstrueux.

13 octobre. — Les constructions du vieil Hôtel-Dieu sont complètement démolies. Par suite, la façade de Notre-Dame est entièrement dégagée du côté de la Seine...

10 novembre 1878. — Pendant la nuit, une bourrasque enleva le coq de Notre-Dame. On ne l'a pas retrouvé; il est probablement tombé en Seine. Il était rempli de monnaie d'or, d'argent, de billon.

4 septembre 1881. — Le gros œuvre du nouvel Hôtel de Ville est terminé. Les dernières ardoises du toit viennent d'être posées.

18 juin 1882. — Je cours à l'Hôtel de Ville parce qu'on me prévient qu'on monte sur le faîte du toit des hérauts d'armes en bronze doré, de grandeur naturelle, qui font un effet...

épatant, oui, épatant, me dit-on ; j'y cours donc. Ils sont vraiment étranges, ces hérauts d'armes qui semblent, avec leurs hallebardes, veiller sur la maison municipale...

13 juillet. – Inauguration de l'Hôtel de Ville.

Henri DABOT.

(Extraits concernant le IVe arrondissement).



Nous recueillons dans les *Mémoires de Corbon* un épisode curieux et sanglant des journées de juin 1848, dont un de nos quartiers a été le théâtre.

Au lendemain de la bataille des rues, des milliers de victimes — insurgés ou défenseurs de l'ordre — encombraient les ambulances de Paris. Une commission fut chargée d'aller visiter ces malheureux, de leur porter des paroles d'apaisement, de l'argent pour leurs familles. Cette commission comprenait parmi ses membres un homme excellent, Corbon, alors représentant du peuple, qui a vécu très vieux, et qui a siégé avec honneur à l'Assemblée nationale de 1871, au Sénat de la troisième République. Ecoutez ce récit qu'il nous a laissé de sa visite dans une maison voisine de l'église Saint-Merry.

« Il y avait là une trentaine de blessés, dont quelques-uns mortellement atteints. Corbon est conduit auprès de l'un

d'eux par le médecin. C'était un insurgé. Il avait la poitrine percée d'une balle. Il se voyait mourir. Il serra la main du commissaire de la République, et, lui indiquant du doigt un autre lit : « C'est un municipal qui est là avec nous... Pauvre diable, ce n'est pas sa faute s'il a tiré sur nous ! Il était commandé... Il a bien du chagrin, allez. Est-ce que vous n'irez pas le consoler aussi ? Il a une femme qui est dans la misère... Allez à lui ! » Et comme Corbon, essayant de dissimuler son émotion, ne bougeait pas, le mourant reprit : « Oh ! je vous en prie, allez à lui ! Que la République lui pardonne comme je lui pardonne moi-même, et comme je pardonne à tous les soldats qui ont tiré sur nous !... »

Quand Corbon vint au lit du municipal, celui-ci se mit à pleurer, et répondit tristement : « Je n'ai droit à rien ! J'ai tiré sur le peuple ! Malheureux que je suis, je n'ai droit à rien ! » J'eus toutes les peines du monde, ajoute l'auteur du récit, à lui faire agréer pour sa femme une promesse de secours. »

Les 14 et 16 rue des Rosiers.

On vient de démolir, rue des Rosiers, deux antiques maisons où, dans l'une, un lavoir faisait entendre ses caquets et ses taquets, pour les remplacer par une haute et solennelle maison de rapport.

La rue des Rosiers est une des plus vieilles rues du vieux Paris. Elle fut percée vers 1200. Dans son *Dictionnaire des rues de Paris*, Guillot se contente d'apercevoir la rue des Rosiers, dont il ne dit presque rien.

> La rue *de l'Escoufle* est près
> Et la *rue des Rosiers*....

C'est au coin de la rue des Rosiers et de la rue Vieille-du-Temple, que fut assassiné, par Jean sans Peur, le duc d'Orléans. A l'autre extrémité, la rue faisait un retour d'équerre et aboutissait à la rue du Roi-de-Sicile. Cette

partie forme aujourd'hui la rue Ferdinand-Duval (ancienne rue des Juifs).

Une des maisons qui viennent d'être démolies, avait été l'hôtel de Chabenat, seigneur de Bonneuil-sur-Marne, président au Parlement, qui l'avait acheté de Briqueville, marquis de la Luzerne, maréchal de camp, dont la femme avait hérité du président Camus de Pontcarré, son père.

Cette maison avait appartenu au sieur Le Charpentier, qui avait fait sur elle donation de 6 sols de rente en 1237, aux frères de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers.

La maison voisine, le numéro 16, avait appartenu à J.-B. Scarron, sieur de Saincton, qui l'avait vendu en 1651, à Nicolas Robert, sieur de Lay.

En face ces maisons, au coin de la rue des Juifs, se passa un fait qui eut une grande influence sur les guerres de la Réforme.

A cet angle, il y avait une *Belle Dame* de pierre, comme on en voyait à tous les coins des rues de Paris.

Le peuple de Paris était fort amoureux de ses Bonnes Dames ; elles étaient toutes, dans leurs niches de pierre, merveilleusement attifées, nimbées de couronnes d'or ou de verdure et comme ensevelies dans des jonchées de lys et de roses. Le soir, une lampe à l'huile parfumée les éclairait dans les quartiers riches ; une belle chandelle dans les rues de misère.

Chaque madone avait son nom, ses vertus propres, son histoire et sa légende.

Vers le seizième siècle, les huguenots, qui regardaient toutes ces dévotions exagérées comme des actes d'idolâtrie, passaient souvent devant ces petits autels populaires, sculptés dans les murailles, le feutre sur l'oreille, en chantonnant des psaumes, affectant d'outrager ce culte enfantin.

Quelquefois le peuple, irrité par cette maladroite provocation, voulait les forcer d'adorer, et alors le sang coulait. Les huguenots se vengeaient la nuit.

Le 1er juin 1528, la *Belle Dame* de pierre, placée à l'angle

des rues du Roi-de-Sicile et des Juifs, si bien vêtue de soie et d'or, si bien parée de menus bijoux par les bachelettes d'alentour, fut trouvée gisante à terre, mutilée, la tête coupée, ainsi que celle du petit Jésus ; sa belle robe de brocard bleu, son manteau de velours pers, sa coiffure dorée, souillés de boue. Il n'y eut qu'un cri d'horreur dans les paroisses. Une procession expiatoire eut lieu ; le Roi plaça lui-même dans la niche une Notre-Dame d'argent, qui fut bientôt volée par quelque *franc mitou*, probablement très indifférent en matière religieuse.

Une note de Jaillot indique que ces réparations furent faites rue des Rosiers, *devant l'huis de derrière du Petit Saint-Antoine*. A. C.

Extrait des registres de la paroisse de Saint-Gervais.

Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, épousa à Paris, le 3 septembre 1612, en *l'église Saint-Gervais*, *Espérance Bérenger* ou *Bellanger*. Ils étaient morts avant 1649. Ils eurent sept enfants : 1° *Abel* ; 2° *Denis*, baptisé le 13 mars 1614 ; 3° *Antoine*, le 11 février 1616 ; 4° *Honoré*, le 3 juillet 1617 ; 5° *Marie*, mariée à Paris, à *Jean de Serre* ; 6° *Anne*, mariée à Paris, à *Charles de Poussemolte* ; 7° *Savinien*, baptisé en 1619, le héros de la pièce de M. Rostand, qui eut tant de retentissement il y a quelques années.



Abreuvoir rue des Lions-Saint-Paul.



Anecdote sur le peintre Lebrun.

On raconte que peu de temps après l'entière exécution des peintures de l'hôtel Lambert, le nonce du pape, connaisseur et ami des arts, en sa double qualité d'Italien et de prince de l'Eglise romaine, désira les visiter, afin d'être fixé sur leur valeur artistique. Ce fut Lebrun lui-même qui le reçut dans l'hôtel et qui sollicita de lui la faveur de le conduire. Le nonce, qui ne connaissait pas son officieux cicerone, se prit, par courtoisie pour les propriétaires de l'hôtel, à louer de son mieux les travaux du peintre de Louis XIV, sans soupçonner le plaisir qu'il procurait au prévenant anonyme qui lui faisait les honneurs de la galerie d'Hercule, dans tous ses détails, s'arrêtant avec complaisance devant les compositions qu'il considérait comme des petites merveilles ; si bien qu'en entrant dans les salles peintes par Lesueur, n'éprouvant probablement pas le besoin de faire l'éloge d'un rival, Lebrun pressa un peu le pas. — Tout beau, *caro mio !* s'écria le nonce, ce plafond est de la peinture italienne, de la peinture d'un grand maître ; regardons-le, s'il vous plaît, avec tout le soin et l'attention qu'il mérite. Quant à ce que vous m'avez fait voir jusqu'ici, entre nous, ce n'est qu'une *colioneria !* Que voulez-vous :

Non licet omnibus adire Corinthum.

O. D.



PORTE DE L'HOTEL DE HOLLANDE

Paris en 1773. — Lettre d'une descendante des huguenots.

Un de nos sociétaires, M. le pasteur Weber, nous communique de fort curieuses lettres d'une réfugiée protestante qui visitait Paris pour la première fois en 1773.

Une de ses premières visites est pour la chapelle de l'ambassade des Pays, hôtel de Hollande, dans la rue Vieille-du-Temple, hôtel encore très bien conservé, et que fréquentaient, après la révocation de l'édit de Nantes, les rares protestants réformés à qui, par une faveur spéciale, le séjour de Paris était toléré.

Ces lettres sont curieuses et pleines d'aperçus piquants sur nos quartiers à cette époque [1].

Le Dimanche 11 d'Août, nous fûmes à l'hôtel d'Hollande; en montant dans le fiacre, Mr Leclerc lui dit de nous conduire à l'hôtel d'Hollande. Pour aller à la prêche ? demanda le fiacre. Est-ce qu'on y fait la prêche ? demandai-je à mon tour. Oui, madame, dit le fiacre ; marche toujours, et nous y voilà après une bonne demi-heure de chemin. Nous trouvâmes à nous placer dans une des trois chambres qu'occupoient les auditeurs. Un gros lecteur et chantre, ressemblant fort au feu Sr Pultey, lisoit d'un ton nazillard lorsque nous entrâmes, sa voix qu'il tachoit de varier, étoit cependant d'une monotonie insoutenable ; je fus plus contente de son chant. On chante très-bien à l'hotel d'Hollande, et avec un zèle qui malheureusement est ignoré chez nous ; presque tout le monde sait les psaumes par cœur et ne se sert point de livre ; il n'y à point d'orgues. Le Ministre parut sur les 11 heures. C'étoit une figure singulière, une phisionomie à la Fegaud [2], un habillement pareil, mais point de calote. Il prit son texte dans l'Apocalipse. « Je suis l'Alpha et l'Oméga », et ce qui suit, son sermon tout métaphisique, fut certainement de l'Hébreu pour les trois quarts et demi de ses auditeurs, mais ses prières pleines d'onction dédomagèrent de la sécheresse de son sermon Je fus extrêmement surprise de voir des Dames avec du rouge au sermon! Passe aux promenades, mais au sermon ! O tems ! O mœurs !

---

1. Nous respectons l'orthographe.
2. Nom d'un pasteur de Cassel qui était très maigre.

Au sortir du sermon nous fumes promener au Palais-Royal. C'étoit l'heure du beau monde. De retour chez nous, nous dinames, puis nous voilà aux Thuilleries ; il n'est pas nécessaire de te dire qu'il y avoit beaucoup de monde, mais une chose que je ne puis passer sous silence, c'est l'étonnement où je suis de voir toutes les femmes faire les jeunes, des femmes de plus de 60 ans ou qui le paroissent, mettent du rouge et portent du rose, ce n'est qu'à la decrépitude la plus complette qu'elles se mettent en femmes d'age. Nous somes sortis deux matinée de suittes pour voir les rues de Paris tous les deux en poliçons, c'est-à-dire Mr Leclerc en habit vert sans épée, et moi en déshabillé blanc, calèche en tête canne en main, toutes les dames portent des cannes le matin, et beaucoup l'après dîné à la promenade, et mantelet sur le dos. J'ai vu le jardin de l'arcenal, la place des victoires, la place royalle, la place vendome ou la place de Louis le grand, celle de Louis quinze, sans oublier la statue du bon Roi Henri quatre sur le pontneuf, je n'ai pas manqué d'aller dans la ruë neuve St-Eustache, et peu s'en est fallu que je n'aye reconnu la maison de nos ancêtres. J'ai considéré avec attention le Portail St Gervais, malgré le peu d'espace qu'il y a au devant, j'ai vu avec un plaisir de *connoisseur* ce monument du sçavoir de notre parent [1]. Enfin Vendredi au matin j'ai vu la place aux veaux. Imagine toi 3 ou 4000 veaux liez par les 4 pieds et couchez sur de la paille, gros sans exagérer comme les ânes de mon païs, sous des abris de toile, qui attendent patiemment que les bouchers viennent les acheter. Je n'ai jamais vu de si beau veau ni si bon, que celui de Paris, le mouton le plus gras de chez nous ne l'est pas encore autant. J'ai été à la Grève et j'ai vu la maison du Papa de Md Palseur, je ne sai dans quelle chambre étoit la porte vitrée avec un rideau de taffetas jonquille, mais je crois qu'ils ne retirèrent pas beaucoup de leur fenêtre le jour de l'exécution du comte de Horne, car il n'y en a que trois ou 4 au plus.

J'ai pour vis à vis le couvent des Carmes Billettes, ces messieurs ont de très-jolies chambres à plancher ou plutôt careau frotté, des tapisseries, rideau, balcons aux fenêtres, il y en a un qui peint : je lui ai vu peindre un dessus de cheminée, un qui est musicien et qui jouë tous les soirs de la flute ; si tu crois que

---

1. Le portail de Saint-Gervais est de Salomon de Brosse.

ce sont des airs sacrés tu [te] trompe, des airs d'operettes les plus nouveaux, un frère apothicaire que j'ai batisé frère propret car je lui vois balayer et cirer sa chambre tous les jours, enfin un autre que je nome frère *Schwein* qui est très-habille menuisier à ce qu'on dit, mais le plus malpropre sagouin qu'on puisse voir, et qui plus est ivrogne.

A propos de Schwein, je ne crois pas être de leur espèce, mais je m'apperçois que j'engraisse dans la malpropreté. Quelle horreur que les fenêtres à Paris ! Non, depuis le déluge universel elles ne furent point lavées ! mal faites avec cela, des croisilions de 2 pouces de large, le mastic appliqué malproprement, enfin c'est une pitié de voir des belles maisons, des hôtels superbes avec des fenêtres massacrées et malpropres, vive Cassel pour les belles fenêtres.

Les rues d'ici sont infecte, les ruisseaux coulent au milieu, tous les égouts s'y rendent il faut enjamber à tout moment comme au vieux Cassel par dessus les vinckels, s'il ne faisoit pas sec je ne pourois me promener. Je ne trouve plus extraordinaire que les grands Seigneurs se logent au fond des cours. Les escaliers, du moins ceux des maisons que j'ai vue, sont de carreau enchassé dans du bois et d'une malpropreté qui fait soulever le cœur, on les balaye tous les samedis, point de sable ; il n'est question ici que de ce qui paroit, glace à cadre doré sur les cheminées, tableau au dessus, glace dans le trumeau, carreau frotté toutes les semaines, mais les punaises vous mangent.

Nous sommes logés un peu moins malproprement que bien d'autres, parce que j'y mets la main et que je fais balayer tous les jours la fille qui nous sert ; notre chambre, qui est fort gaye, est au-dessus de l'infection, étant de niveau avec les cheminées ou peu s'en faut, l'escalier qui est à rampe de fer et fort doux, mais ce n'est pas celui de Cassel, il y tourneroit 3 fois.

Toutes les cuisinières portent des bonets de blonde et sont poudrées tous les jours, les femmes d'ouvriers comme tailleurs, cordonniers, ne sortent point sans la montre d'or, le mantelet, les blondes, les rubans, les robes de soie garnies et falbalassées, on porte beaucoup de pantoufles pour mieux faire voir les bas de soye. Les dames n'ont de plus qu'elles que l'air moins commun, et moins de volubilité dans leur langage. Les femmes sont laides, et mal faites pour la plupart, de grosses ragottes ou

des perches sans grace qui s'imaginent qu'avec du rouge et de la poudre rousse, des frisures bizares, et des coëffures plus bizares encore, elles sont des vénus. Chez nous une rousse fait ce qu'elle peut pour déguiser la malheureuse couleur de ses cheveux, icy les brunes veulent être rousse et emploient l'art pour cela. On voit prodigieusement de femes et de jeunes filles contrefaites, je ne sais d'où cela vient.

Les filets sont encore plus à la mode icy qu'à Cassel, tout le monde en porte et tout le monde en fait ; à Saint-Nicolas nous vimes trois petits garçons dont l'aîné n'avoit pas 12 ans qui étoient assis autour d'une table à faire des filets, dans le reste de la route nous vîmes plusieurs soldats qui en faisoient, cependant ils sont fort chers à ce qu'on m'a dit, on les fait presque tous en soye. Tout le monde est icy poli et honête mais avec toute la politesse du monde on est écorché Md. la Mrq. de Vérac dit hier à Mr. le Clerc qu'il partoit incessamment un Conseiller de Légation d'icy pour la Cour de Cassel, c'est un chevallier dont je ne sais pas le nom parce que M. le Clerc l'a oublié. J'aurois encore bien des choses à te dire, mais le papier me manque, ce sera pour une autre fois, répons moi prontement sur tout ce que tu sais et crois moi come toujours ton affectionnée sœur [1].

J. P. Leclerc née Du Ry.

P.-S. — Nos comp. à toute la famille, aux voisins, aux amis et connaissances.

Notre adresse est chez M[d] la Veuve Bosquet ruë des Billettes près Ste Croix de la Bretonnerie à côté du Commissaire à Paris.

Paris, ce 22 septembre 1773.

Mon cher Frère,

. . . .

J'ai vu la famille Calas à l'hotel d'Holande, une Dame auprès

1. En marge : « Aux promenades publiques on est assis sur des chaises, on paie 2 sous par personne, ce qui fait environ 10 heller, mais on peut y rester toute la journée si l'on veut. Les hommes se promènent sans épée, en bonet de voyage, couteau de chasse, enfin en poliçons s'ils veulent, surtout le matin, les femmes de même sont fort négligées aux promenades du matin, nous fûmes vendredi déjeuner au Palais Royal où j'en vis en bonet de nuit faisant des filets ; personne ne rit, tout le monde fait comme il veut, il n'y a point de gêne. »

de laquelle j'étois assise me la montra. J'avois déjà remarqué deux de ces Dames pour lesquelles on marquoit beaucoup d'égards, et qui avoient toujours leur place au pied de la chaire. C'étoit la mère veuve du Sr Calas, grosse femme de bonne mine, fort blanche, de l'âge de 60 ans ou environ en robe noire, ruban noir une canne à sa main, l'autre, sa fille aînée petite, menue, à yeux noirs, fort blanche mais quelque chose d'un peu mélancolique dans la phisionomie, du reste mise avec toute l'élégance possible, au rouge près. La Dame ma voisine m'aprit que l'autre fille étoit mariée à Mr du Voisin qui étoit le ministre qui prêchoit ce jour là, le même que je t'ai dit ressembler à feu Mr Fégaud, à l'exception de la Calote et de la grandeur, car il est petit.

Ce Mr Du Voisin est fort courru et on étoufe à force de monde les jours qu'il prêche, il est vrai que ses discours sont fort travaillés, qu'il fait choix de bons termes, qu'il a beaucoup de feu et paroit être persuadé que ses auditeurs ne sont pas des cruches, mais malgré tout cela, il a une espèce de monotonie à laquelle on s'accoutume, mais qui est très désagréable la première fois qu'on l'entend. Md du Voisin est placée dans le parquet avec l'ambassadeur comme femme de ministre. Je l'ai vuë à la promenade avec son mari, elle est plus grande et plus jeune que sa sœur, d'une figure asses agréable et mise comme elle, c'est-à-dire très-bien.

L'autre Ministre nommé Mr de la Brouë est un gros homme de la figure d'un supperintendant ou du moins tels qu'ils devroient l'avoir. Ses discours ne sont pas de la force de ceux de son collégue, mais du moins ne manque-t-il pas d'égart pour ses auditeurs, et s'il ne fait pas aussi bien, c'est qu'il ne le peut pas, il a un petit accent tirant sur celui de la Garrone.

Une chose qui ma paru singulliere, c'est la recommandation aux prières publiques et particulières, pour le jugement d'un procès, qui devoit à la vérité décider du sort d'une famille, et les actions de graces renduës le dimanche suivant au sujet du gain de ce même procès, les parties intéressées présentes. On rend des actions de graces lorsqu'une femme relève de couche [1] et qu'elle vient pour la première fois à l'église, au reste le service se fait comme chez nous, mais il y a plus de zèle et d'attention...

1. Coutume encore usitée en Alsace et dans l'Eglise anglicane.



Stryge de Notre-Dame.

L'HOTEL D'AUMONT

La Pharmacie Centrale de France, *propriétaire de l'Hôtel d'Aumont, rue de Jouy, a eu l'excellente inspiration, pour célébrer son centenaire, de charger notre excellent sociétaire, M. Charles Sellier, l'érudit bibliothécaire de Carnavalet, de retracer l'histoire de ce vieil hôtel, un des mieux conservés de ces anciennes demeures d'autrefois, si nombreuses encore dans notre arrondissement.*

Nous en détachons quelques passages :

Au numéro 7 de la rue de Jouy, une des rues les plus calmes de l'ancien quartier de la Mortellerie, on remarque une grand'-porte en plein-cintre, rehaussée de refends : c'est l'entrée de l'*Hôtel d'Aumont*, aujourd'hui le siège de la *Pharmacie Centrale de France*. Si l'on franchit le seuil de cette porte monumentale, on pénètre dans une cour rectangulaire, assez vaste, bordée de magnifiques corps de logis, dont les façades, d'aspect imposant et magistral, reflètent, sous la grise patine du temps, cet air de grandeur qui est la caractéristique de leur époque. Dans cette cour silencieuse où deux siècles et demi ont passé, l'imagination se plairait à voir apparaître, en leurs brillants équipages, galants cavaliers et « honnestes » dames, maréchaux opulents et superbes duchesses du temps jadis. Mais... où sont les neiges d'antan ! Il

ne reste plus ici, de tout ce monde disparu, que des titres inédits et des parchemins oubliés. Qu'il nous soit donc permis d'en remuer la poussière ; nous y retrouverons les souvenirs perdus, qu'à défaut d'historiens, des notaires ont enregistrés et authentiqués.

Il y a douze à treize cents ans, l'emplacement sur lequel a été construit l'*Hôtel d'Aumont*, faisait partie d'un domaine assez étendu, appelé *culture Saint-Eloi*, par suite de la concession que le roi Dagobert en fit, à titre de dotation, au prieuré de filles que saint Eloi venait de fonder dans la Cité, vis-à-vis du Palais [1]. Ce monastère ayant pris, dès le début, une assez grande importance, les religieuses n'y eurent bientôt plus assez de place pour leurs inhumations, et furent obligées de consacrer une parcelle de leur culture à cet usage. Une chapelle cémétériale, dédiée à saint Paul l'apôtre, accompagna aussitôt ce champ de sépulture, dont l'accès donnait sur un chemin conduisant de la Seine à l'ancienne voie gallo-romaine, devenue la *rue Saint-Antoine* [2] ; depuis lors, ce chemin s'est appelé la *rue Saint-Paul*. Au fur et à mesure que la culture Saint-Eloi se peupla, le sanctuaire mérovingien de Saint-Paul s'agrandit si bien qu'il ne tarda pas à devenir église paroissiale [3].

Entre temps, un autre chemin s'était embranché, à hauteur de la rue Tiron, sur la partie de la rue Saint-Antoine appelée de nos jours *rue François-Miron* [4], et venait aboutir rue Saint-Paul, en face de l'église passée désormais la patronale du quartier. Cette traverse est évidemment plus ancienne que l'enceinte de Philippe-Auguste qui la barrait vers la rue Saint-Paul, et qui

1. Au XIIe siècle, le monastère de Saint-Éloi passa aux mains des moines de Saint-Maur-des-Fossés; en 1629, des barnabites y remplacèrent ceux-ci ; ils s'en trouvaient encore possesseurs lorsqu'ils furent supprimés, en 1790. L'ancienne église du couvent des barnabites a été démolie, il y a quelque quarante ans, lors de la percée du boulevard du Palais; son portail a été depuis transporté à l'église des Blancs-Manteaux.

2. Voir notre Rapport sur les fouilles exécutées sous la rue Saint-Antoine pour la construction du chemin de fer métropolitain, publié dans les *Procès-verbaux de la Commission du « Vieux-Paris »*, année 1899, p. 310 à 312.

3. L'église Saint-Paul, dont l'entrée était située rue Saint-Paul, à droite du passage Saint-Pierre, a été démolie en 1807, comme étant trop délabrée pour pouvoir être rendue au culte à titre de paroisse. Lors du Concordat, elle avait été du reste remplacée par l'ancienne église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, qui joignit, dès lors, à son ancien vocable de Saint-Louis celui de Saint-Paul; d'où son appellation moderne d'*église Saint-Paul-Saint-Louis*.

4. François Miron, prévôt des marchands de 1604 à 1606.

l'aurait interceptée de ce côté, si une poterne, ou fausse porte, n'eût été pratiquée dans cette muraille : d'où le nom, donné primitivement au tronçon extra muros de ce chemin, de *rue de la Poterne* ou *de la Fausse-Poterne-Saint-Paul*, ou bien encore de *rue de l'Archet-Saint-Paul*, parce que cette porte était voûtée en archet, c'est-à-dire en arcade [1]. Quant au surplus intra muros dudit chemin, c'est-à-dire sa majeure partie, on le voit, au XIIIe siècle, porter deux appellations différentes. Ainsi, depuis la poterne Saint-Paul jusqu'à la rue des Nonnains-d'Hyères, ce chemin est indiqué par Guillot, poète-viographe de ce temps-là, sous le nom de *rue des Poulies-Saint-Paul* [2] : ici le mot *poulies* rappelle les anciens appareils à ramager les draps ou autres étoffes, et signifie que cette industrie, jadis très parisienne, existait dans ces parages [3]. Enfin, depuis la rue des Nonnains-d'Hyères jusqu'à la rue Saint-Antoine (rue François-Miron), le même chemin devenait la *rue de Jouy*; c'est encore le même rimeur qui nous l'apprend par les vers suivants :

Parmi la rue du Figuier,
Et parmi la rue à Nonnains
D'Ière, [*je*] vi chevaucher deus nains
Qui moult estoient esjoy ;
Puis truis [*trouvai*] la *rue de Joy*,
Et la rue Frogier-Lasnier [4].

Un peu plus tard, la dénomination de *rue de Jouy* s'étendit jusqu'à la poterne Saint-Paul, et ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que l'ancienne rue des Poulies-Saint-Paul, parce que le presbytère de Saint-Paul y était situé, prit le nom de *rue des Prêtres-Saint-Paul*, qu'elle a gardé jusqu'en 1844 où elle reçut

---

1. Il ne reste plus de cette porte que le quart d'une des deux tours circulaires qui la flanquaient : ce vestige de l'enceinte de Philippe-Auguste est encore quelque peu visible rue Charlemagne, et fait partie du mur mitoyen qui sépare le petit lycée Charlemagne de la maison voisine, vers l'entrée de la rue des Jardins.

2. Voir le *Dict. des rues de Paris* de Guillot, édition de M. Edgar Mareuse, page 76.

3. Voir le *Glossarium* de Ducange au mot *poliæ*. — Plusieurs autres anciennes rues de Paris ont aussi porté jadis le nom de *rue des Poulies* : on peut citer, entre autres, la rue du Louvre et la rue des Francs-Bourgeois.

4. *Le Dict. des rues de Paris*. loc. cit., p. 78, 79. — La rue *Frogier-Lasnier* est devenue par altération la rue *Geoffroy-Lasnier*.

celui de *rue Charlemagne*, en raison du voisinage du lycée Charlemagne.

Suivant les historiens Sauval et Jaillot, la rue de Jouy doit son nom à l'hôtel que l'abbé et les religieux de Jouy y avaient eu presque de tout temps ; on l'appelait aussi, aux XIIIe et XIVe siècles, la *rue à l'Abbé-de-Joy* [1]. Cependant la maison abbatiale de Jouy n'était pas la seule de son genre dans cette rue, témoin l'ancien logis des abbés de Chaalis [2], dont les salles-basses gothiques subsistent encore en partie au numéro 14, où aboutit un passage de l'hôtel de Beauvais, dont on admire toujours la belle ordonnance au numéro 62 de la rue François-Miron [3]. La rue de Jouy n'était pas non plus la seule du quartier à posséder un hôtel d'abbé. Ainsi la *rue Tiron* doit son nom à une grande maison qu'on y avait bâtie et qui appartenait à l'abbé de Tiron [4] dès l'année 1270 ; on en voyait encore la porte subsister à la fin du XVIIIe siècle. Au numéro 19 de la rue Geoffroy-Lasnier existe encore l'hôtel des abbés de Preuilly [5]. Depuis 1182, les abbesses d'Hyères [6] avaient aussi leur maison dans une rue du voisinage, qui prit de ce fait le nom de *rue des Nonnains d'Hyères ;* c'est là que les religieuses d'Hyères se retiraient en temps de troubles ; pendant la paix, c'était la demeure tant de leur procureur, solliciteur, receveur, que de leurs serviteurs et de leurs messagers lorsqu'ils venaient à Paris pour les affaires du couvent, ainsi qu'en parlent les anciens titres et en ces propres termes [7].

Pour ne point permettre de confondre l'emplacement de

---

1. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 144 ; — Jaillot, *Recherches historiques, topographiques et critiques sur Paris*, t. III, *Quartier Saint-Paul*, p. 19. — Jouy-l'Abbaye (Seine-et-Marne), arrondissement et canton de Provins (Brie champenoise). L'abbaye de Jouy était un couvent de cisterciens, qui dépendait du diocèse de Sens.

2. Abbaye de Chaalis, ancien couvent de bernardins, situé dans le Valois (Oise), diocèse de Senlis.

3. Jules Cousin, *L'Hôtel de Beauvais*, publié dans la *Revue universelle des arts*, t. XX, p. 79 et 145.

4. Tiron ou Thiron, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir).

5. Preuilly, commune et chef-lieu de canton, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

6. Hyères, ou plutôt Yerres, commune, canton de Boissy-Saint-Léger, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise).

7. Sauval, *loc. cit.*, t. II, p. 270.

l'hôtel d'Aumont avec celui de l'hôtel de Jouy, dont on ne connaît plus guère de trace, il convient, à présent, d'indiquer où pouvait bien se trouver celui-ci. Tout d'abord, un document du XIIIe siècle, transcrit dans un cartulaire de Saint-Éloi du même temps, sous le titre : « *C'est l'ordenance au prieur de* » *S. Eloy de Paris, comment la terre de S. Pol et d'aillieurs doibt* » *estre esbournée* », nous permet de résoudre suffisamment la question. En effet, après avoir fait partir de la place Baudoyer [1] les limites de ce bornage, ce document nous les montre plus loin se continuant ainsi vers l'est : « Item, si devra aller à la « meson Richart le charbonnier, laquelle est de S. Eloy, qui « joint à la meson Guillaume Roussiau le pelletier, qui est an « l'antrée de la meson à la Guespine, à main destre, tout an « suivant jusques à la *meson de Joï*. Item, si devon retourner de « l'autre part de la voie, à main senestre, à la meson au barbier, « qui est de S. Eloy, laquelle fait le coignon de ladite rue (de « Jouy) et de la rue S. Anthoine, tout an suivant jusques au « coignon de la rue Perciée (rue du Prévôt)... » [2].

La « meson de Joï » ainsi rencontrée à main droite en allant vers Saint-Paul, c'est-à-dire du côté des numéros impairs actuels de la rue de Jouy, se trouvait donc située entre la « meson à la Guespine », dont l'impasse de ce nom marque, depuis lors, la place ou la proximité, et la rue des Nonnains-d'Hyères, où les limites du bornage en question n'atteignaient pas, puisque de la maison de Jouy elles retournaient brusquement de l'autre côté de la voie pour gagner le coin des rues de Jouy et de Saint-Antoine. Ceci posé, on peut enfin achever de déterminer, avec une approximation suffisante, la situation exacte de l'hôtel de Jouy, grâce à des documents qu'il est facile d'invoquer. Mais avant tout, il devient impossible de confondre cet hôtel avec celui d'Aumont, grâce encore au texte suivant de Sauval : « L'hôtel de Jouy, qui a communiqué son nom à la rue où il

1. Cette porte Baudoyer faisait partie de l'enceinte capétienne qui précéda celle de Philippe-Auguste, elle marquait l'extrémité de la rue Saint-Antoine ; la place Baudoyer actuelle occupe son emplacement. Lorsque l'enceinte de Philippe-Auguste fut construite, le nom de cette porte fut alors transporté à la porte ouverte aussi sur la rue Saint-Antoine, à hauteur du point aujourd'hui marqué par l'entrée du lycée Charlemagne ; cette seconde porte Baudoyer s'appela aussi porte Saint-Antoine.

2. Archives Nationales, LL, 75, f° 6, recto.

» était, tombant en ruines en 1658, et n'étant loué que 50 livres » par bail emphytéotique, le sieur Pierre de Bellièvre, qui en » était abbé commendataire, obtint du roi la permission de » l'aliéner, qu'il fit enregistrer au Parlement dans les registres » des Ordonnances. » [1].

Ainsi nous verrons, par les anciens titres de propriété de l'hôtel d'Aumont, que celui-ci, en 1658, appartenait déjà depuis plusieurs années, au maréchal Antoine duc d'Aumont, et qu'aucun de ses attenants et aboutissants n'était l'hôtel de Jouy. Bien plus, en suivant vers Saint-Paul, il ne restait plus que deux maisons de ce côté de la rue de Jouy, avant d'aboutir rue des Nonnains-d'Hyères; mais elles étaient vraiment trop peu importantes pour avoir pu convenir au logement des abbés de Jouy; d'ailleurs elles formaient angle et retour sur la rue des Nonnains-d'Hyères, et nous venons de constater que l'ancien bornage de la terre de Saint-Paul, qui limitait ici la censive de Saint-Eloi, n'atteignait pas jusque-là. Enfin, de l'autre côté de l'hôtel d'Aumont, l'hôtel de Fourcy, comme nous le constaterons par la suite, se trouvait déjà depuis longtemps bâti. Conséquemment, l'hôtel de Jouy ne pouvait exister qu'entre l'hôtel de Fourcy et l'impasse Guépine, c'est-à-dire dans la censive de Saint-Eloi, comprise dans celle de l'évêque de Paris dès le XIVe siècle. Or, le terrier du Roi de 1700 indique précisément que la censive de l'archevêché s'arrêtait à l'hôtel de Fourcy, où commençait la censive du roi, laquelle comprenait la majeure partie de l'hôtel d'Aumont, d'où elle s'étendait bien au-delà de la rue des Nonnains-d'Hyères [2]. Une justification de notre dire, relative à l'emplacement de l'hôtel de Jouy, se rencontre encore dans une charte du mois de juillet 1342, par laquelle Philippe VI de Valois, en récompense des services que lui rend son chambellan, Jean, seigneur d'Andresel, lui donne la maison qui fut à Gilles Granche, chevalier; laquelle maison était « séant à Paris, entre

---

1. Sauval, *loc. cit.*, t. Ier, p. 144; t. II, p. 269. — Pierre de Bellièvre, seigneur de Grignon, fils de Nicolas de Bellièvre, président à mortier, et petit-fils de Pomponne de Bellièvre, chancelier de France sous Henri IV, fut conseiller au Parlement, président aux requêtes du Palais, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, succéda à son oncle, Albert de Bellièvre, comme abbé commendataire de Jouy, et mourut en 1683, âgé de 72 ans. (Voir *Histoire généalogique* du P. Anselme et le *Dictionnaire de la noblesse* de La Chesnaye-Desbois).

2. Archives Nationales, Q1* 1099¹⁰ C.

» la porte Baudoyer et la porte Saint-Anthoine, à l'opposite de » la dame de la Saussoie, rue Saint-Antoine, et aboutissant par » derrière devant la maison des religieux de Jouy »[1] : ce qui montre suffisamment que la maison ainsi octroyée audit seigneur d'Andresel, ne pouvait être située autre part que dans la pointe formée par les rues Saint-Antoine et de Jouy, vis-à-vis l'hôtel de Jouy et contre la maison du coin, mentionnée au bornage de la terre de Saint-Paul, comme étant de la censive de Saint-Eloi et appartenant à un barbier. Mais nous pouvons encore mieux préciser l'emplacement en question, car nous verrons aussi, plus loin, que l'hôtel de Fourcy, anciennement la maison à l'enseigne de *l'Ermitage*, ne touchait pas encore l'hôtel de Jouy, mais en était séparé tout au moins par la maison à l'enseigne *du Grégeois*, dont la place est marquée aujourd'hui par le numéro 11 de la rue de Jouy [2] : ce qui reporte évidemment l'hôtel de Jouy vers les numéros 13, 15 et 17.

. . . .

Ch. SELLIER.

LE MUSÉE ADAM MICKIEWICZ

Il y a deux ans, M. Ladislas Mickiewicz, fils du grand Polonais, se préparait à réunir dans un musée les souvenirs de l'immortel poète. Il pensait que la vie d'Adam Mickiewicz avait été trop mêlée à celle de nombreux personnages français pour qu'il ne fût pas intéressant de laisser à Paris les témoignages de ses relations avec Montalembert, Quinet, Michelet, George Sand, avec les Allemands Gœthe et Klopstock, les Anglais Moore et Fenimore Cooper.

« Nous avions bien pensé à établir ce musée en Lithuanie, dans la maison natale de mon père, nous disait M. Ladislas Mickiewicz. Mais il n'y faut pas songer. La langue polonaise elle-même y est maintenant interdite. Et l'on peut lire, dans les cercles, des inscriptions de ce genre : « Tout membre

---

1. M. Jules Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, t. II, p. 168, 169.

2. Voir Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Sentence du Trésor, du 1er août 1624*.

» qui se sera rendu coupable d'escroquerie ou d'usage du » polonais sera chassé du cercle ». Alors, nous avons songé à Paris, la patrie des exilés ».

C'est au bord de la Seine, dans la paisible île Saint-Louis, que ce Musée vient d'être constitué.

Une grande salle a été aménagée au-dessus d'une des ailes de la Bibliothèque polonaise, 6, quai d'Orléans. Après s'être convaincu, parmi les livres où les exilés puisent la force de maintenir leur nationalité, qu'une nation est le résultat d'une éducation commune, on peut, en montant un petit escalier de bois, s'émouvoir devant les reliques de celui qui légua aux générations futures un espoir indestructible.

Mais peu nombreux sont les Français qui, lorsqu'on ose parler de la Pologne, se souviennent d'autre chose que du mot de Floquet. Nous avons oublié nos plus belles pages d'histoire ; et nos ardents enthousiasmes d'autrefois semblent à jamais évanouis. Pour de médiocres productions scandinaves ou tartares-mongoles, nous délaissons les chefs-d'œuvre profondément humains des grands Polonais ; et si grâce à un lancement habile, Sienkiewicz devint l'objet d'un engouement exagéré... et fugitif, des génies tels que Slowacki et Sigismond Krasicki restent ignorés. Nous allons secouer la cendre qui couvre des noms jadis illustres. Une visite au Musée Adam Mickiewicz, c'est l'évocation de toute une époque, de vies admirables dont l'étude procure de salutaires exemples et de précieux enseignements.

Dans la cage même du petit escalier, après une aquarelle de Falat qui nous montre la rue de Novogrodek où s'élevait la maison des parents du poète, on voit notre David d'Angers. Il était à Weimar pour exécuter le buste de Gœthe, quand, le 24 août 1829, à l'auberge de l'*Éléphant*, il dîna en compagnie de deux voyageurs. Il causait avec son ami Victor Pavie d'une nouvelle édition parisienne des œuvres d'un grand poète polonais dont il ne savait plus le nom. «Mick... Mis..., disait Pavie ; eh ! qui est-ce donc votre grand poète ? » Un des voyageurs avança qu'il s'agissait peut-être

de Krasicki. Le Français s'emporta, indigné de ce qu'un Polonais ignorât le nom de son poète national. Le voyageur interpellé sortit, et Pavie, s'adressant à celui qui restait : « Vous êtes Polonais, vous aussi ? lui dit-il. Et ne connaissez-vous pas davantage le nom de votre poète ? — Vous voulez sans doute parler d'Adam Mickiewicz ? — Oui, oui ! c'est juste ; c'est de lui que je voulais parler. — Et c'est précisément lui-même qui vient de sortir », répondit doucement le voyageur. Le Français, surpris, poussait des exclamations ; David d'Angers demanda que Mickiewicz lui fût présenté. Le poète eut vite fait d'enthousiasmer le sculpteur, qui voulut modeler son effigie. Et, quelques jours après, Mickiewicz récitait une traduction improvisée de son *Faris* devant David d'Angers qui, sur une étroite plaque de schiste, ébauchait sa nouvelle œuvre. Celui-ci, encore incertain si Gœthe consentirait à poser devant lui, disait à Pavie, en regardant le médaillon achevé : « Après tout, qu'importe ! L'honneur est sauf, et je retourne tête haute à Paris où le buste en marbre du grand homme que voici justifiera mon excursion ». Ce buste fut exécuté cinq ans après. On le voit au musée, ainsi que le médaillon de Weimar.

*
* *

A côté de David d'Angers, c'est le portrait d'Auguste Préault, dont un monument de Mickiewicz fut inauguré en 1867, au cimetière de Montmorency. L'ardente jeunesse du poète, les années de Vilna, où naquirent et se développèrent les associations de Philomathes (amants de la patrie), l'abominable procès dont elles furent le motif et qui exila Mickiewicz, tout cela est évoqué par le visage de Thomas Zan, qu'on déporta en Sibérie. Près de lui se trouve Léon Faucher, à l'instigation duquel Cousin créa la chaire de langues slaves au Collège de France. Mickiewicz occupait ce poste quand il entreprit, avec Michelet et Quinet, la fameuse campagne contre les jésuites et l'ultramontanisme.

Le gouvernement suspendit les cours ; c'est alors que leurs auditeurs offrirent aux trois professeurs un médaillon où leurs profils étaient assemblés. L'original de cette médaille, dont la reproduction est au Collège de France, fait partie du musée. En 1852, le poète fut définitivement révoqué. L'amitié de Jérôme Bonaparte lui valut d'entrer à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il y aurait, sans doute, souffert des ennuis du service, le conservateur, Laurent de l'Ardèche, les lui épargna : c'est pourquoi l'excellent homme figure parmi les amis du poète. Deux portraits de Mickiewicz, d'après Joseph Oleszkiewicz et Alexandre Kamienski, occupent la partie supérieure du mur, avec une intéressante lithographie. Sur cette dernière, un uhlan polonais lacère, de la pointe de sa lance, une banderole où sont écrits les mots : *Partage de la Pologne* ; un prêtre, le crucifix à la main, entraîne les volontaires français qui courent à la délivrance de la nation sœur. C'est un témoignage de l'enthousiasme parisien, en février 1848.

En continuant de monter le petit escalier, Marie Szymanowska nous apparaît. C'est un mot de cette illustre musicienne qui permit à Mickiewicz d'entrer chez Gœthe, en 1829 ; une de ses filles épousa le poète. A côté de l'aimable virtuose, un énergique officier, Constantin Ordon, celui qui, en 1831, fit sauter sa redoute envahie par les Russes [1]. La série des portraits d'amis continue : Bohdan Zaleski, Mme Adèle Dumesnil, fille de Michelet ; Quinet et sa première femme, Michelet, George Sand, André Towianski, théosophe lithuanien qui influença profondément le poète, etc. Un médaillon de Claudine Potocka, offert à Mickiewicz par David d'Angers, un tableau du massacre des émigrés polonais par les Prussiens à Fischau, un paysan lithuanien qui implore de Dieu la fin de sa misère, accompagnent une célèbre lithographie que Mickiewicz fit distribuer au Collège de France quand, livré au mysticisme, il voulait provoquer

1. Lire le farouche poème de Mickiewicz : « La redoute d'Ordon. »

une régénération morale et frapper l'esprit de ses auditeurs. Elle représente Napoléon pleurant sur la carte d'Europe [1].

Dans la salle, un magnifique portrait retient nos regards. C'est l'agrandissement non retouché d'un parfait daguerréotype. Voilà bien le Mickiewicz que nous nous plaisions à imaginer ; de ses yeux clairs se dégage une ardeur qui ne détruit point une mélancolie persistante, et de son front le génie semble rayonner. Les autres portraits nous paraîtront maintenant inexacts et froids, et, en rencontrant le masque mortuaire, nous souffrirons d'un contraste trop violent...

Voici le bureau sur lequel a été écrit *Pan Tadeusz*, œuvre où le poète concentra, pour les offrir à ses compatriotes exilés, tous les parfums de la terre natale. Au-dessus du meuble sont placés quelques cadres qui ornaient le cabinet de travail : une vue de Vilna, le *Napoléon adolescent*, d'après Greuze, une esquisse de la *Communion de saint Jérôme*, du Dominiquin, cadeau des Italiens au poète.

*
* *

Au centre de la salle, deux vitrines sont pleines de

---

1. On connaît la soirée du Lido, où les ombres de Byron et de Napoléon apparurent à Mickiewicz. C'est là que l'immortel poète reçut sa règle de vie; aux deux fantômes qui le visitèrent, il emprunta leur puissance d'action et s'efforça de les compléter « à la grâce d'en haut ». Il résolut de régler sa vie extérieure sur sa vie intérieure et de toujours agir conformément à ses paroles. Dans la suite, il proposa fréquemment Napoléon en exemple. A propos de la lithographie dont nous parlons, Mickiewicz expliqua ainsi sa conduite : « Il est quelquefois nécessaire de faire scandale pour frapper l'esprit. En distribuant l'image lithographiée de Napoléon pleurant sur la carte d'Europe, j'ai fait au Collège de France une chose tout à fait en dehors des usages. On a oublié mes leçons, mais cela, on ne l'a pas oublié. Avant de partir pour l'Italie, un peu avant février, à la suite d'une discussion politique j'envoyais à un monsieur une feuille de soldats d'un sou comme on en donne aux enfants. Cela piqua sa curiosité et le fit réfléchir. Plus tard, il comprit ce que j'avais voulu lui marquer : que c'était de là que la solution devait venir, et la seule chose dont il eût à se préoccuper. C'est M. Villemain qui m'a suspendu au Collège de France. Je n'ai pas eu à me plaindre de ses procédés. J'attaquais les doctrinaires et j'invoquais Napoléon. Le ministre me fit venir et me dit que le gouvernement ne pouvait tolérer qu'on le niât, qu'on sapât sa base, et me demanda si je ne pouvais pas, à l'avenir, laisser ces questions de côté. Je répondis : « Vous êtes » dans votre droit; moi, mon devoir est de persister à dire ces choses-là jusqu'au » bout. » (*Entretiens notés par M. Armand Lévy.*)

reliques. Chaque objet a son histoire. Cette bague fut fondue avec l'or des alliances que les femmes polonaises donnèrent au trésor national, en 1830, pour augmenter les ressources de l'insurrection ; cette coupe d'argent fut offerte au poète par ses admirateurs, en 1840, en souvenir d'un banquet où Mickiewicz et Slowacki prononcèrent chacun de magnifiques improvisations. Un éclat de bois de l'arbre contre lequel s'appuya l'Empereur, quand il vit plier la vieille garde, et une balle, ramassés sur le champ de bataille de Waterloo, sont placés près d'un petit morceau de pierre détaché de la tour qui se dresse à la place du poteau auquel Gessler fit attacher son chapeau. Des attestations de la main du poète en affirment l'authenticité.

Puis, ce sont des manuscrits : l'Ode sur la prise de Bomarsund, une page de la troisième partie des *Aïeux*, une lettre ornée d'un aigle blanc, vestige de cette légion polonaise d'Italie que Mickiewicz fonda en 1848. La dernière plume, le buvard du poète, le feuillet d'une leçon de turc qu'il prit à Constantinople, la veille de sa mort ; des autographes de Thomas Moore, de Klopstock et de Gœthe garnissent encore les vitrines, avec des cheveux de Napoléon Ier, de Lamennais, de Mickiewicz lui-même, et de celle qu'il aima, la poétique et tendre Caroline Jœnisch. Une petite feuille a aussi son histoire : « C'était la plus belle des nuits. Je vois une larme dans ses yeux. — Demain, dis-je, je pars. — Adieu, répondit-elle tout bas. Oublie. — Elle cueille une feuille, me la tend : — Là, dit-elle en montrant la terre, voilà ce qui nous reste. Adieu. — Et dans la longue allée, elle disparaît comme un éclair [1]. » Débris des touchantes amours de Maryla...

Trois bibliothèques renferment un millier de volumes : ce sont toutes les éditions du poète et les ouvrages dont il est le sujet ; 150 cartons contiennent des brochures et des extraits de journaux et revues. Un portrait de Chopin et son médail-

---

1. *Les Aïeux* (troisième partie).

lon par Clesinger ; la figure de Slowacki, les bustes de Sigismond Krasinski, d'Adam Czartoryski ; une frise de médaillons ; le poète Constantin Gaszynski, l'historien Lelewel, Niemcewicz, Lamennais, etc., complètent la décoration du Musée.

* * *

Et, maintenant, retournons aux reliques funéraires : les poignées du cercueil, un peu des herbes odoriférantes dont le corps fut enveloppé, deux pièces d'argent turques trouvées dans la bourse de Mickiewicz, sont placées sous verre. Près du masque mortuaire, c'est le crucifix qu'on enferma dans la bière, avec une monnaie russe. Il faut regarder cette monnaie avant de sortir du Musée, car elle donne le trait final et suffit à rappeler ce que fut le grand poète.

Quelques jours avant sa mort, Mickiewicz aperçut, entre les mains d'un de ses compagnons de voyage, la petite monnaie russe : « Donnez-la moi, dit-il. C'est une pièce pareille qu'enfant je recevais de ma mère pour m'aller acheter des craquelins... » Cette recherche des similitudes constitue bien, je crois, la constante préoccupation de l'exilé. De Lausanne, où il occupait, à l'Université, la chaire de littérature latine, il écrivait : « De mes fenêtres, je vois le Léman et les Alpes ; seulement, c'est dommage que le lac soit si loin. J'aime mieux nos paysages lithuaniens, sur lesquels on peut à volonté se coucher et dormir, que ces mirages lointains qui fatiguent les yeux comme la chambre obscure. » Beaucoup plus tard, dans le bas quartier d'une ville d'Orient, il s'arrêtait à des ruelles, à une place « couverte de fumier et de plumes, où se promenaient tranquillement des poules, des dindons... » qui lui rappelaient son village natal. Ainsi, ce grand homme s'attachait à découvrir dans les moindres choses un ferment de souvenir. Malgré toute sa force morale, il était contraint de s'arrêter à des objets matériels et souvent grossiers, pour se convaincre que sa patrie — dont il se faisait une si belle image, — persistait dans un mur croulant ou dans un tas de paille pourrie...

La monnaie russe que nous voyons au Musée rappelait au poète son enfance, sa Lithuanie mystérieuse et tout ce qu'il chérissait au monde. C'est qu'alors les livres d'histoire, les productions de la littérature polonaise n'évoquaient à l'esprit des exilés que les époques où la patrie était heureuse et celles des grands désastres et du martyre. Mickiewicz sut donner à ses compatriotes un baume qui adoucit leurs souffrances et fit renaître leur espoir. Et les Polonais, qui gardent en leur cœur une inébranlable foi dans l'avenir, n'ont qu'à ouvrir les œuvres de leur poète national pour se consoler des douleurs présentes. Ce que n'a pu laisser transparaître la sèche description du Musée : — un inexprimable sentiment de vénération, d'amour et de piété, — tout visiteur l'éprouve devant les reliques. On s'y souvient du mot de Gœthe : « On ne meurt que lorsqu'on le *veut* bien » ; et j'ai murmuré ce vers, d'un Polonais qui m'est cher :

Un peuple ne meurt pas, s'il ne veut pas mourir.

GABRIEL DAUCHOT.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Jeudi, 26 novembre 1903, a eu lieu, dans la salle des Conférences de la mairie du IVe arrondissement, l'assemblée générale statutaire de *la Cité*, sous la présidence de M. *Georges Fabre*, président. — Trois cents membres environ étaient présents.

La parole est donnée à M. *Albert Callet*, secrétaire général, qui donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, lequel est adopté sans observations.

Le secrétaire général donne ensuite lecture de son rapport

sur la situation de la Société, dont la publication au prochain Bulletin est votée :

Notre Société entre aujourd'hui, Messieurs, dans sa troisième année d'existence. Ceux d'entre nous qui ont assisté à son entrée dans le monde, se rappellent ses débuts modestes, sa marche incertaine.

Aujourd'hui, elle a conscience d'avoir affirmé son existence et sa vitalité, elle a pris sa large place parmi les Sociétés d'études historiques. Son Bulletin est lu et commenté. Un bataillon compact de plus de 400 adhérents, que de bien rares défections ont à peine entamé, s'est associé à son œuvre d'étude et de vulgarisation archéologique et historique.

Chiffre exact : 434 adhérents — 21 démissions. — Reste 413.

Ce nombre ne cessera de s'accroître. Plus nombreux seront les adhérents, plus nous aurons d'action, plus nous aurons de *contribuables*, dont la cotisation modeste viendra grossir notre réserve, et nous permettre de développer nos forces et nos moyens d'agir. Que chacun autour de soi, par la propagande, par le prêt du Bulletin, nous amène un ami, et bientôt notre Société, une des plus florissantes de Paris, sera la première comme nombre et comme fortune.

Rédaction du Bulletin

Ce qui est le pivot et le pilier d'airain de *la Cité*, c'est le Bulletin, auquel nous apportons tous nos soins. Nous nous efforçons d'en faire une œuvre de propagande, accessible à tous, rendant cette science archéologique si barbelée de termes barbares, agréable à lire même en voyage, à la portée de tous, grands et petits, qui trouveront dans nos pages sans prétention, des historiettes sur leur quartier, leur rue, leur maison, l'histoire de leur église, de l'hôtel voisin, de ces vieilles demeures au chef branlant où ont vécu, ont pleuré, ont ri, ont travaillé, sont morts, tant de nos ancêtres, Parisiens d'autrefois, qui aimaient leur *bonne ville*, qui quittaient rarement l'ombre des tours Notre-Dame, et n'allaient, dans leurs excursions champêtres, guère au delà de l'abbaye de Montmartre et du château de Vincennes.

Plusieurs sociétés archéologiques d'arrondissements voisins se plaignent de manquer de collaborateurs à leur Bulletin. Nous n'avons pas pareille crainte à formuler.

En dehors des rédacteurs, que j'appellerai de longue haleine, qui font la monographie complète d'un monument, d'une rue, d'un quartier, nous trouvons de nombreux collaborateurs bénévoles qui nous apportent une note, un trait, un fait intéressant nos vieux quartiers, lesquels donnent à notre Bulletin le côté vif, animé d'un fait-divers d'autrefois. C'est même cet afflux d'articles qui nous a permis de donner plus d'extension à nos fascicules et d'y ajouter seize pages de plus.

Il y a aussi pour certaines de ces Sociétés pénurie de matière. Certains arrondissements de Paris sont relativement récents ; comme les peuples heureux ils ont peu d'histoire et nos confrères doivent bien souvent se battre les flancs et frapper inutilement les vieux parchemins pour faire sortir de la poudre des greffes des faits intéressants, des récits d'autrefois.

Dans notre Quatrième, nous n'avons que le choix ou l'embarras des richesses, il n'y a qu'à se baisser pour ramasser en gerbes les souvenirs d'antan, les faits et gestes du passé, pour évoquer toute notre histoire : *la Cité*, les quartiers St-Paul et de Grève étaient, sauf la ruche bourdonnante des Escholiers de la docte Montagne-Sainte-Geneviève, Paris tout entier.

Nous pouvons, si le cœur nous en dit, refaire l'histoire de Notre-Dame, de la Bastille, de l'Hôtel-de-Ville. Malgré les 1600 livres écrits sur ces monuments il y a encore des milliers de pièces inédites à mettre au grand jour de la publicité.

Il y avait dans *la Cité* 24 églises, 17 moustiers ; autant d'histoires à écrire, de documents à extraire des archives, de monographies à publier.

Et nos églises de la terre ferme et nos temples : Saint-Gervais, Saint-Merry, Saint-Paul, les Billettes, Sainte-Marie, et nos vieux hôtels ; ils attendent aussi leurs historiens !

Nous avons jusqu'ici tiré nos Bulletins à 400 exemplaires, et, nous avions, ne comptant pas sur l'afflux des adhérents, fait composer *d'avance* des articles de longue haleine à ce chiffre de 400. Il arriva que nous fûmes débordés et que les 400 exemplaires suffirent à peine pour assurer le service des adhérents anciens. Nous avons demandé aux sociétaires qui ne gardaient par la collection de bien vouloir nous céder leurs exemplaires *contre remboursement*. Mais il paraît que l'on tient à garder notre humble prose, car deux ou trois au plus d'exemplaires nous ont été envoyés.

Nous faisons un nouvel appel et prions ceux à qui des numéros manquent d'avoir un peu de patience.

Cette lacune ne se reproduira pas, car, n'étant plus liés par un tirage ancien, nous faisons tirer dorénavant notre Bulletin à 500 exemplaires.

Nous inaugurerons, dans le numéro de janvier, la deuxième série de *la Cité*, qui aura une feuille en plus.

Nous nous efforçerons d'y apporter des améliorations nouvelles. Nous publierons un plus grand nombre de clichés, nous ferons faire des culs-de-lampe, des ornements, qui reproduiront des détails artistiques de notre arrondissement, des détails des sculptures de Notre-Dame, des corniches, des consoles, des mascarons, des pendentifs.

Dons et Photographies

Nous avons reçu quelques dons et quelques photographies de vieilles maisons, et de vieilles portes de notre arrondissement. Nous faisons appel à nos adhérents dont la plupart sont photographes pour nous donner ces documents du passé qui peuvent disparaître du jour au lendemain sans laisser de traces, reproduire de vieux coins, de vieilles silhouettes, des aspects curieux ou peu connus de notre arrondissement. *Photographes, à vos pièces ! Avis aux amateurs !*

Promenades

Le manque de temps nous a empêché d'organiser des visites dans nos monuments, des promenades artistiques et littéraires, ces manifestations extérieures de notre activité. Nous faisons appel à ceux qui peuvent nous conduire et nous enseigner. Dans *Saint-Gervais*, cette magnifique église mutilée, M. l'abbé Gauthier sera notre guide, comme dans *la Vie parisienne*, M. Sellier nous montrera l'*Hôtel de Sens*, M. Lambeau l'*Hôtel-de-Ville*, M. Caïn ou votre serviteur l'*Hôtel de Lauzun* et d'autres l'*Hôtel de Beauvais*, l'*Hôtel Lamoignon*, etc... Que ceux d'entre vous qui sont curieux de faire revivre sur place leur histoire, d'admirer leurs richesses, de savoir quelles scènes s'y sont passées, quels hommes les ont habités se fassent inscrire à *la Cité*. Nous pourrons alors organiser ces promenades qui nous feront connaître notre arrondissement et l'histoire de ces monuments devant lesquels, chaque jour, nous passons indifférents, sans savoir quels souvenirs ils abritent.

Situation de la Société

Nous avons déjà fait allusion à la situation actuelle de notre Société. Depuis le premier trimestre de sa fondation elle n'a fait que s'étendre et s'accroître par une ascension presque régulière qui est l'indice de sa vitalité et de sa force.

Chaque trimestre, une vingtaine d'adhérents nouveaux viennent à nous et presque tous nous restent.

Nous avons encore à faire appel à des bonnes volontés et l'organisation de manifestations extérieures nous amènera, soyons-en sûrs, des clients nouveaux et des amis qui nous ignorent ou nous prennent pour un sanhédrin de vieux savants qui, à huis clos, perpètrent, dans une langue préhistorique, dans un latin macaronique, des œuvres incompréhensibles au vulgaire.

La meilleure de ces manifestations, la plus pratique de ces réclames, est l'organisation de notre fête annuelle qui prouve à tous que nous ne sommes pas si rébarbatifs et que l'on peut passer un agréable moment avec nos vieux chroniqueurs et nos anciens chansonniers.

Fête

Depuis notre dernière réunion, au mois de novembre, a eu lieu la *fête de la Cité*, qui y avait été annoncée.

Je crois pouvoir dire que la fête a eu un plein succès, et ceux d'entre vous qui y assistaient ont applaudi la charmante causerie de notre ami Augé de Lassus et sa fort jolie comédie composée à notre intention et qui avait été jouée une seule fois, avec notre consentement, à l'inauguration, à Dinan, de la statue du grand connétable Du Guesclin, lequel fut un de nos *co-quarteniers*, permettez-moi ce néologisme. Son hôtel, aujourd'hui démoli, s'élevait rue Saint-Antoine, au débouché de la rue de Fourcy. L'annonce de la fête a peut-être laissé un peu à désirer; plusieurs de nos sociétaires, qui n'avaient pas lu les affiches qui l'annonçaient, ont regretté, l'ignorant, de n'avoir pu s'y trouver.

Nous essaierons de faire mieux.

Les recettes se sont élevées à 265 fr. 85, se décomposant ainsi :

Cotisations de 1 fr.	150
Vestiaires.	89
Programmes	26 85

Les dépenses (affiches, circulaires, clichés, programmes, cachets aux artistes, rafraîchissements, bouquets, droits d'auteurs et droits des pauvres, service, etc...), à 387. Perte = 122 fr.

Mais cette légère différence entre les recettes et les dépenses se trouve largement compensée par l'adhésion de 35 nouveaux sociétaires.

L'utilité de ces fêtes, outre qu'elle apprend à ses habitants notre vieux Paris, son histoire, ses souvenirs, qu'elle fait aimer le passé et les vieilles légendes qui s'attachent à nos pierres, est de faire connaître la Société, ses travaux, d'aider à son développement et à son avenir.

Nous vous proposons de donner cette année, le dimanche 20 décembre une fête, précédée d'une conférence avec projections, de l'éminent historien parisien *M. A. Hallays*, rédacteur des *Débats*, sur la place des Vosges, cette merveilleuse place Royale qui fut pendant cent ans le centre brillant du Paris mondain, que fréquentèrent tous les gentilhommes, les beaux esprits, les lettrés des règnes de Louis XIII et de Louis XIV jusqu'au jour où la cour alla émigrer dans Versailles solennel et lugubre.

Nous avions pensé à faire jouer un petit fabliau du moyen-âge, mais le langage archaïque, la verte allure et la crudité du texte moyenageux qui, en ses termes, brave l'honnêteté, nous a fait reculer. Nous aurons un lever de rideau moderne, où les mères pourront conduire leurs filles.

Le reste du programme artistique sera à l'avenant, gai, amusant quoique honnête.

Nous voulons avoir votre approbation pour l'organisation ou plutôt nous venons vous demander de bien vouloir désigner quelques-uns des nôtres, artistes ou écrivains, qui viendront m'aider dans mon inexpérience candide.

Une question se pose : Vaut-il mieux faire une matinée ou avoir une représentation du soir ?

En matinée, nous aurons plus de facilités pour avoir des acteurs. Certains prétendent qu'en un dimanche de décembre brumeux ou froid, une matinée est préférable et nous assurera un public.

D'autre part, la conférence de M. Hallays sur la place des Vosges, aurait tout avantage à être agrémentée de projections. M. Hartmann, notre dévoué vice-président, a mis à notre dispo-

sition de superbes gravures qu'il n'y aura qu'à photographier. J'estime qu'il y a tout avantage à donner la fête en soirée.

Reste la question des entrées :

L'année dernière nous avons fait appel à une souscription préliminaire d'un franc demandée aux adhérents pour faire face aux frais. Il y a eu des difficultés pour les rentrées.

Nous vous proposons d'adopter un nouveau mode. Nous estimons les frais à 500 francs.

Nous pensons qu'en imposant à chaque assistant 1 franc de droit de vestiaire ce ne sera pas excessif. Nous convoquerons par affiche les non adhérents et des places seront réservées aux sociétaires et à leur famille (toujours, bien entendu, après acquittement du droit de vestiaire).

Nomination de membres du Conseil

Si nous avons gagné des adhérents, nous en avons perdu quelques-uns et non des moindres. Trois membres du Conseil de Direction ont donné leur démission de membres du Conseil et de membres adhérents, ce sont MM. H. Maïstre, René Worms, Dargaud ; précédemment Mme Saffroy avait précédé ces déserteurs dans cette voie douloureuse pour nous. De ces démissions, nul motif ; nous nous consolerons aisément, car le gros de nos troupes reste fidèle et s'accroît chaque jour.

D'autre part, M. Labusquière a quitté l'arrondissement, M. Dennery a refusé de payer la cotisation ; la maladie empêcha M. Eveno, bibliothécaire, et M. Torlet, archiviste de la ville de Paris d'assister à nos séances et de nous prêter leurs concours.

Mme Saffroy a été remplacée il y a un an par M. L'Esprit qui nous a été très utile. Il reste donc à pourvoir au remplacement de sept membres du Conseil.

Les statuts décident que le Conseil se renouvelle par quart. Le nombre des démissionnaires ou des membres qui peuvent être considérés comme tels, n'ayant jamais paru à nos séances, s'élève à sept, il y a lieu de pourvoir à la nomination de sept membres du Conseil.

Nous avons eu, depuis notre dernière réunion, à déplorer la mort de six de nos adhérents : celle de *Maxime Groult*, un de nos membres fondateurs, dont la main était toujours largement ouverte aux œuvres de bienfaisance et d'enseignement, de M. *Chegaray*, directeur de l'Ecole professionnelle de la Chambre syndicale de la bijouterie, cet artiste distingué qui sut former des générations d'ouvriers d'art et perpétuer dans les arts d'application, le goût parisien si raffiné et si délicat, de Mme *Aron,* dame patronnesse, une de nos premières adhérentes à qui rien de ce qui pouvait intéresser le quatrième arrondissement ne pouvait être étranger, de M. le chanoine de Notre-Dame *Kœnig* qui était des nôtres depuis quelques jours à peine et qui était un érudit sagace qui nous avait promis son concours en même temps qu'un collectionneur de tableaux et meubles anciens.

De M. *Ulysse Robert*, inspecteur général des Archives et Bibliothèques, auteur de remarquables monographies, et qui devait nous donner un travail sur les *Prieurs de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers* (aujourd'hui marché Sainte-Catherine).

De M. le chanoine *Costaz*, un de nos premiers adhérents, auteur d'études sur les antiquités du Bugey.

COMPTE RENDU FINANCIER
au 26 novembre 1903

Depuis la dernière assemblée générale, les recettes de la Société se sont élevées à la somme de : deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs, trente-cinq centimes, soit	2.595 35
Les dépenses, à la somme de : deux mille cent un francs, quatre-vingt-deux centimes, soit	2.101 82
Excédent de recettes :	493 53
En ajoutant le reliquat constaté à l'assemblée générale du 13 novembre 1902, soit	804 34

L'encaisse ressort au 26 novembre 1903, à la somme de : mille deux cent quatre-vingt-dix-sept francs, quatre-vingt-sept centimes, soit. 1.297 87

Détail :

RECETTES			DÉPENSES		
Cotisations de 1903 .	2.145	»	Bulletins trimestriels et distributions . .	973	65
» de 1904 .	78	»	Fête du 25 nov. 1902.	364	67
Fête du 25 nov. 1902.	355	85	Envois de clichés . .	16	95
Recettes diverses . .	16	50	Timbres-poste. . . .	39	10
Total	2.595	35	Frais de perception .	93	30
			Avances à M. Dumoutier	150	»
Dépenses	2.101	82	Achats d'ouvrages div.	101	25
			» de photograph.	35	»
Différence . .	493	53	» de gravures. .	9	75
			Imprimés	27	15
Reliquat au 13 novembre 1902	804	34	Reliure	29	25
			Couronne p. M. Groult, sociétaire décédé .	15	»
Reste en caisse . .	1.297	87	Remb. de 6 bulletins.	8	»
			Primes d'annonces. .	238	75
			Total	2.101	82

Les fonds disponibles sont placés à la Caisse d'épargne où notre trésorier peut les retirer selon les besoins.

Les perceptions des cotisations se font par la poste ; pour l'année 1904, nous avons pensé qu'il serait bon de percevoir ces cotisations en novembre, quelques sociétaires n'ayant pas payé pour l'année 1903 tout en conservant les bulletins qui leur avaient été envoyés.

Un service d'annonces a été créé dans le cours de l'année ; il y a tout lieu de croire que ce service procurera à la Société une nouvelle source de recettes ; nous invitons nos sociétaires, commerçants ou industriels, à nous prêter leur concours.

M. le Président demande que la question de la fête soit discutée. Après l'échange d'observations diverses, il est décidé qu'une fête sera donnée le dimanche 20 décembre, en soirée,

précédée d'une conférence de M. André HALLAYS, des *Débats*, sur « La place des Vosges ».

M. LOUAR, Paul DUBOIS, HARTMANN et ALEXANDRE sont adjoints à M. le Secrétaire général pour l'organisation de cette fête.

Des places seront réservées aux sociétaires et à leur famille. Pour tous droits, il sera perçu un droit de vestiaire de 1 franc.

La discussion s'engage ensuite sur l'organisation des promenades et visites dans les monuments de l'arrondissement. Il est décidé que ces promenades auront lieu au moins une fois par trimestre ; la première commencera par Notre-Dame. Un grand nombre de membres se font inscrire. Des lettres de convocation seront adressées.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du Comité de direction en remplacement des membres démissionnaires ou considérés comme tels.

Sont élus à mains levées :

MM. M. DELABY, publiciste, *archiviste.*
BOURDEIX, architecte à la Préfecture.
Paul DUBOIS, rédacteur à la Préfecture de police.
H. MONIN, professeur au collège Rollin.
LOUAR, artiste dramatique.
RIOTOR, publiciste.
REY, rédacteur principal à la Préfecture.

Le compte rendu financier est approuvé, et, sur la proposition d'un sociétaire, des félicitations sont votées à l'unanimité au bureau de *La Cité* pour le dévouement et le soin avec lequel il a rendu la société prospère.

La séance est levée au milieu des applaudissements.

La soirée artistique et littéraire de La Cité.

Dimanche 20 décembre a eu lieu, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, la soirée annuelle, artistique et littéraire, donnée par *la Cité*. La fête a été des plus brillantes, un grand nombre de nos sociétaires étaient présents et aussi bon nombre d'autres personnes qui seront des adhérents de l'avenir.

M. André Hallays, avec une grande érudition, a fait

l'histoire de la place Royale, a montré ses commencements pleins de splendeur brillante, puis son abandon et son délaissement quand la cour a suivi la royauté dans le triste Versailles. Des projections ont fait revivre ce passé disparu.

M. Melchissédec, l'inimitable chanteur, *Mlle Alice Verlet*, la grande cantatrice, *Mmes de Saincy et Yahne Gilbert*, dans leurs vieilles chansons françaises, *MM. Roguet Linder*, *Gonnet*, *Boisdon*. *Paul Rameau*, à la diction si pure, a obtenu un légitime succès dans le *Quasimodo de Notre-Dame de Paris* et les *Vieilles Maisons*, de Sully-Prudhomme. *M. Emile Albert* a récité avec un charme attendri *la Fileuse*, de Mme Herminie Delevault.

Les Elèves de la Chanson française, sous la direction du grand maître Melchissédec, ont chanté des chœurs qui ont été très applaudis. La musique du 46e de ligne, sous la direction habile de M. Quignard, prêtait son concours à cette cérémonie.

La « Cité » et la place Royale.

La Société historique du IVe arrondissement, *La Cité*, aux travaux précis, aux recherches savantes, nous réunissait, dimanche soir, pour le divertissement annuel, celui qui plaît aux familles sous couleurs d'art et de littérature. Avec Paul Rameau, rare diseur entre les lèvres duquel les mots prennent forme, ces deux vocables ne sont jamais déplacés. La moindre page de prose s'anime et vit. A côté, Melchissédec mène la *Chanson française*. Il apprend à de jeunes filles, à de toutes jeunes femmes, à minuter un rondeau, à détailler une romance. Ce sont des joies d'entendre gazouiller ces fauvettes, avec les « chut » modulés du maître qui souhaite les diriger.

André Hallays, notre confrère du *Journal des Débats*, débute par la conférence précieuse et pittoresque qui justifie la prétention, l'ordre et le sous-titre de *La Cité*. Il s'inspira, dit-il, des documents de M. Lucien Lambeau. Suivons-les tous deux. Nous voici sur la place Royale, « La Place », mot

unique jusqu'à la Révolution. Henri IV y discute avec François Miron, l'intègre prévôt, parce qu'il y veut un rang d'usines. Les plans de Châtillon cèdent aux désirs royaux, mais les usines ne peuvent subsister en cette atmosphère de luxe et disparaissent. Le roi, économe jusqu'à la parcimonie, s'attribue tout un rang de pavillons, entre l'arcature de la rue de Birague et l'angle sud-est de la place, contre l'hôtel Sully, dont la façade était rue Saint-Antoine. M. Hallays nous le montre plus qu'attaché à ses intérêts, jusqu'à la mesquinerie, remplaçant la voûte, prescrite en ses lettres patentes sur l'architecture générale du lieu, par un plancher garni d'une fausse voûte en plâtras, revendant le tout grossement majoré. Si bien que la plupart des propriétaires, imitant l'auguste exemple, construisent en stuc colorié ce qui devait être en pierres de taille et en briques.

Un décor de jadis.

La place Royale n'est donc qu'un décor, avec des trompe-l'œil, des matériaux truqués, mais tel quel, il vaut qu'on le respecte, car il marque une époque, un âge d'art et d'architecture. Ce fut longtemps la merveille de ce Paris qu'on venait admirer des confins de l'Europe, et que la capitale montrait avec orgueil à ses visiteurs. C'est un cloître dont on a déjà trop détérioré le bel ordonnancement, auquel il importe de restituer, plutôt que de l'encombrer encore, sa vastitude solitaire par l'enlèvement de ce qui l'encombre.

Jadis, sous sa forme splendide, ce fut une lice énorme, hautaine de proportions. Un préau fermé de barrières de bois s'y installa, timidement, puis une statue, celle de Louis XIII, puis un grillage élevé, des pelouses, puis, sous Louis XVIII, l'ignoble lancement de fonte qui s'y trouve actuellement, puis les jardins, des arbres, des guérites, des théâtres de marionnettes, des édicules idiots, un kiosque à musique. Que ne veut-on pas y installer encore ? On me permettra de revenir là-dessus. Respect à ces arcades, où, mélancoliquement, erre encore le vieux Sully.

Léon RIOTOR.

Visites et promenades.

Dans sa dernière Assemblée générale, " *La Cité* " a décidé d'inaugurer les visites dans les monuments et les vieux hôtels de l'arrondissement par Notre-Dame.

Nous avons la bonne fortune d'annoncer à nos sociétaires que *M. Pousset*, archiprêtre de Notre-Dame, et M. le chanoine *Pisani*, se mettent à la disposition de leurs confrères de *la Cité.*

La première visite aura lieu le 19 janvier 1904, à une heure précise. Cinquante sociétaires au plus pourront faire partie de cette visite. Se faire inscrire à *la Cité*, mairie du IVe arrondissement.

Cette visite, qui comprendra le rez-de-chaussée, l'extérieur et le trésor de Notre-Dame, aura pour guide et pour cicerone *M. l'archiprêtre Pousset.*

La deuxième excursion, pour laquelle il faudra également se faire inscrire, aura pour objet la visite des galeries supérieures de l'église métropolitaine, ancien fief de Quasimodo. L'ascension sera dirigée par *M. le chanoine Pisani.*

Elle aura lieu le 26 janvier à 1 heure.

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Bellan, Ferdinand, artiste peintre.
Kessel, inspecteur des bâtiments à la Préfecture de police.
Guillemot, diviseur d'instruments de précision.
Chebroux, président de l'œuvre de la Chanson française.
Kaminsky, docteur médecin.
Guilleré, avocat.
Bruant, employé,
Bardou, négociant.
Ombredanne, docteur médecin.
Mendel, libraire.
Villot, artiste dramatique.
Dacier, publiciste.
Lhommedé, publiciste.
Protheau, employé.
Cottrez, commandant en retraite.
Polissard, propriétaire.

Cros, voyageur de commerce.
Torlet, auteur dramatique.
Gardet, employé de commerce.
Nigoul, docteur médecin.
Alleguède, employé.
Cuvillier, antiquaire.
Thouard, négociant.
Cuminal, rédacteur principal à la Préfecture de la Seine.
Brochay, employé.
Kalvelage, négociant.
Fau (Arsène), employé.
Niepce, inspecteur général des Forêts.
Primault, avocat.
Bonetta, négociant.
Baggers, compositeur de musique.
Fontaine, costumier des Tribunaux.
Gérardot, négociant.
Descroix, négociant.
Aussères, limonadier.
Mesureur, directeur de l'Assistance publique.
Chailley, libraire.
Ragot, horticulteur.
Rollin.
Prince Czartoryski.
Picou, employé.
Faralick, ecclésiastique.
Pascaud, directeur du Gymnase.
Brodart, artiste peintre.
Caze, fabricant de meubles d'art.
Virolle, propriétaire.
Thibault, commis des Postes et Télégraphes.
Boutet, droguiste.
Duhamel, professeur de musique.
Demmler, docteur.
Poupinelle, propriétaire.
Richard, employé à l'Hôtel-de-Ville.
Misset, restaurateur.
Mousseaux, docteur en médecine.
Robineau, notaire.
Grouslé, avocat.

On lit dans le *Rappel :*

La « Cité » et Victor Hugo.

La revue *La Cité*, bulletin trimestriel de la Société historique et archéologique du IVe arrondissement, qui a pour président M. Georges Fabre, maire, et pour secrétaire général notre distingué confrère Albert Callet, publie dans son numéro d'octobre une remarquable étude de Léon Riotor : La maison de Victor Hugo. — Histoire d'une place et d'une maison. — Le séjour du poète. — La visite au Père des lettres. — Origines du musée. — L'escalier. — Les tableaux. — La bibliothèque. — Les dessins. — Les meubles. — La chambre du travail et du repos. — Le reliquaire.

C'est un guide sûr à lire et à suivre pour visiter le nouveau musée de la place des Vosges. *La Cité* ajoute une initiative heureuse à tant d'autres, qui l'ont mise au premier rang des groupements similaires.

DONS

De M. *Boutet*, objets en bronze, débris de briques et de vases funéraires, trouvés dans les fouilles du cimetière Saint-Paul.

De M. *Franklin*, anciennes gravures.

De M. *de Méritens*, vieux plan de Paris.

De M. *Lecerf*, photographie d'une porte, rue des Lions.

De M. *Pessard*, porte en fer d'une ancienne lanterne à poulie.

De M. *Dahetze*, gravures.

De M. *Martinet*, Histoire de Paris, par Fouchard-Lafosse, gravures.

De M. *Vert*, photographies.

N. Nous avons le regret d'apprendre la mort de deux de nos Sociétaires, M. Ulysse ROBERT, *Inspecteur général des Archives et Bibliothèques,* et M. l'Abbé COSTAZ, chanoine honoraire, auteur d'études d'archéologie.

Nous avons encore à déplorer la mort de *M. Torlet*, architecte, membre du Comité de direction de *la Cité*, que la maladie qui le tenait depuis deux ans alité a empêché de nous rendre tous les services que nous pouvions attendre de son talent.

BIBLIOGRAPHIE

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

Paris, les anciens quartiers.

Publié sous la direction artistique de M. Georges CAIN. Texte par SELLIER, FUNCK-BRENTANO, BEAUREPAIRE, DE NOLHAC, LABUSQUIÈRE, etc... . Delay, éditeur

Les livres publiés sur Paris sont innombrables, ils sont encore insuffisants à faire connaître l'histoire de cette ville qui est, selon l'expression de V. Hugo, « une sorte de puits perdu ; si on la déblaye, comme on déblayerait Herculanum, on est forcé de recommencer sans cesse le travail. »

Un travail nouveau vient de paraître encore sur Paris, c'est la reconstitution par la gravure des anciens quartiers de Paris ; c'est la reproduction des anciennes et curieuses gravures de Sylvestre, de Pécelle, de Moreau le Jeune, etc..., qui nous donnent la physionomie si pittoresque, si étrange et si mobile de Paris aux trois derniers siècles.

A la tête de cette publication se trouve notre éminent et dévoué co-sociétaire, M. Georges CAIN ; c'est dire que l'ouvrage est à la hauteur de l'idée : faire revivre le Paris d'autrefois, avec ses beautés et ses verrues, par les gravures du temps, presque introuvables aujourd'hui. A. C.

Les Arts et les Lettres, par Léon Riotor (librairie Lemerre). — M. Léon Riotor, un de nos collègues les plus diligents de *la Cité*, et qui donne le mercredi de chaque semaine, dans *le Rappel*, des articles artistiques et littéraires pleins de détails inédits sur les hommes et les choses, publie chez l'éditeur Lemerre une série du plus haut intérêt.

Les Arts et les Lettres constituent une histoire anecdotique et commentée de l'art contemporain. Le premier volume, précédé d'une préface de M. Gustave Geffroy, d'un dessin et d'une lettre autographe de Puvis de Chavannes, comprend de magistrales études, sur le grand fresquiste — la plus complète à ce jour — sur Auguste Rodin, sur Léon Cladel, Barbey d'Aurevilly, etc. Des portraits, des médaillons littéraires le terminent.

Le deuxième volume s'ouvre par un dessin inédit et une lettre autographe du statuaire Rodin. Les études embrassent la soierie moderne, technique et art, les bijoux, les dentelles, le théâtre à Paris, les manifestations de peinture et de littérature, etc. Ce sont des livres à consulter.

La Bastille des Comédiens.

Le For-L'Evêque

Notre très érudit collaborateur M. *Funck-Brentano* vient de publier une fort intéressante étude sur le *For-L'Evêque*, cette Bastille des Comédiens sous l'ancien régime qui servait en même temps de geôle épiscopale.

L'hôtel d'Aumont

L'industrie moderne occupe les logis que le caprice des grands seigneurs a désertés. La Pharmacie centrale s'est installée à l'hôtel d'Aumont, un des vieux hôtels de notre arrondissement. Du moins les hommes qui la dirigent ont-ils conscience de la valeur archéologique et historique de la demeure dont ils ont hérité. Ils en tirent une vanité bien légitime. Ils l'ont voulu dire autour d'eux, en faisant revivre l'élégante société qui se pressa où maintenant ils analysent et supputent. Pouvaient-ils mieux s'adresser pour y parvenir qu'en allant à M. Charles Sellier, notre collaborateur, conservateur adjoint à Carnavalet, inspecteur des fouilles de la ville de Paris, et dont les rapports à la Commission du Vieux-Paris jouissent de tant de crédit ?

Le très sagace historien a rédigé une notice pleine, substantielle, d'une exactitude rigoureuse et d'un style élégant, qui nous rend familier l'austère logis et son sol noblement historique. Avec ce guide impeccable, on ne risque point s'égarer, et la présentation qu'il fait des personnages qui ont vécu là est longue et minutieuse. Nous regrettons de ne pouvoir que signaler une monographie que nous aurions été heureux d'analyser, pour dire tout le délicat plaisir que sa lecture nous a causé, et toutes les découvertes que nous y avons faites.

A retenir une dissertation tendant à établir que Richelieu serait bien né à l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy et nom rue du Bouloi. (*L'hôtel d'Aumont*, par Charles Sellier. A l'hôtel d'Aumont, 7, rue de Jouy, Paris).

Nous publions une partie de l'intéressante monographie de M. Ch. SELLIER.

La Commune vécue

par G. DA COSTA

Bien des livres ont été publiés sur la Commune, œuvres de parti, haine féroce ou apologie aveugle.

Deux volumes seuls ont une certaine valeur critique, ceux de Lanjalloy et du docteur Fiaux et ils ne savent que par ouï dire ; aujourd'hui le recueil existe qui permet de comprendre et de juger.

Un de ceux qui ont été mêlés très jeunes alors à ces événements vient évoquer dans la maturité de l'âge ses souvenirs et nous initier à ce qui passait dans les coulisses du parti blanquiste qui fut le parti de résolution et de tête dans cette révolution sanglante, Gaston da Costa qui fut le secrétaire de Raoul Rigault.

Ce sont là des pages vécues, le récit coloré de drames vus qui montrent la duplicité des uns, l'incapacité des autres, l'héroïsme de certains.

(Paris, Quantin.)

Le numéro est en vente au prix de deux francs

chez

MM. CHAILLEY, 26, rue Saint-Antoine.
Le Concierge de la Mairie.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

Lille.-Imp. Lefebvre-Ducrocq

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



3me ANNÉE

N° 10. — Avril-Juin 1904

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.
G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. ALB. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie.*

Secrétaire-archiviste : M. DELABY.

Trésorier : M. HUSBROCQ, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.
Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOËT, architecte.
Saint-Merry : DE MÉRITENS, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. DEVILLE, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IVe arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IVe arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr ROUSSY, maire adjoint du IVe arrondissement.
FAILLOT, député.

Membres élus :

MM. BRENTANO (FUNCK), bibliothécaire à l'Arsenal.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
BOURDEIX, architecte de la Préfecture.
DAVESNE, docteur en médecine.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), chef à la Préfecture de police.
FLANDRIN, sculpteur.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN, négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
MONIN, professeur au Collège Rollin.
PAGÈS, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
RICBOURG, négociant.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
SELLIER, attaché au Musée Carnavalet.
SIFFERT, architecte de la Ville de Paris.
RIOTOR, homme de lettres.
LOUAR, artiste dramatique.

Trésorier :

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

L'HOTEL DE LESDIGUIÈRES

par E. de MÉNORVAL

Nous avons l'heureuse fortune de publier un article inédit de M. de Ménorval, cet historien de Paris d'une érudition si sûre, d'une science si exacte, d'une information si pittoresque et si actuelle, article qu'a bien voulu nous communiquer son fils.

De Ménorval était un Parisien du cru, enfant du quatrième arrondissement, où il a longtemps exercé des fonctions municipales et dont il connaissait chaque coin de rue, chaque pavé où s'accrochait un lambeau de notre Histoire.

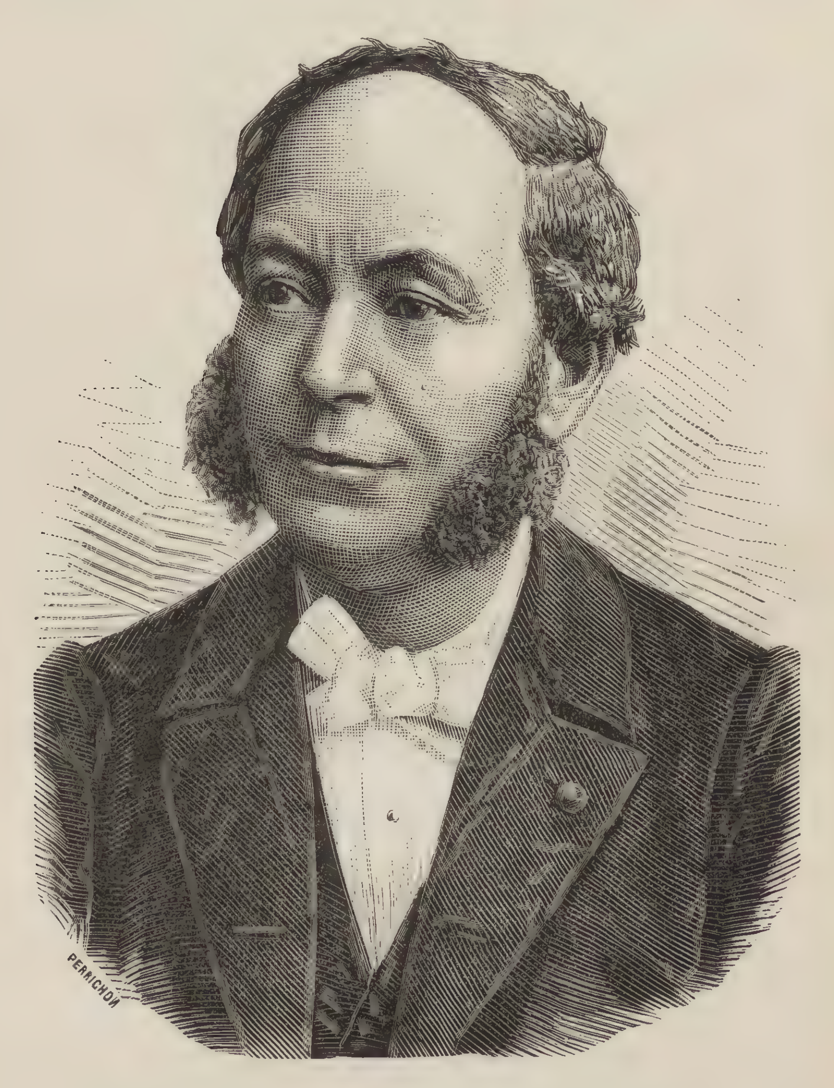
Il eût été heureux de voir notre Cité, *de plus en plus florissante, raconter, dans ses menus détails, cette Histoire, dire ce que fut cette maison, cette rue.*

Saluons en lui ce précurseur, dont les monographies ont vulgarisé la connaissance de notre vieux Paris et l'ont fait de plus en plus aimer.

A. C.

M. Eugène de la Goublaye de Ménorval est né à Paris, 13, rue

du Bac, le 26 octobre 1829; il est décédé à Paris, 20, rue du Petit-Musc, le 27 octobre 1897.



Obligé de quitter Dreux pour avoir déchiré les affiches du coup d'État en 1851, il vint à Paris, où il fut répétiteur à l'Institution Jauffret, rue Sévigné, aujourd'hui Bibliothèque de la Ville.

Il fonda une maison d'instruction rue des Lions, en 1859, et ne quitta plus le quartier de l'Arsenal.

De la rue des Lions, l'institution fut transférée rue Charles V en 1863, rue Beautreillis en 1867, et boulevard Henri-IV en 1881.

En 1886, il abandonna l'instruction et vint habiter 20, rue du Petit-Musc.

Membre de l'Association polytechnique en 1875, il en fut vice-président en 1889.

Délégué cantonal en 1872.

Officier d'Académie en 1874.

Premier adjoint au maire le 27 février 1879.

Conseiller municipal le 9 janvier 1881, il succéda à M. Harant.

Il donna sa démission en 1889, lors des élections législatives, battu par M. Barodet.

Il a fait toute une série de conférences sur Paris, à la salle des Capucines, en 1892 et 1893.

A publié :

L'*Enseignement sous la République*, 1870.

Les Jésuites de la rue St-Antoine et le Lycée Charlemagne, 1872.

Histoire de Paris, trois volumes, 1889-92-96. Le quatrième volume inachevé.

Bourdaloue, vie d'un Jésuite, 1897, chez Champion.

Promenades dans Paris, 1897.

Articles au *Figaro* et à l'*Éclair*, de 1891 à 1897.

Membre de la Société de l'Histoire de Paris.

Vice-président, en 1896 et 1897, de la Société des Monuments Parisiens.

L'HOTEL DE LESDIGUIÈRES

Histoire d'une maison du quartier de l'Arsenal

Une petite rue du quartier de l'Arsenal, — bien ignorée aujourd'hui, — porte encore le joli nom de la *Cerisaie*, à travers laquelle elle fut percée sous François Ier. Le boulevard Henri IV l'a éventrée, il y a quelques années. Du côté gauche, tous les anciens hôtels ont conservé de frais jardins dont le promeneur ne peut soupçonner l'existence ; du côté droit, le bon architecte Philibert de l'Orme s'était construit pour

ses goûts, et « à petits frais », une curieuse habitation qui n'a disparu qu'en 1878. Le principal hôtel de la rue, un vrai palais, était celui du financier Zamet, cet Italien de bas étage qui devint millionnaire en se faisant l'honnête courtier de Henri III, puis de Mayenne, puis de Henri IV ; recevant d'ailleurs de toutes mains le prix de « ses ambassades ». Chez lui passèrent la belle Gabrielle et Henriette d'Entragues ; Marie de Médicis y demeura quinze jours, en arrivant à Paris, et y dîna souvent quand elle fut régente. Le fils de Zamet, mestre de camp de cavalerie, vendit l'hôtel à la famille de Lesdiguières. Les derniers bâtiments ont été détruits il y a une quinzaine d'années, mais le Comité des Inscriptions parisiennes en a consacré le souvenir le plus remarquable en faisant apposer cette plaque sur la maison qui porte le numéro 10 :

Ici s'élevait
L'hôtel de Lesdiguières
Où le czar Pierre le Grand
Séjourna en 1717

Ils sont nombreux et suggestifs les souvenirs qui se rattachent au vieil hôtel de Lesdiguières, où le tsar Pierre le Grand, lors de son voyage en France, séjourna du 7 mai au 20 juin 1717. Je le choisis aujourd'hui entre cent autres dont l'histoire à travers les siècles, si rebelle qu'elle se montre trop souvent à nos recherches, n'en offre pas moins les rencontres les plus curieuses et les plus piquants contrastes. Depuis longtemps estropié par l'âge, il était bien chargé de trois cents ans quand il souffrit les dernières atteintes de la pioche pour le percement du boulevard Henri IV.

Henri II, pressé d'argent, ce qui arrive quelquefois même aux rois, continua les aliénations du domaine commencées par son père et mit en lotissement l'hôtel de Bretagne, qui s'étendait de la Bastille à la rue du Petit-Musc et de la rue Saint-Antoine aux Célestins. On traça la rue de la Cerisaie pour conduire à une porte du Petit-Arsenal. Diane de Poitiers, en 1554, se rendit adjudicatrice, au prix de 6.540

livres, d'un lot situé à l'angle de la rue Saint-Antoine, où le premier Jacques Du Cerceau éleva l'hôtel si bien conservé, que l'on connaît encore sous le nom d'*Hôtel de Mayenne ;* ce fut le berceau de la Ligue. Sur la rue de la Cerisaie, Philibert de l'Orme édifia pour sa demeure personnelle une maison qui n'a été démolie qu'en 1880. A côté de lui, François de Kernevenoy, gouverneur du jeune duc d'Anjou, acheta moyennant 6,125 livres un autre lot que sa veuve revendit à Sébastien Zamet au commencement du règne de Henri III.

Qu'était-ce donc que Zamet ? L'un de ces trop nombreux aventuriers italiens que Catherine de Médicis — qui ne regardait guère Paris que comme une petite Florence — avait amenés avec elle ; tourbe de maltôtiers, de capitaines de sac et de corde, dont, par prodige, elle fit de grands seigneurs aux scandaleuses fortunes. Zamet, aux titres nobiliaires dont il s'était affublé, se plaisait à ajouter celui de « seigneur de dix-sept cent mille écus ». Le palais où il étala son faste fut digne des merveilles de ce temps, si fertile en merveilles ; cour d'honneur — où l'honneur allait-il se nicher ! — entourée de portiques, bains, étuves, escalier à double révolution, tel qu'on en voit encore un à la Bourse de commerce, galeries, statues, tapisseries, tableaux, jardins. Toujours ami du plus fort, notre homme, après avoir servi Henri III, devint le caissier et le confident de Mayenne. En 1593, il lui donna à souper, ainsi qu'à MM. de Guise, de Brienne, et à quelques gentilshommes et dames de leur compagnie. Le festin lui coûta deux cents écus, marché fait avec le Grand Guillaume, cuisinier traiteur, et il fallut enlever de table le duc de Mayenne, « tant il avoit bu ».

Quand la Ligue lui sembla perdue, Zamet eut le talent de gagner l'amitié de Henri IV, tout en tenant sa comptabilité en partie double : à certains jours, il recevait le roi avec Mlle d'Entragues ; à d'autres jours, Mlle d'Entragues avec Bassompierre. Un accident terrible faillit ternir sa bonne réputation : Gabrielle d'Estrées était descendue chez lui

pendant la semaine sainte de 1599, pour y faire ses pâques; elle communia le jeudi et, satisfaite d'avoir accompli ce devoir, dîna de fort bon appétit, car son hôte l'avait traitée des mets les plus friands ; puis elle sortit en litière pour aller ouïr ténèbres au Petit-Saint-Antoine. « Au retour, elle fut surprise d'une apoplexie qui pensa la suffoquer, et n'eut d'autre parole, sinon qu'on la portât chez sa tante, Mme de Sourdis, rue de l'Arbre-Sec. Elle y expira le samedi à six heures du matin. » Quelques-uns parlèrent tout bas d'empoisonnement. Le peuple dit que « le diable lui avait rompu le cou ». Zamet fut plus en faveur que jamais.

Il exerçait d'ailleurs une large hospitalité : il avait recueilli et il pensionnait Raphaël Corbinelli, secrétaire de la reine mère; l'exilé Antonio Pérez, ministre disgracié de Philippe II; le sculpteur Pierre Biard. Il mourut saintement en 1614, et fut inhumé en grande pompe aux Célestins. Ses deux fils, l'un, Sébastien, évêque de Langres ; l'autre, Jean, brave mestre de camp de cavalerie, tué d'un coup de canon au siège de Montpellier, en 1622, vendirent l'hôtel au duc de *Lesdiguières,* et c'est ce nom qui désormais désigna cette demeure.



Au déclin de sa vie agitée, le cardinal de Retz, devenu dévot et honnête homme, s'efforçant de son mieux de payer ses dettes qui ne s'élevaient plus guère qu'à quatre millions, se fit presque ermite, mais il choisit singulièrement l'ermitage et vint s'installer avec tout son équipage de chevaux, de carrosses, ses cuisiniers, ses chefs d'office, chez sa nièce, la duchesse de Lesdiguières, née Paule-Marguerite-Françoise de Gondy, où il recevait tout ce que Paris comptait alors de personnages distingués. « Nous tâchons d'amuser notre cher cardinal, écrit Mme de Sévigné à sa fille, le 9 mars 1672. Corneille lui a lu une comédie qui sera jouée dans quelque temps et qui fait souvenir des anciennes. (Hélas! il s'agissait de *Pulchérie* !) Molière lui lira samedi *Trissotin*, qui est une

fort plaisante pièce ; Despréaux lui donnera son *Lutrin* et sa *Poétique* : voilà tout ce qu'on peut faire pour son service. »

Toutes sortes d'infirmités, jointes aux douleurs cruelles de la goutte, le rendaient difficilement amusable. Après sept jours de fièvre continue, il mourut dans sa soixante-sixième année, le 24 août 1679, et, comme si l'on eût craint que du fond de son cercueil le vieux vaincu de la Fronde pût encore exciter quelque émotion populaire, on fit partir le corps à onze heures du soir, accompagné de la famille, du curé et du clergé de Saint-Paul, et de cent valets de pied portant des cierges jusqu'à Saint-Denis. Quelques expressions énigmatiques de Mme de Sévigné : « Cette funeste mort, *encore plus funeste qu'on ne le saurait penser*, sur laquelle il vaut mieux *se taire mille fois* » ; les plaintes du malade, qui demanda vainement à ses proches qu'on lui amenât un médecin anglais dans lequel il avait placé son espoir, ont fait planer sur sa fin, bien naturelle pourtant dans son état de santé délabrée, des soupçons d'impénitence finale, d'empoisonnement ou de suicide.

La duchesse de Lesdiguières mourut en 1716 et la famille s'éteignit avec elle. Le maréchal de Villeroy hérita de l'hôtel, mais ne l'habita pas. La présence de Pierre le Grand y jeta un dernier éclat.

Le tsar arriva à Paris le vendredi 7 mai 1717, vers neuf heures du soir, accompagné des princes Kourakine et Dolgorouki, de son chancelier Schaffirof, du comte Tolstoy, et d'une nombreuse suite. Il descendit d'abord au Louvre, dont il trouva les appartements trop magnifiques, remonta tout de suite en carrosse et se rendit à l'autre bout de la ville à l'hôtel de Lesdiguières, propriété du maréchal de Villeroy. L'appartement qui lui avait été préparé lui parut encore trop beau et il fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé devait faire les honneurs de sa maison et ne pas le quitter un instant ; cinquante gardes françaises et suisses, ainsi que huit gardes du corps, étaient chargés de sa sûreté ; les dépenses étaient estimées à six cents écus par jour.

La foule qui se pressait sur son passage remarqua que le tsar était très bien fait ; qu'il avait le front élevé, les sourcils épais, de beaux yeux noirs, vifs et perçants, les cheveux bouclés ; un habit brun très simple, souvent déboutonné ; pas de col de toile, ni de gants, ni de manchettes ; un crayon toujours à la main pour noter ce qu'il voyait, « recherchant gens de tous arts et mestiers, les engageant à aller dans son royaume pour s'y establir, et plusieurs y sont allés ».

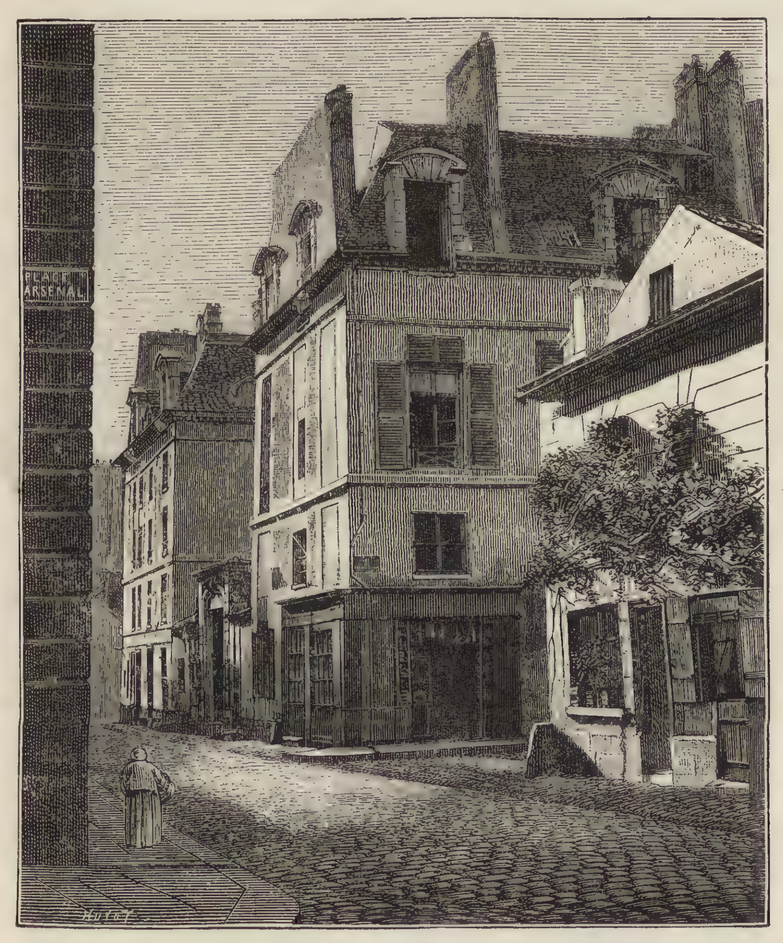
En négligeant les visites officielles entre le jeune roi, le régent et lui, je puis reconstituer l'emploi de chacune de ses journées et montrer quelles attractions la capitale offrait au commencement du dix-huitième siècle.

Le mardi 11 mai, le prévôt des marchands, Charles Trudaine, et les échevins, l'allèrent saluer et lui offrirent des corbeilles de confitures sèches. Le matin, il avait été voir à la place Royale la statue équestre de Louis XIII, en bronze, par Daniel de Volterre et Biard ; à la place des Victoires, le groupe en bronze de Louis XIV, à pied, dans le costume du sacre, couronné par la Victoire, et, à la place Vendôme, le Louis XIV équestre, en costume romain et en perruque, par Girardon ; la première statue de cette dimension qu'ait pu fondre d'un seul jet l'habile fondeur Balthazar Keller.

Le 12, il alla à l'Observatoire, aux Gobelins et au Jardin du Roi, « où il s'amusa beaucoup à examiner et à faire des questions ». Le 13, il alla l'après-dînée chez plusieurs ouvriers de réputation. Le 14, à six heures du matin, il était à la Galerie du Louvre. Au Jardin des Tuileries, il s'entretint curieusement avec les charpentiers qui travaillaient au pont tournant. Le soir, à l'Opéra, les spectateurs s'égayèrent de ce qu'il demanda de la bière que le régent s'empressa de lui servir.

Le dimanche 16, il alla aux Invalides, dont le maréchal de Villars lui fit les honneurs ; il goûta de la soupe et du vin des soldats et but à leur santé. Le 19, il retourna à l'Observatoire ; le 21, il rendit visite à la duchesse de Berry, fille du régent, au Luxembourg ; le 22, il alla à Bercy, chez

le directeur des postes, Pajot d'Onsembray, dont la maison était connue « par toutes sortes de curiosités tant naturelles que mécaniques ».



Hotel de Lesdiguières, Ancien hotel Zamet
Rue de la Cerisaie, démoli en 1877.

Le dimanche 23, le régent fit jouer pour lui les eaux de Saint-Cloud ; il revint par le château de Madrid. Le lundi, Villeroy lui montra les diamants de la couronne. Le soir, il

partit pour Versailles, y coucha, et, dans les journées du mardi et du mercredi, parcourut le parc, monta en gondole sur le grand canal, vit Trianon et revint par Marly. Le 27, le maréchal de Tessé le conduisit à la procession de la Fête-Dieu à Notre-Dame. Le 28, il visita la Monnaie. On frappa des médailles d'or devant lui ; l'une d'elles tomba ; il la ramassa et s'y vit gravé ; au revers était une Renommée, posant un pied sur le globe, avec la légende *Vires acquirit eundo*.

Le dimanche 30 mai, il partit pour aller dîner chez le duc d'Antin à Petit-Bourg. En se mettant à table, il eut la surprise de voir en face de lui son portrait en pied, avec le costume qu'il portait ce jour-là.

Du 3 au 11 juin, il se reposa à Versailles, à Trianon, à Marly. A Saint-Cyr il voulut voir Mme de Maintenon, mais l'entrevue fut étrange : ni l'un ni l'autre ne se dirent un seul mot. Le 12, il était de retour à Paris et alla au couvent de Chaillot présenter ses hommages à la reine douairière d'Angleterre, Marie d'Este, veuve de Jacques II.

Le 13, il fut reçu par les docteurs de la Sorbonne. C'est devant le tombeau de Richelieu qu'il aurait prononcé cette phrase bien éloquente pour un prince qui entendait un peu le français, mais ne le parlait pas : « Grand homme, je t'aurais donné la moitié de mes Etats, pour apprendre de toi à gouverner l'autre ! » En revenant, il monta sur les tours de Notre-Dame et contempla longtemps l'immense cité dont le luxe, disait-il, présageait la prompte décadence.

Le 14, il donna audience au nonce du pape, qui souhaitait ardemment obtenir de lui l'union de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine ; mais cette démarche venait trop tard : le tsar s'était déjà fait pape chez lui et s'en trouvait bien.

Il accepta encore quelques invitations : chez le maréchal de Villars, rue de Grenelle-Saint-Germain ; au château de Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes, gouverneur de Paris ; rue Neuve-Saint-Augustin, à l'hôtel du duc d'Antin, où « ce courtisan éveillé avait trouvé moyen de se procurer un

portrait très ressemblant de la tsarine, ce qui plut fort au tsar dans sa surprise ». Il assista, aux Champs-Elysées, à une revue des deux régiments des gardes, gendarmes, chevau-légers et mousquetaires, et — tout à fait incognito — à une séance du Parlement. Enfin, après les visites d'adieu, il partit le dimanche 20 juin, coucha au Raincy chez le marquis de Livry, et alla droit à Spa, où il était attendu par la tsarine Catherine.

Le roi lui donna deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. Le tsar donna à Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé son portrait enrichi de diamants, ainsi que des médailles des principales actions de sa vie. Je ne parle pas de quelque soixante mille livres aux domestiques du roi qui l'avaient servi.

C'est de cette époque que nous avons accrédité pour la première fois un ambassadeur à la cour de Russie.

Je ne puis mieux terminer qu'en citant quelques lignes de Saint-Simon qui montrent trop combien les leçons incomprises de l'Histoire ne cessent de se répéter : « Le » tsar avait une passion extrême de s'unir avec la France » et celle-ci eût infiniment profité d'une alliance étroite » avec lui. Il n'aimait point l'empereur d'Allemagne et » désiroit nous déprendre peu à peu de notre abandon à » l'Angleterre... Nous avons eu lieu depuis de nous repentir » longuement des funestes charmes de l'Angleterre et du » fol mépris que nous avons fait de la Russie. Les malheurs » n'ont pas discontinué par un aveugle enchaînement, et » nous n'avons enfin ouvert les yeux que pour mieux sentir » les ruines scellées ar des ministres infatués ou imbéciles. »

Après le départ du tsar, vinrent pour l'hôtel l'abandon et la ruine. Une bande noire acheta la plus grande partie des jardins pour y bâtir des maisons de rapport ; des lettres patentes de 1740 y firent passer la rue de Lesdiguières ; un décret impérial de 1806, la rue Castex, baptisée du nom d'un colonel tué à Austerlitz. En 1776, un conseiller d'Etat, assez ignoré, M. Drouin de Vandeuil, avait acheté ce qui restait de l'hôtel.

En 1816, un vieux professeur retraité de l'Université, M. Landry, loua l'hôtel de Lesdiguières et y fonda une pension. L'un de ses premiers élèves fut un enfant du voisinage, Alexandre Ledru, dit plus tard Ledru-Rollin, fils et petit-fils de médecins alors célèbres, qui faisaient de l'électrothérapie, rue du Petit-Musc, dans le couvent des Célestins. A la rentrée d'octobre 1818, une recrue brillante, un fort en thème de province, débarqua chez M. Landry : c'était Charles Sainte-Beuve, arrivant tout droit de Boulogne-sur-Mer, où il avait accompli à la fois sa quatorzième année et sa rhétorique ! Besogne à recommencer. Il entra bonnement à Charlemagne, en troisième, sous M. Gaillard. « J'aime beaucoup notre professeur, écrit-il aussitôt à un camarade ; je crois qu'il est impossible de mieux faire une classe que lui. Le fils de mon maître de pension, M. Théodore, est un jeune homme excellent, qui ne manque pas de connaissances et qui veut bien m'aider de ses conseils ». On lui donna le premier jour une version latine où il était question de ces jeunes grenouilles qui, à leur naissance, ont la tête plus grosse que le corps. Le petit Boulonnais connaissait seul le mot technique ; il l'employa et en fut félicité par le professeur. La chose parut originale à ses condisciples, et à la fin de la classe, ils le poursuivirent des cris de : *Eh ! Têtard ! Têtard !* Le sobriquet lui en demeura pendant tout le reste de l'année scolaire.

Sainte-Beuve obtint, au concours général de 1819, le premier prix d'histoire ; en 1821, il fut couronné pour sa composition de vers latins : *Visite de Pierre le Grand au tombeau de Richelieu*, sujet qu'il avait eu le temps de méditer à l'hôtel Lesdiguières. Son professeur de rhétorique était M. Dubois qui, en 1825, facilita ses débuts littéraires en lui ouvrant les colonnes du journal *Le Globe*. Ses camarades les plus remarquables furent Arvers, l'homme au sonnet ; Léon Halévy, François Velly, Eugène Cavaignac, Nestor Roqueplan.

Tout passe. La décadence du lycée Charlemagne a amené fatalement la ruine des grandes pensions qui l'alimentaient. Rien de plus triste que la rue Culture, devenue Sévigné ;

rien de plus désert que la rue des Minimes et la rue de la Cerisaie. Dans celle-ci, un lavoir remplace la maison de Philibert de l'Orme ; un placeur de garçons marchands de vin, le cabinet de curiosités de Titon Du Tillet, et un commissariat de police, l'hôtel de Sébastien Zamet ! Je traverse souvent cette solitude, et je n'y rencontre que des ombres, bizarre assemblage : Diane de Poitiers, Zamet, Philibert de l'Orme, Gabrielle, Henri IV, Henriette d'Entragues, Marie de Médicis, Bassompierre, Antonio Pérez, des Lesdiguières, Retz, Sévigné, Corbinelli, Boileau, Molière, Corneille, Villeroy, Pierre le Grand, Louis XV, Ledru-Rollin, Sainte-Beuve, Arvers, Roqueplan, cependant que boulevard Henri-IV, le tramway *Louvre-Bastille* roule sur l'emplacement du jardin où la veuve du duc de Lesdiguières élevait un monument et consacrait en ces termes une inscription funéraire à la mémoire de l'unique objet de ses regrets :

Ci-gît une chatte jolie : [1]
Sa maîtresse, qui n'aima rien,
L'aima jusqu'à la folie.
Pourquoi le dire ? On le voit bien.

E. DE MÉNORVAL.

---

1. Un voyageur anglais, Lister, qui, dans le voyage qu'il fit à Paris, visita l'hôtel de Lesdiguières, dont il admira fort les grands jardins, donne un autre texte de l'inscription, qu'il copia lui-même, du monument :

« Avant de quitter le jardin, on me fit visiter, dans un parterre ombragé, le tombeau d'une chatte. Une chatte de marbre noir est couchée sur un coussin de marbre blanc, dont les franges et les glands sont dorés. Sur une des faces de ce marbre, est écrit en lettres d'or :

Cy gist
Menine, la plus aimable et la plus aimée
De toutes les chattes.

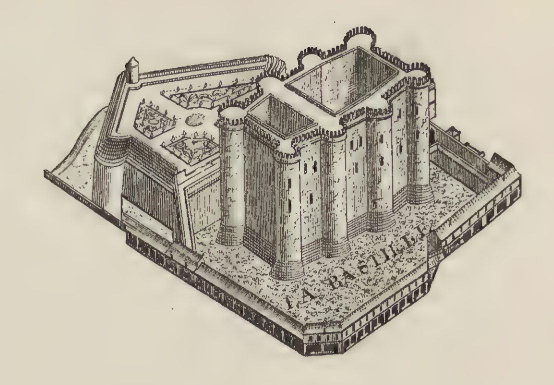
» Ce n'est pas là le premier exemple de cette espèce de folie, j'en ai vu en Angleterre, et l'histoire nous en fournit plus d'un autre. »

Voici ce qu'il dit des jardins :

» HÔTEL DE LESDIGUIÈRES (RUE DE LA CERISAYE).

» C'est la seule maison, à Paris, que j'aie vu tenue comme il faut, et avec propreté dans toutes ses parties, le jardin et le reste. Le jardin était orné de plusieurs ouvrages de treillage ; celui du fond était fort noble et avait coûté dix mille livres ; un autre en avait coûté 6.000. J'en remarquai un plus plus petit, et le seul que j'aie vu ainsi, tout en feuillages de fer peint en vert Il y avait aussi de grands vases de même sorte sur des piédestaux. Les fontaines de ces jardins, quoique petites, étoient curieuses.

»La première cour étoit ornée de caisses d'énormes lauriers-thyms,et dans les jardins il y en avoit d'autres taillés en pyramides carrées. »



LES DOCUMENTS DES ARCHIVES DE LA SEINE RELATIFS A LA BASTILLE

Les Archives de la Seine possèdent quelques documents relatifs à la Bastille qui ont été acquis par versements, dons ou achats et paraissent mériter qu'on les signale ici. Cette publication aura en même temps l'avantage de rappeler aux lecteurs de *La Cité* l'existence du dépôt du quai Henri IV, encore trop souvent oublié et qui se trouve situé dans le IVe arrondissement.

La pièce la plus ancienne est la suivante dont il est plus court de donner la copie que de faire l'analyse :

« Je vous supplie, Monsieur, de laisser voir M. Pallu, conseiller au Parlement, à M. de Voltaire une fois seulement », signé Hérault [lieutenant de police], 2 mai 1726.

Cette détention de Voltaire à la Bastille est celle qui avait commencé, en 1726, le 17 avril. Suivant les uns, elle aurait pris fin le 28 ou 29 avril [1], suivant les autres le 2 mai seulement. Grâce à un heureux achat, la lettre du 2 mai peut servir à prouver la justesse de la seconde opinion. J. Delort, l'auteur de l'*Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille et à Vincennes* [2], en a connu l'existence [3]; elle est d'accord avec

1. Voir par exemple *Détentions de Voltaire*, dans *Revue rétrospective*, t. II, 1834, p. 130.

2. 1829, t. II, p. 34-37.

3. En même temps que celle de trois autres permissions qui se sont trouvées réunies encore en 1859, comme on le constate dans un catalogue de vente aux enchères faite le 16 février par M. Laverdet (p. 76, n° 633).

une autre du mardi 30 avril dans laquelle Voltaire annonce que sa sortie aura lieu le lendemain ou surlendemain [1].

Vient ensuite, dans l'ordre chronologique, faisant partie de la même série, celle de la Lieutenance de police, et provenant aussi de récents achats, un dossier composé de quatre pièces ayant pour objet des fournitures de matériel faites en 1764 : « Etat de la quantité de bois de corde neuf et fagots » fournie pendant le courant de l'année mille sept cent soixante-quatre aux officiers et bas officiers invalides de la compagnie « détachée pour la garde du château de la Bastille » ou soumission d'un marchand de bois acceptée par le lieutenant de police de Sartine et approuvée par le ministre du département de Paris, Saint-Florentin (1763); et même état pour la chandelle, avec reçus. Il importe de faire observer que le fonds des papiers de la Bastille conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal ne renferme pas d'actes de soumissions semblables [2]. Les fournitures de bois doivent être faites au prix de 42 l. 18 s. pour chaque corde et 22 l. 1 s. 3 d. pour chaque voie de 200 fagots. Chaque capitaine aura par an 3 cordes et 150 fagots, et chaque lieutenant, 2 cordes et 100 fagots. En ce qui concerne la chandelle, la part fixée pour chaque capitaine est de 75 l. à 10 s. et demi la livre, et celle de chaque lieutenant, de 50 l. à 10 s. la livre. Mais on remarque dans l'acceptation de la soumission que le prix unique est ramené à 10 sous. Les bas officiers reçoivent ensemble 60 livres de chandelle « à la baguette et non moulée » par mois d'hiver et 45 par mois d'été. A défaut d'autres renseignements, il serait possible de déduire de ces pièces le nombre des officiers chargés de la garde du château. Le dossier fournit donc quelques détails qui sont de nature à compléter le livre de M Bournon sur la Bastille.

Un document plus important est la lettre adressée à Palloy, le 23 juillet 1789, par Dufourny de Villiers, ingénieur en chef de la ville de Paris, sur la mission qu'il a remplie à la Bastille. C'est l'original que possèdent par achat les Archives de la Seine [3]. On l'a publié ci-après, en indiquant en note les principales variantes que présente la copie fautive insérée dans le manuscrit 2811 des

1. *Correspondance de Voltaire*, éd. Moland, t. 1 (1880), p. 157.

2. Cf. le Catalogue de Fr. Funck-Brentano, n[os] 12.583 et 12.586.

3. Série V. D. 1[o] Travaux publics.

nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale [1]. Dufourny avait fait une première inspection à la Bastille et le procès-verbal des séances de l'Assemblée des électeurs de Paris, publié par Bailly et Duveyrier, ne fait mention que de celle-là [2].

Palloy lui écrivit alors, pour lui offrir de l'accompagner le lendemain, une lettre qu'on trouve dans le manuscrit déjà cité de la Bibliothèque nationale [3] et à laquelle la lettre de Dufourny est une réponse, ce que l'original des Archives de la Seine ne permettait pas d'apercevoir.

Une pièce des Archives nationales se rapporte à la question traitée par Dufourny des communications que la Bastille pouvait avoir avec le dehors [4]. La légende des souterrains ne se perdait pas, puisque M. de Cheyssac écrit le 1er septembre 1790 au comte de Saint-Priest pour lui demander des ordres au sujet de l'autorisation de faire des fouilles dans le parc de Vincennes, sollicitée par M. Jallier, chargé de la démolition de la Bastille. M. Jallier, explique-t-il, compte peu sur le succès ; c'est un cabaretier qui est venu lui dire avoir travaillé dans sa jeunesse à fermer l'ouverture qu'il signale, et d'autre part, une femme qui demeure rue Gît-le-Cœur prétend qu'elle a fait la contrebande par ce souterrain « sous le gouvernement de M. de Launay, père du dernier gouverneur ».

Il existe aux Archives de la Seine une autre pièce originale avec cachet de cire noire dont on ne connaissait que la copie qui est comprise dans le même manuscrit 2811 de la Bibliothèque nationale : l'ordre qui interdit aux ouvriers employés à la démolition de la Bastille de demander des gratifications aux visiteurs. C'est pareillement une pièce achetée. En la publiant, on en a fait

---

1. F. 48-52. Mentionné dans Tuëtey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. I, 1890, n° 477.

2. *Procès-verbal de l'Assemblée des électeurs de Paris*, 1790, t. II, p. 14. Ce rapport est indiqué par Tuëtey, même répertoire, n° 466, comme conservé en minute aux Archives nationales sous la cote C* I 1, f. 303, et portant la date du 16 juillet 1789. Or, il s'agit en réalité de la minute du procès-verbal de Bailly et Duveyrier où il n'est qu'analysé à la date du 15 juillet.

3. F. 47. La date du 23 juillet est encore bien certainement une erreur de copie. C'est la lettre de Dufourny qui est du 23 et elle porte : « Votre lettre du 16 ».

4. Indiquée par Tuëtey, même répertoire, sous le n° 513, avec la cote F7 3264, devenue aujourd'hui 3688[1], doss. 1789-93.

suivre le texte de l'intéressante note que présente le manuscrit de la Bibliothèque nationale. M. G. Dubois-Desaulle qui a fait paraître en 1902, dans la *Revue Blanche*, un article intitulé : *L'entreprise de la démolition de la Bastille*, a signalé ce document, mais de façon trop brève [1], comme l'avait fait aussi Victor Fournel dans son livre sur *Le patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille* [2].

Ces auteurs auraient dû faire mention également de deux documents de comptabilité conservés aux Archives de la Seine [3]. Le premier a été mentionné ainsi par M. Tuëtey dans son *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution* [4] : « Il n'existe guère qu'un document qui permette de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation financière de la ville de Paris en 1789 et 1790 ». C'est le « compte de la Révolution du 12 oct. 1789 au 31 oct. 1790 », subdivisé en 12 chapitres dont le premier a pour titre : Dépense concernant la Bastille. Il n'est pas signé. On lit en tête : « Donné à la Ville de Paris pour être mis dans ses nouvelles Archives. Paris, le 31 oct. 1877. Dupain, ancien chef de section ». L'ensemble de la dépense du 1er chapitre qui occupe 11 pages dans ce compte in-f°, non encore utilisé, s'élève à 546.957 l. 12 s. et se décompose en 9 parties :

« Secours aux citoyens blessés et aux veuves, pères et mères des citoyens tués et blessés au siège de la Bastille » (2962 l.);

« Gratifications pour services rendus lors de la prise de la Bastille et après » (396 l.);

« Pansements et médicaments fournis aux citoyens blessés au siège et à la démolition de la Bastille » (268 l. 17 s.);

« Frais de route payés à divers ouvriers employés à la démolition de la Bastille et renvoyés dans leurs domiciles le 22 décembre 1789 à raison de 3 s. par lieue » (196 l. 16 s.);

« Frais de transport de la Maison commune à Louis la Culture de papiers et effets provenant de la Bastille » (107 l. 10 s.);

« Journées employées au triage et arrangement des papiers de la Bastille » (699 l. 11 s);

---

1. Tome 28, n° 219, du 15 juillet 1902, p. 407.

2. Paris, 1892, in-8, p. 19.

3. N° 222, p. 16, de mon *Inventaire des Archives de la période révolutionnaire*, partie municipale (1892), et n° 223.

4. T. III, p. XIII. Il est répertorié sous le n° 2766.

« Subsistances des détachements des volontaires de la Bastille qui y ont fait le service depuis le 27 sept. jusques et compris le 12 nov. 1789 » (2107 l. 10 s.);

« Paiements faits au citoyen Palloy, maître-maçon, entrepreneur de la démolition de la Bastille » (524.426 l. 11 s.), ainsi subdivisés : « frais de démolition » (497.604 l. 5 s.); « transport de pierres, moellons et autres matériaux provenant de la démolition de la Bastille » (18.190 l.) ; « frais de la fête donnée sur le terrain de la Bastille les 18, 19 et 20 juillet 1790 pour le pacte fédératif » (8.632 l. 6 s.) ;

« Dépenses diverses concernant la démolition de la Bastille » (15.183 l.);

» Remboursement au citoyen Cholat, l'un des vainqueurs de la Bastille, des frais du service qui a été fait à ci-devant Notre-Dame en juillet 1790, en mémoire des citoyens tués à la prise de la Bastille » (609 l.).

Pour ce qui est des détails, on se bornera à relever ici ceux qui suivent, en donnant des extraits même du document : « la contexture des mémoires du citoyen Palloy », y est-il dit, « nous oblige de nous livrer à quelques développements », et l'on ajoute : « nous avons aussi remarqué les notes multipliées du citoyen Cellerier sur l'augmentation progressive et inutile, suivant lui, tant des commis que des ouvriers », « le peu de succès des réclamations du citoyen Cellerier l'a porté à ne plus signer les mandats depuis le 3 août 1790 qu'avec déclaration que c'était par ordre du maire et du Conseil de Ville » ; 2.850 l. furent payées par Palloy aux citoyens Cathala, Vienne et Tirel, pour leurs honoraires comme « inspecteurs à la démolition de la Bastille », « à raison de 1.800 l. par an »; la notation de l'enlèvement des papiers de la prison est suivie de remarques : « les pièces rapportées ne donnent aucune instruction sur la nature ni la quotité des papiers et effets transportés ; elles prouvent seulement que le citoyen Sainte-Agathe, qui a touché la somme ci-dessus, a été autorisé à faire ce transport par le citoyen Thuriot de la Rosière, président du Comité du casernement, et qu'il y a employé 10 voitures et 25 hommes pendant les 18, 21, 22 sept. et 5 nov. 1789 »; une récompense de 300 l., enfin, est accordée à 5 citoyens « pour avoir, lors de la prise de la Bastille, sauvé du pillage une somme de 5.504 l., qu'ils ont déposée à l'Hôtel-de-Ville ».

Le second document de comptabilité est le « Résumé de l'état des réclamations présentées à l'Assemblée Nationale par la municipalité de Paris. Sommes payées à cause de la Révolution depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au 31 janvier 1791 ». On y voit que le chiffre total a été, pour l'ensemble de la démolition de la prison-forteresse : 800.768 l. 9 s. 7 d., dont il y a lieu de déduire, pour vente de matériaux, 58.867 l. 19 s. 7 d., et pour remboursement par l'Etat, 526.899 l. 16 s. 3 d., de sorte qu'il reste 215.000 l. 13 s. 9 d. Cette pièce n'est qu'une copie moderne non certifiée d'un original du 7 février 1791 signé Bailly et qui appartenait vraisemblablement aux Archives de la Seine, brûlées en 1871. Ce qui peut en faire l'intérêt, c'est que le document, auquel M. Bournon a dû renvoyer, en relatant que la dépense s'est élevée finalement, en 1792, à la somme de 943.769 l., est une note non signée [1].

Le fonds des domaines renferme un dossier [2] relatif aux boutiques [3] établies à partir de 1780 par l'état-major de la Bastille sur les fossés et dans une première cour. Un « mémoire » imprimé qui n'est pas indiqué dans la *Bibliographie* de M. Tourneux, traite des difficultés que l'état-major eut en 1790 avec ses créanciers [4]; il y a aussi dans ce dossier un petit plan où figure un édicule situé dans la « cour de la voûte » et « ayant servi de bureau aux employés à la démolition de la ci-devant Bastille ».

Indépendamment du précédent, le seul plan du dépôt qui soit à signaler pour l'histoire de la Bastille appartient au même fonds [5]. Large de plus de deux mètres et colorié, il est intitulé : « Plan général de l'Arsenal de Paris et de ses environs, fait par les ordres de Monseigneur le comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat de la guerre. Année 1756 ». La Bibliothèque de l'Arsenal en possède un exemplaire à peu près de mêmes dimensions [6]. On peut remarquer une vue de la Bastille dans l'encadrement du titre de celui-ci seulement.

---

1. Du manuscrit 2811 déjà cité, f. 34 bis (Bournon, *La Bastille*, p. 211).
2. Carton n° 586.
3. Cf. Bournon, ouvrage cité, p. 25, et Fr. Funck-Brentano, *Les dernières années de la Bastille*, p. 94-98, dans la *Revue des Questions historiques*, t. 64, 1898.
4. *Mémoire à consulter et consultation pour les créanciers de l'état-major de la Bastille*. Paris, 1790, impr. de 14 pages, in-4°.
5. N° 834.
6. Manuscrit 6486.

Je ne mentionne que d'une façon accessoire un simple pamphlet où il est parlé entre autres objets de la prise de la Bastille, et dont M. Tourneux ne paraît pas avoir eu connaissance non plus : « Les différents effets de la cocarde nationale dédiée à la Nation ou lettre écrite par Dominique... y Paralipipos à sa sœur... Nouvelle édition augmentée (impr. s. l., 1790, in-8°, 32 pages) [1].

Les autres documents des mêmes Archives qui sont relatifs à la Bastille ne se rattachent pas, comme les précédents, à l'histoire de la prison même, mais seulement à celle des terrains qu'elle occupait. Ils appartiennent principalement au fonds des domaines. Voici ceux dont il est intéressant de faire le relevé. Un dossier qui concerne Palloy [2] permet de compléter les renseignements que Fournel a réunis au sujet de la reddition interminable des comptes du plus fameux des patriotes [3]. On y trouve un arrêté pris par le Bureau municipal le 24 mai 1792 pour faire acquitter le paiement des pierres provenant de la Bastille que Palloy avait achetées et le paiement aussi des frais occasionnés à la Commune par son retard; l'état des objets à lui adjugés en novembre 1791 y est joint ; plusieurs tas de pierres pour la garde desquels la Commune payait un gardien encombraient le boulevard de la porte Saint-Antoine [4], où l'on avait dû les transporter, et en messidor an III, l'affaire n'était pas encore terminée, Palloy prétendant ne rien devoir en définitive à la Commune à cause de ce que celle-ci lui devait de son côté. L'administration de l'enregistrement décida que Palloy payerait ou qu'il y aurait adjudication des matériaux à la folle enchère.

Un second dossier [5] se rapporte au monument éphémère qu'on avait érigé place de la Bastille en 1793 [6]. C'était une « statue en plâtre représentant une femme égyptienne assise ». Comme cette

1. N° 18 de mon *Inventaire* déjà cité.

2. Domaines, carton 606.

3. Voir son ouvrage déjà cité, *passim*.

4. Aujourd'hui boulevards Beaumarchais et des Filles-du-Calvaire.

5. Carton 747.

6. M. F. Bournon, dans son *Histoire de la Bastille*, dit simplement de ce document « la fontaine de la Régénération », qu'il date de la fête du 10 août 1793 et ne dura qu'un jour (p. 233). Cf. aussi : *La place de la Bastille et l'architecte Corbet*, dans *Variétés révolutionnaires*, par Marcellin Pellet, 2e série, p. 130-131. (Paris, 1887, in-12).

statue « colossale » était détériorée et qu'on avait « enlevé depuis longtemps les fers et tuyau en plomb qui a servi à amener l'eau à cette figure », un arrêté du préfet de la Seine en date du 25 prairial an X autorisa la direction des domaines à la faire abattre ; un rapport du 23 messidor annexé à l'arrêté en relate l'exécution. On conserve aussi dans le même fonds un recueil de pièces postérieures ayant trait à la fontaine de l'éléphant, de plâtre également, qui exista sur la place de la Bastille de 1812 à 1846. Ce recueil a d'ailleurs été utilisé deux fois, la première, par MM. H. Vial et Capon dans un article du journal *Le Gaulois du Dimanche* intitulé : « Un coin du Vieux Paris, l'éléphant de la Bastille » et paru le 14 août 1897 ; la seconde fois, par M. Paul Hartmann, sous ce même titre : « L'éléphant de la Bastille », dans le Bulletin de *la Cité* [1]. Un imprimé qui fait partie du fonds de la Commune provisoire [2], et que je n'ai pas trouvé mentionné dans la *Bibliographie* de M. Tourneux, contient l'exposé d'un projet de décoration de la place qui ne paraît pas avoir été rappelé encore [3], mais diffère peu de celui qu'avait présenté Davy de Chavigné. Son trop long titre est ainsi conçu : « Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale par le sieur Brullée, concernant l'offre de faire verser dans la caisse de la Ville de Paris une somme de vingt millions qui pourrait être appliquée par l'Assemblée Nationale au secours des indigents dans l'étendue du royaume ; l'établissement d'un canal qui abrégera la navigation des rivières de Marne, de Seine et d'Oise et en amènera les eaux au bastion de l'Arsenal ; et la construction sur les ruines de la Bastille d'une place nationale dans laquelle sera construit un bassin de 83 toises de diamètre entouré de quais destinés au commerce. Au centre sera élevée la statue du roi et sur l'un des bords sera construit un palais à la gloire de la Nation. » (Paris, 1789, in-4, 8 p.).

Pour la période du XIXe siècle, il suffira d'ajouter que le fonds général des Mairies renferme quelques textes relatifs à l'édification de la colonne de Juillet, un qui concerne les vainqueurs de la Bastille (cf. le n° 86 de mon *Inventaire* déjà cité) et un sur le

---

1. 2e année, 1903, p. 490-495.
2. Série V. D. 1°, Travaux publics.
3. Voir en effet Marcellin Pellet, ouvrage cité, p. 129-131. Cf. Bournon, ouvrage cité, p. 228-235.

transport des restes des victimes de 1830 dans les caveaux de la colonne [1]. Quant aux papiers de la collection Lazare, ils ne fournissent pas, en l'espèce, de documents nouveaux ou bien ne donnent que des renseignements en somme secondaires sur l'histoire de l'emplacement où la Bastille s'élevait.

Dans les anciennes Archives de la Seine brûlées en 1871, il était resté un registre des Archives de la Bastille : celui des « Écrous, lettres, ordres divers » pour 1751-1758, et parmi les papiers, nombreux sans doute, où il s'agissait de sa disparition, il existait un autre registre qu'on trouve désigné sous ce titre : « Travaux de démolition (1789) » [2].

M. BARROUX.

ANNEXES

I.

Hôtel de Ville. Comité permanent.

Il est ordonné aux chefs d'atelier de la démolition des bâtiments de la Bastille de s'opposer à ce que les ouvriers demandent aux personnes qui jusqu'à présent entrent ou entreront dans la Bastille et si quelques personnes bienfaisantes donnent quelques gratifications aux ouvriers, il soit établi dans la première cour un tronc de bienfaisance pour ceux qui exposent leur vie en faisant cette démolition. Il est ordonné de plus que les journaliers qui refuseront de se soumettre à cet ordre soient renvoyés sur le champ des travaux et mis dehors comme mauvais citoyens. Fait à l'Hôtel de Ville au Comité permanent, ce 18 juillet 1789. (Signé) : Le marquis de la Salle.

(Archives de la Seine) [3].

---

1. Inventaire imprimé de 1897, numéros 2412, 2536, 2537, 2539, 2541, 2926, 3843.

2. Tous deux in-f°, et le 1er « lacéré en mauvais état ». (Cf. E. Welvert, dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. 1, 1889-90, p. 472).

NOTA. — Depuis la rédaction de cet article, le service des Archives de la Seine a fait l'acquisition par achat d'un lot de documents où sont comprises six pièces des années 1788-1789 qui sont des mémoires et des reçus relatifs à des travaux de couverture, de menuiserie, de serrurerie, de maçonnerie faits aux boutiques de la Bastille pour le compte de l'état-major de la prison, et dirigés par « M. Desjardins, architecte juré expert du roi »; l'un des reçus est donné « pour l'enlèvement de la boue de la cour extérieure de la Bastille » durant un an (fonds de la Lieutenance de police). Les documents analogues du fonds de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal s'arrêtent à une date antérieure (Cf. n° 12605 du Catalogue).

3. Les quelques variantes que présente la copie de la Bibl. nat. (ms. 2811 des nouv. acquis. fr., f. 39), sont sans intérêt.

Nota. Le sieur Vienne, inspecteur de la démolition, avait fait faire différentes copies de cette ordonnance qu'il avait affichée dans tous les endroits les plus apparents des cours de la Bastille, et dans l'atelier il avait lui-même placé le tronc et le faisait garder par Mademoiselle sa fille qui le rapportait le soir chez lui. Les ouvriers ne cessaient de jurer contre cette demoiselle, disant que la gardienne et le père savaient bien se payer eux-mêmes des soins et peines qu'ils prenaient de ce trésor, qu'il était honteux pour elle et pour lui de voler des hommes indigents, pour qui étaient destinées ces générosités. Rien n'a pu émouvoir le cœur de ces deux personnes et ont toujours constamment été gardiens de ce trésor jusqu'au moment que cet acte de bienfaisance a cessé. Le tronier (?) a alors dispersé le peu d'argent qu'il avait amassé pour ne pas dire qu'il lui restait. Il faut croire que cet ordre a été surpris par le sieur Vienne comme inspecteur des travaux. Si M. le Marquis de la Salle avait un peu réfléchi sur les conséquences de la chose, il n'aurait certainement pas apposé sa signature au bas de cette ordonnance fabriquée par cet inspecteur. Mais alors tout était dans un cachot [1] des plus grands.

(Bibliothèque nationale).

II.

Monsieur,

C'est avec plaisir que je vous envoie copie de l'un des ordres que j'ai reçus relativement à la Bastille. Je n'ai plus [2] à répondre à l'offre que vous me faites par votre lettre du 16 de vous y trouver pour concerter les opérations et de ranger vos commis sous ma direction, puisque [3] toutes ces choses ont eu lieu à ma satisfaction, autant que les circonstances ont pu le permettre. Mais avant de transcrire cet ordre, je crois devoir vous instruire de tout ce qui y a rapport.

J'ai été le mardi 14 soir à la Bastille. Le 15 matin, me trouvant sur les 8 heures à l'Hôtel de Ville, je reçus de MM. les électeurs le titre d'ingénieur en chef de la Commune et sur ce qu'il me fut demandé à quels émoluments je prétendais, j'ai répondu *que je ne voulais qu'être utile, que tant qu'il y aurait danger, mon temps, mes talents et ma vie étaient dévoués au salut public, que si mes fonctions devenaient perpétuelles, je m'en rapportais à l'équité de mes concitoyens*, ce dont mention a été faite, et à l'instant un grand nombre de districts ayant député pour faire connaître les alarmes des citoyens sur les communications possibles du dehors au dedans de Paris par

1. Evidemment pour chaos.
2. Je n'ai pu.
3. Presque.

les carrières et par un prétendu souterrain entre la Bastille et Vincennes, j'ai été [1] chargé par un ordre dont je ne veux à l'instant vous envoyer copie de vérifier ce qu'il pouvait y avoir de réel et aussitôt, m'étant transporté chez M. Guillaumot [2] et chez les inspecteurs des carrières, je reconnus qu'il n'y avait rien à appréhender que par 2 points, et je recommandai la plus exacte vigilance. De là, j'allai à la Bastille, et par une recherche très pénible à laquelle j'employai 5 heures, je reconnus que si il y avait eu communication, elle [3] était détruite depuis longtemps. A peine de retour à l'Hôtel de Ville, sur les 10 heures et demie du soir, je reçus l'ordre suivant, que de nouvelles députations des districts rendaient nécessaire, il est en entier de la main de M. Garan de Coulon: « Nous autorisons M. Dufourny, que l'assemblée des électeurs de la Commune de Paris a commis pour visiter ce matin les souterrains de la Bastille, à l'effet d'en rechercher les communications qui pouvaient être avec les dehors de Paris, à [4] se concerter de nouveau avec les gardes qui sont à la Bastille pour visiter les cachots et surtout pour en sauver de la faim et de tout autre accident les prisonniers, nous en rapportant à cet égard à son zèle et à son humanité bien connus. Signé: Garan de Coulon, secrétaire; Moreau de St-Méry, président, 15 juillet 1789 ». Le chevalier de St-Mars, s'étant introduit à la Bastille, s'y était rendu suspect, avait été arrêté et conduit à l'Hôtel de Ville. Le bruit courait que la Bastille était reprise. J'y allai. Une garde égarée m'arrêta dans la grille du côté de la porte St-Antoine, ne voulut point reconnaître les ordres ci-dessus, refusa de signer la déclaration que j'écrivis au dos et, fort heureux d'échapper aux violences, je rendis compte à l'Hôtel de Ville de tout ce que j'avais vu. De nouveaux ordres me furent donnés pour satisfaire la pitié que des prisonniers supposés enfouis sous des décombres inspiraient nécessairement à tous les citoyens. Un détachement nombreux fut mis sous mes ordres. Mais les précautions que l'alarme avait fait prendre aux braves citoyens du faubourg Saint-Antoine fit retenir mon détachement vers la rue de la Cerisaie et je parvins seul à la grille, où ces nouveaux ordres furent aussi méconnus. Le lendemain 16, j'allai à la Bastille où je vis les parapets des tours dégradés, quelques dalles levées et un grand nombre de citoyens qui, à l'envi, se disputaient l'honneur de la démolir. Je fis connaître mon titre d'ingénieur et tous le reconnaissant me demandèrent des ordres. L'un des plus ardents des citoyens, je suis forcé par la justice d'en conve-

---

1. Sur ce.
2. Guillaume.
3. Qu'il y avait une communication, mais qu'elle.
4. Et.

nir, c'était vous. Je pris note de toutes les offres et j'étais occupé à écrire les vôtres, lorsque MM. La Poize, Frère de Montizon et Jallier, électeurs, arrivèrent, accompagnés de M. Poyet, architecte de la Ville, qui leur dit: « Entendons-nous, MM., avec M. l'Ingénieur en chef de la Commune qui nous a précédés. » Et, en effet, ils n'avaient qu'une mission particulière qui les rangeait de droit sous la direction de l'Ingénieur en chef. Je leur fis part de ce que j'avais fait, afin d'agir de concert, et, leur faisant connaître les offres que j'avais reçues, je leur fis faire une attention particulière aux vôtres. Ils prirent les noms et nous ordonnames [1] en commun. J'y donnai des soins jusqu'au 21, et occupé d'autres missions je n'y ai pas été hier.

Aujourd'hui je reçois l'ordre de partir en qualité d'ingénieur en chef de la Commune pour aller à Château Thierry prendre 18000 [2] livres de poudre que les habitants de cette ville ont arrêtées et qu'ils viennent de nous offrir. On prétend qu'il y peut y avoir des troupes et que je devrais prendre une escorte. Je préfère de partir seul, croyant que prudence vaut mieux que force.

Je vous donnerai à mon retour d'autres détails, si ils peuvent vous être utiles. Je me suis attaché à ce qui pouvait constater mes titres, afin de fonder ceux qui vous ont été donnés et qui doivent vous attirer l'estime de nos concitoyens.

Je suis, Monsieur, avec la plus entière considération, votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, le 23 juillet 1789.

Dufourny de Villiers,

Ingénieur en chef de la Commune [3].

---

1. Ordonnant.
2. 1800.
3. Bastille.





MADAME ACKERMANN

La poésie la plus virile peut-être qu'on ait fait entendre au XIXᵉ siècle, est l'œuvre d'une femme. Il est vrai que cette femme est un philosophe, et que ce philosophe était passionnément agité par l'amour de son prochain.

Cette femme, *Mme Ackermann*, est née dans notre arrondissement en 1813. Nous avons retrouvé son acte de naissance que nous reproduisons :

Du jeudi deux décembre mil huit cent treize, deux heures de relevée acte de naissance de Louise-Victoire Choquet née le jour d'avant hier trente novembre à quatre heures de relevée rue de la Tixeranderie N° 23, quartier des Arcis ; fille de Pierre Firmin Choquet agréé au Tribunal de Commerce de Paris et de Alexandrine Louise Henriette Villain dit Villiers son épouse demeurants à Paris susdite demeure, mariés le quatorze décembre mil huit cent onze au 3ᵉ arrondissement de Paris ainsi que le père le

déclare. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin. En présence de Firmin Choquet, quarante-neuf ans huissier audiencier 41 rue de Charonne, quartier Popincourt aïeul paternel de l'enfant et de Pierre Nicolas Chaslin cinquante trois ans avocat 3 rue du Colombier quartier de la Monnaye. Sur la réquisition à moi faite par le dit Pierre Firmin Choquet père de l'enfant lequel a ainsi que les témoins signé avec moi : Jean Denis Hemar de Sevran adjoint au maire du VIIe arrond^t^ de Paris faisant fonctions d'officier public de l'état civil le tout après lecture. Signé : P. Choquet, F. Choquet, Chaslin, Hemar de Sevran. Délivré par nous greffier en chef du Tribunal de 1re instance du département de la Seine comme dépositaire des registres secondes minutes. Au Greffe séant au Palais de Justice à Paris le 19 Déc^bre^ 1834. Signé : Letouche. Admis par la Commission (loi du 12 février 1872). Le membre de la Commission, signé : Defresne. Pour expédition conforme, Paris, le trente-un décembre mil neuf cent deux.

Dans une courte autobiographie, Mme Ackermann raconte son enfance sauvage et concentrée, puis comment, alors que le génie de Lamartine et de Hugo provoquait l'attention universelle, sa vocation pour la lecture et l'étude se détermina.

A dix-sept ans, elle composait sur « l'Homme » un poème qui se terminait par ces deux vers :

Ton œil se ferme enfin du sommeil de la tombe,
Réjouis-toi, vieillard, c'est ton premier bonheur !

Mme Ackermann, qui a toujours obstinément refusé d'aller dans le monde, épousa un jeune savant très intelligent et très doux, eut le malheur de le perdre après deux ans de mariage et, inconsolable, vécut jusqu'à la dernière heure avec son souvenir, fut l'être le plus exempt de vanité qu'on puisse imaginer. Abandonnant ses propres études qui lui étaient pourtant si chères, s'associant de tout son courage et de tout son cœur aux travaux de son mari, elle jugea que ses propres œuvres étaient absolument dénuées d'intérêt et de valeur, et M. Ackermann ne soupçonna jamais que sa

compagne fût capable d'écrire en vers. Cette femme, dont l'âme était ardente, mais qui méprisait le succès et l'admiration, pensant et souffrant en silence, ressentit profondément toutes les misères, toutes les tortures de corps et d'âme qui font palpiter et hurler l'humanité. Est-il étonnant qu'après s'être un instant abîmée dans l'anéantissement de la foi, cette femme se soit révoltée et exaltée jusqu'au blasphème. Le blasphème n'est, le plus souvent, dans les natures sincères, que l'expression exaspérée de l'amour. On en trouve la preuve la plus évidente et la plus élevée dans l'exemple de Mme Ackermann, ce poète longtemps dédaigné, qui a su donner une expression de beauté à sa pensée et aux généreux tourments de sa grande âme ; son œuvre n'est pas seulement puissante, elle est à la fois noble et cruelle, terrifiante et superbe, elle exalte constamment non l'amour banal et sensuel, mais l'amour rare, l'amour infini, l'amour qui embrasse le monde entier et pour lui saigne et crie, l'amour qui s'élargit et s'exalte jusqu'à l'immense, jusqu'à la sublime bonté.

Pour donner à nos lecteurs une idée de ce poète de race, nous citons une pièce, *le Cri*, que Barbey d'Aurevilly, cet écrivain catholique, juge plus belle que le défi d'Ajax aux dieux :

« J'en échapperai malgré vous » :

Lorsque le passager, sur un vaisseau qui sombre,
Entend autour de lui des vagues retentir,
Qu'à perte de regard la mer immense et sombre
Se soulève pour l'engloutir,

Sans espoir de salut et quand le pont s'entr'ouvre,
Parmi les mâts brisés, terrifié, meurtri,
Il redresse son front hors du flot qui le couvre,
Et pousse au large un dernier cri.

Cri vain ! cri déchirant ! L'oiseau qui plane ou passe
Au delà du nuage a frissonné d'horreur,
Et les vents déchaînés hésitent dans l'espace
A l'étouffer sous leur clameur.

Comme ce voyageur, en des mers inconnues,
J'erre et vais disparaître au sein des flots hurlants;
Le gouffre est à mes pieds, sur ma tête les nues
S'amoncellent, la foudre aux flancs..

Les ondes et les cieux, autour de leur victime,
Luttent d'acharnement, de bruit, d'obscurité ;
En proie à ces conflits, mon vaisseau sur l'abîme
Court sans boussole et démâté.

Mais ce sont d'autres flots, c'est un bien autre orage,
Qui livre des combats dans les airs ténébreux ;
La mer est plus profonde et surtout le naufrage
Plus complet et plus désastreux.

Jouet de l'ouragan qui l'emporte et le mène
Encombré de trésors et d'agrès submergés,
Ce navire perdu, mais c'est la nef humaine,
Et nous sommes les naufragés.

L'équipage affolé manœuvre en vain dans l'ombre ;
L'Epouvante est à bord, le Désespoir, le Deuil,
Assise au gouvernail, la Fatalité sombre
Le dirige vers un écueil.

Moi, que sans mon aveu l'aveugle Destinée
Embarqua sur l'étrange et frêle bâtiment,
Je ne veux pas non plus, muette et résignée,
Subir mon engloutissement.

Puisque, dans la stupeur des détresses suprêmes,
Mes mâles compagnons restent silencieux,
A ma voix d'enlever ces monceaux d'anathèmes
Qui s'amassent contre les cieux.

Afin qu'elle éclatât d'un jet plus énergique,
J'ai, dans ma résistance à l'assaut des flots noirs,
De tous les cœurs en moi, comme en un centre unique,
Rassemblé tous les désespoirs.

Qu'ils vibrent donc si fort, mes accents intrépides,
Que ces mêmes cieux sourds en tressaillent surpris ;
Les airs n'ont pas besoin, ni les vagues stupides,
Pour frissonner, d'avoir compris.

Ah ! c'est un cri sacré, que tout cri d'agonie,
Il proteste, il accuse, au moment d'expirer.
Eh bien ! ce cri d'angoisse et d'horreur infinie,
Je l'ai jeté, je puis sombrer !

Qu'on partage ou non les opinions de Mme Ackermann, on est obligé de s'incliner devant son immense talent et d'admirer la grande dignité de sa vie.

Cette femme à l'âme antique, « sœur, par les mœurs, des femmes de Port-Royal, cette révoltée généreuse des douleurs du monde, aux muscles de gladiateur tendus jusqu'à se rompre contre la Fatalité invincible, contre cet effroyable train des choses qui va passer tout à l'heure et tout anéantir, prodige par le talent et monstre par la pensée » [1], mourut avec la sérénité du sage, le 2 août 1890, en laissant ces derniers vers, qui furent gravés sur sa tombe :

J'ignore — Un mot, le seul par lequel je réponde
Aux questions sans fin de mon esprit déçu ;
Aussi quand je me plains, en partant de ce monde,
C'est moins d'avoir souffert que de n'avoir rien su.

A. C.

Le Théâtre du père Thierry.

Dans un numéro du *Bulletin de la Cité*, on demandait des renseignements sur les salles où pouvaient avoir joué Molière et sa troupe dans le IVe arrondissement; question d'un haut intérêt artistique et littéraire où d'autres, plus érudits, renseigneront mieux que moi.... Seulement, cette évocation de Molière dans notre arrondissement m'a fait souvenir de récits que me fit mon père sur des salles de spectacles moins illustres que celles de Molière mais, je crois, curieuses à connaître au point de vue documentaire et peut-être amusantes pour les lecteurs puisqu'elles datent

---

1. Barbey d'Aurevilly.

d'une époque déjà disparue et dont il ne reste guère de témoins.

Au temps où on ne jouissait pas de la liberté des théâtres, vers 1830, la police autorisait cependant l'existence de petits théâtres privés dits : *Théâtres de Sociétés*. En 1832, un de ces théâtres existait rue Lesdiguières et occupait l'emplacement où se trouve actuellement le n° 10 (maison de construction récente). C'était alors un hôtel garni ayant un petit café et une grande salle se trouvant en prolongement de la rue. Cette salle, très convenablement aménagée en théâtre, avait même une galerie pouvant contenir 200 personnes au moins.

Vers cette époque, le fondateur et chef de troupe était un nommé *Thierry*..., le père Thierry ! comme on l'appelait familièrement; peintre en bâtiments de son état, mais acteur par vocation; habilement secondé par son gendre *Barge*, dit *Fanfan*, il avait groupé autour de lui de jeunes ouvriers et ouvrières de l'arrondissement et du faubourg Saint-Antoine, à l'instar de Doyen qui avait créé avant lui un théâtre de même genre rue Transnonain dans la maison restée célèbre depuis les massacres qui s'y firent en 1832. Mais, tandis que Doyen recrutait ses artistes parmi les ouvriers bijoutiers, graveurs et surtout les grisettes, chez le père Thierry le règlement y était autrement sévère : les fervents de l'art théâtral, les convaincus poursuivis par la hantise des scènes du boulevard, étaient seuls admis au théâtre de la rue Lesdiguières..., tout ce petit personnel piochait la littérature en vogue à l'époque, sous la haute direction : Thierry, père, fille et gendre !

Dans ce théâtre, on ne payait pas d'entrée (interdiction de la police), et pour couvrir les frais, les artistes *achetaient leurs rôles* (que les temps sont changés !). Les prix d'achat variaient de 2 à 5 francs, suivant l'importance du personnage, et la seule rétribution que les artistes recevaient du directeur consistait en un certain nombre d'entrées de faveur dont ils gratifiaient leurs parents, amis et connaissances.

Quant aux pièces qui exigeaient de la figuration et des chœurs, ces emplois étaient tenus par les derniers venus ou les moins fortunés. Ainsi, pour 0 fr. 75, on pouvait se payer le luxe rare de figurer dans la représentation du dimanche; il est vrai qu'en outre de ce plaisir très légitime, le figurant avait droit à une bouteille de bière ! Sur la question boisson, le père Thierry, digne précurseur de la ligue anti-alcoolique, ne permettait à son personnel de consommer au café du théâtre que de la bière et des échaudés ! ni vins ni liqueurs... On n'était pas là, disait-il, pour « godailler » *(sic)*.

Un matériel de décors assez coquet garnissait la scène et était dû au pinceau du père Thierry; l'orchestre, très important pour les vaudevilles mêlés d'ariettes, se composait... d'un violon! qui cumulait les fonctions de chef, répétiteur et orchestre complet à lui seul. Tout cela n'empêche pas que cette jeunesse ouvrière s'amusait gaiement et correctement, se meublait l'esprit en jouant nos vieux auteurs : *Michel et Christine*, *Un bal d'ouvriers*, *Les deux chasseurs et la laitière*, *La cocarde tricolore*, *la Cinquantaine*.

Il sortit de cette petite société plusieurs artistes de réel talent, qui marquèrent leur passage au théâtre par des créations célèbres, tels *Kopp*, l'un des meilleurs comiques des Variétés, et *Alexandre* qui, à la Gaîté et à la Porte-Saint-Martin, créa divers types passés traditionnels au théâtre : Fouinard, du *Courrier de Lyon;* Panel, des *Cosaques;* La mère Moscou, de *la Fille des Chiffonniers ;* et Passepartout, le fameux sauveteur du *Tour du monde en 80 jours* et qui, né dans l'arrondissement en 1814, rue de la Haumerie (disparue aujourd'hui), y habite toujours depuis 88 ans.

Vers 1836, le théâtre passa impasse Guéménée où se trouvent actuellement les bains, puis rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, près de la rue des Rosiers, mais la date de son changement de local avait marqué celle de sa décadence, il fut fermé par la maladresse d'un des interprètes qui, ayant vendu ses billets, fut cause d'une contestation de placement qui amena l'intervention de la police à la suite de laquelle

le théâtre fut fermé comme contrevenant à la loi sur les spectacles.

Ainsi finit le théâtre de société du IV[e] arrondissement, créé par Thierry et continué par Fanfan, son gendre, qui ne se seront jamais douté que grâce au Bulletin, leurs noms passeront à la postérité.

ALEXANDRE FILS.

Une tentative de ce genre obtient en ce moment un grand succès à la mairie même du IV[e] arrondissement. M. Lasalle, l'éminent chanteur, M. Chébroux, le chansonnier excellent, connaissant le goût inné que possède la Parisienne pour la chanson et le théâtre, ont tenté de faire renaître chez les ouvrières parisiennes le goût de la vraie chanson française, de la chanson tendre, gaie, dramatique et de bon ton qui fut si populaire en France au cours du siècle dernier.

A. C.



Abreuvoir rue des Lions-Saint-Paul.

Les Parisiens de Paris

Les Parisiens de Paris ont pris possession, à l'hôtel Lauzun, du local qui leur a été concédé par la Ville de Paris comme siège de leur société. Des allocutions ont été prononcées par MM. Alloire, président des Parisiens de Paris; Deville, président du Conseil municipal, et de Selves, préfet de la Seine.

Nous saluons et souhaitons bon accueil à nos confrères qui viennent établir leurs pénates dans nos vieux quartiers.



Stryge de Notre-Dame.

A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

Notre-Dame est-elle bâtie sur pilotis?

Au cours d'une discussion au sujet du Grand-Palais des Champs-Élysées, M. Girault, l'architecte du Petit-Palais, répondit :

— *Mais Notre-Dame a été bâtie sur pilotis.*

Cette réplique a réveillé la question, jusqu'alors insoluble, des pilotis de Notre-Dame. Notre savant collaborateur et ami, M. A. Callet, qui est un fureteur, s'est empressé de consulter les auteurs les plus accrédités et, après une étude consciencieuse, il conclut en ces termes :

Cette légende des pilotis doit aller rejoindre, dans le monde des vieilles lunes, celle des filets de Saint-Cloud qui n'ont jamais existé que dans la féconde imagination des dramaturges.

Nous n'hésitons pas à croire que cette légende populaire a dû prendre naissance à la lecture de citations inexactes de certains étymologistes; en effet, il n'est pas rare de lire dans les dictionnaires usuels, au mot pilotis : L'église métropoli-

taine de Notre-Dame est bâtie sur pilotis. Mais, si l'on consulte les dictionnaires spéciaux, celui de Viollet-le-Duc par exemple, nous trouvons à la page 175 du tome IV, les considérations suivantes :

A Notre-Dame de Paris, les fondations sont de même faites avec le plus grand soin, revêtues de forts libages d'une grande épaisseur, le tout reposant sur le bon sol, c'est-à-dire sur le sable inférieur de la Seine, qui est à gros grains et verdâtre. Pour les pilotis que l'on prétend exister sous la maçonnerie de la plupart de nos grandes cathédrales, nous n'en avons jamais trouvé de traces. . . . .

Ces édifices ne peuvent être fondés que sur de larges empattements ; les pesanteurs étant très inégales en élévation, la première condition était de trouver une masse parfaitement homogène et résistante au-dessous du sol.

Dernièrement, au cours d'une séance de la Commission du Vieux-Paris, M. Selmersheim, architecte de Notre-Dame de Paris, fut interrogé à ce sujet et fit la réponse qui suit :

On ne peut pas dire d'une manière certaine que Notre-Dame est ou n'est pas bâtie sur pilotis. Les auteurs, à ce sujet, sont muets et nul des travaux entrepris n'a permis de vérifier l'état des fondations.

En 1901, j'ai eu l'occasion de faire des travaux dans le caveau des évêques et du personnel de l'abbaye bâtie par Soufflot. J'ai rencontré le mur de fondation qui se trouve sous les colonnes de la nef du grand vaisseau. C'est un mur de trois mètres d'épaisseur, fait de meulière et de caillasses, d'une extrême dureté, que les ouvriers ne percèrent qu'avec des peines inouïes.

Il ne me fut pas permis de pousser les recherches jusqu'à la base de ce mur pour m'assurer de la nature de ses assises. Sont-ce des pilotis? Si une hypothèse m'était permise, je dirais que je ne le crois pas. Notre-Dame n'est pas construite au milieu d'un marécage, mais sur le bord d'un fleuve. Un sol sablonneux, comme celui qui se rencontre à cet endroit, offre une résistance suffisante, pour qu'on puisse y asseoir un lourd édifice sans recourir à des pilotis.

Si M. Selmersheim n'a pas vérifié par lui-même la nature des assises de Notre-Dame, on relate qu'en 1787, à la suite de travaux inintelligents, le mur méridional des chapelles de la nef, les arcs-boutants du chœur et les parties supérieures de la façade septentrionale furent fortement endommagés et nécessitèrent des travaux importants au cours desquels on reconnut que les fondations reposaient sur un gravier solide, qu'elles étaient formées de quatre assises de pierre dure faisant retraite les unes sur les autres, et, au-dessous, de gros moellons, de mortier de chaux et de sable, formant un agrégat plus dur que la pierre. La profondeur totale de ces fondations serait de huit mètres.

Et enfin, on lisait autrefois sur une plaque de cuivre scellée dans le mur à côté de la porte d'entrée de Notre-Dame de Paris [1].

Si tu veux savoir comme est ample
De Notre Dame le grand temple,
Il y a dans son œuvre, pour le sur,
Dix et sept toises de hauteur ;
Sur la largeur de vingt quatre,
Et soixante-cinq sans rabattre
A de long; aux tours haut montées
Trente quatre sont bien comptées ;
Le tout fondé sans pilotis
Aussi vray que je te le dis.

Après ces affirmations, nous nous demandons si le propos attribué à M. Girault n'est pas un canard de circonstance.

C. D.

---

1. *Les Églises de Paris* (Paris, 1843).



Jules Allix

Dans un récent article sur les *Enseignes du IVe arrondissement*, nous avons parlé d'un ancien membre de la Commune, Jules Allix, l'inventeur des *escargots sympathiques*.

On rencontrait encore ces temps derniers ce vieillard qui déambulait dans les rues de notre arrondissement. Il vient de mourir à l'âge de plus de quatre-vingts ans. C'était une des curiosités de nos rues, curiosités qui se font si rares.

Depuis longtemps, Jules Allix, que l'on vit présider, il y a une douzaine d'années, les premières réunions anarchistes, vivait retiré, et ne fréquentait plus les « compagnons ».



Jules ALLIX

Il avait eu son heure de célébrité, lorsque, en 1850, il imagina un appareil, appelé « boussole pasilalinique sympathique », pour la « communication universelle et instantanée à quelque distance que ce soit ».

Il s'agissait d'un télégraphe sans fil, dont l'appareil consistait en une roue de bois, mobile sur son axe, et supportant vingt-cinq auges de bois, représentant les lettres de l'alphabet, auges contenant chacune un escargot vivant.

Au poste récepteur était un appareil identique, pourvu d'escargots rendus sympathiques.

On les avait choisis au moment de l'année où les limaçons, allant l'un vers l'autre, se montraient un mutuel et tendre attachement. Par l'éloignement, ce sentiment ne faisait que s'affirmer... De sorte qu'en déplaçant l'escargot A de l'appareil expéditeur, la télépathie faisait mouvoir l'escargot A de l'appareil récepteur.

Telle était, du moins, la théorie de Jules Allix.

L'inventeur allait pouvoir se livrer, pour la plus grande joie de l'humanité, à des expériences sensationnelles, quand il s'avisa de conspirer contre l'Empire. Il fut enfermé comme fou et ne fut relâché qu'au lendemain du 4 septembre.

Sous la Commune, les Parisiens le nommèrent maire du VIIIe arrondissement.

Les Institutions de sourds-muets et d'aveugles dans le IVe arrondissement.

Le 18 septembre 1791, l'Assemblée nationale mit l'*Institution des enfants aveugles*, fondée par V. Haüy, à la charge de l'Etat, et lui assigna une portion des bâtiments de l'ancien couvent des Célestins, sur le quai qui porte encore ce nom.



L'autre portion était affectée à l'*Institution des sourds-muets*. Cette réunion existe sans inconvénients dans plusieurs contrées, parce que les deux établissements sont administrés par un seul directeur. Elle produisit à Paris des effets très fâcheux.

La mésintelligence, qui ne tarda pas à se manifester entre les chefs, passa aux élèves, et rendit bientôt la séparation désirable. Elle n'eut pourtant lieu que le 15 janvier 1795, par un décret de la Convention. Les sourds-muets furent mis en possession de l'ancien séminaire Saint-Magloire, rue Saint-Jacques, qu'ils occupent encore aujourd'hui. Les *aveugles travailleurs*, c'est le nom qu'on leur donna alors, furent transférés rue des Lombards, dans la maison des Filles Sainte-Catherine. Les deux établissements étaient mis sur le pied d'une parfaite égalité, et l'on créa dans chacun d'eux quatre-vingt-six bourses gratuites, une par département.

De l'époque où les deux institutions étaient réunies au Couvent des Célestins, il est resté un moyen de communication entre sourds et aveugles, dont les élèves faisaient quelquefois usage : c'est une écriture tracée avec le doigt sur le dos ou dans la main de l'interlocuteur.

Extrait de *Sourds-Muets et Aveugles*, par Louis Ybert.
Paris, Bazin et Girardot, éditeurs (sans date), (pages 109 et 110.)



LES HOTES DU IVe ARRONDISSEMENT

Théophile Gautier. — Fernand Boissard. — Charles Baudelaire.

La première fois que nous rencontrâmes Baudelaire, ce fut vers le milieu de 1849, à l'hôtel Pimodan [1], où nous occupions, près de Fernand Boissard, un appartement

---

1. C'est l'hôtel de Lauzun, quai d'Anjou, 17, acheté par la Ville de Paris, et dont il est parlé dans le numéro 9 de *La Cité*.

fantastique qui communiquait avec le sien par un escalier dérobé caché dans l'épaisseur du mur, et que devaient hanter les ombres des belles dames aimées jadis de Lauzun. Il y avait là cette superbe Maryx qui, toute jeune, a posé pour la *Mignon* de Scheffer, et, plus tard, pour *La Gloire distribuant des couronnes*, de Paul Delaroche, et cette autre beauté, alors dans toute sa splendeur, dont Clesinger tira *La Femme au serpent*, ce marbre où la douleur ressemble au paroxysme du plaisir et qui palpite avec une intensité de vie que le ciseau n'avait jamais atteinte et qu'il ne dépassera pas.

. . . .

Nous étions dans ce grand salon du plus pur style Louis XIV, aux boiseries rehaussées d'or terni, mais d'un ton admirable, à la corniche à encorbellement, où quelque élève de Lesueur ou de Poussin, ayant travaillé à l'hôtel Lambert, avait peint des nymphes poursuivies par des satyres à travers les roseaux, selon le goût mythologique de l'époque. Sur la vaste cheminée de marbre sérancolin, tacheté de blanc et de rouge, se dressait, en guise de pendule, un éléphant doré, harnaché comme l'éléphant de Porus dans la bataille de Lebrun, qui supportait sur son dos une tour de guerre où s'inscrivait un cadran d'émail aux chiffres bleus. Les fauteuils et les canapés étaient anciens et couverts de tapisseries aux couleurs passées, représentant des sujets de chasse, par Oudry ou Desportes. C'est dans ce salon qu'avaient lieu les séances du club des *haschichins* (mangeurs de haschich), dont nous faisions partie et que nous avons décrites ailleurs avec leurs extases, leurs rêves et leurs hallucinations, suivis de si profonds accablements.

Comme nous l'avons dit plus haut, le maître du logis était Fernand Boissard, dont les courts cheveux blonds bouclés, le teint blanc et vermeil, l'œil qui, pétillant de lumière et d'esprit, la bouche rouge et les dents de perle, semblaient témoigner d'une exubérance et d'une santé à la Rubens, et promettre une vie prolongée au-delà des bornes ordinaires.

Mais, hélas ! qui peut prévoir le sort de chacun? Boissard à qui ne manquait aucune des conditions du bonheur, et qui n'avait pas même connu la joyeuse misère des fils de famille, s'est éteint, il y a déjà quelques années, après s'être longtemps survécu d'une maladie analogue à celle dont est mort Baudelaire. C'était un garçon des mieux doués que Boissard; il avait l'intelligence la plus ouverte ; il comprenait la peinture, la poésie et la musique également bien ; mais, chez lui, peut-être, le dilettante nuisait à l'artiste; l'admiration lui prenait trop de temps, il s'épuisait en enthousiasmes; nul doute que, si la nécessité l'eût contrait de sa main de fer, il n'eût été un peintre excellent. Le succès qu'obtint au Salon son *Episode de la retraite de Russie* en est le sûr garant. Mais, sans abandonner la peinture, il se laissa distraire par d'autres arts; il jouait du violon, organisait des quatuors, déchiffrait Bach, Beethoven, Meyerbeer et Mendelssohn, apprenait des langues, écrivait de la critique et faisait des sonnets charmants.

C'était un grand voluptueux en fait d'art, et nul n'a joui des chefs-d'œuvre avec plus de raffinement, de passion et de sensualité que lui; à force d'admirer le beau, il oubliait de l'exprimer, et, ce qu'il avait si profondément senti, il croyait l'avoir rendu. Sa conversation était charmante, pleine de gaieté et d'imprévu ; il avait, chose rare, l'invention du mot et de la phrase, et toute sorte d'expressions agréablement bizarres, de *concetti* italiens et d'*agudezzas* espagnoles passaient devant nos yeux, quand il parlait, comme de fantasques figures de Callot, faisant des contorsions gracieuses et risibles. Comme Baudelaire, amoureux des sensations rares, fussent-elles dangereuses, il voulut connaître ces *paradis artificiels*, qui, plus tard, vous font payer si cher leurs menteuses extases, et l'abus du haschich dut altérer sans doute cette santé si robuste et si florissante. Ce souvenir à un ami de notre jeunesse, avec qui nous avons vécu sous le même toit, à un romantique du bon temps que la gloire n'a pas visité, car il aimait trop celle des autres pour songer à la

sienne, ne sera pas déplacé ici, dans cette notice destinée à servir de préface aux œuvres complètes d'un mort, notre ami à tous deux.

Là se trouvait aussi, le jour de cette visite, Jean Feuchères, ce sculpteur de la race des Jean Goujon, des Germain Pilon et des Benvenuto Cellini, dont l'œuvre pleine de goût, d'invention et de grâce a disparu presque tout entière, accaparée par l'industrie et le commerce, et mise, elle le méritait bien, sous les noms les plus illustres pour être vendue plus cher à de riches amateurs, qui réellement n'étaient pas attrapés. Feuchères, outre son talent de statuaire, avait un esprit d'imitation incroyable, et nul acteur ne réalisait un type comme lui. Il est l'inventeur de ces comiques dialogues du sergent Bridais et du fusilier Pitou dont le répertoire s'est accru prodigieusement et qui provoquent encore aujourd'hui un rire irrésistible. Feuchères est mort le premier, et, des quatre artistes rassemblés à cette date dans le salon de l'hôtel Pimodan, nous survivons seul.

Sur le canapé, à demi étendue et le coude appuyé à un coussin, avec une immobilité dont elle avait pris l'habitude dans la pratique de la pose, Maryx, vêtue d'une robe blanche, bizarrement constellée de pois rouges semblables à des gouttelettes de sang, écoutait vaguement les paradoxes de Baudelaire, sans laisser paraître la moindre surprise sur son masque du plus pur type oriental, et faisait passer les bagues de sa main gauche aux doigts de sa main droite, des mains aussi parfaites que son corps dont le moulage a conservé la beauté.

Près de la fenêtre, la femme au serpent (il ne sied pas de lui donner ici son vrai nom), ayant jeté sur un fauteuil son mantelet de dentelle noire, et la plus délicieuse petite capote qu'ait jamais chiffonnée Lucy Hocquet ou Madame Baudrand, secouait ses beaux cheveux d'un brun fauve tout humides encore, car elle venait de l'école de natation, et, de toute sa personne drapée de mousseline, s'exhalait, comme d'une naïade, le frais parfum du bain. De l'œil et du sourire,

elle encourageait ce tournoi de paroles et y jetait, de temps en temps, son mot, tantôt railleur, tantôt approbatif, et la lutte recommençait de plus belle.

Elles sont passées, ces heures charmantes de loisir, où des décamérons de poètes, d'artistes et de belles femmes se réunissaient pour causer d'art, de littérature et d'amour, comme au siècle de Boccace. Le temps, la mort, les impérieuses nécessités de la vie ont dispersé ces groupes de libres sympathies, mais le souvenir en reste cher à tous ceux qui eurent le bonheur d'y être admis, et ce n'est pas sans un involontaire attendrissement que nous écrivons ces lignes.

. . . .

THÉOPHILE GAUTIER.

(*20 février 1868.*)

Notice précédant les œuvres de Ch. Baudelaire.



ECHOS D'AUTREFOIS

Extrait du Journal inédit des Guerres civiles de Dubuisson-Aubenay (La Fronde).

Janvier 1649.

Ce premier jour de l'an, froid noir et couvert, tendant à dégel. La Reine fut aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, à vêpres, pour la célébration du nom de Jésus, et au sermon de l'abbé de Chanvallon, neveu de l'archevêque de Rouen,

qui prêcha une heure et demie avec approbation et admiration de tout le monde.

Le deuxième jour, dégel et grand patrouillis d'eau et crottes fondues par les rues.

Janvier 1649.

Dès le matin, trois compagnies de cavalerie ont fait sortie par la porte Saint-Antoine et sont retournées avec quelques prisonniers allemands.

Toute l'après-dîner, cinq cens cavaliers ont été en halte et revue dans la place Royale ; puis on les a renvoyés chacun en leurs maisons.

Sur les cinq heures environ, huit cens cavaliers sont passés par la rue de la Tixeranderie, tirant au pont Notre-Dame, et disoit-on qu'ils alloient faire sortie par quelque porte de la ville.

Janvier 1649.

Ledit mardi 12, ont été aux environs de la place Royale deux ou trois cens hommes de la cavalerie de la ville, tous bien montés, aucuns avec la salade, et presque tous avec la valise, et y sont demeurés toute l'après-dîner. On croit que c'est pour l'entreprise sur la Bastille, pour laquelle, dès le jour précédent, ils avoient paru dans ladite place Royale et y avoit eu de l'infanterie en armes dans les jardins de l'Arsenal, où, ce jour 12, on a planté le canon et tiré contre les tours de la Bastille.

Février 1649.

Jeudi 4, l'après-dîner, montre générale du régiment de cavalerie, de huit compagnies de cinquante hommes, du prince de Conti, présent en personne, à cheval, en la place Royale.

Février 1649.

Gelée âpre continue ; la rivière gelée, peu au-dessus et beaucoup au-dessous du pont Marie ; elle charrie grands glaçons partout. Le bord, du côté de la Tournelle, est tout pris de glace.

Février 1649.

Sur l'après-dîner, grande alarme à Paris et tous bourgeois, avec leurs armes, vont à la débandade au secours ; le prince d'Harcourt fut vu passer, suivi d'environ dix cavaliers au petit galop, venant de devers la place Royale par le carrefour de la Coûture Sainte-Catherine et prenant par devant Saint-Paul.

En ce même temps l'on vit, du quai de l'Arsenal, la cavalerie de la ville sur le haut de Juvisy retourner en deçà et descendre une bonne partie, avec de l'infanterie, à travers du coteau, au bord de la rivière, où ils font halte et ralliement ; puis entrent par la porte Saint-Bernard ; le bruit est que le duc de Beaufort qui étoit engagé a été recous.

Janvier 1649.

Grande foule en l'Hôtel de Ville ; le duc d'Elbeuf, qui commande ce jour là, y étoit, tenant conseil, et le duc de Bouillon s'y est fait apporter en chaise ; et comme la rivière est extrêmement grande et débordée en la place de Grève, jusqu'au dessus de la croix, le reste de terrain sec qui reste vers la fontaine et rues de la Vannerie, Jean de l'Espine, Saint-Esprit et grand escalier de l'Hôtel de Ville, étoit rempli de carrosses de gens de livrée.

Janvier 1649.

Grande revue de cavalerie en la place Royale et continuel passage d'icelle en la rue des Francs-Bourgeois. Le maréchal de la Mothe-Houdancourt, avec le duc d'Elbeuf, lui a fait prêter serment au Roi et au Parlement et ville de Paris, en présence du prince de Conti, généralissime, comme il avoit fait les jours précédents à l'infanterie, dont les drapeaux ont Notre-Dame et Saint-Joseph cherchant Jésus et pour mot : « Regem nostrum quærimus. »

Janvier 1649.

M. d'Elbeuf fait sortie hors la porte Saint-Antoine, sur ce qu'un gros de cavalerie du parti contraire a paru sur la butte de Chaumont, du côté de Belleville et vers Ménilmontant.

Infanterie mutinée en la rue Saint-Antoine et devant l'hôtel d'Elbeuf, faute d'être payée, et s'en alloit au nombre de cinq cens, criant aux bourgeois qu'on les trahissoit.

Janvier 1649.

Huit compagnies de cavalerie, portant environ quatre cents hommes, se ont fait voir en la place Royale, prêts à sortir, regardées des balcons et fenêtres par les dames, entre lesquelles est la princesse d'Harcourt, naguères retournée d'Harcourt en Normandie, escortée d'une compagnie de cavalerie jusqu'à Paris.

Quelques centaines de bœufs et vaches entrés par la porte Saint-Honoré.

L'enfance de Mme de Pompadour, rue de Moussy.

Le IVe arrondissement a eu la gloire ou le déshonneur (cela dépend du point de vue auquel l'on se place) d'être la demeure des plus célèbres impures de jadis, Gabrielle d'Estrées, Diane de Poitiers, Ninon de l'Enclos, Marion de Lorme et, avant elles, Isabeau de Bavière qui ne dépare pas le bataillon de Cythère.

Un livre récemment paru [1] nous apprend que Mme de Pompadour a habité notre arrondissement dans sa pristine jeunesse — vingt ans avant de gouverner la France sous le nom de Cotillon II.

Le père Poisson, était *haut-le-pied*, c'est-à-dire conducteur de chevaux pour les fournisseurs des vivres. Ses débuts furent modestes, mais bientôt des spéculations heureuses permettent à l'ancien « haut-le-pied » de faire figure et de s'installer d'une façon plus large et plus luxueuse : à la suite de fournitures de blés faite pendant la disette de 1725, il se trouve à même de louer un hôtel, voire un hôtel historique : l'ancienne demeure des évêques de Beauvais,

---

1. Gailly de Taurinis, *Monsieur Poisson et l'enfance de Mme de Pompadour.*

rue de Moussy, appartenant alors à M. Prévost de Saint-Cyr, maître des requêtes. Cet immeuble, qui présentait un assez grand intérêt architectural, n'a été démoli qu'en 1895 pour faire place à une école ; son massif portail gothique, orné de curieuses sculptures, avait tenté le spirituel crayon de Robida qui en orna une de ses publications sur Paris, sans se douter que ces vieilles murailles dont il s'amusait à conserver la pittoresque silhouette, après avoir servi d'asile aux évêques de Beauvais et par conséquent très probablement à Pierre Cauchon, juge et bourreau de Jeanne d'Arc, avaient abrité l'humble fillette, âgée de quatre ans, qui vingt ans plus tard devait devenir la marquise de Pompadour !

Dans cette belle et antique demeure, Poisson est installé avec un luxe tout nouveau pour lui : il a carosse, chevaux, vaisselle d'argent, nombreux domestiques. Bientôt même, — ses spéculations continuant sans doute à être fructueuses, — il se rend acquéreur d'une belle maison située rue Saint-Marc, appartenant à M. La Goille de Courtaignon; il comptait en faire sa demeure, car, le 10 avril de la même année il donne congé de l'hôtel qu'il occupe rue de Moussy pour la Saint-Jean-Baptiste 1728.

La flotte de la Préfecture.

De temps immémorial, les petits bras de la Seine de l'île Saint-Louis et la Cité servent de port aux nombreux chalands qui viennent s'y remiser. Une nouvelle rade vient de naître, elle est située entre le Pont Saint-Michel et le Petit Pont. Elle servira de port d'attache à la jeune flotte de la Préfecture de police qui opère sur la Seine contre les contrebandiers fluviaux.

Elle se compose de deux bateaux, *La Mouette*, canot à vapeur, et d'un canot à pétrole dont le Conseil municipal vient de voter l'acquisition.



La fontaine Maubuée.

Dans un précédent Bulletin, nous avons signalé l'état déplorable de la fontaine Maubuée. Or, cette fontaine, une des plus vieilles de



FONTAINE MAUBUÉE

Paris, appartient à la ville de Paris, et non au propriétaire de la maison, ainsi qu'il résulte d'un jugement du *Barreau de la Ville,* du 2 juin 1753, par lequel la ville de Paris abandonne aux sieur et dame Moreau :

« *Une maison rue Saint-Martin, angle rue Maubuée, à la charge de 3 livres de redevance annuelle et sous condition de rétablir la fontaine et de l'entretenir à perpétuité.* »

De cette clause, il résulte que l'aliénation consentie par la Ville a été limitée à la maison proprement dite et que la fontaine en a été exclue.

La Ville est donc propriétaire de la fontaine, qu'elle la fasse respecter et qu'elle la débarrasse des écriteaux et des enluminures horribles qui la déshonorent.



Les trois Cités.

La première fut la cité des temples blancs
Qui chantait, accoudée à l'avant des trirèmes
Lorsque Eschyle, l'hoplite aux belliqueux poèmes
Sentait rugir en lui l'âme des vieux pæans.

Puis, quand elle eut croulé sous le poids des systèmes,
Resplendit la cité des deux frères géants,
Celle dont les seins de louve allaitaient des camps,
Dont le front portait l'or de tous les diadèmes.

Enfin, quand l'éternel reflux eut emporté
Ces mondes qui croyaient à leur éternité,
Quand Jupiter vaincu s'enfuit du Capitole,

Cité ! Tu vins ancrer ta nef sur nos flots bleus,
Tu nimbas de splendeur ta gothique acropole
Et l'on vit s'envoler vers toi les anciens dieux !

René L'ESPRIT.



Le Bureau des marchands merciers.

Notre ami et collaborateur Ch. Sellier a retrouvé dans divers documents que l'ancien bureau de la *Corporation des Marchands Merciers de Paris* avait son siège dans notre arrondissement dont la partie ouest était depuis le Moyen-Age le centre du grand commerce parisien.

Les merciers paraissent avoir choisi de bonne heure la rue Quincampoix comme centre de leur commerce. En effet, le rôle de la taille de 1292 en indique un certain nombre parmi les habitants taxés de cette rue dont voici les noms : Jehan et Estienne de Dampmartin, Symon Male-Vie, Bertaut, de Fossez; Evrat le Noir, Pierre le Pellier, Symon et Thomas d'Espernon, Jehan, de Meudon; Jehan le Pellier et Jehan, de Péronne.

La rue Quincampoix, d'un bout, s'appelait autrefois *Qui qu'en poist*, tandis que, de l'autre bout, elle portait le joli nom *des Cinq Diamants*, emprunté à l'enseigne d'un joaillier du voisinage. Mais, déjà mentionnée, vers l'an 1300, dans les rimes gaillardes de Guillot, comme lui étant « moult chière [1] », — et l'on devine dans ces mots l'évocation *joyeuse* du poète-échevin, — la rue Quincampoix, avait indépendamment de sa dénomination officielle, un surnom populaire, emprunté à sa réputation toute spéciale d'avoir les maris trompés en partage : témoin une pièce satirique, *le Pont-Breton des procureurs*, imprimée en 1624 et dédiée aux clercs du Palais, où l'on cite « quatre personnages aussi remarquables par les cornes que ceux de la rue Quincampoix ». Tallemant des Réaux, ayant eu à nommer cette rue dans son *historiette* de Scudéry, met en note : on l'appelle aussi *la rue des Cocus*. On la surnommait encore rue *des Mauvaises paroles*, à cause des commères qui

---

1. Edgard Mareuse, *Le dict. des rues de Paris par Guillot*, Paris, 1875, in-12, p. 60.

s'y trouvaient en nombre [1]. Quoi qu'il en soit, la rue Quincampoix est une des plus vieilles de Paris; les plus anciens titres qui la concernent et que nous connaissions sont d'au moins un siècle antérieurs à Guillot.

Or, en juillet dernier, M. Vidal, membre de la Chambre syndicale de la mercerie en détail, a soumis à la Commission du Vieux Paris un petit mémoire, accompagné de notes justificatives, relatif à l'emplacement du bureau de la Corporation des merciers de Paris avant la Révolution.

Avant d'aborder l'examen de ce mémoire, nous pouvons rappeler qu'autrefois le mot *mercier* signifiait marchand; son radical latin *merx*, marchandise, en donne raison. Comme nos modernes *marchands de nouveautés*, les merciers vendaient un peu de tout. Dans leur corporation n'étaient pas compris les *merciers suivant la cour* et les conseils du roi, bien qu'ils fissent le même commerce en vertu de lettres de privilège. On les appelait aussi les *merciers du Palais* parce que les rois les avaient autorisés à exposer leurs merceries pendant qu'ils résidaient au palais de la Cité. De même ils occupaient la Grange aux Merciers, dans le faubourg Saint-Antoine, quand la cour venait au château de Vincennes.

C'est vers le commencement du XVIIe siècle que nous voyons apparaître, rue Quincampoix, le bureau des merciers avec une maison par derrière, donnant sur la rue Saint-Martin, à l'enseigne de la *bannière de France*; un état des cens et recettes du prieuré de Saint-Lazare en fait foi dès 1632 [2], car ce bureau se trouvait là dans la censive de ce monastère, sur le *fief de Marly* [3]. Sauval en a parlé comme d'« une maison attachée à d'autres qui en dépendaient, plus spacieuse de beaucoup et non moins superbe que celle des drapiers ». (Sauval, t. II, p. 476). Cette maison est représentée sur le plan de Gomboust de 1652.

Mais où était-il situé au juste, le bureau des merciers? C'est le

---

1. Edouard Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. VI, p. 74; idem, *Les Caquets de l'Accouchée*, p. 11.

2. Archives nationales, S. 6622.

3. Le fief de Marly, dont le prieuré de Saint-Lazare était seigneur en partie, était assis sur les rues Quincampoix, Aubry-le-Boucher, de Venise et Saint-Martin. Le nom de ce fief provenait d'un seigneur de Marly auquel il avait appartenu auparavant.

problème qu'a tenté de résoudre M. Vidal. D'après ses recherches, il croit pouvoir affirmer que la maison dés merciers occupait les numéros 36, 38 et 40 de la rue Quincampoix et le 117 de la rue Saint-Martin. Mais cela ne lui a pas été très aisé d'atteindre ce résultat, car la rue Quincampoix s'est augmentée depuis plus de cinquante ans de toute la longueur de la rue des Cinq-Diamants, et, par suite, son numérotage fut totalement modifié. Aussi M. Vidal comprit-il d'abord qu'il n'y avait qu'un moyen de sortir de l'embarras, c'était de consulter les titres de propriété.

N'ignorant pas que la corporation des merciers avait été définitivement abolie à l'époque de la Révolution et que leurs biens avaient été alors déclarés propriétés nationales, M. Vidal s'en fut consulter, aux Archives de la Seine, le *Sommier général des propriétés nationales* de cette époque. Là, il trouva que les diverses maisons qui composèrent le bureau des Merciers étaient inscrites sous les numéros 84, 85 et 86 de la rue Quincampoix et 56 de la rue Saint-Martin. Mais la difficulté était d'établir la concordance de ces numéros avec ceux d'aujourd'hui.

Eh bien, en considérant avec quelque attention les tenants et aboutissants des maisons, que M. Vidal a pu relever sur les titres de propriété de celles-ci, notamment sur un acte de vente daté du 29 novembre 1822, et qui concerne les anciens numéros 10 et 12 de la rue Quincampoix correspondant aux numéros 84 et 85 de l'époque révolutionnaire et réunis aujourd'hui sous le numéro 40, nous avons pu, à l'aide aussi du plan cadastral actuel de Paris et de celui dessiné par Vasserot et Bellangé de 1827 à 1836, nous avons pu, dis-je, déterminer, non sans peine assurément, l'emplacement précis autrefois occupé par le bureau des merciers.

Or, cet emplacement serait aujourd'hui représenté par les numéros 38 et 40 de la rue Quincampoix, 119 et 117 de la rue Saint-Martin, correspondant respectivement aux numéros 8, 10 et 12, 63 et 61 du plan de Vasserot et Bellangé, et aux numéros 84, 85, 86 et 56 de l'époque révolutionnaire. Il est à remarquer que, dans cette concordance, le numéro 40 actuel de la rue Quincampoix représente les anciens numéros 10 et 12; le numéro 12 se trouvant enclavé dans le numéro 10 comme, à l'époque révolutionnaire, le numéro 84 se trouvait enclavé dans le numéro 85; d'où il résulte que le 86, du même temps, correspond au 38 actuel, *alias* le 8 de la rue Quincampoix, tandis que le 56, aussi

d'époque révolutionnaire, correspond également aux numéros 119 et 117 actuels, *alias* 63 et 61 de la rue Saint-Martin.

Nous avons enfin comparé le résultat ainsi obtenu avec le plan du Terrier royal de 1700, au point qui nous occupe, et nous avons pu constater aisément que les numéros 65, 66, 67 et 303, désignés sur ce plan comme appartenant aux merciers, coïncidaient avec les numéros actuels 38 et 40 de la rue Quincampoix et le 119 de la rue Saint-Martin; mais le 117 actuel de cette dernière rue ne paraît pas encore compris dans l'ancien domaine du bureau des merciers.

En répétant la comparaison avec un plan terrier du prieuré de Saint-Lazare, datant du commencement du XVIIe siècle, nous avons obtenu le même résultat de correspondance, non compris aussi l'emplacement occupé par le numéro 117 actuel de la rue Saint-Martin. Cette maison aurait donc été l'objet d'une extension du domaine des merciers à une date postérieure à 1700; c'est évident.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure de nouveau que le bureau des merciers a bien occupé l'emplacement représenté aujourd'hui par les numéros 38 et 40 de la rue Quincampoix, 117 et 119 de la rue Saint-Martin. En conséquence, il faut ajouter le numéro 119 de la rue Saint-Martin aux numéros reconnus par M. Vidal et retrancher de ceux-ci le numéro 36 de la rue Quincampoix, qui n'a jamais fait partie de l'emplacement du bureau des merciers. Nous signalerons cependant ce numéro 36 à l'attention des membres de la Commission du Vieux Paris pour les vantaux de sa *porte cochère, qui datent du XVIIe siècle*, et dont les traverses basses d'imposte sont vigoureusement sculptées de mascarons, d'écharpes et de volutes; il nous semble très utile d'en conserver le souvenir intéressant par une reproduction photographique.

Charles SELLIER.

Suivent les notes, annexes et actes que le défaut de place nous empêche de reproduire.

Les vieux noms de rues.

Dans le nettoyage de la façade des maisons, les ouvriers grattent avec furie les vieilles pierres où les anciens noms de rues sont gravés.

Il en existe encore un grand nombre dans notre arrondissement. Une d'entre elles vient de disparaître — *rue Simon-le-Franc*, au coin de la rue du Temple. L'inscription *rue des Singes* ainsi orthographiée *rue des Cinges*, ancien nom de la rue des Guillemites au coin de la rue des Blancs-Manteaux a disparu sous une épaisse couche de couleur.

Il y aurait lieu d'inscrire dans le nouveau réglement du nettoyage des façades une prescription d'avoir à sauvegarder ces inscriptions si intéressantes pour l'histoire du Vieux Paris.

A. CALLET.



Quel est l'architecte de l'Hôtel de Ville?

De qui est l'ancien Hôtel de Ville détruit en 1871, dont l'Hôtel actuel n'est qu'une copie?

Du *Boccador*, disent quelques historiens et le *Comité des Inscriptions parisiennes*. M. *Marius Vachon* soutient le contraire. Pour lui, le Boccador, architecte italien, traça les premiers plans, commença la construction qui déplut et fut détruite par *Pierre Chambiges*.

Voici la théorie de M. Vachon :

La vérité historique qui se dégage nettement de l'analyse des documents et des faits, autant que de l'étude technique du monument lui-même, est celle-ci :

Il y a eu deux Hôtels de Ville de commencés sous François Ier, l'un en 1530, et l'autre en 1533.

Le premier était l'œuvre incontestable du Boccador. Quatre pièces d'archives authentiques le prouvent. Mais sa construction fut arrêtée en 1533 : le bâtiment ne s'élevait pas au-dessus du rez-de-chaussée, sur la place de Grève (la place actuelle de l'Hôtel de Ville) et du côté de la Seine.

Le prévôt des marchands et les échevins avaient constaté que l'Hôtel de Ville du Boccador, d'une part, serait insuffisant pour contenir tous les services ; et, d'une autre, qu'au point de vue artistique il n'était pas ce qui convenait pour Paris : ils le trouvaient « gothique ». Et l'impression mauvaise qu'ils éprouvèrent était si fondée, et dura si longtemps que François Miron, le prévôt des marchands, qui, sous Henri IV, devait présider à l'achèvement du palais, disait, un jour, à ses collègues : « A quoi diable pensait cet étranger ? Sa construction est bonne à loger des ribaudes et non des magistrats ».

La mésaventure n'avait rien qui doive surprendre. Qu'était ce Dominique de Cortonne ? Un simple leveur de plans et entrepreneur de menuiserie et de charpente dont les défenseurs les plus savants ne peuvent indiquer ce qu'il a bâti en France ou en Italie; un intrigant, beau parleur, ce qui lui valut son surnom de Boccador (bouche d'or), que François Ier — qui n'en était pas à un impair en matière d'art — avait imposé à la municipalité parisienne.

En présence de cette situation fâcheuse, le Bureau de la Ville décida de se débarrasser de l'incapable architecte italien, quitte à indemniser l'homme d'affaires en le maintenant dans l'entreprise nouvelle avec des appointements, et à sauver la face au protégé du roi par un titre ronflant.

De ce qu'avait construit le Boccador, il ne fut conservé par ses successeurs que le rez-de-chaussée du côté de la Seine, pour des raisons d'économie, et parce que la municipalité était privée d'avoir des locaux pour ses services. Quant au rez-de-chaussée sur la place de Grève, — qui, pour les mêmes raisons resta tel que, sans étage, pendant 73 ans, — ils le transformèrent complètement, en 1606, pour le mettre, autant que faire se pouvait, en harmonie avec les nouveaux bâtiments : ce qui prouve irréfutablement que les plans du Boccador, d'après lesquels il avait été construit, furent définitivement mis de côté dès 1533.

L'architecte français, Pierre Chambiges, que la municipalité choisit pour bâtir le nouvel Hôtel de Ville, était un autre compagnon que le

Boccador. Au moins, on connaît ses œuvres, à celui-là, et elles sont nombreuses, importantes. Pierre Chambiges a pris part à la construction de Fontainebleau et de Saint-Germain-en-Laye ; il bâtit les châteaux de la Muette, près de Saint-Germain, et de Challuau, près de Moret. François Ier l'ennoblit et il fut enterré dans la nef de Saint-Gervais.

Et ainsi s'expliquent logiquement, naturellement, l'originalité et l'unité, l'élégance et la robustesse, en un mot, le caractère si essentiellement français du monument de la Renaissance, que les Parisiens ont tenu à voir revivre dans le nouveau palais municipal, comme un symbole superbe de l'immortalité du génie français.

M. *E. Mareuse*, secrétaire du *Comité des Inscriptions parisiennes*, explique de son côté les raisons sur lesquelles le comité s'est appuyé pour proposer l'inscription qui a soulevé le débat.

L'Hôtel de Ville
Commencé en 1533
Sur les plans de Boccador
Achevé en 1628
Agrandi par Godde et Lesueur
De 1837 à 1846
Incendié en mai 1871
A été reconstruit par Ballu et Deperthes
De 1874 à 1882

Pour soutenir le bien-fondé de cette inscription, il cite quelques extraits des Registres du Bureau de la Ville qu'il résume ainsi :

Le 10 mars 1529, on procède à l'expropriation des immeubles nécessaires pour l'élévation de la nouvelle construction (*Le Domaine de la Ville de Paris* par Alfred des Cilleuls ; et J. Hubert, fasc. 2, page 201) : le 22 décembre 1532, le Boccador présente son plan à la municipalité, le 15 juillet 1533 on pose la première pierre : le 19 juin 1534, on passe des marchés pour la sculpture, le 6 août, François Ier accorde, par lettres patentes, l'autorisation d'employer le produit des deniers communs, dons et octrois, à la construction (Leroux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, deuxième partie, page 29). Le 9 septembre 1536, intervient un ordre royal pour la reprise des travaux après la guerre avec l'Espagne (id. page 30), le 6 septembre 1539, on passe un marché pour la charpente du pavillon de l'arcade Saint-Jean (id. page 31). L'année suivante, autre marché pour la couverture (id. page 34). Entre 1542 et 1551, les travaux semblent se ralentir ; le

Boccador meurt du reste, s'il faut en croire Mariette, en 1549 [1]. Le plan de Paris de Truschet et Hoyau, qui date à peu près de cette époque, nous donne l'état dans lequel se trouvait alors la construction qui ne subit guère de changements pendant 40 ans (voir la vue de Jacques Cellier et le tableau appartenant à M. de Valençay — *Paris à travers les âges, histoire de l'Hôtel de Ville*, pages 19 et 27). Le monument se composait alors du rez-de-chaussée et du pavillon de droite, au-dessus de l'arcade Saint-Jean.

Sauval dit *(Antiquités de Paris*, t. II, page 483), après avoir établi quel était le traitement du Boccador (250 livres), celui d'Asselin, « commis à la surintendance de la charpenterie » (75) et enfin de Chambiges « tailleur de pierre, maçon et conducteur des ouvriers » (25 sous par jour), « qu'on réforma le dessin en 1549, l'ordonnance ayant semblé gothique, que ce bâtiment depuis ne fut achevé que sur les devis et élévations qu'on fit voir à Henri II, à St-Germain en Laie.» Qui avait fait ce dessin, on l'ignore. Félibien l'attribue à du Cerceau *(Histoire de la ville de Paris*, tome II, page 995). S'il s'agit de Baptiste, né vers 1544, il n'aurait eu que cinq ans à la mort du Boccador; mais rien n'empêche d'admettre que c'est ce dernier qui, avant de mourir, aurait modifié lui-même ses plans, sur la demande du roi. En tous cas, le dessin ne saurait être de Pierre Chambiges, qui est mort le 15 ou le 19 juin 1544 (Lance, *Dictionnaire des architectes français)*.

Pendant ce temps, le vieux bâtiment, c'est-à-dire l'antique Maison aux Piliers, où se trouvait encore une partie des bureaux, menaçait ruine; en 1551 et en 1589, on donne l'ordre de faire évacuer la vieille construction, mais ce n'est que le 22 juin 1591 qu'on parvient à faire déguerpir le concierge.

Les travaux ne devaient reprendre qu'en 1605, sous François Miron.

Le Comité des Inscriptions parisiennes, en présence de documents aussi probants, n'a pas hésité un seul instant. On ne voit pas, en effet, à quelle époque Chambiges aurait pu construire son Hôtel de Ville : ce n'aurait pu être, en tous cas, qu'entre 1532 et 1544 ; comment pourrait-on admettre que les Registres du Bureau de la Ville, qui donnent tant de détails sur la construction de l'Hôtel de Ville, omissent un évènement aussi important? C'est Dominique de Cortone qui présente le plan, c'est lui qui l'exécute de point en point, à la lecture des procès-verbaux, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

E. MAREUSE.

M. *L. Lambeau*, un des chercheurs les plus érudits et les plus avisés du Vieux Paris, donne à ce débat une conclusion qui nous

1. *Abecedario*, t. I, p. 123.

paraît la vraie et résumer le débat, ce qui, d'ailleurs, ne nous empêchera pas d'accueillir tous avis, indications et opinions que nos sociétaires voudront bien nous communiquer.

Dans son remarquable travail, entièrement établi à l'aide de textes authentiques, Leroux de Lincy conclut ainsi :

Tout prouve que les plans donnés par Boccador en 1530 furent suivis assez exactement et que ce dernier doit être considéré comme le *principal auteur* de l'ancien Hôtel de Ville (p. 31).

On peut croire, en effet, que dans un bâtiment de cette importance et dont la construction s'éternisa de 1533 à 1628 après une interruption presque complète de 1548 à 1600, les plans et dessins durent forcément être modifiés. On le croira d'autant mieux que l'architecte officiel, Boccador, mourut en 1549 et son concurrent supposé, Pierre Chambiges, en 1544.

Donc, en ce qui concerne Dominique de Cortone : un texte précis de 1533 qu'aucun autre texte authentique ne détruit dans la suite, soit pour lui substituer un autre architecte, soit pour indiquer la démolition de son œuvre. Pour Pierre Chambiges : des présomptions fort judicieusement étayées par la sympathie et l'admiration de M. Marius Vachon, mais qui ne sauraient être considérées comme des preuves.

Lucien LAMBEAU.

Visites à Notre-Dame.

Deux visites ont été faites à Notre-Dame, sous la direction de MM. Pousset, curé-archiprêtre, et Pisani, chanoine de l'église métropolitaine.

Malgré la rigueur de la température, une cinquantaine de membres de *La Cité* ont suivi avec intérêt les explications intéressantes et curieuses données par les deux savants archéologues, membres de *La Cité*.

Le dégagement de la devanture d'une boutique, rue François-Miron, 8 et 10, a mis à découvert l'inscription de l'ancienne rue du Pourtour-Saint-Gervais.

On peut lire : *Rue du Pour...*

Nous avons signalé aussi, dans un de nos précédents bulletins, l'inscription au coin de la rue des Barres :

Porte Saint-Antoine.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Siège : rue Saint-Merry, 41.

En 1835, LA SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE (sic), *le Roi*, *Chef et Protecteur*, et dont le siège social était à cette époque rue du Grand-Chantier, n° 12, au Marais [1], ouvrit un concours dont le sujet était : « Les bases et conditions des Associations de Secours mutuels et de Prévoyance. » Dans l'annuaire de cette société, pour 1835, M. Chaudé, membre du comité d'administration, publia son rapport sur les mémoires déposés et, en annexe de son travail sur ce sujet, donna une liste très complète des sociétés parisiennes de secours mutuels ou de prévoyance fonctionnant à cette époque lointaine et qui, déjà, s'élevaient à 222.

Or sur ce nombre, 65 sociétés, c'est-à-dire presque le tiers, se réunissaient sur le territoire du quatrième arrondissement actuel ; les unes, en très petit nombre, rue et Ile-Saint-Louis, 52, rue du Haut-Moulin, 11 [2]; d'autres, en plus grande quantité, au Bal du Prado, en face du Palais de Justice ; enfin, le plus grand nombre (37), rue Saint-Merry, n° 41.

C'est surtout le dimanche qu'avaient lieu les réunions de ces sociétés suivant un roulement indiqué dans le tableau ci-après, de telle sorte que tous les dimanches de l'année, sauf trois, il y avait séance de l'une ou de l'autre de ces associations.

L'examen de ce tableau est fort intéressant; outre qu'il fait connaître les noms de la presque totalité des sociétés fonctionnant à cette époque dans le quatrième, il montre en même temps l'intensité du mouvement mutualiste de notre arrondissement, il y a soixante-quinze ans.

---

1. Cette rue correspondait à la partie actuelle de la rue des Archives comprise entre les rues des Haudriettes et Pastourelle.

2. Petite rue de la Cité supprimée par décret du 22 mai 1865.

On est frappé aussi de l'appellation de certaines de ces sociétés dont les noms nous paraissent étranges aujourd'hui sous leur aspect maçonnique, citons :

Les Amis de l'Humanité,
Les Enfants de Linus,
Le Berceau de l'Humanité,
L'Indissoluble Alliance,
Les Enfants de Cérès,
Le Pélican,
Le Miroir des vertus,
Les Charmes de la Bienfaisance,
Les Amis de la Prudence,
La Prudente Espérance,
L'Accord sincère,
Les bons Humains,
Les Amis naissans (sic) du Berceau de la Philantropie (sic), etc.

Actuellement, il ne reste que très peu de ces sociétés aux noms sonores; on retrouve encore : l'Indissoluble Alliance, les Amis de l'Humanité, la Parfaite Union et quelques autres du même genre.

Aujourd'hui la presque totalité des sociétés, courbant la tête sous le joug de la formule administrative, s'appellent tout simplement « Société de secours mutuels de tel métier ou de tel quartier. » Tant pis pour le pittoresque du langage.

On voit, par ce qui précède, que le quatrième arrondissement a été celui où a le plus fleuri la prévoyance; chose digne de remarque, il en est encore de même à l'époque actuelle, car, dans la liste des sociétés de secours mutuels existant au 1er juillet 1903, publiée par le Ministère de l'Intérieur, on relève 76 sociétés dans le 4e arrondissement sur 1,048 pour tout Paris, ce qui représente 23 sociétés de plus que la moyenne par arrondissement qui atteint à peine 53.

Revenons à notre année 1835. On comprend facilement la tenue des réunions des sociétés au Prado ; il y avait là une grande salle permettant de réunir de nombreux sociétaires ; mais il est plus difficile d'expliquer pourquoi la plus grande partie de ces associations préféraient les locaux de la rue Saint-Merry. La maison où elles se réunissaient n'était pas celle qui porte actuellement le n° 41 ; ce numéro est devenu sous l'Empire le n° 35 et à son tour cet immeuble ainsi que les maisons numérotées 31, 33 et 37 ont été absorbés par le groupe scolaire construit il y a peu d'années au coin de la rue Brisemiche.

Les recherches faites pour savoir s'il y avait au 35 une grande salle ou un commerce permettant la réunion de sociétés nombreuses sont demeurées infructueuses, le Bottin n'étant apparu qu'une dizaine d'années plus tard.

Tout ce qu'on a pu apprendre, en consultant, au Bureau du Domaine de la Ville, les titres de propriété de cette maison, c'est qu'elle avait une superficie de 730^{m2}, qu'elle fut vendue en 1844 par M. et Mme Gallay, M. Mme Guérin à M. et Mme Leroy ; il n'y avait qu'un seul bail consenti à un boutiquier dont on ignore la profession, rien dans ces titres ne laissant supposer la nature des commerces ou industries qui y étaient exercés. C'était pourtant un immeuble important puisqu'il comprenait trois corps de bâtiments à six étages et trois cours ou courettes.

D'un autre côté, en consultant ces Bottins de 1845 à 1851, on ne trouve qu'une seule indication à ce numéro, un fabricant de registres, nommé Boucher-Lemaître, ce qui n'explique pas du tout la présence de sociétés dans cet immeuble, qui fut exproprié au profit de la Ville de Paris en 1897.

Il y a donc là un petit problème archéologique et local à résoudre qui ne saurait manquer l'attirer l'attention d'un de nos sociétaires de « La Cité », habitant le quartier Saint-Merry.

A. L'ESPRIT.

Sociétés de secours mutuels se réunissant, en 1835, rue Saint-Merry, 41, ou au Prado

MOIS	LIEUX DE RÉUNION	PREMIER DIMANCHE	DEUXIÈME DIMANCHE	TROISIÈME DIMANCHE	QUATRIÈME DIMANCHE
JANVIER	RUE ST-MERRY 41	Sainte-Anne. — Amicale de la Porte Saint-Denis. — La Parfaite Union.	Ouvriers en papiers peints. — Ouvriers porcelainiers. — Indissoluble Alliance. — Fondeurs en cuivre. — Bijoutiers en acier. — Les Amis de la Prudence. — Les Bons Humains.	Le Bon Accord. — Sculpteurs-marbriers. — Berceau de l'Humanité. — Les Arts réunis. — Saint-Charles de l'Humanité. - Fraternelle de l'Etoile.	Union et Prévoyance. — Société de Saint-Jean-Porte-Latine. — La Prudente Espérance. — Ouvriers orfèvres.
	PRADO	de Saint-Louis (le premier mardi.) — Les Amis de la Prévoyance. — Soulagements mutuels dite du Vaisseau.	Saint-Nicolas-des-Champs.	Choristes de Sainte-Cécile. — La Prévoyance mutuelle de Saint Philippe.	Le Pélican.
FÉVRIER	RUE ST-MERRY	Sainte-Anne. — Amis des Arts. — Amicale de Saint-Luc.	Ouvriers charpentiers. — Gaziers-rubanniers (f[t] de gazes et de rubans.)	—	Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance.	Les Enfants de Cérès (le 15 février).	—	—
MARS	RUE ST-MERRY	—	—	Hospitaliers Français.	Arts et Métiers. — Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance.	Les Charmes de la Bienfaisance.	—	—
AVRIL	RUE ST-MERRY	La Parfaite Union. — Les Emules de la Prévoyance.	Bijoutiers en acier.	Sculpteurs-marbriers. — Les Arts réunis	Union et Prévoyance. — Ouvriers orfèvres.
	PRADO	de Saint-Louis (le premier mardi) — Les Amis de la Prévoyance. — Sainte-Geneviève.	—	—	Le Pélican.
MAI	RUE ST-MERRY	Bourse auxiliaire de prévoyance des Fondeurs.	Ouvriers en papiers peints. — Ouvriers charpentiers. — Les Bons Humains.	—	Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance. — Soulagements mutuels dite du Vaisseau.	—	—	—
JUIN	RUE ST-MERRY	—	—	Menuisiers en meubles. — Sainte-Trinité. — Prévoyance amicale.	Fraternelle de St-Eustache. — Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance.	Les Charmes de la Bienfaisance.	—	—

JUILLET	RUE ST-MERRY	Amicale de la Porte Saint-Denis. — La Parfaite Union.	Ouvriers porcelainiers. — Les Vrais Amis. — Indissoluble Alliance. — Fondeurs en cuivre. — Bijoutiers en acier. — Les Amis de la Prudence.	Le Bon Accord. — Sculpteurs-marbriers. — Berceau de l'Humanité. — Les Arts réunis. — Saint-Charles de l'Humanité. — Fraternelle de l'Etoile.	Union et Prévoyance. — Société de Saint-Jean-Porte-Latine. — La Prudente Espérance. — Ouvriers orfèvres.
	PRADO	de Saint-Louis (le premier mardi.) — Amis de la Prévoyance.	Saint-Nicolas-des-Champs.	Choristes de Sainte Cécile. — Prévoyance mutuelle de Saint-Philippe.	Le Pélican.
AOUT	RUE ST-MERRY	Amis des Arts. — Amicale de Saint-Luc.	Ouvriers charpentiers. — Gaziers - rubanniers. — Les Vrais Amis.	—	Union et Prévoyance. — Les Approprieurs-chapeliers.
	PRADO	Amis de la Prévoyance. — Sainte-Geneviève.	Les Enfants de Cérès.	—	—
SEPTEMBRE	RUE ST-MERRY	—	Ouvriers en papiers peints. — Arts et Métiers. — Les Bons Humains.	Hospitaliers Français.	Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance.	Les Charmes de la Bienfaisance.	—	—
OCTOBRE	RUE ST-MERRY	La Parfaite Union. — Les Emules de la Prévoyance.	Fondeurs en cuivre. — Bijoutiers en acier.	Sculpteurs - marbriers. — Les Arts réunis.	Union et Prévoyance — Ouvriers orfèvres.
	PRADO	Saint-Louis (le premier mardi). — Amis de la Prévoyance.	—	—	Le Pélican.
NOVEMBRE	RUE ST-MERRY	Bourse auxiliaire de prévoyance des Fondeurs.	Ouvriers charpentiers.	—	Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance. — Soulagements mutuels dite du Vaisseau.	—	—	—
DÉCEMBRE	RUE ST-MERRY	—	—	Menuisiers en meubles. — Prévoyance Amicale. — Sainte-Trinité.	Fraternelle de St-Eustache. Union et Prévoyance.
	PRADO	Amis de la Prévoyance. — Sainte-Geneviève.	Les Charmes de la Bienfaisance.	—	—

L'ÉTABLISSEMENT DES EAUX CLARIFIÉES

Il y a cent quarante ans environ, en 1768, une société d'industriels philanthropes nommée la Compagnie Duffaud, s'établit sur le quai des Ormes, non loin de l'Arsenal, dans le but de fournir d'eau saine et clarifiée toutes les personnes que les eaux alors assez bourbeuses des fontaines de Paris ne pouvaient satisfaire.

L'acte de société a été homologué par le Parlement et la société autorisée à faire distribuer la dite eau, à raison de deux sols six deniers, la voie tenant trente-six pintes d'eau. Les hommes chargés de la distribution de ce liquide de choix portaient un costume particulier.

Ce n'est pas tout, le conducteur de la voiture, ou plutôt du tonneau peint en jaune, avec un écusson aux armes du roi et de la ville, vétu d'une veste et d'une culotte bleues garnies de boutons jaunes et sur leurs bonnets il y a une plaque de cuivre où sont gravés les armes du roi et de la ville, était muni d'une trompette [1] avec laquelle il charmait les ennuis de son voyage à travers les rues et avertissait de sa venue la pratique altérée.

Les charretiers de l'eau clarifiée se lassèrent bien vite de ces habitudes de mélomanes, qui entr'autres désagréments devaient avoir celui de ne pas toujours plaire à leur attelage, le timonier d'un porteur d'eau n'étant pas obligé d'être bon cheval de trompette.

Ils abandonnèrent donc le cacophonique instrument, et c'est alors que les marchands de robinets, comme gens de la même industrie, se crurent en droit de le ramasser et de s'en servir pour la douleur de nos oreilles.

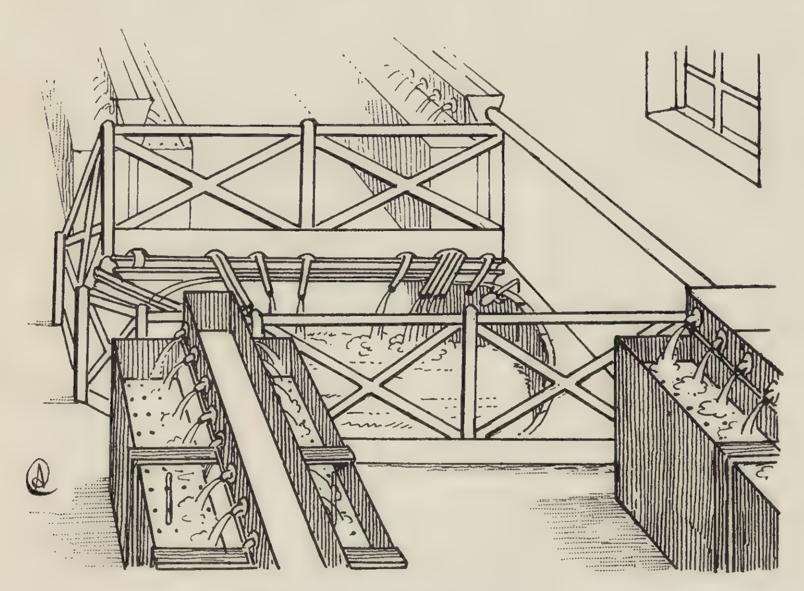
Mercier, dans son *Tableau de Paris,* s'indigne fort contre les voituriers de la Compagnie Duffaud et leur trompette. C'était, à l'en croire, une innovation déplorable.

---

1. Ce furent les poseurs de robinets qui héritèrent de ce droit qu'eux seuls possèdent en France de jouer du piston dans les rues de Paris.

L'établissement prospéra et traversa sans encombre la Révolution et l'Empire, car voici ce que nous lisons dans un *Guide de Paris* (Moronval, 1814) :

M. Happey tient, quai des Célestins, 24, un établissement où l'eau de Paris, souvent bourbeuse, est clarifiée et épurée de tout corps étranger. Il la fournit mais par abonnement au même prix que les porteurs d'eau.



Compagnie des eaux clarifiées

En 1835, M. Happey dirigeait toujours l'établissement qui était une des merveilles de Paris et que les étrangers venaient visiter comme le Palais-Royal et la colonne Vendôme.

Voici la description enthousiaste qu'en fait un journal illustré de 1834 [1].

L'établissement royal des eaux clarifiées et dépurées, par son importance et sa grandeur, présente en quelque sorte l'aspect

1. *Le Magasin Universel.*

d'une ville : là travaillent ensemble une foule d'ouvriers de tous états, tels que charrons, tonneliers, maréchaux, bourreliers, serruriers, forgerons, etc. Cet hôtel tout entier, qu'un édit de Charles V nommait : *l'hôtel solemnel des esbattemens* est transformé aujourd'hui en un immense atelier, en une espèce d'usine colossale, qui nourrit une multitude de familles laborieuses. Si l'artiste regrette les vieilles tourelles, les créneaux et les meurtrières de ce royal séjour, combien le philosophe ne se réjouit-il pas de la métamorphose qui s'est opérée dans ces lieux ?

L'établissement des eaux clarifiées est sans contredit, sous le rapport hygiénique, un grand service rendu à l'humanité. Aussi son fondateur, M. Happey, a-t-il obtenu du gouvernement les encouragemens et les distinctions les plus honorables. Les procédés, par lui employés pour la dépuration des eaux, sont fort simples ; mais en même temps, ils sont combinés avec tant de soin, et mis en activité sur une si grande échelle, qu'on admire le travail et la persévérance qu'il a fallu pour parvenir à un résultat si avantageux et si parfait. Quelques mots nous suffiront pour les faire connaître.

L'eau de la Seine est transportée dans plusieurs cuves de grande dimension, au moyen d'une pompe mue par des chevaux : on l'y laisse séjourner pendant plusieurs heures, afin qu'elle dépose les matières étrangères qu'elle peut contenir. Ensuite on la fait passer dans de longues rigoles, percées de distance en distance par des trous garnis d'éponges ; ces éponges, lavées deux fois par jour, retiennent les ordures, qui ne se sont pas précipitées au fond des cuves. De là, l'eau tombe en pluie sur des filtres, composés de couches successives de sable et de charbon de bois ; le sable arrête encore les immondices qui ont échappé aux deux moyens précédens de dépuration, et le charbon de bois, par sa propriété chimique, absorbe les gaz que l'eau tient en dissolution.

Mais il ne suffit pas, pour rendre l'eau potable et salubre, de la clarifier seulement : il faut de plus la combiner avec l'air atmosphérique, afin qu'elle soit moins lourde à l'estomac, et par conséquent d'une digestion plus facile. Aussi, dans la salle des filtres, voit-on jaillir l'eau de tous côtés, et comme on a eu l'adresse de mêler l'utile à l'agréable, l'aspect de cette grande pièce est tout-à-fait pittoresque. Ici, ce sont de petits filets qui

tombent des rigoles pour passer au travers des filtres-charbon et sortir de là en nouveaux filets purs et clairs comme le cristal : là ce sont des nappes limpides, qui forment de belles cascades. De cette manière, on a multiplié entre l'eau et l'air les points de contact, et l'on a atteint le but qu'on se proposait. L'eau, ainsi préparée, passe dans des réservoirs, où viennent puiser les tonneaux-voitures, chargés de la distribuer dans Paris. Pour éviter toute négligence de la part des employés, et surtout pour empêcher que les tonneaux vides ne soient remplis en route avec d'autre eau que celle de l'établissement, chaque voiture est soigneusement fermée à clef, au moment de sa sortie : on ne la rouvre qu'à sa rentrée. Les consommateurs sont ainsi à l'abri de toute inexactitude dans le service, et peuvent boire avec confiance l'eau la plus saine et la plus pure.

La belle entreprise fondée par M. Happey fait vivre plus de trois cents familles qui y trouvent une aisance supérieure à celle que peuvent espérer les ouvriers attachés à la plupart des professions. Elles y trouvent des avantages que ne leur offriraient même pas bien des administrations publiques. Ainsi, moyennant une très minime retenue sur les émolumens, les employés malades sont soignés par le médecin de l'établissement, et les dépenses nécessaires à leur traitement sont faites aux frais de la maison, quelle que soit la durée de leur maladie ; en outre une subvention journalière leur est assurée pendant tout ce laps de temps et leur place conservée jusqu'à leur retour à la santé.

Tel est cet établissement, l'un des plus utiles et des plus beaux de la capitale, et l'objet des visites nombreuses et de l'admiration des étrangers. On doit regretter, que, dans les principales villes de France, de semblables établissemens ne se soient pas élevés ; la santé publique y gagnerait dans beaucoup de localités.

On ne peut nier que par ce temps de contamination de nos eaux potables, ces souvenirs ne soient d'actualité.

A. C.





FAÇADE DE I



OTEL D'AUMONT

L'HOTEL D'AUMONT

Nous aurions voulu reproduire tout entier le travail si intéressant et si complet de M. Ch. Sellier sur l'hôtel d'Aumont, l'abondance des matières nous réduit à seulement en extraire un passage curieux, où M. Sellier démontre, presque de manière péremptoire, que Richelieu, le grand cardinal, serait né, non pas rue du Bouloi, mais à l'hôtel d'Aumont, rue de Jouy.

Par suite de partage, une déclaration faite au domaine du roi, le 16 janvier 1582, par Pierre Viole, écuyer, seigneur du Chemin, Roquemont et Noiseau en partie, commissaire ordinaire des guerres, nous apprend qu'il était, au nom et comme tuteur et curateur des enfants mineurs de lui et de feue Isabelle Guyot, jadis sa femme, fille et héritière en partie, du président Claude Guyot, devenu détenteur des maisons suivantes : 1° la grande maison à l'enseigne du *Croissant*, qu'avait acquise, avons-nous dit, Raoul Guyot, l'aïeul d'Isabelle Guyot, le 11 juillet 1528, de la succession des époux Pierre Le Royer et Anne Le Roy ; 2° la petite maison à l'enseigne de *Sainte-Catherine*, avec la place où il y avait un mûrier, acquise aussi par le même, le 19 août suivant, sur la même succession ; 3° une autre maison où pendait l'*Image Saint-Jacques*, acquise, avons-nous encore dit, le 21 janvier 1539 (n. st.), par Claude Guyot, de la veuve de François Le Bouleur [1].

Pierre Viole, que nous venons de mentionner, fait aussi partie d'une famille de magistrats, qui a marqué dans l'histoire parisienne, et dont les membres, toujours présents au Parlement, donnèrent lieu à ce plaisant dicton, *le Parlement n'a jamais dansé sans viole* [2] : témoin, pour commencer, son aïeul, Nicolas Viole, écuyer, seigneur d'Andresel, conseiller du roi et correcteur en la chambre des Comptes, qui fut prévôt des marchands en 1494 et 1495 ; puis son oncle, Pierre Viole, seigneur d'Athis-sur-Orge, premier avocat du roi en la cour des aides, qui fut aussi prévôt des marchands, et posa, en cette qualité, la première

1. Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Déclaration du 16 janvier 1582 ; — Sentence des requêtes du Palais du 27 juillet 1584.*

2. Le Roux de Lincy, *loc. cit.*, p. 171.

pierre de l'Hôtel-de-Ville, en 1533 ; puis son frère, Guillaume Viole, décédé en 1568, qui fut évêque de Paris.

S'il faut en croire certaine généalogie dressée, vers 1550, par Denisot, bibliothécaire du roi, après Guillaume Budé, l'origine de la famille Viole remonterait, au delà de l'ère chrétienne au chevalier romain Lucius Piso, époux d'une fille de la noble maison des Flamines, qu'on avait surnommée *Viole,* à cause de sa prédilection marquée pour les violettes, dont elle portait toujours des bouquets. Ce Lucius Piso laissa un fils qui fut appelé *Lucius a Viola*, parce que son père étant décédé jeune, sa mère *Viola Pisonis,* plus connue que son mari, transmit, suivant la coutume, son nom à son fils dans la descendance duquel il resta. Selon cette curieuse généalogie, Lucius a Viola vivait au temps de la conquête des Gaules par Jules César ; il était alors tribun de gendarmerie et commandait mille hommes de guerre. Après la bataille de Pharsale, il reçut le gouvernement de Lyon, où il vint s'établir avec sa femme et ses enfants. dont la postérité resta d'abord fixée au Lyonnais, au Forez, puis en Auvergne. Mais, sans essayer nullement de vérifier l'exactitude de cette fantastique origine, il peut nous suffire de savoir que les Viole de Paris remontent sûrement à Philippe Viole, qui était, en 1385, examinateur au Châtelet d'Orléans, puis lieutenant-général au siège et bailliage de cette ville. Après le meurtre du duc Louis d'Orléans, les Viole, demeurés fidèles et zélés serviteurs de la maison de ce prince, comme marque de deuil perpétuel, changèrent en *sable* (noir) *l'azur* (bleu) du champ de leurs armoires. *aux trois chevrons d'or brisés* [1] .

Le 11 juillet 1595, après la mort de Pierre Viole, ses trois fils, Eustache Viole, seigneur de Roquemont, maître de cérémonies du roi ; Claude Viole, seigneur de Guermente et du Chemin, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes ; et Nicolas Viole, seigneur des Loges, avocat au parlement ; lesquels, à cause de leur feue mère Isabelle Guyot, avaient hérité des trois maisons provenant de la succession de leur aïeul Claude Guyot, comme il a été dit précédemment, vendirent la plus grande, celle à l'enseigne du *Croissant*, avec une autre plus petite y attenant, à leur oncle maternel, le président Antoine Guyot, qui était

1. Bibl. N^le^, Ms., Cab. des Tit., *Dossiers bleus*, vol. 342 et 674.

alors demeurant dans la première, et à qui nous avons déjà vu Claude Guyot, son père, faire donation d'une autre de ses maisons de la rue de Jouy. Dans le contrat de vente, la nouvelle acquisition d'Antoine Guyot est ainsi désignée : « tenans les dites « deux maisons d'un long à la maison dite de Mancy, apparte- « nant aux héritiers feu Me de Leuville, d'autre long, vers la « rue (de Jouy), à Me Le Tonnelier, à cause de demoiselle « Marie Le Charron, sa femme ;... aboutissant d'un bout, par « derrière, à une petite maison au sieur de la Rivière, écuyer « du roi,... en laquelle y a une sortie à une ruelle qui va à « la rue de la Mortellerie,... et d'autre bout, par devant sur « la dite rue de Jouy : le tout... estant en la censive du Roy, « et chargées envers luy les dites grande et petite maison de « 7 deniers parisis de cens »[1].

Après la mort du président Antoine Guyot, — qui dut avoir lieu vers 1602, ainsi que semble en témoigner un inventaire, après décès, de ses biens, daté du 19 septembre de cette année et mentionné dans la sentence du Trésor, — déjà citée plusieurs fois, — ces deux maisons, ainsi réunies, passèrent aux mains de sa fille et unique héritière, Marguerite Guyot de Charmeaux, dame d'Ansac[2], qui, veuve sans enfants de Bernard Potier, seigneur de Silly, président de Bretagne, avait épousé en secondes noces Henri du Plessis, seigneur de Richelieu, le frère aîné d'Alphonse du Plessis, archevêque de Lyon, et du fameux évêque de Luçon, le futur cardinal de Richelieu.

Henri du Plessis était maréchal de camp à l'armée du duc de Nevers, lorsqu'il obtint le gouvernement d'Angers ; il fut tué en duel, en 1619, par le marquis de Thémines, qui avait aspiré à cette fonction et se vengea ainsi du succès de son concurrent[3]. Dans ses *Historiettes,* Tallemant des Réaux dit de Henri du Plessis que « c'était un homme bien fait et qu'il ne manquait pas « d'esprit. Il avait de l'ambition et voulait dépenser plus qu'il « ne pouvait ; il affectait de passer pour un des dix-sept. En

---

1. Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Acte passé devant Claude Trouvé et Toussaint Alaune, notaires, le 11 juillet 1595.*

2. Titres de propriété de la Pharmacie Centrale de France, *Sentence du Châtelet du 28 mai 1620 ;* Bibl. Nle, Ms., Cab. des Tit., *Dossiers bleus,* vol. 342.

3. De Bassompierre, *Journal de ma vie,* édition de M. de Chantérac, t. III, p. 4, note 1.

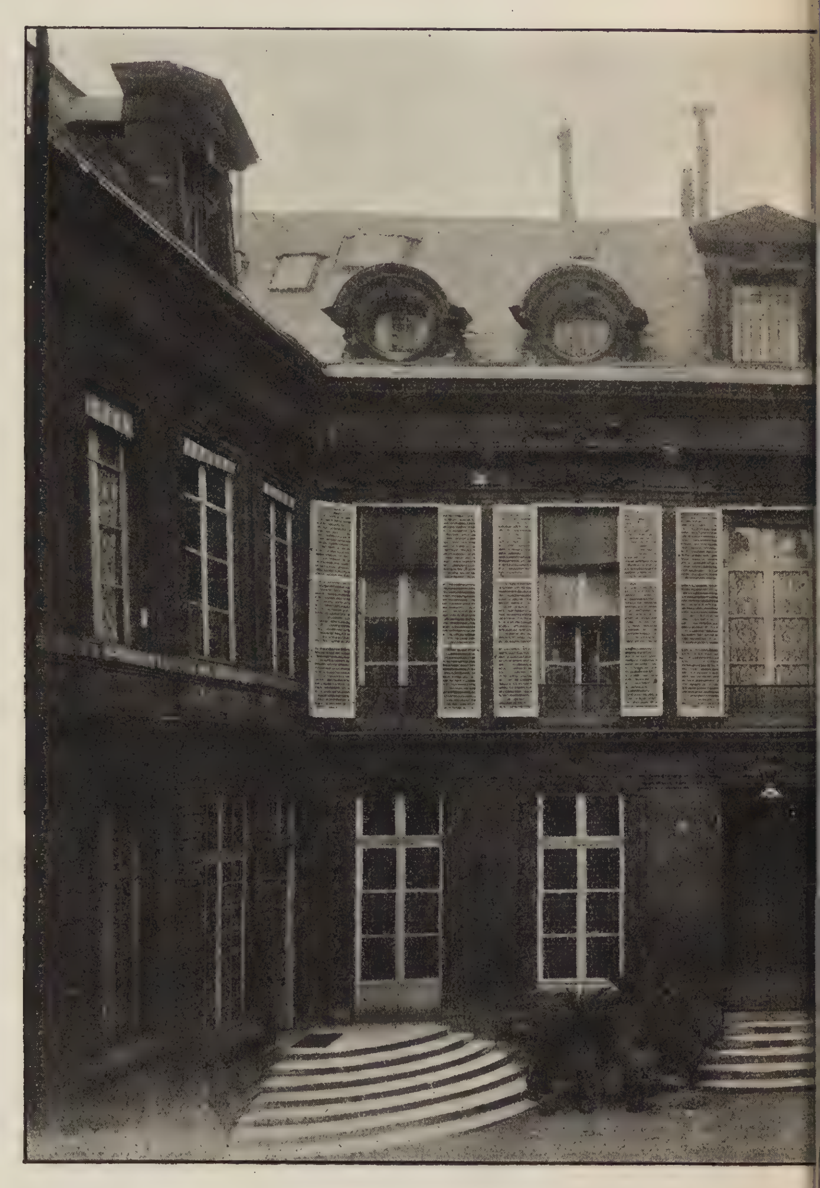
« ce temps-là, on appela ainsi les dix-sept de la cour qui parois-
« soient le plus. On dit que sa femme, comme un tailleur lui « demandoit de quelle façon il luy feroit une robe. — Faites-là, « dit-elle, comme pour la femme d'un des dix-sept seigneurs »[1]. De Marguerite Guyot, Henri du Plessis avait eu un enfant, né le 14 octobre 1618, au château de Richelieu, qui dépendait de la paroisse de Braye, où il fut baptisé le lendemain sous les prénoms de François-Louis ; mais la mère mourut un mois après des suites de son accouchement, et l'enfant ne tarda pas à la suivre, le 18 décembre suivant, dans le caveau funéraire de la famille, en l'église de Braye, où, quelques mois après, le père devait les rejoindre[2].

La présence en ces lieux de cet aîné des du Plessis nous rappelle forcément une question que nous jugeons à propos de remettre sur le tapis, parce que, bien qu'elle nous semble jusqu'à présent irrésolue, elle intéresse directement notre sujet. Il s'agit de l'endroit précis où est né le cardinal de Richelieu. Or, un savant géographe du XVIIe siècle, l'abbé Michel-Antoine Baudrand, affirme dans ses écrits et y répète, en français comme en latin, que Richelieu a vu le jour ici-même. Ainsi dans son *Lexicon geographicnm* (édition de 1670), cet auteur dit bien que Richelieu est né à Paris, sans plus, il est vrai ; mais, dans sa *Geographia ordina litterarum disposita* (édition de 1681-1682, t. II, p. 173), il a soin d'ajouter que c'est dans la rue de Jouy : « *cum ipse natus esset Parisiis, in vico de Jouy dicto, anno 1585* ». Cette addition est évidemment spéciale et intentionnelle. Enfin, dans l'édition posthume du même ouvrage en français, *Dictionnaire géographique et historique*, revue et augmentée par les soins si ponctuels des religieux de Saint-Germain-des-Prés, et publiée, en 1705, aux dépens du frère de l'auteur, Louis Baudrand, la même mention se trouve répétée et augmentée, mais avec une précision et une insistance plus marquées ; car il y est dit que Richelieu « *était né à Paris, en l'an 1585, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont* ». A notre avis, cette nouvelle addition, relative à l'hôtel d'Aumont, est cette fois suffisamment significative, en ce sens que ce ne peut être qu'à bon escient qu'elle

---

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édition de Montmerqué et Paulin-Paris, t. I, p. 2.

2. Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. Ier, p. 61, 62.



HOTEL D'AUMONT,



UR D'HONNEUR

a été faite. Les affirmations répétées, complétées et précisées de l'abbé Baudrand sont donc bonnes à retenir.

D'ailleurs, la question de savoir si Richelieu est bien né à Paris a été tranchée, il n'y a pas bien longtemps, d'une façon si péremptoire, par l'éminent historien, M. Gabriel Hanotaux, dans sa remarquable *Histoire du cardinal de Richelieu*, qu'il n'est plus nécessaire désormais d'insister sur ce point [1]. Seulement, le lieu exact de la naissance de Richelieu à Paris ne nous paraît point, jusqu'à présent, déterminé d'une façon aussi certaine. Dans son livre, M. Hanotaux ne semble pas avoir accordé autant d'attention que nous aux affirmations de Baudrand ; il a préféré s'en tenir à une hypothèse qui lui est toute personnelle, et qu'il appuie, du reste, sur un document indiscutable, extrait des anciens registres paroissiaux de Saint-Eustache, et publié pour la première fois, en 1867, par A. Jal, dans son *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Dans ce document, qui n'est rien moins que l'acte de baptême de Richelieu, il est dit que « le « 5e may 1586, Armand-Jean du Plessis, fils de messire François « du Plessis, seigneur de Richelieu,... prevost de l'hostel du Roy « et grand prevost de France, et de dame Suzanne de La Porte, « sa femme, demeurans en la rue du Bouloy, et le dict enfant « fust né le 9e jour de septembre 1585. » Et, de ce que le père et la mère de Richelieu demeuraient rue du Bouloi lors du baptême de leur fils, M. Hanotaux croit devoir conclure que c'est probablement à cette adresse que naquit le cardinal.

Cette conclusion ne saurait cependant être irréfutable. Il est permis d'observer que, puisque huit mois se sont écoulés entre la naissance et le baptême de Richelieu, il ne serait pas impossible que, par suite d'un concours de circonstances accidentelles ou fortuites, cette naissance fût arrivée rue de Jouy, plutôt que rue du Bouloi. En effet, d'après un écrivain du temps, l'abbé Michel de Pure — « dont le témoignage, dit M. Hanotaux, est « précieux, parce qu'il fut un familier de la maison de Richelieu », — il paraît « que l'accouchement fut pénible, qu'il faillit coûter « la vie à la mère, que l'existence de l'enfant resta incertaine, « et que, lorsque le baptême eut lieu à l'église Saint-Eustache, « huit mois après la naissance, on ne fit aucune fête, le péril,

---

1. A l'opinion de ceux qui font naître le cardinal à Richelieu, en Poitou, M. Hanotaux (*loc. cit.*, p. 63 et suiv.), oppose le témoignage décisif de contemporains mieux informés et surtout l'affirmation de Richelieu lui-même.

« qu'avaient couru l'enfant et la mère, portant plutôt au deuil « qu'à la joie ». Enfin, suivant le dire du même abbé, le père était éloigné de Paris au moment de la naissance de son fils [1] : ce qui semblerait encore indiquer que la mère n'était alors que de passage à Paris, c'est-à-dire n'y étant venue que pour le temps de ses couches, et que, pressée par les symptômes douloureux d'une délivrance prochaine, peut-être prématurée, elle dût en hâte s'arrêter en un logis ami, naguère le logis du *Croissant*, celui-là même dont les hôtes devinrent plus tard ses alliés. Dans ce cas, il s'agirait bien du logis qui appartenait encore, en 1585, au président Antoine Guyot, et qui, avons-nous dit, passa aux mains de sa fille, Marguerite Guyot, épouse de Henri de Richelieu. Incidemment on peut encore rappeler que, dans l'acte de baptême exhumé par Jal, figure, parmi les parrains du futur cardinal, un maréchal d'Aumont, qui semblerait se rapporter au dire du géographe Baudrand ; mais il n'en peut rien être, car le premier maréchal d'Aumont qui apparaît aux lieux qui nous occupent, c'est Antoine d'Aumont, fils du parrain en question, Jean d'Aumont : et il n'y apparaît que vers 1629, comme nous le verrons plus loin, c'est-à-dire quarante-cinq ans environ après ce baptême.

D'autre part, si nous reportons notre attention sur une annotation que M. Hanotaux a jointe à son dire, nous remarquons que l'acte publié par Jal aurait été reproduit après lui, en fac-simile, par M. Martineau, dans son *Cardinal de Richelieu*. Depuis lors, les registres de Saint-Eustache, sur lesquels cet acte était inscrit, ont péri, en 1871, dans les incendies de la Commune, avec les archives de l'Hôtel-de-Ville ; et M. Hanotaux d'ajouter que « M. Martineau a insisté avec raison sur un détail, à savoir que « les mots *demeurans en la rue du Bouloy* ont été écrits en marge « et après coup, ce qui paraît marquer une certaine hésitation « dans l'indication du domicile à Paris de la famille du Plessis [2] ». Voilà qui est donc bien fait pour révoquer quelque peu en doute l'hypothèse de la naissance de Richelieu rue du Bouloi ; tandis que rien, jusqu'à présent, ne vient contredire les affirmations successives de l'abbé Baudrand, qui nous paraissent plus acceptables, en disant que Richelieu *est né à Paris, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont.*

Ch. SELLIER.

1. *Vita Eminentissimi cardinalis Arm. Joan. Plessei Richelii*, etc. Paris, 1656, par Michel de Pure.

2. M. G. Hanotaux, *loc. cit.*, p. 66.



NOUVEAUX ADHÉRENTS

MM. Parazols, publiciste.
Coquelin, professeur de musique.
Dufrénoy.
Sœurre, mandataire aux halles.
Chabert, artiste dramatique.
Deturck, avocat.
Dr Binet, médecin en chef de l'Hôpital des Quinze-Vingts.
Arnette (J.), avocat.
Arnette (H.), avocat.
Soulès, propriétaire.
Malaquin, propriétaire.
Cuvillier, architecte.
Aurand, administrateur d'immeubles.
Lagrange.
Mme Lépine (Arnoult).
MM. Dauchot, publiciste.
Gautier (Armand), membre de l'Institut.
Rameau (Paul), professeur de diction.
Mesmin, rue d'Arcole, 11.
Virey, docteur-médecin.
Meuret, vicaire à Ivry.
Olivier, agent d'affaires.

DONS

De M. *Couderc*, un petit tableau sur porcelaine.

De M. *Lecerf*, photographies de médaillons, rue des Lions-St-Paul, 12.

De M. *Flandrin*, moulages.

De M. *Marchand*, vieilles gravures.

De M. *Vert*, un fossile trouvé dans les pierres de la caserne du Petit-Musc.

BIBLIOGRAPHIE

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

Les Brigands, par M. Funck Brentano

Notre excellent collègue de la Cité, M. Funck Brentano, vient de publier chez Hachette un nouveau volume.

C'est l'histoire authentique et vraie, appuyée sur des documents officiels, de tous ces fameux brigands qui, pendant tout l'ancien régime, terrorisaient nos campagnes, histoire dégagée des brumes de ces légendes dont on a bercé notre enfance curieuse du merveilleux. Eh bien! L'histoire vraie est aussi intéressante et attachante que sa légende.

Vous verrez défiler Barbe-Bleue, Compère Guilleri, les Ecorcheurs, Mandrin, Cartouche, les Chauffeurs.

Nous en détachons une anecdote curieuse qui intéresse notre arrondissement. C'est une scène de mœurs amusante, qui montre ce qu'était la police sous la Régence et que nous conte d'une façon charmante M. Funck Brentano :

Le 5 août 1720, Cartouche est avec son oncle Tanton et plusieurs de ses lieutenants, Duchâtelet, la Marmotte, Beaulieu, au café du Pont-Marie, tenu par Jeanne la Limonadière, de son vrai nom Jeanne Bonnefoy, veuve Vernier.

Ce jour-là, contrairement à son habitude, Cartouche était gris, pour avoir bu une demi-bouteille de ratafia. Le pistolet à la main, il faisait un tapage assourdissant et injuriait toutes les personnes qui entraient.

La limonadière essaya de lui faire entendre raison, mais il l'envoya promener. L'oncle Tanton ne fut pas plus heureux. Finalement Beaulieu s'impatienta :

« L'Enfant, dit-il à son chef, je te préviens que si tu ne te tiens pas tranquille, je vais chercher la garde.

— La garde! et pourquoi faire?

— Hé! pour t'arrêter?

— M'arrêter, moi?

— Pourquoi pas?

— Je t'en défie.

— Que veux-tu parier?

— Une pinte d'eau-de-vie brûlée

— Tope! Capon qui s'en dédit. »

Beaulieu sort et ne tarde pas à revenir avec cinq archers qu'il s'en était allé quérir au poste de la Tournelle. Ils étaient commandés par un huissier de la Monnaie nommé Pierre Defrance. Et Cartouche fut appréhendé pour être mené chez le commissaire Lajarry, au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue des Cultures-Sainte-Catherine. La petite troupe cheminait en bon ordre, quand l'huissier, s'approchant de son prisonnier :

« Dites donc, l'ami, je vous reconnais, vous êtes Cartouche.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr.

— Alors c'est différent. Mais, dites donc, tenez-vous beaucoup à ce que je sois Cartouche?

— Hé! j'y tiens jusqu'à concurrence de vingt-quatre livres, promises à qui vous arrêtera.

— En voici deux cents, répondit le bandit, en lui tendant une pochette de cuir brun. Et je m'appellerai comme je voudrai.

— Comme vous voudrez, reprit l'huissier, qui faillit ajouter Monseigneur. »

Arrivé devant le commissaire, Cartouche déclara se nommer Jean Grisel, fils d'un chocolatier de la rue du Bac, qu'il était venu chez la limonadière réclamer le montant d'une facture : comme on avait fait des difficultés pour la régler, il avait élevé la voix. Cependant la limonadière, qui seule avait qualité pour soutenir la plainte, ne se présentait pas. Lajarry remit Cartouche en liberté. Et celui-ci de retourner bras dessus bras dessous avec le complaisant huissier, au café Pont-Marie, où tous deux furent reçus en triomphe par leurs compagnons, qui n'avaient pas laissé d'être un peu inquiets sur l'issue de l'aventure. Et l'on fit monter des bouteilles fraîches pour boire à la santé du bon commissaire Lajarry. Cartouche, qui aimait à régler les affaires exactement, exigea en outre que l'hôtesse comptât à l'huissier les vingt-quatre livres qui lui seraient revenues s'il l'eût écroué au Châtelet. Il est vrai que, de son côté, il avait perdu son pari : Beaulieu gagna la pinte d'eau-de-vie brûlée.

Pour comble d'audace, Cartouche retourna le lendemain chez le commissaire, afin d'y réclamer un portefeuille et une tabatière qu'il y avait laissés en garantie de son honorabilité. Le commissaire les lui restitua, naturellement; mais on imagine la stupeur du Parlement quand Lajarry, interrogé dans la suite, raconta lui-même toute l'aventure. On l'obligea à se démettre de sa charge en lui confisquant même la « finance », c'est-à-dire l'argent qu'il avait versé pour l'acheter.

Le livre de Victor Hugo

La population du quatrième arrondissement se rappellera avec émotion les superbes fêtes organisées par la ville de Paris pour célébrer dignement le centenaire de notre poète national

Ces fêtes qui, primitivement, devaient se borner à l'installation dans l'immeuble habité par Victor Hugo, rue Royale (aujourd'hui place des Vosges), de la collection de souvenirs offerts à la ville de Paris par M. Paul Meurice et à l'inauguration du monument élevé au poète par souscription nationale à Passy, prirent un caractère tout à fait grandiose.

L'Etat et la Ville votèrent des crédits très importants pour faire de ces fêtes locales une manifestation mémorable et, pendant six jours, on célébra Victor Hugo à l'Hôtel de Ville, au Panthéon, à la place Victor Hugo et à la place des Vosges.

Des délégations du monde entier assistèrent à ces fêtes, et les orateurs délégués firent savoir que le nom que nous acclamions avec tant de pompe, était connu dans tous

les pays où il existait un embryon de littérature et que son œuvre était traduite dans presque toutes les langues européennes.

La municipalité parisienne a tenu à garder un souvenir durable de ces admirables fêtes, tant intellectuelles que populaires. Elle a donc chargé M. Schwartz, chef de bureau au Conseil municipal, de résumer les faits concernant Victor Hugo, qui se sont passés à Paris du 25 février au 2 mars 1902.

M. Schwartz, dans un style sobre et très correct, a fait une relation qui marquera dans les annales de l'histoire de Paris.

Cet ouvrage a été tiré à peu d'exemplaires, car son prix de revient est assez élevé.

Il renferme une série de gravures fort intéressantes.

A côté du premier portrait historique, fait en lithographie d'après nature, par Maurin, en 1827, se trouve le dernier portrait de Victor Hugo sur son lit de mort, d'après le célèbre tableau de Bonnal, qui a été placé dans la chambre mortuaire de Victor Hugo, reconstituée dans la maison de la place des Vosges, n° 6.

On voit encore successivement dans cet ouvrage, la reproduction absolument parfaite de l'admirable buste en marbre que David d'Angers fit de son grand ami, en 1838 — le monument érigé à Passy à la mémoire du poète — des reproductions de photographies rappelant les belles fêtes données sur la place des Vosges, etc., etc.

Cette relation officielle, qui constituera un document et une rareté bibliographique de premier ordre, ne sera jamais mise dans le commerce.

Les privilégiés qui ont été favorisés d'un exemplaire sont, indépendamment de M. le Président de la République, des ministres et des membres du Conseil municipal et du Conseil général, les quelques hauts fonctionnaires de la Préfecture de la Seine, la famille de Victor Hugo, les artistes qui ont collaboré aux fêtes et quelques directeurs de journaux politiques quotidiens. Naturellement, pour suivre les précédents démocratiques de notre municipalité, M. Bellan, notre sympathique syndic du Conseil municipal, a tenu à ce que ce compte-rendu pût être lu et consulté par tout le monde — érudits et ouvriers, employés ou curieux — il a voulu que les principales bibliothèques de Paris fussent pourvues d'un exemplaire de cette relation officielle. Nous informons donc nos lecteurs et collaborateurs qu'ils pourront prendre connaissance de ce superbe ouvrage à la bibliothèque municipale de la mairie du quatrième arrondissement.

JULIEN STIRLING.

L'Eternelle Victime.

Un de nos adhérents, M. Emile Willème, vient de publier à la Société parisienne d'édition, 5, *rue de Savoie, un roman* **l'Eternelle victime,** *dont nous détachons cette jolie page, ce paysage fin, cette esquisse d'un des coins les plus pittoresques de notre arrondissement:*

A l'angle du boulevard Henri IV et du quai de Béthune, Madame Pinsart habitait, dans une maison neuve, un joli petit appartement situé au troisième étage.

Sa vue avait pour se reposer, dès qu'elle regardait par la fenêtre de sa chambre à coucher, tout le remuant panorama que la Seine développe du pont Sully au pont d'Austerlitz.

Lorsqu'elle rentra à son logis, après avoir quitté Lagueney, elle se débarrassa de son mantelet, posa son chapeau sur un guéridon et ouvrit la fenêtre, manquant d'air.

La lune appliquait sur l'eau, ridée par un léger vent, sa transparente pâleur qui jaunissait les flammes des réverbères. Le ciel, verdâtre, était piqué d'un semis d'étoiles blanches et lumineuses. Moelleux, le vent, avec un léger bruissement, arrivait dans les arbres dont les feuilles s'argentaient pour redevenir sombres tour à tour, suivant qu'elles étaient touchées par la pâleur lunaire.

Sauf le bruissement doux des feuilles frôlées et lutinées, perceptible à peine, le plus grand calme régnait sur ce coin de nature et de civilisation en sommeil.

Pas une voiture, dont le roulement et le choc du fer du cheval sur le pavé rendent si anxieux ceux qui attendent, ne venait troubler ce calme.

Paris à la Fourchette.

On a déjà écrit mille livres sur Paris et on en écrira encore mille. « Paris, a écrit Balzac, est un abime sans fond, jetez la sonde, elle ramènera des perles, des plantes inconnues, des animaux ignorés, de la boue, des détritus de tous genres ».

Sous ce titre pseudo-gastronomique: **Paris à la Fourchette,** M. HECTOR HOLLIER, vient de publier un livre d'agréable lecture, de verte allure, qui nous promène aux quatre coins de Paris; et où, au point de vue archéologique, il y a bien des choses contestables, mais fort intéressant en somme et qui contribuera à faire connaître et aimer mieux par conséquent notre vieux Paris.

A. C.

Le numéro est en vente au prix de deux francs

chez

MM. CHAILLEY, 26, rue Saint-Antoine.
Le Concierge de la Mairie.

Le Gérant responsable,
A. CALLET.

Lille. – Imp. Lefebvre-Ducrocq

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



3me ANNÉE

N° 11. — Juillet-Septembre 1904

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges Fabre, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. Fernoux, président de la Société des Architectes français.
G. Hartmann, négociant.

Secrétaire général : M. Alb. Callet, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie*.

Secrétaire-archiviste : M. Delaby.

Trésorier : M. Husbrocq, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. Pagès, chimiste-expert.
Notre-Dame : H. Nocq, artiste-peintre.
Saint-Gervais : Préteux de Voët, architecte.
Saint-Merry : De Méritens, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. Deville, député.
Galli (H.), conseiller municipal.
Piperaud, conseiller municipal.
Fabre (Georges), maire du IVe arrondissement.
Hamel, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dardanne, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr Roussy, maire adjoint du IVe arrondissement.
Faillot, député.
Jolibois, conseiller municipal.

Membres élus :

MM. Brentano (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
Callet (A.), secrétaire-chef des bureaux.
Bourdeix, architecte de la Préfecture.
Davesne, docteur en médecine.
Delaby, publiciste.
Dubois (Paul), chef à la Préfecture de police.
Flandrin, sculpteur.
Fernoux, président de la Société des Architectes.
Gauthier, vicaire à Saint-Gervais.
Hartmann, négociant.
Lambeau (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
Monin, professeur au Collège Rollin.
Pagès, membre de la Caisse des Écoles du IVe arrondissement.
Ricbourg, négociant.
L'Esprit, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
Sellier, attaché au Musée Carnavalet.
Siffert, architecte de la Ville de Paris.
Riotor, homme de lettres.
Louar, artiste dramatique.

Trésorier :

Husbrocq, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

LA CITÉ

Société d'Études historiques et archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

L'HOTEL JABACH

Les *Petites Affiches* ont publié, il y a quelque temps, l'annonce suivante :

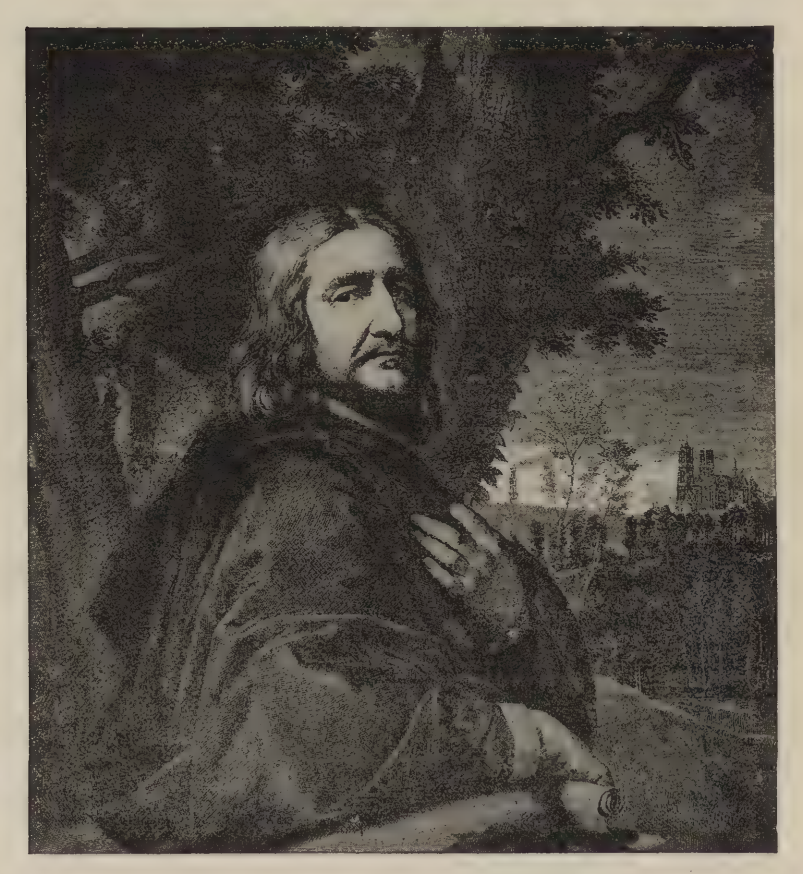
> Gde Propté dite Grand **HOTEL JABACH** rue **St-Merri**, 42. Cce 1350m. R. br. 48, 135 f. M. à px 400.000 f. A **Adjr** sr 1 ench. ch. not., le 26 janv. 1904. S'a. ax n. Mes **Labouret**, Prud'homme, Moyne, Robineau et Plocque, 1, r. d'Hauteville.

L'hôtel a été vendu sur une surenchère de 100 francs. Cet hôtel qui vient d'être adjugé, a eu ses heures de célébrité dans l'histoire de Paris et nous ne pouvons le voir disparaître sans le saluer une dernière fois. *Ave moriturum*.

Il a été la demeure princière d'un homme à qui la France doit les plus beaux tableaux qui ornent le Louvre : *L'Antiope*, du Corrège, *Saint Jean*, de Léonard de Vinci, *Le Christ au tombeau*, *La maîtresse du Titien*, du Titien, *Les hauts faits d'Hercule*, du Guide, *Concert champêtre*, du Giorgione, *Le portrait d'Erasme*, d'Holbein, *La Nativité*, *Le Triomphe de Titus et Vespasien*, de J. Romain[1], *Suzanne*, *Esther*, *Eléazar et Rebecca*, *Judith et Holopherne*, de Paul Véronèse, *Le ravissement de saint Paul*, du Poussin, *Sainte Cécile*, du

1. Galerie de Charles Ier roi d'Angleterre, qui avait acquis la magnifique collection des ducs de Mantoue et que le Parlement fit vendre après la mort du Roi.

Dominiquin, la demeure de Jabach qui se ruina dans cette opération où il fut roulé par Mazarin.

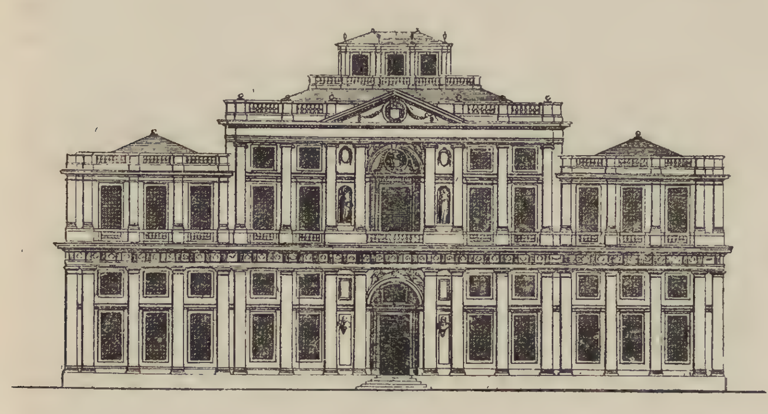


L'Hôtel s'élève au coin des rues St-Martin et St-Merry, laquelle s'appelait encore il y a quelques années rue *Neuve-St-Merry* (bien qu'elle ait été bâtie avant Philippe-Auguste) comme le Pont-Neuf qui est le plus vieux de Paris.

Guillot, dans son *Dict. des rues de Paris* qui date de 1290, la cite :

Et une rue de renom
Rue Neuve Saint-Merry a nom

C'est vers cette époque que les banquiers lombards vinrent installer leurs comptoirs et leurs balances de prêteurs sur gages dans les entours de Saint-Jacques-la-Boucherie et Saint-Merry. Sous Louis IX, nous voyons déjà, dans cette rue Neuve Saint-Merry, Gandoufle de Lucques, Rolland de de Venise. Les lombards de cette dernière ville s'étaient groupés autour de l'église Saint-Merry. Ces lombards



Hotel Jabach
46, Rue Neuve-Saint-Merry

avaient de nombreux comptoirs en Orient, aux Echelles du Levant, d'où ils tiraient des étoffes précieuses, des brocards d'or et d'argent, des épices.

Un des premiers habitants de la maison qui, transformée et agrandie, devint plus tard l'hôtel Jabach, fut Jean Gobelin le Jeune, un des descendants de « Jean Gosbelin le Vieil » qui vint importer de Venise, d'où il était originaire, le secret des teintures et de la fabrication des tapisseries que les Vénitiens avaient appris dans leurs relations de commerce avec l'Inde et la Perse. Ce Gosbelin s'établit sur les bords de la Bièvre vers le milieu du XIIIe siècle « où, dit maître Rabelais, il tainct l'escarlate ».

Un banquier de Cologne, d'humeur aventureuse, Evrard Jabach, vint s'établir à Paris, appelé par Colbert. Il se fit

naturaliser ainsi que sa femme, dame Anne-Marie de Groote, et acheta, en 1659, « la maison sise *rue Neuve Saint-Médéric* et quatre autres adjacentes. »

Jabach fit démolir ces masures et fit élever un véritable palais.

« Tous les plus habiles architectes, dit Germain Brice, ont donné des dessins. Cependant Bullet, renommé dans la profession, a plus fait que tous ceux qui y ont été employéz. L'étendue de cette maison est peu considérable & le jardin qui est derrière est fort serré ; mais les appartemens sont assez bien disposez, quoique d'ailleurs ils ne soient pas fort clairs ni fort gais. Les dedans ont été raccommodez & mis à la mode depuis quelques années, sous la conduite de Dulin; & l'appartement bas est à présent embelli d'une manière plus gracieuse qu'il n'étoit auparavant, quoiqu'on y eût déjà fait bien de la dépense en dorure, & en d'autres enrichissements. On trouve l'élévation des façades, & les principales coupes de cette maison, dans le recueil que Marot a fait des plus beaux édifices de cette ville. »

Jabach établit, dans son hôtel, un dépôt de buffleteries pour la cavalerie. La manufacture était à Corbeil ; il obtint de Colbert un privilège exclusif. Il fournissait tous les régiments de cavalerie de culottes, grenadières, pulverins, gibecières, baudriers, etc...

Il faisait en même temps la banque ; ses relations commerciales s'étendaient dans tout le nord-est de l'Europe et il négociait des affaires considérables avec l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Turquie.

Mais en même temps que banquier habile et audacieux, Jabach était un collectionneur émérite. Les énormes bénéfices de sa banque lui permettaient d'acheter dans tous ces pays où il avait des correspondants sûrs et avisés, les gravures rares, les tableaux de maîtres.

Mazarin, cet Italien si fin connaisseur des choses d'art, ce collectionneur émérite, mais peu prodigue, ne pouvait manquer d'utiliser les connaissances et les relations de Jabach. Après l'exécution de Charles I[er] d'Angleterre, il le

chargea d'aller acheter la galerie du roi que le Parlement faisait vendre aux enchères. Là s'étaient donné rendez-vous les plus riches amateurs. Les tableaux célèbres dans toute l'Europe furent disputés à prix d'or. Jabach acquis les plus précieux ainsi que les dessins les plus rares. Ces œuvres, qui sont un des plus beaux joyaux du Louvre et en forment le noyau, sont aujourd'hui d'un prix inestimable. Jabach les avait payés fort cher pour le temps.

Son hôtel fut converti en musée qui acquit bientôt une réputation universelle. C'était le rendez-vous de tous les étrangers de distinction. Pendant dix-sept ans l'Hôtel Jabach brilla d'un éclat incomparable.

Il achetait de toutes parts, guidé par un goût très sûr; il chargea Mignard, J. Bologne, Vander Meulen, Lebrun, Rigaud, Largillière, de travaux considérables. Mais il était surtout ardent collectionneur de dessins et d'estampes dont il avait des milliers.

Cette insatiable ardeur eut le résultat qui était à prévoir, Jabach fut bientôt harcelé par ses créanciers; il dut faire ce sacrifice si cruel à un collectionneur, vendre ses œuvres d'art et délester le navire pour le maintenir à flot. Il se trouva placé « entre l'enclume et le marteau ». Mazarin, le rusé renard, veillait, attendant le moment psychologique. Il entra en pourparlers avec Jabach qui dut en passer par où voulut le *monsignore* brocanteur.

Il vendit sa galerie, ses 5.542 dessins, ses 101 tableaux, pour la somme ridicule de 220.000 francs. Précédemment il avait vendu ses Corrège au cardinal, qui puisait à sa guise dans ses collections.

Le Cabinet du Roi, premier fonds de notre musée national, s'enrichit de ces magnifiques dépouilles. Nos plus splendides Van Dyck, nos Holbein, plusieurs de nos Titien, les plus superbes, le *Concert* du Giorgione, *la Sainte Catherine* de Raphaël, nous viennent de Jabach à qui la France doit être reconnaissante.

Jabach avait conservé un certain nombre d'œuvres de

maîtres dont il augmenta la collection, car malgré la large saignée faite, son musée était encore célèbre. Il mourut en 1695.

Au commencement du XVIII[e] siècle, une des héritières de Marie-Anne Jabach, veuve de N. Fourment, vendit l'hôtel à M. Remigeau-Montoire, qui le sous-loua à divers locataires. L'un d'eux, un industriel sagace, installa un théâtre où se tenaient des *assemblées*. On appelait ainsi des fêtes de nuit où l'on jouait, dansait et flirtait, au plus juste prix. Lekain fit même ses débuts sur ce théâtre que l'Opéra, à qui il portait ombrage, fit fermer. Dans une des dépendances, l'Académie de Saint-Luc y exposa et y vendit des tableaux racolés de tous côtés et qui s'appelaient des *Jabach*.

Plus tard, après la déconfiture du théâtre et de ses annexes artistiques et galants, un commerçant y établit un magasin de toiles peintes et imprimées, dites *toiles d'Orange*, qui détrônèrent les tentures en tapisserie et en cuir de Cordoue et eurent une vogue immense. Elles imitaient les plus belles toiles de l'Inde, il y en avait qui coûtaient jusqu'à 32 livres l'aune.

Sous l'Empire, l'hôtel redevint maison de banque. Vers le commencement de la Restauration Rougevin, Néron et Merat s'en rendirent acquéreurs, ils le transformèrent en passage.

Pendant l'insurrection de 1832, il servi de citadelle aux insurgés du Cloître Saint-Merry. Il fallut trois jours, du canon et dix mille hommes pour venir à bout de quatre-vingt-deux fous héroïques qui luttèrent en désespérés.

Que va devenir ce vieil hôtel déjà bien dégradé? C'est maintenant une sorte de cité, un groupe industriel où s'épanouit et foisonne l'article de Paris.

Un avant-corps percé d'une porte cochère accostée de deux pilastres accouplés, ouvre sur la rue Saint-Merry ; au bout une grande cour carrée, bordée de bâtiments aux trumeaux lézardés, recrépis de plâtre et badigeonnés à la chaux, aux bandeaux disjoints, mais dont le style architectural, les pilastres d'encadrement et les superbes ferrures dénotent que c'était le domicile d'un personnage de qualité.

Les modifications qu'y ont apporté les propriétaires de la Restauration ont altéré la physionomie du vieil hôtel, dont nous donnons la gravure, d'après Marot, mais toutefois sans en modifier sensiblement l'ensemble.

Les hôtels, comme les hommes, ont aussi leurs destins.

A. CALLET.



LA RUE DE LA VERRERIE

La rue de la Verrerie, qui est une des plus anciennes de Paris, fut aussi une des plus larges et des plus fréquentées. Dans un vieux programme de fêtes publiques, retrouvé par Jules Pelisson (*Bulletin de la Société du Vieux-Paris*, mars 1903), on trouve citée la rue de la Verrerie parmi celles que doit suivre le cortège de Son Excellence Monseigneur Erezzo, ambassadeur de la république de Venise. Dans un arrêté du 20 février 1672, on lit que : « Sa Majesté, désirant procurer la » décoration de sa bonne ville de Paris et la commodité des » rues d'icelle, principalement celle de la Verrerie qui, menant » du Louvre au château de Vincennes, est le chemin par » lequel se font les entrées des ambassadeurs des princes » étrangers... prescrit l'élargissement de ladite rue ».

Elle commençait à la rue Saint-Martin et finissait à la rue Bourg-Thibourg. Toutefois, la partie comprise entre la rue Saint-Martin et la rue du Temple (autrefois rue Barre-du-Bec), portait le nom de Saint-Merri jusqu'en 1284. Elle se continuait, comme de nos jours, avec la rue des Lombards,

tirant son nom de la présence d'usuriers dits lombards, habitant en grand nombre cette rue, et dont l'impatience à poursuivre leurs créanciers était si connue, que le proverbe disait par dérision : « Patient comme un lombard ».

Quant à la rue de la Verrerie, elle était ainsi dénommée parce que vers la fin du XII[e] siècle, elle était habitée par Gui, un artisan habile dans la fabrication du verre, dont la maison, suivant des lettres du Chapitre Notre-Dame, occupait le terrain allant du coin de la rue du Renard à la rue de la Verrerie, vers le numéro 60 actuel probablement, quelque distance après je crois, puisqu'une partie de cet emplacement était occupée par l'hôtel de Robert de Paris [1].

Parmi les autres célébrités ayant habité cette rue, il faut citer également Jacquemin Gourgonneur, peintre, qui le premier reproduisit en France pour « l'ébastement » du roi Charles VI pendant sa folie, les cartes à jouer. Je dis « reproduisit », parce qu'il paraît certain qu'il ne les inventa pas, comme cela ressort d'un édit anglais relatif au « jeu du Roi et de la Reine » bien antérieur à Gourgonneur. La maison où le peintre avait son atelier n'existe plus, et je n'ai pu retrouver son emplacement.

Au XII[me] siècle, l'abbé Suger avait demeuré contre l'église Saint-Médéric (Saint-Merri).

Au XVI[me] siècle, cette rue était encore considérée comme l'une des plus belles de la capitale, l'amiral de Châtillon, qui fut massacré pendant la Saint-Barthélemy, y demeurait.

Le dauphin, qui depuis fut Charles VII, y avait eu son hôtel ; c'est là que dans la nuit du 28 au 29 mai 1418, après la trahison de Perrinet Leclerc, Tanneguy Duchatel était venu l'arracher de son lit pour l'emporter à la Bastille.

---

1. Une autre opinion veut que le nom de rue de la Verrerie est une corruption de rue de *La Vairie* (on prononce encore *mairerie* pour *mairie*). La *Vairie* était le lieu où siégeait le bailli chargé de l'administration des *Vairs*, c'est-à-dire des draps et fourrures.

Autres corruptions de noms de rues à Paris : *Gît-le-Cœur* pour *Gilles-le-Queux*, *Jeûneurs* pour *Jeux-Neufs*, *Pélican* pour *Poi....* A. C.

Enfin beaucoup plus tard, en 1838, le fondateur de l'Eglise catholique française, l'abbé Châtel, vint souvent rue de la Verrerie, où il avait son église (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 30 oct. 1903).

La rue de la Verrerie était comprise entre les quartiers Saint-Martin, Sainte-Avoie et la Grève.

Nous allons la parcourir. Si le lecteur veut bien la redescendre depuis la place Bourg-Thibourg actuelle, autrefois Marché-du-Cimetière-Saint-Jean, il rencontrera :

A gauche :

1° La rue des Mauvais-Garçons (existant encore aujourd'hui) qui aboutissait à la rue de la Tissanderie (rue de Rivoli). Jusqu'au XVI[e] siècle, elle portait le nom de rue Chartron, et ne prit celui de « Mauvais-Garçons » qu'à la suite du meurtre du connétable de Clisson par des assassins postés dans cette rue par Pierre de Craon, dont l'hôtel était dans le voisinage.

2° La rue des Deux-Portes, qui est actuellement cette partie de la rue des Archives allant de la rue de la Verrerie à la rue de Rivoli, devait son nom aux deux portes qui la fermaient à ses deux extrémités.

3° La rue du Coq, qui prenait son nom d'une enseigne, n'existe plus aujourd'hui que dans une très minime partie. Les bâtiments du Bazar Ruel occupent tout le terrain qui existait entre la rue des Deux-Portes, la rue du Coq et la rue des Coquilles, dont nous parlerons. Le terrain entre la rue des Deux-Portes et la rue du Coq était occupé par les hôtels de Jacques de Bourgogne, connétable de France, sous le roi Jean, et du duc de Berri. Ils prirent le nom d'Hôtel de la reine Blanche, quand ils eurent été donnés à Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois.

4° La rue des Coquilles allait de la rue de la Verrerie à la rue de la Tissanderie (rue de Rivoli). Elle occupait par conséquent le tronçon actuel de la rue du Temple. Elle prenait son nom de l'hôtel des Coquilles dont les fenêtres étaient ornées de coquilles. Entre la rue du Coq et la rue

des Coquilles tout l'emplacement représenté aujourd'hui par le bazar était occupé par l'hôtel de Sicile ou d'Anjou. Cet hôtel s'appelait aussi hôtel du roi Louis, parce qu'il était habité à la fin du XIVe siècle par Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, d'Aragon et de Sicile.

5° La rue de la Poterie, allait de la rue de la Verrerie au carrefour Guilori, rue de la Tissanderie (rue de Rivoli). Elle s'appelait autrefois rue Guillori, des Oreilles, et tirait son nom du carrefour où se trouvait exposé le pilori destiné à clouer les oreilles des individus condamnés à cette peine. On sait en effet que sur la place de la Grève et les places avoisinantes se dressaient les piloris destinés aux différents genres de condamnations. Cette rue occupait par conséquent toute cette partie de la rue du Renard, qui a été récemment élargie. Elle prenait son nom, suivant les uns (Sauval) de Guillaume et Gui le Potier qui avaient leur maison dans cette rue, suivant les autres des potiers qui s'y étaient établis depuis longtemps.

6° La rue Saint-Bon allait de la rue de la Verrerie à la rue du Pain-Mollet et se continuait avec la rue de la Tacherie. Cette rue du Pain-Mollet, qui aboutissait à la rue de la Tissanderie (rue de Rivoli) occupait l'espace compris actuellement par les anciens Magasins du Colosse de Rhodes. Elle devait son nom à une chapelle dont la véritable origine est discutée. Les uns placent sa fondation en 1136 et d'autres en 1247, quelques-uns dans l'obscurité des temps, puisqu'on a cherché à prouver que l'église Sainte-Colombe n'a été autre chose que la chapelle Saint-Bon. On descendait à cette chapelle par des escaliers dont quelques-uns existent encore et indiquent l'emplacement ancien. On a prétendu également que la rue Saint-Bon était habitée autrefois par les juifs, fort nombreux dans le voisinage, et que pour cette raison elle s'appelait « Vicus Judaeria ». D'après Jaillot, auquel nous avons emprunté toutes ces indications, les juifs se seraient établis, quand les portes de Paris leur furent ouvertes, dans les rues avoisinantes, telles que rue de la Tacherie, de la Coutellerie, du Pet-du-Diable, et non dans

la rue Saint-Bon, où la présence d'une synagogue à côté d'une chapelle était peu probable.

7° Enfin la rue des Arcis, qui actuellement est occupée par le tronçon de la rue Saint-Martin allant de la rue de la Verrerie à la rue de Rivoli, s'appelait ainsi du vieux mot arcis ou arcade, à cause de l'archet de la Porte Saint-Merri, une des portes de Paris, sous les premiers rois.

Si le lecteur veut bien remonter maintenant la rue de la Verrerie, il trouvera sur sa gauche, par conséquent :

A droite de la rue :

1° La rue Saint-Martin et tout le pâté du chapitre et du cloître Saint-Merri, un des canonicats les plus importants de l'époque, ayant droit de justice, de péage et jouissant de nombreux bénéfices. Ses débuts avaient été fort modestes. Ce n'était tout d'abord qu'une petite chapelle dédiée à saint Pierre, et qui fut placée sous la vocation d'un prieur d'Autun, après avoir été reconstruite aux frais d'un nommé Odon, fauconnier. Le chapitre Notre-Dame en prit possession au XIIe siècle, et y envoya un bénéficiaire avec le titre de chanoine. Elle fut enfin érigée en paroisse par François II, rebâtie de l'an 1520 à l'an 1612 (De Genouillac, *Paris à travers les siècles*).

Elle fut aussi célèbre quelques siècles plus tard, en juin 1832. Les insurgés, conduits par Jeanne, qui avaient résolu en s'appuyant sur cette première ligne de barricades, de pousser successivement jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, résistèrent pendant deux jours aux attaques de la ligne et de la garde nationale. Ils avaient creusé devant le portail deux fossés profonds, et élevé plusieurs lignes de barricades.

Dans le cloître, derrière le chevet, se trouvait la maison du président Baillet où avaient lieu les assises de la juridiction consulaire. Le président Baillet fut assassiné rue de la Verrerie. Le numéro 78 de la rue de la Verrerie est l'ancienne Maison des chanoines. Elle est occupée par un des acteurs aimés du public, Léon Noël, qui est en même temps un antiquaire érudit, et qui a su faire revivre, dans les lieux qu'il habite, le souvenir du passé.

2° La rue des Juges-Consuls, ainsi nommée parce que la juridiction consulaire, qui fit place à celle des chanoines de Saint-Merri, tenait ses assises dans la maison du président du Parlement, Baillet, était auparavant la prolongation de la rue du Cloître-Saint-Merri, jusqu'à la rue de la Verrerie.

3° La rue du Renard, qui porte encore actuellement ce nom, s'appelait aussi la rue du Regnard-qui-prêche. Elle aboutissait également à la rue Saint-Merri. Au coin de cette rue, se trouvait l'ancien hôtel de Robert de Paris, à la suite duquel, comme je l'ai dit plus haut, venait la maison occupée par Gui le Verrier ou Vitrier.

4° La rue Barre-du-Bec commençait à la rue de la Verrerie et aboutissait à la rue Saint-Avoie, au coin de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Elle occupait donc tout le tronçon actuel de la rue Temple allant de la rue de la Verrerie jusqu'à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Sa dénomination lui venait de l'hôtel de la Barre, qui avait appartenu aux abbés du Bec. La Barre était le nom donné à la maison de justice, ainsi désignée parce qu'une barre de fer ou un barreau de bois, séparait le lieu où se tenaient les plaideurs de celui réservé au juges.

5° La rue des Billettes est actuellement remplacée par le tronçon de la rue des Archives qui va de la rue de la Verrerie à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Sous Philippe le Bel elle s'appelait Vicus de Jardinis; puis rue du Dieu-Bouti ou bouilli, et enfin des Billettes.

L'origine de cette dénomination a été très controversée. Le nom de rue de Dieu-Bouti ou bouilli viendrait de l'acte impie commis par un juif qui jeta une hostie dans une chaudière. Le nom des Billettes serait celui de l'enseigne de la maison de ce juif, qui plus tard s'appela maison du fléau. Mais l'étymologie la plus probable est celle donnée par Jaillot. Les Carmes dits Billettes occupèrent la maison du juif après son supplice, et y fondèrent une chapelle et un hôpital dit Collège des miracles de la Charité Notre-Dame.

Le temple protestant actuel, dit des Billettes, occupe en partie cet ancien emplacement.

6° La rue de Moussi, qui porte encore le même nom, suivait également le même parcours que maintenant. A la fin du XIIIe siècle, elle était connue sous le nom du Franc-Mourrier ou Morier. L'espace qui s'étend de la rue de Moussi à la place Bourg-Thibourg était rempli par le cimetière Saint-Jean qui occupait une partie de l'hôtel de Pierre de Craon démoli à la suite de l'assassinat du connétable de Clisson.

Nous nous retrouvons sur la place Bourg-Thibourg qui était autrefois le marché du Cimetière-Saint-Jean. A gauche de la place, nous apercevons encore la place Baudoyer, à droite la rue Bourg-Thibourg ou Tibourd. Il est probable que très anciennement la ville finissait en ce point, et, qu'en dehors se trouvaient des amas de maisons, qui formaient un petit bourg auquel on avait donné le nom d'un bourgeois notable [1].

Tel était l'aspect de la rue de la Verrerie il y a plusieurs siècles. Comme je l'ai dit au début, il a peu changé, tout au moins dans ses grandes lignes, et il nous est facile de nous représenter l'ancien tableau de ce quartier, qui fut un des berceaux de Paris, et qui nous rappelle à chaque pas l'histoire de nos ancêtres, de leurs luttes, de leurs efforts dans la conquête du progrès.

A une époque où le cosmopolitisme envahit la capitale, où l'internationalisme mal compris voudrait briser la religion des souvenirs et des traditions, il est bon de revivre un peu dans le passé pour nous attacher davantage à ce qui fut le berceau de notre famille parisienne, en fils reconnaissants qui aiment à remuer les souvenirs de ceux qui ne sont plus !

A. DEMMLER.

---

1. Près du Marché-du-Cimetière-Saint-Jean se trouvait la maison des Sœurs Hospitalières Saint-Gervais. Cet hospice recevait des hommes qu'elle abritait pendant trois jours. Il est intéressant de constater dès cette époque, l'apparition de nos asiles de nuit actuels pour indigents. (Hurtaux et Magny. *Dictionnaire des rues de Paris.* — *Hôpital*).



Projet de Façade a Saint-Merry

L'ÉGLISE SAINT-MERRY

PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE

Extraits d'un cahier paroissial.

M. le Curé de Saint-Merry nous a communiqué un fort intéressant résumé des registres paroissiaux fait par M. Daix, architecte diocésain et qui contient de curieux détails sur l'état de l'église Saint-Merry pendant la première moitié du XVIIIe siècle et les travaux de restauration ou plutôt de vandalisme [1] *entrepris dans l'église pendant cette période.*

Car il faut le confesser, à la honte des deux derniers siècles, ce sont précisément les hommes de l'art eux-mêmes, c'est-à-dire ceux qui par état auraient dû le mieux s'y connaître, qui traitèrent les édifices du moyen-âge en véritables vandales, les châtrant, les mutilant ou les jetant par terre. Imbus des doctrines étroites de Vitruve, ces prétendus architectes traitaient les magnifiques créations du style ogival de conceptions insensées et à l'aspect de ces merveilleuses basiliques dont la masse « impose et terrifie », leur admiration instinctive faussée par l'esprit de système qui les possédait leur arrachait cet étrange aveu : « Voilà qui est superbe, quoique gothique ».

Et que nos lecteurs n'aillent pas croire que ce que nous avançons soit le moins du monde exagéré. Si des preuves en étaient nécessaires, la plus décisive que nous pourrions leur donner serait de rappeler le sens que depuis le règne de Louis XIV les meilleurs écrivains français, tels que Boileau, J.-J. Rousseau, Destouches et bon nombre d'auteurs que nous pourrions citer ont successivement attaché au mot gothique, lequel était devenu pour eux, le synonyme le plus expressif de suranné, de mauvais goût, de ridicule et de barbare.

Heureusement que notre siècle a fait justice de ces fausses doctrines et qu'on apporte aujourd'hui à la conservation de ces précieux monuments du moyen-âge la même ardeur qu'on mettait naguère à les déshonorer ou à les renverser !

A l'appui de ce que nous avançons, rappelons que la façade

---

1. Qu'on en juge : on a démoli un jubé et les ogives des travées ont été converties en cintre.

*ogivale de Saint-Gervais, dont on peut juger la charmante ordonnance par les côtés de l'église, a été cachée au milieu du XVIII*e *siècle, comme une incongruité par une feuille de vigne, par le portail de Jacques de Brosse.*

Le si merveilleux portail de Saint-Merry l'échappa belle, il faillit avoir le sort de celui de Saint-Gervais et être remplacé par une horrible façade de buffet de salle à manger pareille à celle qu'admirait tant Voltaire. Voici en effet ce que nous lisons dans le Cahier paroissial :

.... Enfin il fut question du portail, dont le modèle parut exposé dans la salle de la fabrique ; mais ni le curé, ni messieurs les marguilliers n'en voulurent entendre parler, parce qu'ils s'apercevaient qu'on avait déjà que trop fait de dépenses.

Notes concernant l'église Saint-Merry jusqu'en l'année 1759.

L'idée des réparations et embellissements de l'église Saint-Merry était venue dès le temps de M. Blampignon. Il y avait alors deux curés, qui étaient en même temps chefciers du chapitre.

Cette circonstance, jointe à celle d'un corps de chanoines qui se prétendaient les maîtres de cette église, et d'un corps de marguilliers qui en étaient comme les administrateurs pour tout ce qui regardait ses constructions, réparations et autres choses qui compètent les Fabriques dans les paroisses de Paris, occasionnait des procès continuels, qui fixaient bien plus l'attention que les décorations dont elle était susceptible.

La réunion des deux chefciers-curés étant faite, M. Blampignon tourna dès lors son zèle du côté de cette église, qui se trouvait dans un état déplorable.

Elle était devenue plus basse que la rue Saint-Martin, depuis que la facilité qu'on avait voulu procurer aux voitures de traverser aisément le pont Notre-Dame, avait fait élever successivement toutes les rues des environs.

Elle avait, comme la plupart des anciennes églises, un grand jubé à l'entrée du chœur, et de gros balustres de bois, à une certaine hauteur, dans toutes les arcades du chœur, et du sanctuaire, qui ôtaient presque toute la vue de celui-ci aux fidèles.

Le maître-autel était dans une forme de lit fort dispendieuse, par les ornements de toutes les couleurs dont il fallait le décorer.

Il y avait derrière cet autel, qui avait été autrefois consacré par un évêque d'Auxerre, une chapelle de la communion, si étroite qu'elle ne pouvait suffire au concours des personnes qui se présentaient à la Sainte Table, et si sombre, qu'il s'y est souvent fait des vols, même du Saint Ciboire.

Le corps de l'église était embarrassé d'une multitude de bancs, qui n'avaient coûté à ceux qui les occupaient que le soin de les faire construire, et couvraient un terrain considérable.

Presque toutes les chapelles appartenaient à des particuliers, qui avaient contribué à leur construction et se trouvaient fermées par de grosses grilles en bois.

Le corps de l'église, composé de trois nefs en deçà du chœur, en avait une quatrième, au bout de laquelle il y avait un autel, autrefois consacré par M. le cardinal de Retz, qu'on appelait l'autel de la paroisse; et cette nef, fort obscure, recevait son principal jour par une fenêtre qui la terminait sur la rue Saint-Martin, au-dessous de laquelle il y avait des stalles ou bancs pour les prêtres de la paroisse : ces bancs étaient ordinairement couverts de vermine, et même d'ordures, parce que les mendiants et les libertins venaient s'y placer, les après-midi.

L'orgue était anciennement, non dans le fond de l'église, comme il est aujourd'hui, mais de côté, et dans le goût de celui de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il y avait, à l'entrée des bas-côtés du chœur, de grandes et grosses grilles de bois, qui les séparaient du reste de l'église, et qui ont servi, quand elles étaient ouvertes, à cacher les malfaiteurs dans leurs recoins.

La chaire, fort mauvaise et placée contre un pilier au septentrion, avait à côté d'elle une œuvre délabrée pour les marguilliers, et d'un goût extrêmement gothique.

Tous les piliers étaient couverts d'épitaphes, qui servaient à les rendre plus lourds et plus difformes.

La porte du côté de la rue de la Verrerie était extrêmement basse et ressemblait à un guichet; il n'y avait point de tambour.

Il n'y avait point de croisée, du côté du septentrion, mais une petite un peu plus bas, et prise dans le coin de la chapelle de M. Benoise. Celle du côté des Consuls était aussi fort basse et très étroite, et tournée de façon qu'elle attirait un vent très incommode dans l'église.

La grande sacristie, placée où elle est aujourd'hui, était en très

mauvais état, soit pour la voûte, qui tomba dans la suite, soit pour les ornements, dont elle n'était presque point pourvue. Le corridor qui y conduit était si bas, qu'il ne recevait de jour que par la porte qui donne dans la petite cour de M. le Curé.

La sacristie des messes n'existait point ou se trouvait en mauvais état.

La chapelle basse (on veut dire la crypte) était comme un cachot.

Il n'y avait presque aucun caveau, dans toute l'étendue de l'église, pour ensevelir les morts ; ceux qu'on y mettait en terre occasionnaient une infection qui la faisait déserter.

Les vitraux étaient tous peints, et n'y laissaient presque point de jour.

Toute l'église était extrêmement sale et noire, ce qui la rendait un lieu de rendez-vous et y attirait bien des libertins.

L'argenterie, soit en chandeliers, soit en reliquaires, était dans un état de dépérissement qui exigeait des réparations continuelles.

Les ornements allaient en lambeaux ; on n'avait pas même une bannière décente.

Cette église n'était supportable que lorsque l'on tendait les tapisseries, belles dans les premiers temps, mais devenues si sombres, qu'on croyait être dans une forêt.

A la place où se trouve actuellement la chapelle neuve de la communion, il y avait des charniers pour faire les catéchismes ; ils étaient adossés à des échoppes, sur la rue de la Verrerie, et menaçaient ruine.

La maison de la Fabrique, qu'occupait autrefois l'un des curés, et qui est celle du notaire, était en si mauvais état, qu'il a fallu dans la suite la rebâtir.

Celle qui sert actuellement de presbytère, et qui s'étendait jusqu'aux charniers, formait l'habitation du second curé et un logement pour le premier vicaire auquel la Fabrique donne à la place 150 fr. par an pour se loger, depuis qu'on a reconstruit le presbytère et la maison où est un ancien notaire.

Au-dessus des voûtes, il y avait une école de charité, qui n'a pu servir, et une salle pour les clercs, qui est devenue impraticable depuis qu'on a construit la chapelle de la communion, et qu'on en a supprimé l'issue par la rue Saint-Martin.

Tout cela a occasionné en différents temps bien des reconstructions considérables, et pour l'église une continuité de réparations qu'on

faisait à pure perte et qui devenaient tous les jours plus dispendieuses, jusqu'à ce que l'on ait fait les embellissements qui l'ont mise dans l'état de décence où elle est aujourd'hui. Ils furent commencés dès le temps de M. Blampignon ; ils ont été continués dans celui de M. Métra, et ils viennent de recevoir un état de perfection, qui épargnera dans la suite à la Fabrique mille dépenses extraordinaires, et lui procurera, quand elle sera acquittée, une augmentation de revenus qui rendront sa situation infiniment plus aisée qu'elle ne l'a jamais été.

Ce qui fut fait du temps de M. Blampignon :

1° Les deux autels de la croisée, à l'entrée du chœur, l'un du Saint-Esprit, l'autre de Saint-Merry; desquels M. Blampignon paya les deux tableaux : du moins il reste encore une quittance de Hovasse pour celui du Saint-Esprit, 200 l.; l'autre a coûté sans doute autant, puisqu'il paraît être du même auteur ; les deux 400 livres ; non compris la boisserie des autels, qui vraisemblablement ce curé a aussi payée 400 l.

2° L'acquisition faite par le même de la chapelle des curés, et l'acquisition de la moitié de la chapelle de la Vierge, au profit de la Fabrique, pour y donner la Communion; celle de derrière le Maître-Autel ne se trouvant point assez grande pour satisfaire à la dévotion des paroissiens.

Ces objets peuvent être portés au moins à 2.000 l.

3° Il y avait alors des bancs dans l'église, qui vraisemblablement ne produisaient rien. M. Blampignon, de son autorité privée, les fit renverser une nuit.

Les chaises étaient abandonnées aux bedeaux, et servaient à leurs modiques émoluments. Les bancs furent ensuite remis; la Fabrique les loua. *Les chaises furent données à bail ; elles montèrent* jusqu'à 3.000 l. et dans la suite à 4.000 l.

La Fabrique s'est vue par là en possession d'un revenu qu'elle ne percevait pas auparavant ; et, en défalquant pour les bedeaux 1.000 l., les chaises donnèrent, avec les bancs, un revenu de 3 000 l. au moins; ce qui au denier 20, fit un fonds, dont le produit est journalier, de 60.000 livres.

4° Les grilles de fer du chœur, et surtout celle de l'entrée, des deniers d'une quête que M. Blampignon fit en 1709, montant à 6.670 livres. Total : 69.070 l.

M. Blampignon étant mort, M. Vivant, chanoine de Notre-Dame, lui succéda, par nomination de Mrs de ce chapitre de la Métropole. Après 7 ou 8 ans, M. Vivant résigna la chefcerie-cure de Saint-Merry à M. Métra, son neveu. Il devint ensuite lui-même doyen du chapitre

de Saint-Germain-l'Auxerrois, et enfin évêque in partibus de Paros et doyen d'une collégiale de Strasbourg.

Quand M. Métra fut pourvu de la cure de Saint-Merry, il trouva l'église dans l'état où elle a été décrite ci-dessus, à l'exception de l'orgue, remis au fond de l'église, du jubé qui avait été abattu, et des grilles de fer qui avaient été mises au chœur, et de la belle bannière, qui avaient été faits avant lui ou qui le furent de son temps.

L'enlèvement qui fut fait, vers 1722, du Saint Ciboire, qu'on retrouva, quelques jours après, dans une chapelle tout fracassé et les Saintes Hosties répandues par terre, lui fit sentir la nécessité d'une autre chapelle de la communion, de la décoration de la chapelle de la Vierge, et autres embellissements et dépenses.

Ce qui a été fait par M. Métra, ou de son temps :

1° La décoration de la chapelle de la Vierge dont M. Thibert donna la figure en marbre, et M. Colin de Vermont les deux tableaux. Dans sa totalité, y compris la grande grille, qui a été depuis ôtée pour former la chapelle des fonts, montant le tout au moins, à ce qu'on a dit, à 15 000 livres.

2° Un grand tableau représentant les âmes du Purgatoire, donné et fait par M. Largillière, avec bordure et couronnement dorés, au-dessous duquel est une inscription sur marbre. Ce tableau qui est dans la nouvelle chapelle des fonts, était placé vis-à-vis celle de la Vierge, derrière le fond du sanctuaire ; il peut être évalué au moins à 1.500 l.

3° La décoration de la chapelle du curé, avec une grande grille qui a servi à la nouvelle chapelle des fonts, et à la place de laquelle la Fabrique en a fait mettre une autre plus basse et beaucoup moins chère, le tout évalué au moins à 1.500 l.

4° Le second ornement, que M. Lemesle dit avoir coûté environ 3 000 l.

5° Pour la construction de la chapelle de la Communion, M. Métra promit 30 000 livres, qu'il avait reçues, dit-on, de la succession de M. Vivant, son oncle, avec la clause de les appliquer à telle bonne œuvre qu'il voudrait. Il n'en a été payé que 17.000 l. de son vivant; le restant fut disputé par ses héritiers.

6° Un reliquaire d'argent, en forme d'argent, contenant les reliques de Saint Vincent-de-Paul, donné par M. Ménard, 300 l.

En défalquant... il se trouve que, dans l'espace d'environ 22 ans que M. Métra a été curé, il a dépensé du sien, ou de ce qui lui venait de M. Vivant, 29 000 l.

M. Métra étant décédé en 1744, M. Artaud, chanoine de Saint-Louis-du-Louvre lui succéda, par nomination de Mrs de Notre-Dame. Il y est resté jusqu'en 1757.

De ce qui a été fait, du temps de M. ARTAUD, pour la chapelle de la Communion.

Le 19 mai 1749, ce curé entreprit avec M. LEMESLE une quête qui ne réussit guère : elle monta aux environs de 1.600 l.

Néanmoins M. le Curé ne laissa pas de faire les dépenses suivantes :

1° Mille livres payées à M. Soltz, sculpteur, suivant sa quittance du 28 février 1750.

2° 600 livres payées au serrurier, suivant sa quittance du 11 octobre 1749. Ces deux sommes absorbèrent la quête.

3° Donné à M COYPEL, premier peintre du roi, pour avoir fait le grand tableau (il en avait promis deux autres), une montre d'or de LEROY, suivant la quittance de l'ouvrier. Cette montre coûta 1.277 l.

4° Pour l'architecture du tableau et peintures en marbre de l'arcade, payé à M. SOUBROT, en différentes fois et à mesure qu'il travaillait, 749 l.

5° Pour le coutil et le châssis du tableau. 77 l.

6° Pour l'impression du coutil. 20 l.

7° Frais pour la bénédiction de la chapelle. 100 l.

8° Pour faux frais, soit de l'autel postiche qu'on avait mis dans la chapelle (indépendamment des frais de la Fabrique), soit pour ce qui concerne le nouvel autel ; plus les pourboires de toute l'opération à différents ouvriers, au moins 200 l.

9° Fonte des cloches et bénédiction des deux petites, menus frais. 150 l.

Donné par M. DALLERAY, lors de la bénédiction, 24 l.

10° 1.200 livres données par M. DE LA TREM[OILLE] et remises à M. LEMESLE, qui en a tenu compte aux marguilliers, lors de la bénédiction des deux grosses cloches.

11° Pour frais faits par M. le Curé à cette occasion, 500 l.

Voici maintenant ce qui a successivement occasionné les réparations et embellissements qui ont mis l'église de Saint-Merry dans l'état de décence et de beauté où on la voit aujourd'hui (1759).

Le jour de l'ouverture du Jubilé, on entendit pendant la grand'messe un bruit sous la châsse de saint Merry, à l'endroit de la suspension, laquelle, contre toutes les règles, était placée plus bas que les reliques du saint : on aurait dit que l'autel menaçait ruine. Dès le soir, après le salut, on s'empressa de le visiter.

Tandis que M. le Curé, avec plusieurs prêtres et marguilliers, était sur le marchepied, et que les ouvriers se disposaient à faire l'examen des lieux, par un bonheur providentiel, M. le Curé proposa à ces Messieurs de passer derrière l'autel, pour savoir il y avait de châsses de bois dans les différentes petites niches qui étaient au fond du sanctuaire. Dès qu'un ouvrier eût touché la potence en bronze qui soute-

nait la suspension, cette potence tomba : le saint Ciboire resta droit sur l'autel, et la potence se brisa en plusieurs pièces, sur l'autel et à terre ; la moindre aurait cassé la tête à quiconque en eût reçu le coup.

On procéda ensuite à l'examen de la châsse, et l'on trouva le plancher de bois qui la soutenait (sur quatre colonnes de cuivre ou de potain), tout vermoulu et prêt à tomber. Les deux grandes figures de pierre dorée, l'une représentant saint Pierre et l'autre saint Merry, placées aux deux extrémités du contre-autel, ne tenaient du tout point, et sortirent de leur place dès qu'on les eût touchées ; heureusement elles étaient soutenues par de gros câbles, qu'on avait fait descendre des voûtes, sans quoi elles auraient tué bien des gens par leur chute.

Cet autel, en forme de lit, était journellement chargé d'ornements de toutes les couleurs, la plupart fort vieux et très dispendieux, attendu qu'il fallait devant d'autel, contre-autel et pentes de chaque côté. Il n'était décoré que d'un misérable gradin. Tout ce qui le composait ne valait plus rien ; il y avait nécessité absolue de le refaire. L'ajuster dans le goût où il était, c'eût été dépense superflue ; le laisser avec la simple table d'autel, rien n'eût plus ressemblé à la misère : ce que la décence n'avait pas encore inspiré, la nécessité l'occasionna.

M. le Curé conçut le dessein de l'autel et du sanctuaire, tels à peu près qu'ils sont aujourd'hui (1759), et l'on pria M. Soltz d'en faire un modèle en élévation.

Le modèle fait et examiné avec soin, dans la salle du trésor, par Mrs. de la Fabrique, M. Hurtrelle fit imprimer des billets, pour inviter les paroissiens à venir le voir, dans la chapelle de la Communion.

L'exposition du modèle fit désirer aux paroissiens qu'il fût exécuté. M. le Curé, à la sollicitation des marguilliers, se détermina à faire une quête dans les maisons.

Mais avant qu'on l'eût commencée, plusieurs circonstances firent juger que l'église tout entière avait besoin d'une revue générale : il tomba des pierres des croisées du sanctuaire, dont une personne fut blessée ; plusieurs se détachèrent également des culs-de-lampe en pierre de la voûte, au milieu de la croisée, et un autre tout entier, qui tomba aux pieds de M. le Curé.

L'église d'ailleurs, pour être susceptible d'ornements, avait besoin d'être regrattée, ou blanchie, et même éclairée par des vitraux blancs. Le pavé était dans un état déplorable, l'eau y entrait de toutes parts, et la nécessité d'enterrer les morts presque à fleur de terre, y causait souvent une grande infection.

A mesure qu'on travaillait à la décoration du sanctuaire, on se détermina à celle du chœur, des quatre autels de la croisée, aux répa-

rations et embellissements dans le corps de l'église, à l'ouverture de l'arcade de l'autel de paroisse, et autres choses nécessaires pour éclairer l'église et la rendre plus saine.

D'une chose à l'autre, on en vint à la refonte des ornements et de l'argenterie, parce qu'on était toujours déterminé par le détail avantageux que M. Hurtrelle faisait de la dépense. Enfin, il fut question du portail, dont le modèle parut exposé dans la salle de la Fabrique ; mais ni M. le Curé, ni MM. les Marguilliers n'en voulurent entendre parler, *parce qu'ils s'apercevaient qu'on n'avait déjà que trop fait de dépenses*.

M. le Curé fit acheter depuis, dans l'inventaire de M. Hurtrelle, la gravure qui en avait été faite, pour qu'on ne pût exposer aux yeux du public la planche d'un portail qui n'existait pas [1].

Produit de la quête faite en 1752, 20 622 l. 19 s. 6 d.

Dans cet article, où il est question des versements faits pendant l'exécution des travaux, il n'y a d'intéressants que les détails qui suivent :

Quoique M. Hurtrelle donnât des étrennes, les ouvriers de toute espèce étaient toujours après M. le Curé ; et, soit pour leur faire accélérer l'ouvrage, soit pour autres dépenses inséparables de tout ce mouvement, il eut bientôt tari un sac de 1.200 livres qu'il avait destiné à cet effet. Il lui en a bien coûté encore dans la suite, quoiqu'il se fût beaucoup modéré, s'étant aperçu que les ouvriers n'en allaient pas plus vite.

Pour le cartouche en marbre noir au milieu de la croisée et le premier polissage des carreaux du chœur que M. Oudoy avait fait faire et que M. le Curé paya, quoique ce cartouche ne lui plût pas, et qu'il le regardât comme une capucinade. 718 l.

Deux mille livres payées à M. Carlo Vanloo, pour les deux tableaux de la sainte Vierge et de saint Charles, dont 1 600 l. pour le prix convenu, dès que les tableaux furent faits, et 400 l. le lendemain, attendu que M. Vanloo ne lui parut pas content la veille, et qu'il lui avait dit qu'il s'attendait à 2.000 l., ce qu'il ne crut pas devoir lui refuser, tant on était content de ces deux beaux morceaux.

L'intention de M. le Curé était de les employer pour le projet de M. Vanloo, des trois arcades de la chapelle de la Communion.

Frais faits par M. le Curé pour la vérification des Reliques et la procession d'icelles, au moins 250 l.

---

1. Malgré *la précaution inutile* de M. le Curé, nous publions la gravure du portail que nous avons tirée de l'inépuisable collection Hartmann.

D'après l'idée qu'on avait eue de faire peindre les trois arcades de la chapelle de la Communion, M. le Curé conçut le projet de placer le tableau de M. Coypel à côté de l'un des tambours de la croisée ; et comme il en fallait, dans ce cas, un autre vis-à-vis, il crut devoir profiter du désir qu'avait Bel, de l'Académie royale, de mettre un morceau de sa façon dans l'église Saint-Merry.

Le tableau est fait, et sera exposé au Salon du Louvre 1759.

M. le Curé a donné au peintre en reconnaissance de ce grand tableau, qui représente la Réparation, 600 livres.

Il est à remarquer que, quoique la Fabrique ait fait faire la nouvelle grille de la chapelle de M. le Curé, elle n'y a rien perdu, parce qu'elle a transporté l'ancienne grille de cette chapelle, plus haute que la nouvelle, pour fermer la nouvelle chapelle des Fonts. Elle a aussi transporté la belle grille de la chapelle de la Vierge, pour clore l'autre côté de ladite chapelle ; ce qui lui a épargné des dépenses considérables.

Les vieilles stalles de Saint-Merry ont été données à la paroisse de Belleville, ainsi que quatre grands tableaux, destinés à décorer la boiserie du chœur.

Note destinée à justifier l'ensemble des travaux exécutés en l'église de Saint-Merry, jusqu'en l'année 1759.

1° On a vu dans le commencement de cet écrit que le Maître-Autel du sanctuaire tombait en ruine, et qu'il fallait nécessairement en faire un nouveau. Il aurait été ridicule de le refaire dans la même forme : c'eût été perpétuer les dépenses et l'entretien d'ornements de toutes les couleurs. Il n'y avait que l'expédient de faire un autel à la romaine.

2° Avec un autel à la romaine, il fallait arranger le fond du sanctuaire : il était nécessaire d'y placer la châsse de saint Merry, que le peuple était accoutumé de voir en élévation.

Il y avait eu, de tous temps, une suspension, qu'il n'était pas possible de supprimer sans choquer la dévotion des paroissiens. Cette suspension, qu'on ne pouvait raisonnablement placer sur l'autel à la romaine, ne pouvait l'être que dans le fond du sanctuaire suivant les bonnes règles, elle devait être supérieure à la châsse : à cette place, pouvait-on se dispenser de l'accompagner d'une gloire ? La décence, et le biais de l'église, qu'on sauvait ainsi, l'exigeaient également.

Il est également certain qu'on ne pouvait éviter d'ouvrir l'arcade du milieu, dans le fond du sanctuaire ; cette ouverture était nécessaire pour prendre le saint Viatique derrière l'autel : ne point le placer là, c'eût été ravir à la paroisse un droit dont le chapitre aurait triomphé.

L'y laisser, comme on l'a fait, et comme on ne pouvait se dispenser de le faire, c'était se mettre dans l'impossibilité (vu l'autel isolé à la romaine) d'y arriver par les côtés : le chapitre, dans le temps de ses offices, s'en serait plaint, le passage par derrière s'imposait.

Mais l'ouverture de l'arcade du fond ne permettait pas de soutenir en l'air la châsse de saint Merry, sur des colonnes : outre qu'elle aurait bouché le passage, on n'aurait rien gagné à suivre ce goût gothique.

Il fallait la faire soutenir (comme elle l'est) par des anges. Tout cela fit naître l'idée de la décoration du fond.

Vu la grande élévation, elle ne pouvait simplement comprendre l'arcade du milieu ; rien n'aurait été plus difforme. Il fallait, en outre, accompagner les deux anges par deux autres, dont les attributs pussent représenter les anciennes figures de saint Pierre et de saint Merry, auxquelles le peuple était fort attaché.

Voilà ce qui inspira le projet de décoration de tout le sanctuaire. Chacun y applaudit, et l'on comptait si bien alors s'en tenir là, que, pour donner un peu plus de propreté au chœur, M. Oudoy le fit paver en carreaux blancs et noirs.

3° A mesure qu'on plaçait les marbres et les stucs du sanctuaire, on s'aperçut que la décoration ne formait qu'un colifichet, relativement à la longueur de l'église ; que la grande grille de l'entrée chœur formait des lignes qui faisaient paraître le chœur tout de travers, depuis que l'ancien autel n'y était plus ; que les stalles extrêmement vieilles, n'étaient plus assorties aux embellissements du sanctuaire, et que, jusqu'à l'aigle, tout avait besoin de réforme. La grande envie que l'entrepreneur des stucs avait de continuer, le porta à accepter ce nouveau projet pour un prix très médiocre. On en conféra beaucoup ; il y eut même bien des altercations avec la Fabrique; enfin, tout bien considéré, on se décida à continuer, pour n'être pas obligé d'y revenir dans la suite.

4° L'embellissement entier du chœur fut donc résolu. Il devait se terminer par les autels de la croisée. Les anciens étaient petits et étroits ; d'ailleurs, on était induit, pour bien des raisons, à supprimer les quatre colonnes, en marbre noir, de l'autel de la paroisse. Ces autels terminaient naturellement l'ouvrage : les arcades du reste de l'église étant beaucoup plus basses que celles du chœur, on n'aurait jamais l'idée de poursuivre plus avant.

5° Quoiqu'il paraisse qu'on eût pu se passer des grilles des quatre autels, et de celle qui est à peu de distance de l'entrée du chœur, elles étaient cependant bien désirables : rien n'était plus indécent que de

voir, du temps des anciens autels, des fidèles de différents sexes environner le prêtre et s'accouder jusque sur l'autel. On avait été si frappé de cette inconvenance, que M. de Beauchamp, mort avant le projet des décorations, avait légué 300 l. pour aider à faire de ces petites grilles, ce qui avait été différé, ces 300 l. ne pouvant, à beaucoup près, suffire pour cela.

6° Il est évident que ces décorations en marbre, stuc et dorures du sanctuaire et du chœur demandaient que leurs voûtes fussent regrattées ou reblanchies, et un partie des vitraux mis en blanc : le noir des murs et de la voûte et les peintures en totalité des vitres, ne laissaient presque aucun jour, et par les temps nébuleux, on était obligé d'avoir de la lumière aux vêpres ; elle était presque toujours nécessaire pour les saluts.

« Remarque

Indépendamment de cette raison d'obscurité, qui a bien sa valeur, il en est une autre que nous avons plusieurs fois entrevue : c'est l'horreur ou tout au moins le dédain que beaucoup de personnes professaient alors pour le style gothique. En conséquence, il fallait supprimer le plus possible les vitraux, remplacer les colonnettes de la châsse de saint Merry par des anges, dissimuler les ogives, détruire celles du chœur, masquer les colonnes de pierre par des marbres, ou par un placage de stuc, supprimer les pendentifs des voûtes. » L. D.

D'ailleurs plusieurs montants en pierre de ces fenêtres ne valaient rien, il en tombait des morceaux, dont une personne, un jour, fut grièvement blessée. On ne pouvait se dispenser d'y remédier ; il fallait en même temps reblanchir les murs et la voûte. Ce fut par là qu'on commença.

7° Tandis qu'on s'occupait de ce soin, plusieurs culs-de-lampe de la croisée se détachèrent, et le bruit se répandit que le bâtiment de l'église menaçait ruine.

Bien des gens n'osait plus entrer ; il fallut faire une visite générale, au moins pour faire cesser la terreur qu'avait causée ces différentes chutes de pierres. On dressa des échafaudages ; la plupart des culs-de-lampe ne tenaient pas : ils furent supprimés ; et comme du neuf avec du vieux faisait tache, on se détermina à gratter en partie et à reblanchir.

L'irrégularité des vitres des panneaux de la nef inspira de les mettre dans l'état où ils sont : depuis bien des années, on (en) avait supprimé un rang par en bas des vitraux peints, dans toute la largeur, pour en mettre des blancs. Cela paraissait si ridicule, que, plusieurs années

avant les travaux, M le Curé avait fait un dessin, pour les réduire dans la symétrie où ils sont actuellement.

8° Le blanchissage de l'église entraîna la suppression des épitaphes, dont tous les pilliers de la nef étaient couverts. On avait fait la même opération du temps de M. BLAMPIGNON, pour celles du chœur et du sanctuaire. On crut devoir les retirer et les mettre dans le passage de la rue de la Verrerie. Quoiqu'il y en eût plusieurs d'assez bon goût, la plupart étaient informes : par leur grosseur et leur irrégularité, elles contribuaient à former un ensemble ridicule. Il aurait fallu les regratter, pour les assortir au reste de l'église ; le plus court était de les ôter.

9° Quant au pavé, pouvait-on se dispenser de le refaire ? Depuis qu'on avait fait des caveaux sous la chapelle de la Communion et dans toute l'étendue de la nef de l'autel de paroisse, le pavé tout neuf qui était dessus se trouvait plus élevé que celui du reste de l'église, ce qui formait, tout le long, des casse-cou d'un aspect fort peu agréable. On l'avait ainsi élevé lors de la construction des caveaux, parce qu'on voulait se mettre à l'abri des eaux de la rue, et dans la pensée qu'on ne pourrait se dispenser, plus tard, de mettre à même niveau tout le reste de l'église.

Il y avait aussi nécessité de paver tout le dessous des bancs, qui ne l'était pas. On se détermina donc à le refaire entièrement, et à le mettre au niveau de la nef de paroisse, qui se trouva être à peu près celui de la rue. Mais pour ôter l'envie d'inhumer les morts immédiatement dans la terre, on eut la précaution d'y faire un massif, qui rendait en même temps l'église plus saine et le pavé moins vacillant.

M. HURTRELLE imagina de mettre, sous la voûte du milieu de la croisée, un cartouche en marbre noir avec cette inscription : *Sancte Mederic, ora pro nobis* pour désigner le tombeau de saint Merry, qui se trouve dans la chapelle ancienne et souterraine de cette église, à la place de laquelle cet anachorète avait été enseveli.

10° Pour ce qui concerne la porte dans la croisée du côté du cloître, elle avait été souvent projetée ; la Fabrique en sentait le besoin, et n'avait été retenue que par les difficultés que M. RICHARD y trouvait. M. HURTRELLE en ayant fait faire à bon compte un devis à un autre architecte, M. RICHARD la fit ouvrir dans la forme où elle est. Elle est en effet bien nécessaire, surtout pour les jours de solennité. Il n'y avait d'ailleurs que ce moyen de rendre la chapelle de M. BENOISE plus régulière qu'elle n'était, quand il se trouvait dans le coin une petite porte pour Messieurs du Chapitre. Il y avait anciennement, dans le fond de la croisée de ce côté, une chapelle de Saint Michel, fermée par une grosse et vieille grille de bois et dont l'autel n'était décoré que par un mauvais tableau.

11° A cette porte, et à celle qui était dans la croisée du côté de la rue de la Verrerie, il fallait des tambours : personne n'aurait pu résister au courant d'air, et il aurait été impossible de célébrer des messes sur les quatre autels de la croisée. Le bon sens tout seul inspirait de faire ces tambours, et ils ont été faits.

12° Quant au pavé qu'on a refait dans la nef qui forme le contour du chœur et du sanctuaire, on aurait pu, à la rigueur, s'en passer; mais dès qu'on eut fait un massif dans le reste de l'église pour rendre le pavé plus solide, les paroissiens témoignèrent le désir qu'il y eût des endroits destinés à entrer les corps, non dans les caveaux communs, mais en terre et dans l'église. Il était de l'intérêt de la Fabrique de se prêter à ce désir, attendu que ces droits, dans ces occassions sont plus considérables. Il ne restait plus pour cela que les environs du chœur et du sanctuaire, dont le pavé était mauvais et fort irrégulier.

Comme on voulait conserver partout le même niveau, et qu'il n'est pas possible de le conserver dans un endroit où, à chaque sépulture, il se forme sur la simple terre des creux et des bosses, on résolut de construire, dans tout le pourtour, de petites murailles propres à soutenir les grandes dalles, sous lesquelles les morts seraient ensevelis. Ainsi le pavé ne vari point, et forme un plein pied sur lequel on ne risque pas de faire des chutes dangereuses.

13° Pour ce qui est de l'arcade où se trouvait autrefois l'autel de la paroisse, tous Messieurs les Marguilliers ont applaudi au projet de son ouverture : c'est une suite de la prétention qu'ils ont de ne reconnaître d'autre autel de paroisse que celui du chœur; rien ne pouvait mieux conduire à la constater.

D'ailleurs, cette ouverture ôte à ce recoin une obscurité dangereuse; l'église paraît plus vaste et sa construction moins massive. En outre, cet autel de paroisse offusquait prodigieusement, avec ses grandes marches, la chapelle voisine, et prenait une étendue de terrain qui se trouve avantageusement occupée par des chaises.

On pourrait ajouter que le beau tableau de saint Merry, fait par Levouët, était fort mal éclairé. En un mot, les avantages de cette opération, conduite avec autant d'art que d'intelligence par M. Richard, compensaient largement les inconvénients de la dépenses.

14° Bien des raisons ont déterminé à former la nouvelle chapelle des Fonts baptismaux :

1° L'ancienne était trop obscure ; on y était forcé d'écrire sur l'autel; 2° Il s'agissait d'interrompre, à l'endroit où se trouve à présent la nouvelle chapelle, la longueur de la nef, laquelle déborde dans la rue Saint-Martin; 3° Pour ôter aux gens oisifs, et aux vagabonds la facilité

de faire de ce bout retiré de nef, un lieu de colloques, et peut-être aussi de dissolution ; 4° Pour permettre, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, de s'y arranger plus commodément.

Ce changement du reste, a été peu dispendieux, puisqu'on s'est servi des grandes grilles de la chapelle de la Vierge et de celle de M. le Curé. La Fabrique se trouve par là en état de concéder, ou de louer, l'ancienne chapelle des Fonts.

On pourrait ajouter que l'armoire où l'on tient les tapisseries s'y trouve plus en sûreté, par le moyen de ces grilles, qui en éloignent les passants.

15° Quant à la chaire et à l'ancienne œuvre, elles ne pouvaient rester telles, et il aurait fallu nécessairement les refaire ; aussi cet objet ne souffrit-il aucune difficulté.

Toute la question était de savoir où l'une et l'autre seraient placées. L'église étant peu large, il parut nécessaire de placer la chaire dans une travée, pour qu'elle ne débordât pas trop sur la nef.

Pour quant à l'œuvre, tous Messieurs les Marguilliers la souhaitaient vis-à-vis de la chaire. Ces deux objets, en effet, l'un à côté de l'autre, coupaient tout le côté gauche de la nef, et privaient Messieurs de la Fabrique de voir les prédicateurs. Cette nouvelle œuvre paraissait si intéressante, qu'on la fit plusieurs fois déplacer, jusqu'à ce qu'enfin on se fut convaincu par expérience qu'il la fallait à l'endroit où elle est aujourd'hui : d'abord, pour ne pas embarrasser le passage de la chapelle de la communion ; pour rapprocher ensuite Messieurs les Marguilliers du chœur; puis, pour qu'elle se trouvât vis-à-vis de la chaire, et formât avec elle une décoration, ce qui n'aurait pu ainsi s'ajuster, si elle n'avait pas été placée dans la première arcade de la nef. D'autre part, on ne pouvait reculer la chaire plus loin vers la grande porte de l'église, attendu que les fidèles se rapprochant le plus qu'ils peuvent du chœur, occuperont volontiers toute la croisée qui se trouve à portée et du chœur et de la chaire.

16° Pour ce qui est de l'argenterie, on pouvait absolument se passer de la refondre; mais,

1° Les grands chandeliers de bronze, qu'il fallait placer à demeure sur le maître-autel, rendaient inutiles les petits, dont on décorait l'ancien autel aux grandes fêtes ;

2° La châsse de Saint Merry avait grand besoin d'être réparée, et tous les petits reliquaires exigeaient souvent des dépenses considérables ;

3° Eu égard aux proportions, un petit soleil ne pouvait aller seul sur un autel à la romaine ;

4° Enfin, l'ancienne argenterie a payé, en grande partie, la dépense de la nouvelle.

17° Les mêmes motifs militaient en faveur des ornements. Le premier blanc, d'une riche étoffe, était dans un état pitoyable et ne faisait pas tant d'effet que le 2 d. Le dais était dans le même cas : Malgré la répugnance de M. le Curé, on crut devoir le refondre, pour en faire un autre conforme au nouvel ornement. Ce qu'on a tiré de la refonte de ces vieilleries a presque égalé, surtout pour les ornements, la dépense faite.

On a complété ces ornements de manière à répondre à tout ce qu'exige l'Église de Paris dans les paroisses principales; puisque chaque bel ornement a de quoi revêtir six induts.

Il est vrai qu'on a ajouté beaucoup d'autres choses, pour la procession de la Fête-Dieu, qui paraîtraient superflues, si elles n'avaient été inspirées par le désir de ne faire porter le dais que par des prêtres, ce qui est bien plus convenable que le cortège bizarre d'hommes vêtus de noir, qui le portaient auparavant.

De tout ce que dessus, il faut conclure qu'une grande partie des choses qui ont été faites étaient absolument indispensables; les autres délivrèrent la Fabrique de continuelles réparations d'entretien, faites en pure perte; le tout rend l'église de Saint-Merry l'une des plus belles et des mieux fournies qui soient à Paris.

18° Quant à la chapelle de la Communion, construite du temps de M. Métra, il est évident qu'on ne pouvait s'en passer, surtout pendant le temps pascal.

On aurait peut-être mieux fait d'agrandir celle de la Vierge, et de faire l'acquisition de la maison qui est derrière l'église, vis-à-vis la juridiction de Messieurs les Consuls : ce terrain aurait permis d'agrandir la chapelle de la Vierge, d'arranger des charniers pour faire les catéchismes, de pratiquer des appartements pour Mrs les Vicaires, etc. Mais la chose n'ayant point été faite, M. Métra ne cessa de désirer une chapelle de la Communion qui pût suffire au nombre des paroissiens qui se présentaient à la Sainte-Table.

M. l'évêque de Paros, son oncle, lui ayant laissé 30.000 livres, pour les employer, à ce qu'on dit, en bonnes œuvres, il voulut les appliquer à cette construction, tant elle lui paraissait nécessaire; et si la Fabrique n'en a tiré que 17.000 l., ce ne fut point la faute de ce curé, qui mourut sans testament avant d'avoir compté le surplus, mais de ses héritiers qui le contestèrent, et peut-être aussi de la négligence de la Fabrique, qui aurait dû, lors de la promesse, la faire consolider par un acte bien authentique.

19° Pour ce qui regarde l'embellissement de la chapelle du curé et celui de la chapelle de la Vierge, il n'a rien coûté à la Fabrique : M. le Curé n'a usé que du droit d'appliquer à ces opérations ses propres deniers, ou ceux qui lui étaient remis à cet effet par les fidèles.

20° Quant à la suppression du jubé, faite par M. Blampignon, et aux grilles construites en conséquence, plusieurs motifs l'avaient déterminé.

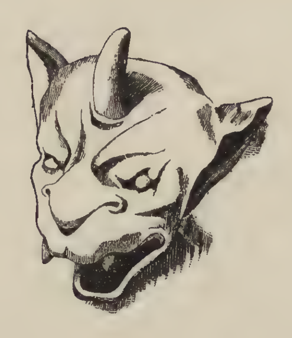
1° Ce grand jubé partageait l'église en deux, et empêchait les paroissiens de s'unir à la célébration des SS. Mystères.

2° Il n'était que de bois et menaçait ruine; il en eut coûté beaucoup à la Fabrique pour le reconstruire.

3° Ce changement ne coûta rien à la Fabrique, et lui permit de louer plus avantageusement les chaises, soit sur le devant du chœur, soit dans ses contours.

Remarque. — Ce qui suit n'était que la récapitulation des sommes dépensées sous MM. Blampignon, Métra et Artaud, je n'ai pas cru devoir le reproduire; ce cahier, si intéressant quant au fond, étant rédigé dans un style traînant et souvent peu correct, que j'ai dû plusieurs fois abréger ou rectifier.





LA POLICE DANS LE IVe ARRONDISSEMENT AU XVIIIe SIÈCLE.

M. de Boislisle publie depuis quelques années « *Les lettres de M. de Marville, Lieutenant-général de Police au Ministre Maurepas* [1] ».

C'est une série de rapports intéressants du chef de la police au ministre.

Nous extrayons du premier volume quelques faits signalés dans cette correspondance et qui se sont passés dans les quartiers composant actuellement le IVe arrondissement pendant les années de 1742 à 1747.

On y voit d'abord de fréquentes visites du chef de la police à des personnages arrêtés et enfermés à la Bastille, puis de nombreux vols et assassinats vulgaires dont nous ne parlerons pas.

Remarquons, en premier lieu, que plusieurs lieutenants de police eurent leur habitation dans le IVe arrondissement. René Hérault, beau-père de M. de Marville, qui exerça cette fonction de 1725 à 1739, habitait l'hôtel Beauvillier, rue Sainte-Avoye (rue du Temple aujourd'hui). Son gendre et successeur, M. de Marville, prit à bail, en 1742, le célèbre hôtel que les d'Aumont possédaient dans la rue de Jouy,

1. Chez Champion. Publications de la *Société de l'Histoire de Paris,* année 1896. 1er volume des lettres de M. de Marville. Le deuxième volume vient de paraître (1903). Le troisième volume est annoncé pour l'année prochaine.

hôtel existant encore et qui est occupé actuellement pai la Pharmacie centrale.

La plupart des notes de police qui composent cette correspondance de M. de Marville sont rédigées naïvement, sans souci de la forme, comme si elles émanaient d'un agent subalterne illettré.

Nous voyons, au début de l'année 1742, cette mention d'une lettre en date du 3 janvier : « On débite des histoires de personnes qu'on prétend avoir été empoisonnées : l'une une fille, sur la paroisse de Saint-Jean, laquelle se portant bien, quatre heures après avoir pris une tasse de café qui lui avait été apportée par un particulier avec lequel elle avait autrefois été assez bien, est morte inopinément, et le particulier n'a pas reparu depuis. On l'a ouverte : on lui a trouvé toutes les parties nobles bonnes, et nuls symptômes de mort, mais le dedans de l'estomac brûlé et cicatrisé. Nous faisons des informations le plus secrètement qu'il est possible. »

Le 10 janvier, il fait grand froid dans Paris. « L'Hôtel-Dieu a encore manqué de brûler cette nuit. Le feu y a pris dans l'atelier des menuisiers... Le secours est venu si à propos, qu'en moins d'une demi-heure on s'en est rendu maître... Il n'y a eu d'autre accident qu'un pompier qui a été blessé à la tête. »

« Nous avons fait hier soir (2 février 1742) au Marché-Neuf (dans la Cité) une capture dans une école de convulsionnaires. Il y a eu onze personnes d'arrêtées, parmi lesquelles il y a un prêtre de Saint-Germain, et M. le Curé de Saint-Germain-le-Vieil est le directeur de cette académie. » L'église Saint-Germain-le-Vieux était à l'emplacement occupé aujourd'hui par la Préfecture de police.

« Avant-hier au soir (8 février), un commis du domaine a reçu un coup d'épée rue du Chantre, et n'a pas voulu dire le nom de celui qui l'avait blessé. »

Du 9 mars : « Je n'entrerai point dans le détail de ce qui s'est passé au sujet du prétendu trésor du Petit-Saint-Antoine (couvent situé entre la rue Saint-Antoine et la rue du Roi de

Sicile et qui servait alors de séminaire)... il ne s'y est rien trouvé. Jamais personne n'a été dupe comme M. de la Châterie, et je doute qu'on puisse trouver un plus grand fripon que l'homme qui lui avait indiqué ce trésor : ne trouvant pas d'argent, il a volé la chandelle des moines ; il a fait pis, car il a trouvé le secret d'introduire chez eux, en présence du sieur Duval, commandant du guet, une fille déguisée en garçon, qui y a passé une partie de la nuit. La conclusion de l'aventure a été que j'ai envoyé l'homme au trésor à Bicêtre, la fille à l'hôpital, et il en coûte sept ou huit louis à M. de la Châterie. Quand j'aurai l'honneur de vous conter toutes les particularités de cette histoire, je suis persuadé que vous vous en divertirez. »

Feu sans conséquence à l'Hôtel-de-Ville le 14 mars.

« On a pendu ce matin, en place de Grève, un voleur de la bande de ceux qui, l'hiver dernier, avaient forcé des boutiques. Il attendait l'exécution à l'Hôtel-de-Ville depuis hier au soir, cinq heures. »

« On a arrêté (le 14 avril) hier au soir, près Saint-Merry, un voleur d'épée. »

« Hier, 19 avril, sur le Pont-au-Change, un fiacre qui allait à toutes jambes (*sic*) a renversé une fille et lui a cassé les deux cuisses ; le cocher n'a pu être arrêté. »

Les journées du 1er et du 2 mai 1742 furent particulièrement fécondes en petits évènements dans les anciennes rues de notre arrondissement. M. de Marville écrit à la date du 2 mai :

« On a arrêté hier, près l'orme Saint-Gervais, un particulier saisi d'un rossignol, qui crochetait la porte d'une cave. Il a été fait le même jour, au cimetière Saint-Jean, un vol avec effraction de hardes et de nippes dans la chambre d'un particulier, et on a aussi arrêté sur le quai Peletier (quai de Gesvres maintenant) un jeune homme qui venait de voler chez un orfèvre un paquet de boutons de manche d'argent.

« La chaîne des galériens est partie hier. Mlle Le Duc

(maîtresse du comte de Clermont), curieuse de voir cette cérémonie, est montée de grand matin dans une calèche à la livrée du comte, attelée de six chevaux, avec un carrosse de suite à la même livrée, attelé pareillement. Dans le cimetière Saint-Jean, il y a eu un embarras ; le carrosse de suite a été accroché violemment par une charrette, le postillon a été désarçonné. Cela a fait arrêter les équipages, et la populace disait hautement : Voilà la maîtresse de Monsieur l'abbé ! »

« Ce matin, dans la rue Saint-Antoine, un carrosse dont on ne connaît point le maître, et que, par la vitesse dont il allait, il n'a pas été possible d'arrêter, a passé sur le corps d'un enfant de sept à huit ans, qui en a été blessé fort dangereusement ; on espère cependant qu'il n'en mourra pas. »

Du 21 mai 1742 : « On a conduit avant-hier en prison un cocher de remise insolent qui avait cassé la glace de M. Frécot, conseiller au Grand Conseil, demeurant rue Neuve-Saint-Merry. »

« Claude-Barthélemy de Bonnefons, receveur général des domaines de Bretagne a été assassiné dans la rue le 17 juin 1742 et inhumé à Saint-Gervais. »

« Il en est arrivé hier (18 juin) une fort triste dans la rue Saint-Martin. Un particulier, nommé M. Ango, venant de Versailles à Paris dans un pot-de-chambre (voiture de louage fort incommode), le cocher lui ayant demandé pour boire, il lui a donné six sols : ce qui ne l'a pas satisfait et l'a engagé à lui dire quelques injures. Un soldat des petits corps, qui sortait plein de vin d'un cabaret, s'est joint à ce cocher. Le sieur Ango l'a envoyé promener ; le soldat a mis l'épée à la main, le sieur Ango en a fait autant, et ils se sont portés chacun deux coups d'épée, dont ils sont morts presque au même instant. »

De juin à août 1742, rien de saillant dans nos quartiers, un petit feu rue Contrescarpe, une arrestation rue Beaubourg, une noyade au Port-Saint-Paul gauchement décrite :

« On a trouvé (le 25 août 1742) dans la rivière, près le *port Saint-Paul*, le cadavre d'un particulier paroissant âgé

de 70 ans, et qu'il y avait grande apparence qu'on l'avait assassiné avant de le jeter à l'eau, lui ayant trouvé plusieurs blessures à la tête. »

Le 6 octobre 1742 deux hommes sont assassinés, on en porte « un à la *Morgue* ». On arrête ce même jour un voleur rue Neuve-Saint-Paul, un autre rue Saint-Martin qui avait été plusieurs fois en prison et « appliqué au carcan ».

Malgré les efforts de la police, certains vols sont constatés sans que les voleurs aient été retrouvés. M. de Marville écrit avec désappointement le 8 novembre : « On a aussi volé dans l'*Ile Saint-Louis*, le linge et les effets de la femme d'un laquais. Le vol a été fait avec effraction, et les voleurs, *non plus que ceux de la précédente aventure*, n'ont point été arrêtés ! »

Son désappointement a dû augmenter deux jours après, lorsqu'il écrivait : « On a volé dans la maison d'un particulier, *rue Saint-Louis*, du linge et autres nippes pour environ trois cents livres. »

Une ordonnance de police du 9 novembre 1742 défend à tout marchand ou bourgeois, notamment dans la *rue de la Tannerie* et aux environs de la *Grève*, de faire aucun amas ni magasin de charbons, par crainte des incendies.

Sentence de police, du 23 novembre, condamnant à cinq cents livres d'amende un marchand de vin de la *rue de la Vannerie*, chez lequel des peintres et des brocanteurs apportaient des tableaux et autres marchandises, et faisant défense à tous marchands de vin, cabaretiers, etc., de souffrir chez eux de pareilles assemblées.

Le 1er décembre 1742 on arrête dans l'Hôtel-Dieu une femme qui y volait du linge, — il y a d'autres arrestations le même jour. Le lieutenant de police, dans son rapport sur ces faits à M. Maurepas, ajoute : « Nos voleurs seront jugés mardi au Parlement et, à ce que l'on compte, exécutés le lendemain — ». C'était de la justice bien expéditive.

M. de Marville dit le 4 décembre : « Enfin le Parlement a jugé nos assommeurs ! La sentence a été confirmée, et l'exé-

cution renvoyée aux officiers du Châtelet. Il est bien à désirer que les condamnés fassent, par leur testament de mort, les déclarations qu'on en attend, car sûrement toute la clique n'est pas prise. Vous en pouvez juger par l'accident (*sic*) arrivé samedi au soir à un secrétaire de M. de Grunberghen (Albert de Luynes, prince de) qui, au coin de la rue des Rosiers, a reçu un coup de bâton sur la tête, dont il a été grièvement blessé. »

Le lendemain, 5 décembre 1742, le lieutenant de police rend compte du supplice de la question infligé à deux accusés exposés ensuite en place de Grève. Il dit : « Roussel et Raffiat ont soutenu ce matin, l'un la question à l'eau et l'autre celle des brodequins, sans vouloir rien avouer ; ils ont été remis ensuite entre les mains de leurs confesseurs, qui ont si bien fait, qu'ils les ont déterminés à donner à la justice les éclaircissements qui pouvaient dépendre d'eux. En conséquence, ils ont fait quelques déclarations au Châtelet, et comme on a trouvé que cela languissait, on les a conduit à la Grève. Ils ont demandé à monter à l'Hôtel-de-Ville, et, depuis qu'ils y sont, ils ont chargé divers complices. On prétend qu'au train que cela prend, la conversation pourra être longue, et sûrement les juges n'auront point de regret de leurs peines. Malgré le froid qu'il fait, et qui est cuisant, il y a un monde énorme à la Grève ».

Et plus loin : « Roussel et Raffiat ont enfin été exécutés. Roussel a expiré sur la roue après y être resté trois heures et demie. Quand à Raffiat, comme on allait le lier sur la roue, il a expiré. »

Les lettres de M. de Marville manquent pour les années 1743 et 1744. On peut cueillir quelques notes ayant trait à nos quartiers, dans les réponses du ministre, M. de Maurepas, à M. de Marville. Une lettre du 10 octobre 1743 est à citer : « Les religieux Carmes Billettes demandent au Roi de faire construire une nouvelle église dans un emplacement différent de celui où est celle qui leur a été permis, en l'année 1727, de faire réédifier. Quoiqu'ils aient obtenu la permission de

M. l'archevêque de Paris, et qu'il paraisse, par les certificats qu'ils produisent, que la sûreté publique exige cette réédification, je vous prie cependant de voir par vous-même s'il est véritablement nécessaire de reconstruire cette église, si le lieu où on se propose de la placer ne gênera pas la voie publique, et si la maison est en état de supporter cette dépense sans secours extraordinaire. »

D'après une note de M. Boislisle, les Carmes réformés de l'observance de Rennes s'étaient établis, en 1632, dans l'ancien couvent des Billettes, entre la rue de la Verrerie et la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie « en face de l'église de ce nom. »

M. de Maurepas récrit à ce sujet à M. de Marville le 22 octobre : « Vos réflexions sur la demande des Carmes Billettes sont très justes. Il n'y a rien à précipiter à cet égard, et il faut constater de quelle dépense est l'entreprise et voir clairement quels sont les moyens de l'exécuter. Rien n'est plus sujet à caution que les projets d'un architecte et les ressources des moines. Je n'ai vu non plus que des plans informes de cette église, et il est nécessaire d'en voir de détaillés qui ne laissent pas lieu à des changements arbitraires qui augmenteraient de beaucoup cet objet. »

Selon Cocheris, c'est seulement en 1757 que les religieux firent construire l'église qui est maintenant un temple protestant.

Comme on le voit, les lettres de M. de Maurepas sont écrites dans un langage plus clair et dans un style plus correct que celles de M. de Marville.

Dans une lettre du 15 novembre 1743, M. de Maurepas se plaint de l'attitude du « nommé Didot, marchand libraire » qui vend les *œuvres de Voltaire* malgré les défenses, contraventions pour lesquelles il avait déjà été mis en prison et le menace de faire fermer sa boutique.

François Didot, premier auteur de la célèbre dynastie de libraires, avait créé sa première maison d'imprimeur-éditeur rue Pavie (note de M. de Boislisle).

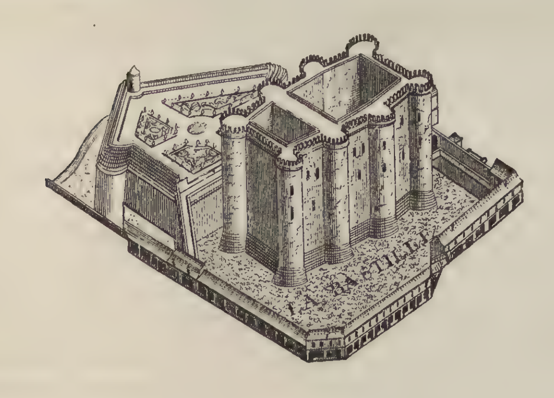
Louis Racine fils avait composé une pièce de vers sur la convalescence du Roi, M. de Marville la fit imprimer et distribuer à l'Hôtel-de-Ville à l'occasion du feu d'artifice tiré sur la place de Grève (septembre 1743).

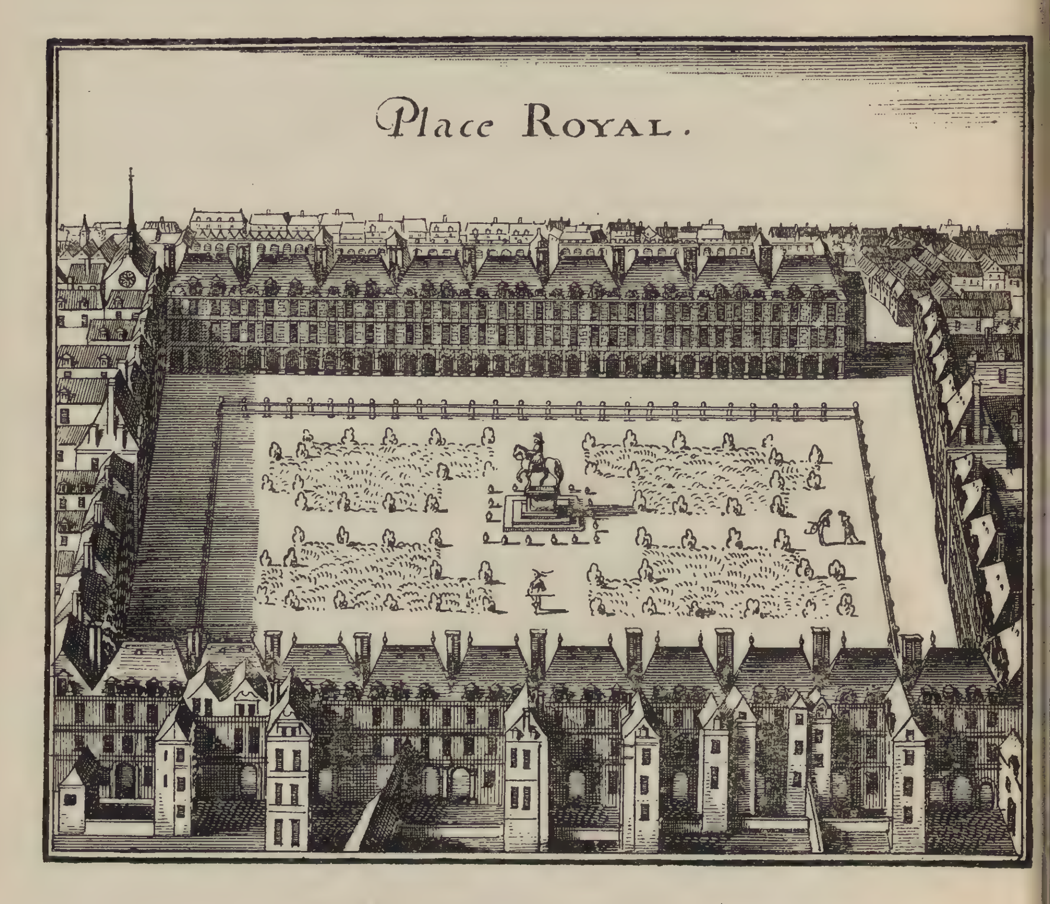
En octobre 1744, sur l'ordre du Roi, on rélègue à cinquante lieues de Paris un sieur Dupinay, logeant rue Payenne, au Marais, vis-à-vis un charron.

En l'année 1744, de nombreuses exécutions eurent lieu en place de Grève. Le Parlement, en février-mars, condamna à être pendus et étranglés en place de Grève, simplement pour complicité de vols par recels d'effets volés, quatre complices de Raffiat, dont deux femmes. Un autre arrêt du Parlement (22 mai 1744) condamna à trois jours de carcan en place de Grève, à la marque et à trois ans de galères, le nommé Jean Delaune, dit *La Joye*, soldat au régiment de Noailles, pour s'être travesti et avoir voulu engager des recrues de force, le sabre à la main, dans les rues de Paris, « à une heure indue ».

Les années suivantes fournissent des faits également intéressants, qui feront l'objet d'un prochain article.

Georges HARTMANN.





POUR LA PLACE ROYALE

Ceux qui, comme moi, ont une vénération intransigeante et têtue pour les vieux monuments, n'ont pas lu, sans quelque stupeur, le projet dont est menacée la place Royale.

Il est de M. Paul Meurice et consiste à y ériger les statues des plus illustres écrivains de notre époque, contemporains de Victor Hugo. L'idée est déjà baptisée et s'appelle *« le Panthéon des gloires littéraires du XIXe siècle »*.

Assurément, tout le monde respecte et salue la pieuse amitié de M. Paul Meurice pour l'immortel auteur des *Misérables*. Tout le monde admire le parti heureux qu'il a su tirer, d'accord

avec la ville de Paris, de la maison du grand poète transformée en musée, grâce à ses collections. Toujours on applaudira aux remaniements qu'il voudra bien y apporter, sachant qu'un peu plus de relief, s'il est possible, en rejaillira sur la grande figure qui éclaire le seuil du vieux logis. Mais pourtant, quand cette amitié, voulant s'affirmer davantage, risquera de dénaturer, de fausser l'aspect d'un des coins les plus vénérés de Paris, on ne contestera à personne, je l'espère, le droit de protester.

Qu'on le veuille ou non, la place Royale est un décor définitif et complet ne pouvant supporter ni retouche ni adjonction d'aucune sorte. Les derniers attouchements stupides des hommes furent le remplacement des grilles de Louis XIV par celles de Louis-Philippe, qui y sont encore aujourd'hui, ainsi que l'édification des fontaines ridicules et du malencontreux kiosque à musique. Cela doit suffire et il serait criminel de pousser plus loin ces fantaisies.

Je vois bien, sans doute, dans les figures peuplant le *Campo-Santo* rêvé par M. Paul Meurice, comme une garde d'honneur en marbre et en bronze veillant, sentinelles glorieuses, à la porte du maître; mais je vois aussi le piteux effet que feront, au milieu des hauts pavillons rouges de Claude de Châtillon, ces longues redingotes, ces pantalons à sous-pieds, ces toupets 1830 que portaient Vigny, Lamartine, Châteaubriand et ceux que l'on y veut dresser.

L'antique place Royale n'appartient pas au temps présent. Elle est, de par son aspect ancestral, le symbole intangible du passé de Paris et si des ombres y reviennent quelquefois, sans y séjourner — à l'encontre de ce que souhaite M. Paul Meurice — ce sont celles des humains qui l'illustrèrent jadis et qui s'appelaient Sully, Bussy d'Amboise, Montmorency-Boutteville, des Chapelles, Rabutin-Chantal, Mme de Sévigné, Henry de Lorraine, Coligny, les Rohan, les Guéménée, les Richelieu, les Vilquier, les de Chaulnes, les Nicolaï, les d'Aumont et tant d'autres. Et les Précieuses, dont elle fut le quartier général, avec Ninon et Mlle de Scudéry ; et le Parlement après la Noblesse, et la Finance après le Parlement! Ceux-là seuls y ont droit de cité qui construisirent un tel ensemble, y habitèrent et y moururent.

Voit-on la figure que ferait le mélancolique Louis XIII au milieu de ce parterre d'hommes illustres auxquels, du haut de son cheval, il aurait l'air de commander une manœuvre. Car c'est d'une véri-

table légion qu'il est question de peupler *la Place* et le plan nous annonce, pour commencer : A. Dumas, Vigny, Balzac, Lamartine, Châteaubriand, Michelet, V. Hugo, G. Sand, Musset. Ensuite viendront (j'allais dire à la file indienne) : Flaubert, Gérard de Nerval, Lamennais, Mérimée, Théophile Gautier, Stendhal et Eugène Suë.

En supputant tous les écrivains illustres qu'a produit le XIXe siècle, on arrivera certainement à doter l'endroit d'une statue par chaque mètre carré. Que si, un jour, l'espace venait à manquer, on aurait la ressource de faire comme l'Hôtel-de-Ville pour ses chevaliers bannerets, c'est-à-dire d'en planter sur les toits, en guise d'épis de faîte.

Non pas, pourtant, que je sois hostile au projet de M. Paul Meurice, consistant à honorer les maîtres incontestés de la littérature contemporaine. J'y applaudis, au contraire, des deux mains, seulement je la repousse pour la place Royale.

Pourquoi veut-il encadrer une idée neuve dans un cadre trop vieux pour elle ? Ne voit-il pas que l'exiguité du lieu ridiculisera ses statues qui, forcément, se toucheront du coude et feront croire aux étrangers que là est maintenant un cimetière.

Ce qu'il faut à la généreuse idée de M. Paul Meurice pour se développer, ce sont les grands espaces libres, ou bientôt libres, de l'Ouest parisien. Là-bas, dans ce Paris de demain, tout est permis à l'imagination la plus inventive ; nulle entrave, nul vieux monument sur le chemin de l'architecte hardi. C'est là, dans ces vastes emplacements, au milieu des arbres, des fleurs et des gazons, qu'il pourra créer de toute pièce, *le jardin des Lettres*, *la place des Arts*, *l'avenue des Sciences !*

Pour la place Royale, je lui demande respectueusement de nous la laisser.

Victor Hugo, vivant, le lui conseillerait, j'en suis convaincu ; et aussi les grands écrivains qu'il y veut mettre. Elle est un de ces rares souvenirs du passé qu'il est généreux et filial de dispenser du maquillage de la vie courante et qu'il faut laisser dans leur mélancolique solitude.

Qui songerait à peupler de statues le béguinage de Bruges ?

Dites-vous, Monsieur Paul Meurice, que la place Royale est le béguinage des dévôts du Vieux-Paris et faites-lui grâce de votre idée.

Lucien LAMBEAU.



A TRAVERS LE IVe ARRONDISSEMENT

L'hôtel Lambert en vente.

Le plus célèbre de tous les hôtels parisiens, situé dans notre arrondissement, l'*Hôtel Lambert*, va être mis en vente.

L'hôtel, construit au commencement du règne de Louis XIV, par le président Lambert de Thorigny, sur les plans de Leven, se compose surtout de deux ailes en équerre ; dans l'une triomphe le génie de Lebrun, qui a décoré magistralement la galerie d'une magnifique peinture, les *Noces d'Hercule avec Hébé, déesse de la Jeunesse*. Dans l'autre aile on admire Lesueur, peintre délicat, dont on porta au Louvre les panneaux qui décoraient deux pièces dont l'ornementation est encore délicieuse ; le cabinet de l'Amour, le

cabinet d'Apollon et des Muses. Ces tableaux furent achetés, dit le « Mercure de France », en 1776, afin « d'offrir aux artistes de grands modèles ».

Au-dessus de ces exquis boudoirs on trouve la chambre de Voltaire, qui habita longtemps l'hôtel au temps de Mme du Châtelet et qui disait d'elle

Son esprit est très philosophe
Mais son cœur aime les pompons.

Cette chambre servit jadis de salle de bains, et la voûte délicate due à Lesueur représente des sujets mythologiques en rapport avec la destination de la pièce : *Triomphe de Neptune,* etc. J.-J. Rousseau habita aussi l'hôtel et s'y permit certaine « sottise », vite réprimée par Mme Dupin, fille de Samuel Bernard. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur sous l'Empire, y eut sa résidence. Enfin, en 1842, le prince Adam Czartoryski, le vaillant lutteur pour l'indépendance de son pays, fit de l'édifice la capitale de la Pologne française.

Ceux de nos confrères désireux de le visiter voudront bien se faire inscrire à *la Cité.*

En attendant que La Cité *publie un travail complet sur l'hôtel Lambert, nous publions un article d'un de nos adhérents, M. A. Dardy, et une communication de M. L'Esprit.*

L'hôtel Lambert

Au Prince W. Czartoryski.

Vous souvient-il du soir, où nous nous rencontrâmes au même dîner, et où, bien qu'à chaque bout d'une grande table, nous restâmes en communion d'idées pendant toute une longue conversation? Ce soir là, à travers la fumée blonde des cigarettes d'Orient, il m'a semblé voir vivre dans un rêve les silhouettes anciennes de tous ceux que l'hôtel Lambert, avant d'être votre propriété abrita sous son toit. Et c'est tout un flot d'histoire et d'images pittoresques et costumées, qui me reviennent à l'esprit en écrivant ces notes brèves ; c'est tout un antique et frais pays.

L'île Saint-Louis, que traverse aujourd'hui en longueur, et de l'est à l'ouest la rue Saint-Louis, était sous Louis XIII un vaste

pâturage, et se composait de l'île aux Vaches et de l'île Notre-Dame. Ce n'est guère que vers 1614 que les deux îles furent réunies, que les pâturages disparurent et qu'on arma de quais formidables les rampes de verdure, qui égayaient cet endroit charmant d'ombre et de repos.

Quand les quais et les ponts furent placés on y traça des rues.

Vers 1647, l'île était complètement bâtie.

Louis XIV en confia la plupart des constructions à son premier architecte Louis Levau lequel enrichit particulièrement l'île de deux œuvres remarquables : l'église Saint-Louis et l'hôtel Lambert pour le président Lambert de Thorigny. Personnellement j'affectionne l'hôtel Lambert, peut être à cause des belles figures qui s'y rattachent, mais aussi à cause de sa situation unique à l'entrée de la rue Saint-Louis et dominant la haute Seine.

Lambert de Thorigny était un homme extrêmement intelligent, très artiste, et chose rare pour son temps, très amoureux de son chez lui qu'il entendait régler à sa guise et suivant son goût; et le président Lambert de Thorigny avait beaucoup de goût. Aussi admirons-nous aujourd'hui le faste intelligent qu'il déploya dans l'entreprise de cette belle demeure où Levau le servit si bien.

De l'hôtel qu'il fit construire, le président Lambert en parle mieux que personne dans une lettre à Frédéric : « C'est un hôtel bâti par un des plus grands architectes de France et peint par Le Brun et Lesueur. C'est une maison faite pour un souverain qui serait philosophe. Elle est heureusement dans un quartier de Paris qui est éloigné de tout, ce qui fait qu'on a pour deux cent mille francs ce qui a coûté deux millions à bâtir et à orner.»

Levau était né en 1612, c'est-à-dire qu'à l'époque qui nous occupe il avait une cinquantaine d'années environ, n'en était pas à sa première construction. Directeur des bâtiments de Louis XIV il avait construit, en 1653, le château de Vaux pour le surintendant Fouquet, puis celui du Raincy qui fut démoli pendant la Révolution. En 1655, il donna les dessins de la chapelle de la Vierge à Saint-Sulpice puis il se lança dans les hôtels.

Il fit l'hôtel Lambert, ceux de Pons, Colbert, Lyonne.

Entre temps, le Roi fit ajouter aux Tuileries les pavillons de Flore et de Marsan en 1664, augmenter d'un attique et d'un dôme carré le pavillon du centre et fournir les dessins de l'Institut de France.

Malheureusement si Levau était doué d'imagination et si ses conceptions avaient de la grandeur, il manquait d'élégance et était trop souvent lourd ; faut-il ajouter aussi qu'il n'était pas courtisan.

Louis XIV au milieu des fêtes se laissait influencer par les conseillers de sa cour; Levau encore jeune pour un artiste ne tarda pas à tomber en disgrâce. Saluons son passage, il a laissé des œuvres remarquables. Particulièrement dans le cadre qu'il a fait à tous les artistes qui ont contribué à la décoration de l'hôtel Lambert, il s'est surpassé. Ces artistes furent assez nombreux; c'est-à-dire, quand on a appris à connaître la largesse et l'esprit du président de Thorigny que les richesses dont on orna sa demeure furent innombrables.

Le sculpteur Van-Obstal y déploya tout son art, et les peintres Lesueur, Le Brun, François Perrier (pour ne citer que les principaux) y créèrent de toutes pièces des chefs-d'œuvre.

Malheureusement, bien que la palette du grand Delacroix ait cherché à réparer du temps l'irréparable outrage, il ne reste de Lesueur que des grisailles et la décoration de l'appartement de bains placé dans l'attique. Ce fut également Lesueur qui décora le salon de l'Amour et le cabinet des Muses. Les 13 tableaux qui composaient cet ensemble furent vendus en 1776 par le propriétaire au roi Louis XVI pour sa collection particulière et figurent actuellement au Musée du Louvre sous les numéros 551 à 563.

Lesueur était un classique ; il avait trop vu peindre Poussin et trop admiré ses œuvres pour ne pas avoir pris de lui le goût des œuvres classiques.

Le Brun travaillait à l'hôtel Lambert à côté de Lesueur, et tandis que Lesueur peignait le salon des Muses, Le Brun peignait la Galerie.

Entre ces deux hommes s'était élevé déjà une rivalité et une jalousie dangereuses, elles ne firent là que s'augmenter. C'est Le Brun qui semble l'emporter par son talent. Il est bien théâtral dans ses compositions, son dessin est quelquefois mou, rond, lourd, mais il a toujours de la grandeur. C'est à lui, à ses sollicitations qu'est due l'Ecole des Beaux-Arts à Rome.

Quant à François Perrier, qui fut peintre et graveur en même temps, son imagination est fine, mais son dessin est incorrect.

Après le président de Thorigny, ce fut Voltaire qui habita

l'hôtel Lambert, il y transporta ses pénates suivi de son Emilie, Madame du Chatelet. Il venait de la retraite paisible que cette dernière lui avait offerte en Champagne, il venait de Cirey où il accomplit vraiment la période la plus philosophique de sa carrière.

Le séjour de Paris lui manquait, c'est pour se réconcilier avec lui et entrer à l'Académie qu'il revint à Paris en 1743 et habita l'hôtel Lambert. Il installa son cabinet, dans le salon charmant où Lesueur peignit le tableau d'Apollon et des Muses.

Mais Voltaire devait quitter Paris de nouveau pour aller à Ferney, étape qui cette fois devait marquer l'époque de sa puissance, ses excès et ses services rendus au pays. Il ne devait revenir à Paris que pour mourir en 1778, chez le marquis de Villette, sur le quai qui porte aujourd'hui son nom.

Après Voltaire, les financiers Dupin et Delahaye habitèrent l'hôtel du président de Thorigny, puis sous l'Empire ce fut M. de Montalivet; enfin, sous la Restauration, l'hôtel devint tout simplement magasin de lits militaires. Ce ne fut que lorsque la princesse Czartoryska en fit l'acquisition qu'il fut arraché à cette situation indigne.

J'ai revu hier l'hôtel jadis construit pour le président Lambert de Thorigny, sa silhouette fière et hautaine m'a encore frappé plus que d'habitude.

En pensant aux personnages qui s'y sont abrités et aux chefs-d'œuvre qui s'y sont élaborés, je me suis découvert en passant devant sa grande porte et son petit guichet.

Albert Dardy, architecte.

ECHOS D'AUTREFOIS

Le premier bal de la princesse Czartoriska à l'Hôtel Lambert le 30 janvier 1844.

Extrait du Courrier de Paris du journal " L'Illustration " du samedi 3 février 1844.

Tout Paris a dansé au bal de madame la princesse Czartoriska ; les vieux échos de l'île Saint-Louis ont tressailli de surprise au bruit de la danse animée, de ces élégants équipages qui faisaient jaillir l'éclair des noirs pavés du quai d'Anjou, ordinairement silencieux et solitaire. C'est l'hôtel Lambert qui a servi de

théâtre à cette fête splendide, l'hôtel Lambert, échappé comme par miracle au prosaïsme de notre époque, à la férocité de la bande noire et des marchands de terrain. Il y a un an à peine, ce précieux monument de l'art de Lesueur, de Lebrun et de Louis Le Vau était livré, par affiche, au caprice du plus offrant et dernier enchérisseur; le premier butor venu, pourvu qu'il emportât l'enchère, pouvait acheter le droit d'élever une boutique, un magasin, une forge, un chantier sur les ruines de cette élégante architecture, à la place d'Hébé, de Cérès, de Flore, d'Apollon, de Vénus, de l'Amour et des Muses, hôtes poétiques que la palette du peintre et le ciseau du sculpteur avaient attachés aux voûtes et aux murailles comme autant de dieux protecteurs. — Madame la princesse Czartoriska a sauvé de cet outrage la mémoire de Lesueur et de Lebrun; elle a épargné à la mythologie l'insulte qui la menaçait, à la barbe de Jupiter.

Aujourd'hui, non seulement l'hôtel Lambert échappe à sa ruine, mais, grâce à une louable munificence et à un goût délicat, l'art contemporain s'est empressé de rendre la vie à l'art du dix-septième siècle; un jeune architecte plein de mérite, M. Lincelle, est le dieu de cette restauration; il a redressé les murs, il a ranimé les dorures, il a restitué aux ornements leur forme et leur saillie, aux peintures leur vivacité et leur couleur : tout est jeune maintenant dans cet hôtel tout à l'heure si vieux, si délabré, qu'on semblait vouloir le jeter aux passants comme une défroque en lambeaux et une guenille. Daphné, Phaéton, Diane, Cupidon, Jupiter, les Muses et Mercure ont retrouvé leur beauté et leur sourire ; et si Lesueur, si Lebrun, sortant de la tombe, pouvaient revenir visiter l'hôtel Lambert, ils se croiraient encore dans leur bon temps.

Pour ce bal de mardi, l'hôtel Lambert s'était paré de toutes ses splendeurs, et jetait de tous côtés le feu de ses lustres et de ses milles bougies : à le contempler éclatant de lumières et illuminant l'extrémité de cette île morne et sévère ; à entendre les vives harmonies qui retentissaient sous ses voûtes, dans le bruissement de la valse, et, se glissant au dehors, allaient au loin mourir dans l'espace, sur les flots de la Seine, on aurait cru voir le séjour de quelque aimable déesse ou de quelque bon génie de la nuit, un palais fantastique habité par le plaisir.

Le plus vif et le plus charmant de la fête a eu lieu dans la

grande galerie dite galerie de Charles Lebrun. L'illustre peintre y avait représenté le mariage d'Hercule et d'Hébé; Bacchus, Pan, Cybèle, Flore, Minerve, Junon étaient les principaux témoins de la noce. Ces peintures, parfaitement restaurées, sont du plus charmant effet.

Parmi les belles valseuses, on a distingué madame la baronne B...., qu'on aurait prise pour Erigone.

(Communiqué par A. M. L'Esprit).

Le sinistre de la rue Aubriot.

Un incendie qui aurait pu avoir les plus graves conséquences à cause d'un dépôt voisin de matières inflammables et dangereuses, a éclaté le 23 février dans un immeuble plus que séculaire de la rue Aubriot, au numéro 3.

La rue Aubriot est une des plus vieilles de Paris, elle était déjà bordée de constructions en 1350. En 1267, elle portait le nom de rue Pierre d'Estampes, un de ses habitants. Une partie s'appela ensuite rue du Puits, l'autre partie s'appelait rue des Singes. Ce nom provenait de ces maisons, assez communes à Paris, dont le poteau cornier représentait des singes escaladant un arbre. Ce n'est que depuis 50 ans qu'elle porte le nom du prévôt, fondateur de la Bastille.



Les inondations de la Seine.

La crue de la Seine a atteint son maximun le 26 février, 3m70 au-dessus de la cote normale. Mais aujourd'hui les crues de la Seine, grâce à l'exhaussement continu du sol parisien, à l'établissement de quais insubmersibles, ne peuvent être bien dangereuses.

Il n'en était pas ainsi autrefois et les vieux chroniqueurs nous apportent le récit des inondations de la rivière, qui portaient dans Paris la mort et la ruine.

En 1206, les ponts de la Cité, sont emportés avec les maisons construites par dessus et les habitants qui y logeaient.

En 1426, le soir du jour de la Saint-Jean, la Seine déborda si subitement qu'elle éteignit le feu allumé sur la place de Grève. On fut obligé d'emporter promptement le bois et les bûches au-delà de la Croix. En 1427, des pluies continuelles firent déborder la rivière, les eaux couvrirent l'île St-Louis et l'île Louviers. Les rues de la Mortellerie et de la Vannerie étaient inondées jusqu'au premier étage.

On processionna fort, on promena les châsses de sainte Geneviève et, en souvenir, on érigea sur le quai un pilier portant une image de la Vierge et sur lequel fut gravée cette inscription :

Mille quatre cent quatre-vingt-treize,
Le septième jour de janvier,
Seyne fut ici à son aise,
Battant le siège du pilier.

Les mémoires de Dubuisson-Aubenay, nous donnent le récit des fortes crues de la Seine pendant la Fronde :

Janvier 1649.

L'inondation de la rivière continue, refluant dans les fossés de la ville, et d'eux dans les égouts des rues ; en sorte que celle du Parc-Royal, la vieille rue du Temple, jusqu'aux Blancs-Manteaux, celle de Saint-Antoine, au carrefour Saint-Paul, ne se passent qu'à planches et bateaux.

La vieille et la neuve Saint-Paul, celle des Lions et le bas de celles de Beautreillis et des Célestins, avec tout le quai et place desdits Célestins et Arsenal, sont couvertes de l'eau, partie regorgeant de l'égout des Célestins, mais beaucoup plus refluée et débordée de l'Abreuvoir Saint-Paul. En sorte que toute cette suite de maisons qui sont depuis le haut dudit abreuvoir et rue Saint-Paul jusqu'à ladite rue des Célestins, sont assiégées et isolées dans l'eau de toutes parts.

En la place Maubert, l'eau est jusqu'au premier étage des maisons. Le vieux pont de bois de la Tournelle couvert d'eau ; les jardins du terrain de l'archevêché, cloître et porte Saint-Landry, remplis d'eau, le pont des Tuilleries démembré de plusieurs piles de bois et arches emportées; les chantiers de bois, rangés des deux côtés de la rivière, au-dessus de la ville, hors les portes Saint-Antoine et de Saint-Bernard et au-dessous de la ville, à la Grenouillère, ont été emportés par l'eau.

Dans l'île Notre-Dame on ne passe ni l'on aborde les ponts que par bateaux.

Janvier 1651.

Inondation de la rivière, qui s'est accrue jusques à dimanche midi 22 et a été deux pieds plus haut qu'en l'an 1649 ; tous les égouts de la ville regorgeant dans les rues où l'on n'a pu aller que par bateaux.

Tout le bas de l'île Notre-Dame tout noyé jusques à la rue Poulletier, les bateaux passant par-dessus le parapet et appuis des deux quais ; l'Arsenal, la place devant le quai et rue Saint-Paul, celui de Saint-Gervais et rue de la Mortellerie et de la Grève, jusques au bas de la rue de la Coutellerie, la vallée de Misère et partie du quai de la Mégisserie, celui des Augustins et hôtel de Nevers, tous inondés et non accessibles qu'avec bateaux; comme aussi celui de la Tournelle, jusques au faubourg Saint-Victor, le jardin Royal et toute la campagne interjacente à la Seine. Tous les chantiers de bois emportés et de même vers et dans le faubourg Saint-Antoine, marais de Bas-Froid et dehors du Temple ; les fossés de la ville comblés et regorgeants dans icelle par les égouts des rues, comme dit est. Les caves des maisons pleines.

Depuis cette époque, grâce à l'établissement des quais, les inondations de la Seine n'eurent, dans la traversée de Paris, aucune conséquence désastreuse.

Une maison de la rue Quincampoix.

On vient de démolir, au coin des rues Quincampoix et des Lombards, une vieille masure où il y eut longtemps un atelier de lavage de laines et de matelas.

La partie de la rue comprise entre la rue des Lombards et la rue Aubry-le-Boucher s'appelait au moyen âge la rue de la *Vieille Corroierie*. Les corroyeurs y avaient installé là, à cause de sa proximité des grandes boucheries parisiennes, leur odorante industrie. Au seizième siècle, elle prit de l'enseigne d'un cabaret, quand les corroyeurs l'eurent délaissée, le nom de rue des *Cinq-Diamants*. C'est une des rues les plus petites et les plus fétides du Vieux-Paris : « C'est, dit Lemontey, un défilé obscur de quatre-cent-cinquante pas de long sur cinq de large, bordé par quatre-vingt-dix maisons d'une structure commune et dont le soleil n'éclaire jamais que les étages les plus élevés ; tel fut l'ignoble carrousel où se célébrèrent les fêtes du système de Law. »

Cette rue fut le berceau de la communauté de ce corps de métier et ses anciens portaient la châsse de saint Merri dans les processions.

La maison démolie, qui datait du XVIe siècle, portait, à la fin de la Régence, la lanterne rouge du commissaire de police du Châtelet, Dumesnil ; Gamard y tenait cabaret et hôtellerie.

Les droguistes, les épiciers, remplacèrent, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les *correieurs* du moyen âge, et les *grippe-sous* de la banque de Law ; cependant, celle-ci avait laissé dans son sillage quelques tripots.

Le poète Arvers.

La Cité ne peut qu'applaudir à l'initiative prise par M. Monval, le distingué archiviste de la maison de Molière, qui a demandé qu'une plaque commémorative soit apposée, en l'île Saint-Louis, sur la maison — 1, rue Budé, anciennement : rue Guillaume — où naquit, le 23 juillet 1806, le poète Félix Arvers.

On sait qu'Arvers est l'auteur de ce fameux sonnet qui a fait plus dans le monde « qu'un long poème », et qui constitue presque son seul bagage littéraire.

Nous le rééditons à l'usage de ceux de nos lecteurs qui auraient pu l'oublier :

Mon âme a son secret, mon cœur a son mystère,
Un amour éternel en un moment conçu ;
Le mal est sans espoir, aussi j'ai dû le taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Hélas! j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés, et pourtant solitaire ;
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps sur la terre
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour elle, quoique Dieu l'ai faite douce et tendre,
Elle ira son chemin, distraite et sans entendre
Le murmure d'amour élevé sous ses pas.

A l'austère devoir, pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'elle :
— Quelle est donc cette femme? — et ne comprendra pas.

Cours sur la Bibliographie de l'Histoire de Paris.

M. Marcel Poëte, archiviste paléographe, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de la ville de Paris, fait à la Bibliothèque, rue de Sévigné, le mercredi à 4 heures 1/2 du soir, un cours public sur la *Bibliographie et les sources de l'Histoire de Paris*.

Bourdaloue.

La *Cité* avait posé dans un de ses derniers numéros ce très petit problème historique :

Bourdaloue habita longtemps notre arrondissement, dans la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine. Quel rapport peut avoir avec le célèbre jésuite, le petit meuble intime qui en porte le nom ?

Nous avons reçu plusieurs réponses :

Rien de plus respectable. L'orateur sacré est éloquent, attachant mais long. On ne peut se lasser de l'écouter.

Or la nature est tyrannique !

Les dames, en tous cas, avaient jugé prudent d'apporter avec elles au sermon, un vase profane de la forme que l'on sait. Elles en usaient habilement déposant le tout sous la chaise aux bons soins de la chaisière avertie.

Les porcelaines de la Chine nouvellement importées, les sauciers notamment avaient été une révélation.

Il y en eut d'exécutées en cristal de roche, en Sèvres, on en commanda en Chine.

C'était un présent du dernier goût. Celles-ci n'allèrent peut-être pas toutes au sermon. CH. SIN.

Le vertugadin, mis de côté pendant cent ans, reparut vers 1718 ou 1719, sous le nom de panier. Ce fut un *tolle* général, mais les femmes tinrent bon et la mode s'établit. Le clergé s'en émut, il attaqua cet ennemi nouveau, cet engin du diable, par la parole, par la plume, même par la confession, rien ne put y faire. L'oratorien Duguet se fit remarquer, à ce propos, par des publications fameuses.

Pierre Le Loyer, sieur de La Brosse, poète écrivain de cette époque, publie certains épigrammes à ce sujet par trop scabreux, et que la pudeur bien connue de nos lecteurs nous empêche d'insérer.

Cet ajustement féminin prit aussi les noms suivants : L'*innocente*, la *culbute*, le *mousquetaire*, le *boute-en-train*, les *tâtez-y*, la *jardinière*, le *laisse-tout-faire*, l'*effrontée*, les *prétintailles*, les *falbalas*, etc.

L'oratorien Duguet, le jésuite Bourdaloue, par leurs écrits, par leurs discours, fulminaient contre les modes féminines de l'époque.

Les Jansénistes, en haine des Oratoriens et des Jésuites, avaient autorisé l'usage des paniers, à condition qu'ils ne fussent pas trop grands.

Il n'y a pas de petits moyens pour les controversistes, quand il s'agit de gagner une partie, les Jansénistes marquèrent un point, et les petits paniers prévalurent dans les salons, où ils prirent dès lors le nom de leurs dévots patrons.

C'était une habitude du temps ; les femmes avaient donné naguère le nom de « Bourdaloue » à des pots de chambre ovales, qu'elles cachaient dans un tiroir de leur chiffonnier et dont elles avaient le talent de se servir « *in petto* », devant le monde, sous leur panier.

Il ne faut pas s'étonner après cela si les discussions des Jésuites et des Jansénistes étant placées sur ce terrain, maints cas de conscience furent proposés sur cet énorme sujet.

(Extrait de l'*Histoire de la Crinoline au temps passé*, par Albert de La Fizelière.)

Nous recevons d'un de nos plus fidèles adhérents, le grand antiquaire M. Couderc, la très intéressante communication que nous nous empressons d'insérer.

Mon cher Monsieur Callet,

Dans le dernier numéro de *La Cité*, j'ai lu le très intéressant petit article (probablement de vous), qui nous apprend que Mlle Poisson-Pompadour passa son enfance dans le vieil hôtel de Moussy, rue de Moussy, dans le IVe arrondissement.

J'ignorais cette particularité et j'eus été très aise de le savoir, lors de sa démolition, en 1895, car c'est moi qui fut l'acheteur des boiseries, glaces, cheminées et balcons de cette historique demeure.

Je ne sais si l'on a conservé, par la gravure ou la photographie, l'intérieur, la façade et la porte de cet hôtel qui étaient absolument curieux ; mais, je me rappelle très bien que, dans l'intérieur, au rez-de-chaussée, on voyait encore de hautes cheminées, où, sur la face des auvents, se trouvaient des armoiries sculptées que les locataires (des cartonniers ou des relieurs, je crois), avaient démoli pour les besoins de leur travail ; au premier étage, de vastes salons étaient encore garnis de quelques boiseries très abîmées, et de belles cheminées sculptées, d'époque Louis XV, en marbre ranz ; de splendides glaces, de même époque, dans des cadres en chêne sculpté et doré, d'une finesse de sculpture extraordinaire, étaient encore en place ; aux fenêtres, des balcons en fer forgé d'époque Louis XIV et Louis XV, et dans ceux Louis XIV, les initiales L. P. étaient entrelacées.

La porte d'entrée, sur la rue, d'époque Louis XII ou François Ier, pouvait s'ouvrir à deux battants ; mais seule, une petite porte, dans le battant de droite, était toujours ouverte le jour ; la forme de cette grande porte était celle d'un damier où les carrés noirs auraient été sculptés en relief ; elle était complètement garnie de clous en forme de champignon, dont chaque tête avait la largeur d'une pièce en argent de cinq francs; la serrure était immense et la clef, longue et grosse, pesait au moins deux kilogrammes.

La clef de voûte, que j'avais offert au Musée Carnavalet, fut délaissée par M. Wacker, alors sous-conservateur des objets archéologiques de la Ville de Paris, comme trop volumineuse et pas assez intéressante : elle représentait une tête médusée portant un bandeau sur les yeux, et, *je crois*, un doigt, une corde ou un ruban noué sur le milieu des lèvres ; cela voulait probablement dire : *« Ne regardez pas dans cette demeure, et faites silence sur elle »*.

L'histoire ou plutôt la légende qui fait habiter l'évêque Cauchon, le bourreau de Jeanne d'Arc, dans cet hôtel, expliquerait assez la raison de cette figure mystérieuse, et il ne serait pas étonnant qu'elle eût été commandée au sculpteur par un des propriétaires de l'immeuble, afin que cette maison ne fût pas regardée avec mépris par les habitants du quartier.

Cette clef de voûte, postérieure à la date de l'habitation, possédait, dans sa sculpture, une énigme que les savants et les chercheurs eussent été heureux de deviner et de nous apprendre. Abandonnée dans les démolitions, a-t-elle été ramassée, et serait-elle, par hasard, dans le logis d'un habitant du IVe arrondissement?

Jules COUDERC, *Antiquaire.*

L'Hôtel La Vieuville.

L'hôtel de La Vieuville qui fait le coin du quai des Célestins et de la rue Saint-Paul est vendu, et va être prochainement démoli pour faire place à une de ces hautes maisons de rapport dont l'architecture banale et bête défigure certaines rues de notre vieux Paris.

Dans le premier numéro de *La Cité*, notre ami Lucien Lambeau a fait une étude très complète et très documentée sur ce vieux logis parisien qui date de 1519.



En 1616, François I[er] vendit à fort bon compte, à Jacques Guyot de Genouillac, grand maître de l'artillerie de France, une partie de l'hôtel Saint-Paul sur laquelle l'hôtel fut construit.

Les Peintres de la Cité.

La Cité, berceau de Paris, a été de tout temps la grande inspiratrice des arts. Elle possède des sites merveilleux, l'inoubliable chevet de Notre-Dame, dans la brume sanglante des crépuscules est un poème, les âges disparus subsistent dans les vieilles maisons de ses rues et parlent au penseur.

Poètes, historiens, y ont puisé à pleines mains. Il y aurait long à dire sur les peintres qui retracent ses beautés et ses verrues, et sans doute un jour le dirai-je. Depuis trois mois seulement, j'ai noté au passage dans les Expositions particulières et dans les Salons ce qui pourrait prendre place dans cette étude. Traditionnalistes, impressionnistes ont rivalisé à l'envi. Les uns affectionnent les raisons de l'Ecole française et ne cherchent que la toile à effet, les autres préfèrent le document, d'autres enfin la sensation fugitive, la brume cherche des matins, la sérénité des midis, l'or des couchants. La Cité leur fournit tout cela.

Aux Artistes Indépendants, serres du Cours-la-Reine : *Le square de la tour Saint-Jacques* et *Le Marché aux Fleurs*, par Albéric; *La rue Geoffroy-l'Asnier*, par Dufrénoy; *Le pont Louis-Philippe* et *Le quai de l'Hôtel-de-Ville,* par Dufy ; *Notre-Dame*, par Le Brun; *Notre-Dame*, par Regina Mesnage; *Le chevet de Notre-Dame*, pastel par Seigneurye; *Sous le pont de l'Archevêché*, par Soullard; *La Seine* et *Notre-Dame*, jour et nuit, par Tarckoff, le *pont Marie et Notre-Dame*, par Thomas; *Notre-Dame*, par Zurecher.

Dans les Expositions particulières, chez B. Weill, rue Victor Massé: un *Effet de soleil au pont Louis-Philippe*, *le pont Marie en hiver* et *Couchants sur la Seine*, par Duparque; chez Barbazanges, boulevard Haussmann: *Notre-Dame*, par Gérard, *La Morgue* et *Notre-Dame*, par Herscher, *Le quai de l'Hôtel-de-Ville*, par Mac Laughlan ; à la Société artistique des Postes et Télégraphes, Hôtel de la rue du Louvre: *Le parvis Notre-Dame*, par Couder, *Notre-Dame*, par Jacquemet ; à la Galerie Crombac, rue Laffite: *Le chevet de Notre-Dame*, *Quai de la Seine*, *Vue de Paris*, *Quai de l'Estacade*, par Giran-Max.

Au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts : l'*Hôtel-de-Ville vu du quai de la Tournelle*, matin et soir, par Albert; *Bateaux-lavoirs à l'île Saint-Louis*, par Souillet, *Le pont Marie* et *La*

Seine derrière N.-D., par Waidmann ; dans les pastels ou aquarelles, un *Intérieur de N.-D.*, par Cesbron; *L'Estacade*, par Gillot; *Notre-Dame le jour des Rameaux*, par Houbron; *Le pont Marie*, par Roux-Champion.

Au Salon de la Société des Artistes français : *Notre-Dame et la Seine*, par Boggs; *Chœur de l'église Saint-Merri*, par Przepiorski; *Notre-Dame vue du quai de l'Hôtel-de-Ville*, par Warner; Le *pont Marie*, aquarelle par De Rutté.

Ces toiles, ces aquarelles, ces dessins, qui semblent tourner dans un cercle restreint, sont cependant variés à l'infini. Les heures de la Cité, vues à travers le tempérament de l'artiste, sont inoubliables, vous dis-je.

Léon RIOTOR.



Le Livre de Victor Hugo.

La population du quatrième arrondissement se rappellera avec émotion les superbes fêtes organisées par la ville de Paris pour célébrer dignement le centenaire de notre poète national.

Ces fêtes qui, primitivement, devaient se borner à l'installation dans l'immeuble habité par Victor Hugo place Royale (aujourd'hui place des Vosges), de la collection de souvenirs offerts à la ville de Paris par M. Paul Meurice et à l'inauguration du monument élevé au poète par souscription

nationale à Passy, prirent un caractère tout à fait grandiose.

L'État et la Ville votèrent des crédits très importants pour faire de ces fêtes locales une manifestation mémorable et pendant six jours, on célébra Victor Hugo à l'Hôtel de Ville, au Panthéon, à la place Victor-Hugo et à la place des Vosges.

Des délégations du monde entier assistèrent à ces fêtes, et les orateurs délégués firent savoir que le nom que nous acclamions avec tant de pompe, était connu dans tous les pays où il existait un embryon de littérature et que son œuvre était traduite dans presque toutes les langues européennes.

La municipalité parisienne a tenu à garder un souvenir durable de ces admirables fêtes, tant intellectuelles que populaires. Elle a donc chargé M. Schwartz, chef de bureau au Conseil municipal, de résumer les faits concernant Victor Hugo, qui se sont passés à Paris du 25 février au 2 mars 1902.

M. Schwartz, dans un style sobre et très correct, a fait une relation qui marquera dans les annales de l'histoire de Paris.

Cet ouvrage a été tiré à peu d'exemplaires, car son prix de revient est assez élevé.

Il renferme une série de gravures fort intéressantes.

A côté du premier portrait historique, fait en lithographie d'après nature, par Maurin en 1827, se trouve le dernier portrait de Victor Hugo sur son lit de mort, d'après le célèbre tableau de Bonnat, qui a été placé dans la chambre mortuaire de Victor Hugo, reconstituée dans la maison de la place des Vosges, nº 6.

On voit encore successivement dans cet ouvrage, la reproduction absolument parfaite de l'admirable buste en marbre que David d'Angers fit de son grand ami, en 1838 — le monument érigé à Passy à la mémoire du poète — des reproductions de photographies rappelant les belles fêtes données sur la place des Vosges, etc., etc.

Cette relation officielle, qui constituera un document et

une rareté bibliographique de premier ordre, ne sera jamais mise dans le commerce.

Les privilégiés qui ont été favorisés d'un exemplaire sont, indépendamment de M. le Président de la République, des ministres et des membres du Conseil municipal et du Conseil général, les quelques hauts fonctionnaires de la Préfecture de la Seine, la famille de Victor Hugo, les artistes qui ont collaboré aux fêtes et quelques directeurs de journaux politiques quotidiens. Naturellement, pour suivre les précédents démocratiques de notre municipalité, M. Bellan, notre sympathique syndic du Conseil municipal, a tenu à ce que ce compte rendu pût être lu et consulté par tout le monde — érudits et ouvriers, employés ou curieux — il a voulu que les principales bibliothèques de Paris fussent pourvues d'un exemplaire de cette relation officielle. Nous informons donc nos lecteurs et collaborateurs qu'ils pourront prendre connaissance de ce superbe ouvrage à la bibliothèque municipale de la mairie du quatrième arrondissement.

Julien STIRLING.



L'exécution du Comte de Horn.

Le dernier bulletin de *La Cité* publie une lettre dans laquelle je relève la phrase suivante :

« J'ai été à la Grève et j'ai vu la maison du papa de M. Palseur,
» je ne sai dans quelle chambre était la porte vitrée avec un
» rideau de taffetas jonquille mais je crois qu'ils ne retirèrent
» pas beaucoup de leur fenêtre *le jour de l'exécution du comte de*
» *Horn*, car il n'y en a que trois ou quatre au plus. [1] »

Ne pensez-vous pas qu'il serait intéressant de mettre les lecteurs au courant de cette exécution qui, à l'époque, causa une émotion des plus vives, non seulement en France, mais dans la plus grande partie de l'Europe, en raison de la personnalité du principal criminel ?

La relation de ce fait divers de jadis paraîtra d'autant mieux à sa place ici que le crime, expié par de Horn et son complice à la Grève, fut perpétré en plein quatrième arrondissement, dans cette rue de Venise qui, déjà sous la Régence, était, semble-t-il, un véritable coupe-gorge.

Nous sommes en l'année 1720. La fièvre d'agiotage déterminée par les émissions de papier-monnaie s'était calmée depuis longtemps déjà. L'exécrable système de Law commençait à porter ses fruits : la banqueroute était proche.

« Le Royaume, dit un contemporain, fut abîmé dans un gouffre
» épouvantable : les opérations violentes, les lois injustes, l'exil
» du Parlement, le bouleversement des familles, le chaos des
» finances, tout semblait annoncer les plus funestes catas-
» trophes. [2] »

Et de fait, dans le désarroi général, on n'entendait parler que de « familles ruinées, de fortunes odieuses, de misères secrètes,
» de nouveaux riches étonnés et indignes de l'être, de grands
» méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux [3]. »

---

1. Paris en 1773. — Lettre d'une descendante des huguenots. — *La Cité*, janvier-mars 1904, page 47.

2. *Mémoires politiques et militaires*, composés par l'abbé Millot, d'après les pièces originales rassemblées par Adrien Maurice, duc de Noailles, maréchal de France et ministre d'Etat.

3. *Mémoires secrets de Duclos.*

Les crimes et les suicides se multipliaient à tel point que le Régent, pour y remédier, résolut brusquement d'interdire aux agioteurs la rue Quincampoix, où se tenait, en plein vent, le marché des valeurs.

Le comte de Horn, jeune libertin ruiné par les spéculations hasardeuses, avait conservé l'espoir de rétablir, comme tant d'autres, sa fortune sur un simple coup de bourse. La décision du Régent l'affola. La veille de la fermeture du marché, il s'entendit avec deux aventuriers dans le but d'assassiner et de dévaliser un gros capitaliste.

Duclos, dans ses *Mémoires secrets*, nous raconte les péripéties du drame avec la précision d'un reporter moderne :

« Antoine-Joseph, comte de Horn, âgé de 22 ans, capitaine réformé dans la Cornette Blanche ; Laurent de Mille, Piémontais, capitaine réformé dans le régiment de Brehenne-Allemand ; et un prétendu chevalier d'Etampes [1], complotèrent d'assassiner un riche agioteur et de s'emparer de son portefeuille. Ils se rendirent dans la rue Quincampoix et, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, conduisirent l'agioteur dans un cabaret de la rue de Venise (le 22 mars, vendredi de la Passion) et le poignardèrent. Le malheureux agioteur en se débattant fit assez de bruit pour qu'un garçon de cabaret, passant devant la porte de la chambre où était la clef, l'ouvrit, et, voyant un homme noyé dans son sang, il retira aussitôt la porte et cria au meurtre.

» Les assassins se voyant enfermés, sautèrent par la fenêtre. D'Etampes, qui faisait le guet sur l'escalier, s'était sauvé aux premiers cris ; il courut à un hôtel garni, rue de Tournon, où ils logeaient tous les trois, prit les effets les plus portatifs et s'enfuit. Mille traversa toute la foule de la rue Quincampoix ; mais suivi par le peuple, il fut enfin arrêté aux Halles. Le comte de Horn le fut en tombant des fenêtres. Croyant ses deux complices sauvés, il eut assez de présence d'esprit pour dire qu'il avait pensé être assassiné en voulant défendre celui qui venait de l'être. Son plan n'était pas trop bien arrangé et devint inutile par l'arrivée de Mille qu'on ramena dans le cabaret et qui avoua tout. Le comte Horn voulut en vain le méconnaître, le commissaire du quartier le fit conduire en prison. »

---

1. Il se nommait en réalité Lestang et était fils d'un banquier flamand. Il ne fut jamais arrêté.

Le comte de Horn, dont il est question ici, appartenait à l'une des branches cadettes de la maison de Horn, si tragiquement illustrée, moins de deux siècles auparavant, par Philippe de Montmorency, comte de Horn, décapité à Bruxelles pendant la domination espagnole.

L'assassin avait pour père Philippe-Emmanuel, prince de Horn, qui avait servi la France en qualité de lieutenant-général aux sièges de Brisach et de Landau et qui fut fait prisonnier à la bataille de Ramillies. Sa mère était fille du prince de Ligne, duc d'Aremberg, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or!

Cependant sa noblesse ne le sauva pas de l'échafaud. Le crime étant reconnu, le procès ne traîna pas en longueur et les deux coupables furent condamnés à être roués vifs.

Dès que le jugement fut connu, le Régent fut assiégé non seulement par les parents et les amis de la famille, mais encore par toute la noblesse du royaume ; on le suppliait d'accorder sinon la grâce, du moins une commutation de peine. Il fut inflexible. Quelqu'un s'étant hasardé à lui faire remarquer que le coupable avait l'honneur de lui être allié par Madame, il répondit délibérément :

« Hé bien, j'en partagerai la honte ! Cela doit consoler les autres parents. »

Et il cita le vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud !

En désespoir de cause, le prince de Robeq-Montmorency et le maréchal d'Isenghien, parents du jeune comte, soudoyèrent le geôlier et pénétrèrent dans le cachot du condamné. Ils lui offrirent du poison, l'exhortant à se soustraire, par une mort volontaire, à l'infamie du supplice. Le meurtrier qui, sans doute, n'avait pas abdiqué tout espoir en la clémence du duc d'Orléans, refusa tout net.

— Va, malheureux, lui dirent-ils en se retirant, tu n'es digne de périr que par la main du bourreau !

Et il en arriva ainsi.

Le mardi saint 26 mars, le comte de Horn et son complice furent rompus en place de Grève.

Le Régent adjugea les biens du supplicié à son frère Maximilien Emmanuel, prince de Horn, mais celui-ci ne voulut point accepter ce sanglant héritage.

Il écrivit à Philippe une lettre injurieuse et comminatoire :

« Je ne me plains pas, Monseigneur, de la mort de mon frère, » mais je me plains que votre Altesse Royale ait violé en sa » personne les droits du Royaume, de la Noblesse et de la Nation. » Je vous remercie de la confiscation de ses biens : *Je me croirais* » *aussi infâme que lui si je recevais jamais aucune grâce de vous.* » *J'espère que Dieu et le Roi vous rendront un jour une justice* » *aussi exacte que vous l'avez rendue à mon malheureux frère* [1]. »

Michelet, qui en parle incidemment, commente ainsi l'exécution du comte de Horn dans son *Histoire de France* :

« Grave, très grave évènement qu'on n'eût jamais vu sous » Louis XIV.

» Remarquable victoire de la moralité moderne, de la loi » inflexible contre le privilège et l'injustice antique, contre les » élus impeccables « prolongement de la divinité ». Tous respon- » sables et jugés pour leurs faits. Pour tous, l'égalité du glaive. »

JEAN COURT.

La fête du 14 Juillet.

Un certain nombre de conseillers ont déposé une proposition tendant à ce que la place de la Bastille reçoive pour le 14 Juillet, une décoration se rapportant avec la Fête nationale.

En effet, cette place devrait être le centre des réjouissances, la prise de la Bastille étant l'événement choisi comme célébration de ladite fête.

On a inauguré hier, à l'Hôtel-Dieu, un monument, œuvre du sculpteur Boucher, à la mémoire du professeur Panas, qui fut le premier professeur d'ophtalmologie dans cet hôpital. Devant une nombreuse assistance, le professeur Guyon, président du comité, a fait d'abord la remise du monument à l'Assistance publique. Puis, après un très beau discours de M. Mesureur, qui a remercié le comité et retracé l'œuvre de Panas, des allocutions ont été prononcées par MM. Van Duysse, professeur à l'Université de Gand, de Lapersonne, Nélaton et Jaccoud. M. Chaumié, à son tour, a fait l'éloge du professeur Panas et a remis les palmes académiques à MM. Serini, chef de clinique, et Monthus, chef de laboratoire à l'Hôtel-Dieu.

1. *Mémoires secrets de Duclos.*

Voies du IVe arrondissement assujetties à des servitudes spéciales.

Nous relevons, dans un tableau fait par le géomètre en chef de la ville, une liste des voies de notre arrondissement où des lettres patentes ou arrêtés ont prescrit un mode de construction ou d'architecture spécial.

DÉSIGNATION DES VOIES	DATE ET OBJETS DES ACTES ADMINISTRATIFS fixant les principes de la servitude	OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DES LIGNES
1. *Place des Vosges..*	Lettres patentes de juillet 1605 décidant qu'une promenade sera établie sur l'ancien marché aux chevaux et que le roi baillera les terrains à lui appartenant autour de ladite place, à charge notamment d'y faire les bâtiments dont le type sera arrêté dans les contrats particuliers.	Malgré quelques légères modifications apportées aux balcons, lucarnes, etc., l'ensemble a conservé son caractère primitif.
15. *Place de l'Hôtel-de-Ville. Avenue Victoria. Quai de Gesvres,* etc.	Délibération du Conseil municipal du 18 juin 1852 fixant les conditions de la vente des terrains communaux en bordure de la place de l'Hôtel-de-Ville du côté ouest; parmi ces conditions, il en est de relatives à la hauteur, au système de décoration des façades, à la forme des combles, etc. — La servitude a été étendue à plusieurs immeubles riverains du quai de Gesvres et de l'avenue Victoria.	Les façades du côté ouest de la place de l'Hôtel-de-Ville, entre le quai de Gesvres et la rue de Rivoli, ont une architecture uniforme. Délibération du 18 juin 1852. Procès-verbal d'enchères du 21 juillet 1855.
30. *Boulevard du Palais.*	La ville de Paris en vendant les terrains en bordure du boulevard du Palais, dans la partie comprise entre la rue de Lutèce et le quai du Marché-Neuf, a imposé à ses acquéreurs l'obligation de construire suivant une architecture analogue à celle des « hôtels des États-majors ».	L'architecture imposée a été respectée.

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Visite d'une ancienne cave, rue de l'Hôtel-de-Ville, nº 56.

M. Charles Sellier rend compte qu'une délégation de la première sous-commission, composée de MM. Longnon, Selmersheim, Mareuse, Herbet et Sellier, est allée le 23 février dernier, visiter une ancienne cave située au nº 56 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, et qui avait été très obligeamment signalée à l'attention de la Commission du Vieux Paris, par M. Callet, chef des bureaux de la mairie du IVe arrondissement.



Cette cave, enclavée dans des sous-sols de construction moderne, comporte deux travées à voûte d'arête, ornées chacune d'une clef sculptée, l'une, d'une rosace de feuillage et l'autre, d'un écusson portant une croix. On peut dater cette voûte du XVIe siècle.

Le locataire actuel de cette cave est M. Tibal, marchand de vin, 50, quai de l'Hôtel-de-Ville. C'est à lui qu'il faut s'adresser pour la visiter.

Les documents font encore défaut pour l'identification historique de l'immeuble dont elle fait partie. En attendant, la première sous-commission propose de faire prendre la photographie de cet intéressant spécimen d'architecture.

Adopté.

Liste de quelques portes en fer d'anciennes lanternes à poulies existantes en mars 1904 à Paris.

Rue des Francs-Bourgeois, face au 54 ;
Eglise des Blancs-Manteaux, face au 52.
Rue des Rosiers, 18, porte et tube.
Quai Bourbon, 19 bis.
Rue des Ursins, 13, porte et tube.
Rue Vieille-du-Temple, 120, dans le caisson.
Rue Serpente, 16-18.
Rue Geoffroy-Saint-Hilaire, mur du Jardin des Plantes.
Même rue : mur de la Pitié.
Ruelle des Gobelins, 17-19.
Passage Moret (rue des Cordelières, 15), 4 lanternes à poulies sont encore en usage dans ce passage.

Je crois qu'en faisant appel aux membres de la *Cité* on pourrait augmenter cette liste.

P. DELAGARDE.

Une ancienne inscription.

Nous avons parlé d'une inscription dont subsistent les lettres première et dernière, un de nos sociétaires nous envoie à ce sujet la note suivante :

La plaque François Miron cache le côté gauche du cadre, ne laissant voir que la lettre *P ou R* de ce côté, de l'autre côté la lettre *E*, et à la deuxième ligne la lettre *S*. De ces trois lettres peut-on admettre que l'inscription cachée fut : Porte Saint-Antoine, mais la lettre *S* s'y oppose.

Ne serait-ce pas plutôt :

*P*ourtour d*E* Saint-Gervai*S*	ou	*R*ue de la Potern*E* Saint-Gervai*S*

P. DE LAGARDE.

DANS LE XIIe ARRONDISSEMENT

Aux Quinze-Vingts.

Ne restons pas exclusivement cantonnés dans notre arrondissement, et jetons parfois, par nos fenêtres, un regard sur les arrondissements voisins.

Au cours de travaux à l'hospice des Quinze-Vingts, on a dû ouvrir une tranchée qui traverse le sous-sol de la chapelle de cet établissement. On a mis ainsi à découvert un caveau contenant des ossements mélangés de salpêtre. On suppose que ces restes humains proviennent d'un cimetière autrefois situé dans le voisinage. Au-dessus de cet ossuaire, et placées à plat, on a trouvé des pierres tombales et des sculptures du XVIe siècle.

Le directeur actuel des Quinze-Vingts, M. Ernest Vaughan, se propose de disposer ces débris artistiques dans une salle spéciale, où sont réunies les archives de la maison.

Rappelons, à propos des Quinze-Vingts, que le roi Louis IX fit donner aux aveugles errants un territoire placé dans la partie la plus malsaine de Paris, au voisinage de la butte Saint-Roch et du mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Les limites de ce domaine occupaient l'espace actuellement borné par la rue Saint-Honoré, la place du Carrousel, les Tuileries, le Palais-Royal et la rue de l'Échelle.

Les transformations opérées par la construction des Tuileries et du palais du cardinal de Richelieu donnèrent aux terrains avoisinants une valeur qui s'accrut dans de telles proportions, que le cardinal de Rohan, maître des Quinze-Vingts, songea à faire une spéculation, sous le règne de Louis XVI, en vendant l'enclos des Quinze-Vingts et en achetant l'hôtel des Mousquetaires-Noirs de la rue de Charenton. Les administrateurs de l'hospice transportèrent dans la maison nouvelle les reliques et les ossements des bienfaiteurs de la fondation, qui furent inhumés dans le chœur de la chapelle. Ces sépultures n'ont pas été affectées par les travaux actuels et les caveaux les contenant n'ont pas été ouverts.

L'Hôtel d'Aumont et le cardinal de Richelieu.

Dans notre dernier numéro de *La Cité*, nous avons reproduit un passage de la monographie de notre ami Ch. Sellier, sur

l'*Hôtel d'Aumont*, au sujet de la naissance du cardinal de Richelieu audit hôtel.

La presse a discuté cette affirmation, des opinions contraires se sont fait jour, que nous devons signaler et résumer.

M. Charles Sellier (*La Pharmacie centrale de France*, page 35), revenant sur ce problème, combat l'opinion de M. Hanotaux, qui s'est appuyé sur Jal. Il préfère, lui, s'appuyer sur l'abbé Baudrand, qui écrit dans sa *Géographie :* « Richelieu était né à Paris, en l'an 1585, dans la rue de Jouy, où est à présent l'hôtel d'Aumont. » Aujourd'hui, l'hôtel d'Aumont, c'est la Pharmacie centrale, dont M. Charles Sellier a fait la monographie. Or, en fouillant tous les papiers mis à sa disposition pour ce travail, il constata que Richelieu, le frère aîné du cardinal, avait épousé une fille de Pierre Viole, qui fut propriétaire de l'hôtel d'Aumont pendant la seconde moitié du XVIe siècle. N'était-ce pas pour donner créance à la déclaration de l'abbé Baudrand que, cependant l'historien de Richelieu, M. Hanotaux, a rejetée?

L'acte de baptême retrouvé par Jal, constate que l'enfant a été baptisé huit mois après sa naissance, et que cet acte dressé à Saint-Eustache indique, en effet, que les parents demeurent rue du Bouloi, mais l'adresse est écrite, en marge, après coup. C'est ce qu'on ne saurait voir aujourd'hui sur le document même qui a disparu dans l'année de 1871. Ce renseignement enregistré ne dit rien de précis à M. Charles Sellier. Il se demande si, au moment du baptême, la mère n'était pas rue du Bouloi, rentrée chez elle, ses couches faites, lesquelles auraient eu lieu, en l'absence du père de l'enfant, chez ses parents de l'hôtel d'Aumont.

M. Hanotaux n'a pas encore répondu, mais M. Bertrand, bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères, a déclaré (*Petit Temps*, 2 février 1904) n'être pas ému par cette argumentation académique. L'abbé Baudrand procède par affirmations, Jal produit un document. Jal a plus de poids. Un d'Aumont assistait au baptême; qui sait, si par vanité, un fils ou un petit-fils ne s'est pas enorgueilli plus tard de cet événement en brodant un peu.



Acte de société passé entre Jean de Senlis et François Rochelance, boulangers parisiens, citoyens des anciens quartiers qui composent le 4e arrt, pour la fourniture du pain à l'armée du prince de Condé.

(14 mai 1674)

Document communiqué par M. F. Mazerolle

Furent présens *Jean de Senlis*, boullenger, demeurant de présent en cette ville de Paris, *logé rue de la Coustellerie*, paroisse *Sainct-Jean-en-Grêve*, d'une part, et *François Rochelans* (sic), aussy boullanger, demeurant chez *Monsieur de la Font*, rue *Poultier*, *paroisse Sainct-Louis*, lesquels se sont associez et associent par ces présentes, de ce jourd'huy jusques et à tant que la campagne durera dans l'armée de *Monseigneur le Prince de Condé*, en Flandre et autres lieux, au mestier et négoce de boullenger, qu'ils espèrent faire successivement en ladite armée et pour cet effet fournir et mettre audit négoce chacun la somme de cent livres, faisant en tout celle de deux cens livres, pour estre employée tant à leurs nouritures, achapts de marchandises et autres choses sortable à l'usage dudit mestier. En ce cas qu'ils en ayent besoin de davantage, sera fourny moytié par moytié et se nouriront ensemblement comme deux frères. Ce qu'ils promettent faire respectivement et l'un d'eux deux venant à estre malade, l'autre sera tenu de faire aller leurdit négoce comme si le malade y estoit présent, sans pouvoir par le sien prétendre ny plus ny moins que l'autre. Et le proffit qui proviendra de leurditte vaccation de boullenger, sera partagé égallement moytié par moytié, entre lesdites partyes, comme pareillement toute la perte, s'il s'en trouve, sans se faire tort d'aucune chose par lesdites parties et sans aussy pouvoir par elles se désister de la présente société auparavant ladite campagne expirée. Et le cas arrivant par l'une d'icelles, le contrevenant sera tenu payer à

l'acquiessant la somme de cent livres, auparavant que de pouvoir parler ny aller au contraire de la présente sociétté et sans que ladite peine puisse estre réputée communicatoire ; promettans, obligeans, renonceans, etc.

Faict et passé à Paris, ès estudes, l'an mil six cens soixante-quatorze, le quatorze may, après midy. Ledit de Senlis a déclaré ne sçavoir escrire ny signer et ledit Rochelais (sic) a signé.

(*Signé*) : ROCHELANCE.

LANGÉ, FERRET.

(Original. — Extr. d'un minutier parisien).

Les Sociétés de secours mutuels. – Rue Saint-Merry, 41.

Dans le n° 10 de *La Cité*, nous avons appelé l'attention des lecteurs sur le grand nombre de sociétés de secours mutuels se réunissant 41, rue Saint-Merri, et je demandais la cause de cette prédilection : comme suite à cet article, je donne ci-dessous la traduction d'un passage d'un guide publié en langue anglaise où il est aussi parlé de cet immeuble et qui rendra peut-être plus facile la solution du petit problème posé ; voici ce paragraphe :

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ENTRE OUVRIERS.

« Il y a à Paris environ 170 de ces sociétés de secours mutuels » comprenant dans leur totalité environ 14.000 membres. La plus » ancienne, celle de Sainte-Anne, date de 1694.

» Après cette énumération des institutions charitables, il » convient de mentionner l'*Ordre des Francs-Maçons de Paris* ; » il existe dans cette ville 80 loges du *rit écossais ancien et* » *approuvé* et 500 pour toute la France; du *rit français ou* » *moderne* on compte 60 *ateliers* à Paris et 600 pour la France.

» L'*Ordre maçonnique de Misraïm* tient ses réunions au » n° 41 de la rue Neuve Saint-Merri. »[1]

L'ESPRIT.

---

1. The *Ordre maçonnique de Misraïm* holds its meetings at 41, rue Neuve Saint-Merri. (Galignani's, new Paris Guide. — Paris, 1839, p. 114).



ÉCHOS D'AUTREFOIS

Extrait du *Journal inédit des Guerres civiles* de Dubuisson-Aubenay.

Février 1649.

Jeudi 4, l'après-dîner, montre générale du régiment de cavalerie, de huit compagnies de cinquante hommes.

La compagnie de cent gardes à casaques, housse-bandes d'écarlate, à galons et boutons d'argent, avec des croix d'argent, sur le milieu du devant, et derrière aboutés de fleurs de lys d'or et de chiffres A et B (Armand de Bourbon), couronnës en broderies d'or, remplissant le vide entre les croisons.

Le duc d'Elbeuf a cinquante gardes à casaques de drap vert, avec croix doubles ou de Lorraine de satin blanc, bordé du parement d'argent.

Le duc de Beaufort a cinquante gardes seulement, avec casaques d'écarlate, galonnées d'argent, avec croix d'argent, mais sans chiffres, fleurs de lis couronnés.

Le maréchal de la Mothe n'a que des croix de satin blanc en ses cinquante casaques d'écarlate.

Le duc de Bouillon a ses cinquante casaques de blanc et noir, comme sa livrée. Il est toujours fort malade depuis huit jours, de goutte et de rhumatisme douloureux par tout le corps et dangereux. Sa femme et famille sont près de lui en son logis, rue du Temple, en l'hôtel Saint-Paul.

Février 1650.

Mercredi 2, le nommé Le Roy Dubosc, jeune homme ayant une sœur mariée au nommé Thomas, secrétaire de M. de Moriveau, général des postes et demeurant en la rue Saint-Antoine, au coin de la rue Royale, au logis qui étoit d'un notaire Guénechot, tue cette sienne sœur, qu'il avoit aimée éperduement, et puis se tue soi-même, sans que l'on en puisse savoir aucune raison. Le bruit court que cette femme étoit grosse d'enfant, mais du fait de son mari, et que, sur la poursuite que ce frère lui

faisoit d'amour, elle lui avoit dit que s'il lui en parloit plus, elle le feroit savoir à leur père, étant de présent, comme officier de la Reine, à la suite de la cour en Normandie; il est sur l'état de la Reine comme son valet de chambre.

Février 1650.

Réjouissances et bals fréquents dans les maisons particulières. Cejourd'hui au palais d'Orléans, chez la dame Sanguin, qui donne à souper à madame d'Angoulême, Martel, etc. Hier au soir, c'étoit en la place Royale chez la dame d'Escure et chez Madame d'Etampes. Demain sera à la place Royale en l'hôtel de Saint-Géran, où le sieur Fieubet donne le bal à la demoiselle de Vouldy, après en avoir eu le bouquet de mademoiselle d'Orgeval, chez laquelle le bal a été par deux fois.

Février 1650.

Dimanche 20, bal chez M. d'Orgeval, maître des Requêtes, rue de la Couture-Sainte-Catherine, où la demoiselle sa fille commença par prendre M. de Beaufort, et lui prit Mademoiselle de Montbazon. Il y eut une brouillerie entre le chevalier de Créquy et le sieur de Commigny, qui se gourmèrent et se houspillèrent pour avoir voulu, celui-là passer d'une place en une autre par-dessus celui-ci, qui le repoussa. Le duc de Beaufort eut soin de les mettre à part, mais on ne peut pas, à l'heure même, les accorder.

Mars 1650.

Ce jour, dimanche, le sieur de Lingendes, ancien évêque de Sarlat, prêcha en sa station de Saint-Gervais l'histoire d'Absalon, et comme d'abord il ne prétendit point de chasser son père, le roi David, mais seulement se mettre bien avec la cour et se faire aimer du peuple ; ce qui, puis après, le conduisit dans la rebéllion. Ceux qui l'entendirent interprèterent cela malignement, et en fut fait le soir, que toute ou la principale Fronde soupoit chez le marquis de Noirmoutiers, récit au duc de Beaufort, avec addition qu'il avoit proféré le blond Absalon.

Juillet 1650.

Mort de la demoiselle Marion de Lorme, sur les six heures du soir, après avoir été saignée, son sang toujours fort beau ; est morte fort chrétiennement. Elle a été mise en lit de parade, parée et vue de tout le monde le lendemain, comme si c'eût

été une princesse. Elle avoit une couronne de fleurs d'oranger sur la tête et étoit peu ou point changée de visage. Sur la fin du jour, qu'elle eut été de cette sorte exposée, la populace s'en indigna, à cause qu'elle avoit eu réputation de faire l'amour avec diverses gens et particulièrement avec le sieur d'Emery, surintendant des finances, qui lui auroit beaucoup donné. Les parents surent cela et ôtèrent le corps de là, fermant leur porte à la populace.

Août 1650.

Ce jour, au matin, furent trouvés placards en divers lieux de la ville de Paris, comme contre le devant de l'église de Notre-Dame, du côté de Saint-Jean-le-Rond, intitulés : « Arrêt de la Cour céleste », et ordonnant de la part et parole de Dieu aux peuples de courre sus au cardinal Mazarin, qui auroit enlevé l'an passé le Roi hors de Paris et, à présent, l'auroit mené en voyage lointain et périlleux pour perdre ces deux villes et ruiner l'État, le poursuivre comme perturbateur du repos public et ennemi commun, jusques à l'appréhender, si faire se peut, l'envoyer pieds et mains liés à Rome, pour y être livré au bras ecclésiastique, afin qu'il soit châtié selon ses démérites ; et faisant droit sur la requête et prétention des Princes, tendant à être élargis, ordonner qu'ils tiendront prison et demeureront, comme ils sont, au donjon de Vincennes, jusques à la majorité du Roi, que droit leur sera fait ainsi que de raison.

Tout le peuple s'est amassé à lire tels placards.

Septembre 1650.

La nuit du vendredi 23 au samedi 24, M. d'Angoulême qui s'étoit mieux porté les deux jours précédents, et faisoit espérer sa guérision aux siens, est décédé. Dès l'après-dîner il fut vu en son lit de parade et de velours rouge, à large passement d'or, un bonnet de satin blanc en tête, des brassières de même; l'ordre du Saint-Esprit au col et la robe ou grand manteau de cérémonie de l'ordre étendue sur son lit. A la main gauche, sur un carreau de velours ou satin, son épée à son fourreau; et, à son pied droit, la couronne de fleurs de lis d'or, comme de prince du sang, sur un semblable carreau, sur la table, au pied du lit, une grande croix d'argent avec deux grands chandeliers de chaque côté, portant quatre cierges blancs ; par

terre, ès des deux côtés du lit, chacun six autres chandeliers et cierges blancs, qui sont douze en tout. Entre la table du pied du lit et la balustrade qui ferme et enclot le lit, le séparant du reste de la chambre, un grand bénitier d'argent où le peuple qui vient à la balustrade prend de l'eau bénite pour jeter sur le lit. Ès deux ruelles, et en chacune, quatre ou cinq prêtres de la paroisse, qui est Saint-Paul, et deux religieux minimes.

Le lundi 26, on porte son cœur aux Petites Filles de Saint-François, où est celui de feu madame d'Angoulême sa femme, et son corps en la cave de la chapelle des Minimes, où est celui de Diane de France, sa tante et bienfaitrice, fille légitimée bâtarde de Henri II et d'une Piémontaise, du nom de Duc.

Madame d'Angoulême, sa veuve, est démeurée en la maison, où le scellé a été apposé, tant pour elle que pour le comte d'Alais, fils héritier unique du défunt. On lui a, à elle, confié l'argenterie pour son usage, et on lui donnera là-dedans sa demeure en deuil convenable à sa qualité, durant quarante jours.

L'usine Mazas.

L'usine municipale Mazas est installée de manière à assurer le transport par un siphon des eaux d'égouts du collecteur de la rive gauche à celui de la rive droite, pour être dirigées sur les champs d'épandage. Des machines élévatoires actionnées par la vapeur assurent le service.

La construction de la ligne n° 4 du chemin de fer métropolitain va apporter des modifications importantes à cette usine située auprès du pont d'Austerlitz. Une gare sera construite sur une partie du terrain qu'elle occupe. Il faut songer à assurer le service. La commission technique des travaux, présidée par M. Ernest Moreau, président de la sixième commission, et par M. de Pontich, directeur des travaux de Paris, s'est réunie et a examiné les propositions d'adjudicataires qui sollicitent la fourniture d'appareils à gaz pauvre destinés à remplacer les machines à vapeur jusqu'ici en usage. Trois concurrents sur neuf ont été admis à soumissionner.

Espérons que le pont qui sera construit ne détruira pas la superbe perspective du chevet de Notre-Dame.

Les Archives de l'Assistance publique.

Dans un de nos précédents bulletins, nous parlions des Archives de l'Assistance publique, si précieuses pour l'histoire de Paris. Il avait été question de les transférer aux Archives de la ville de Paris, mais M. Mesureur a décidé de faire aménager les combles des bâtiments de l'Assistance, avenue Victoria, et de les y installer ainsi que la bibliothèque.

Les travaux sont en pleine activité et dans peu de temps les archives, livres, liasses, layettes, seront en place prêts à être consultés.

Voici dans quel ordre ces archives seront classées :

Archives anciennes. — Fonds de l'Hôtel-Dieu (layettes et registres). — Fonds de l'hôpital Saint-Jacques-aux-Pèlerins. — Fonds de l'Hôpital général. — Fonds des Enfants-Trouvés. — Fonds des Enfants-Rouges. — Fonds de l'hôpital Saint-Esprit-en-Grève. — Fonds des Incurables. — Fonds de la Trinité. — Archives modernes et acquisitions. — Gravures et estampes.

Bibliothèque hospitalière et administrative. — Histoire de Paris (Lebœuf, Sauval, Félibien, Delamarre, plans Turgot et Verniquet, cadastre de Paris.) — Mémoires historiques (collections Michaud et Poujoulat). — Collections des documents pour servir à l'histoire de France et à l'histoire de Paris.

Salle des plans. — Plans anciens et plans modernes des divers établissements

Conseil général des hospices. — Minutes des arrêtés (1802-1848). — Arrêtés des directeurs (1849-1870).

Domaine. — Ventes et acquisitions antérieures à 1871, locations, titres de propriété de chaque établissement. (Les nécessités du service administratif exigent la réunion des dossiers même antérieurs à 1790 en une série continue).

Dons et legs. Fondations. — Même observation.

Archives modernes des divers services. — Sommiers des dépenses et des recettes. — Contrôle de la caisse. — Sommiers de recettes de la caisse. — — Liasses du service de la comptabilité. — Plans de masse des établissements, dossiers de construction et d'entretien. — Administrés des hospices. — Dossiers et arrêtés du personnel. — Fonds de l'ancienne direction des nourrices.

Dépôts et périodiques. — Collections du *Journal officiel*, du *Bulletin des lois*, du *Bulletin municipal officiel*, des rapports des Conseils général et municipal. — Documents et publications de l'Assistance publique. — Périodiques administratifs et médicaux. — Publications étrangères.

Papiers provenant des successions hospitalières.

Dépôts divers. — Collections de clichés d'imprimerie. — Archives de sociétés diverses. — Magasins de documents. — Manutention et distribution.

Là sera réuni tout ce qui a pu échapper à l'incendie de mai 1871 allumé par Pindy et qui a détruit 21 fonds sur 28. Par

bonheur, ceux qui ont pu être sauvés, par leur rareté et leur ancienneté, manuscrits, cartulaires, livres anciens, plumitifs, minutes et extraits, sont les plus précieux, ils représentent plus de 50.000 pièces, parmi lesquelles 23.913 sur papier, 7.512 parchemins, 569 plans, 867 registres, 80 rotules sur parchemin et près de 800 volumes.

Nous pourrons puiser là pour *La Cité* nombre de pièces inédites et importantes:

Fief de la porte Baudoyer donné à l'Hôtel-Dieu par Louis VII. — Lettres patentes de Louis VII portant donation à l'Hôtel-Dieu de 3 sols 8 deniers de cens sur un fonds de terre situé près de la porte Baudoyer et de tous les droits seigneuriaux existant sur fonds. — Lettres de Guillaume, archevêque de Sens, et de Maurice, évêque de Paris, délégués par le pape pour intervenir entre Paris et les officiers du roi au sujet de cette donation.

Vente de maisons situées rue St-Antoine et rue Geoffroy-L'Asnier, formant l'hôtel de l'Ours en la censive de la porte Baudoyer.

Maison à l'enseigne de l'Orme, à l'angle de la rue St-Antoine et de la rue Regnault-Lefèvre acquise en 1680 par l'Hôtel-Dieu, etc., etc.

Avant d'aller reposer là *in æternum* dans leur demeure dernière ces vieux papiers ont eu une vie errante.

L'Hôtel-Dieu fut le berceau de l'Assistance publique. La garde de ses titres fut confiée au greffier que l'arrêt du Parlement du 2 mai 1505 avait nommé en même temps que huit gouverneurs laïcs et un greffier. Le dépôt des archives fut installé rue de la Huchette « à l'ostel où se tient le bureau. »

Les bâtiments étant devenus trop exigus, on édifia, rue Saint-Pierre-aux-Bœufs, un bâtiment, où en 1789, les officiers municipaux décidèrent d'y installer une caserne. Après une série de pourparlers, l'Hôtel-Dieu rentra en possession de ses locaux.

L'administration des hôpitaux, dès le début de la Révolution, cherchait les moyens de réunir dans un centre commun les documents relatifs aux hôpitaux de Paris et œuvres de Paris, jusqu'à ce jour dispersés dans les hôpitaux, les bibliothèques, les archives.

En l'an X, le Conseil général des hospices obtint la remise des titres de plusieurs hospices et maisons religieuses. On commença à les inventorier, mais sous l'Empire et la Restauration et le gouvernement de Juillet, ce travail fut interrompu. Ce fut M. Husson qui conçut, en 1864, le projet de faire établir un inventaire analytique des archives hospitalières.

Le musée de l'Assistance publique.

Il est aussi question de fonder un musée de l'assistance publique qui possède des trésors inconnus sauf de rares initiés.

Combien rares ceux qui, hormis le temps bref de l'Exposition universelle, ont lu ou vu le parchemin signé de Louis VII, roi de France, les graduels, les cartulaires et les rotules, qui présentaient les comptes de recettes intérieures de l'Hôtel-Dieu dès le quatorzième siècle; la quittance autographe de quatorze cents livres donnée par Vincent de Paul au commandeur de Sillery pour la mission de Sancy; le livre des privilèges royaux de l'Hôtel-Dieu, qui date de la fin du dix-septième siècle, la convocation adressée à M. de Montyon à l'assemblée des notables du 3 novembre 1788, le registre des abjurations extorquées aux malades par les religieuses, de 1693 à 1713, c'est-à-dire au lendemain de la Révocation de l'Édit de Nantes.

On pourrait aussi y voir ces merveilleux antiphonaires provenant de l'hôpital de la Charité, enluminés par Paulin Montacier et rehaussés d'ors rebelles aux atteintes du temps.

A cet aperçu lointain déjà de la charité d'autrefois, pourrait faire suite la série de portraits de bienfaiteurs dont quelques œuvres de maîtres nous ont conservé le souvenir, notamment le chevalier d'Aligre, attribué à Philippe de Champaigne; Mme Necker, Elisa Roy, comtesse de Lariboisière, peinte par Gros; Rossini, Galignani, Chardon-Lagache, Cochin et autres fondateurs d'hôpitaux et d'hospices.

La section topographique s'alimenterait de dessins, d'aquarelles, de gravures et de plans relatifs aux nombreux établissements et à leurs transformations successives, aux intérieurs d'aspects artistiques demeurés intacts, aux vues des diverses et parfois si pittoresques salles de garde, aux cartes postales illustrées elles-mêmes qui résument les aspects intéressants de chaque hôpital, et... quelques peintures documentaires sur les opérations et les sujets de dévouement les plus célèbres de nos annales médicales, quelques pièces de mobilier ancien appropriées aux usages de jadis, les types comparés des lits, ustensiles et instruments à travers les époques.

Puis viendraient, appropriées aux dispositions locales, les sections techniques et pédagogiques, relatives aux services de malades, aux progrès de la science, de la médecine, la chirurgie

et l'obstétrique modernes; à l'hygiène, objet des préoccupations les plus justifiées; à la vie intérieure et quotidienne des établissements hospitaliers et de bienfaisance. Ce serait certes un excellent moyen d'anéantir les vieux préjugés en raison desquels nombre de gens préfèrent mourir sur une paillasse, à domicile, privés de remèdes, plutôt que de recevoir les soins du personnel médical et secondaire si dévoué, sauf quelques exceptions regrettables et bientôt désignées à l'opinion publique, personnel parfaitement accoutumé à se prodiguer dans la mesure de ses facultés et de ses forces.

A. CALLET.

DONS

De *M. Eveno,* livres.

De *M. Lapicida*, histoire généalogique de la maison de France, d'Anselme.

De *M. Couderc*, curieuse affiche représentant la prise de la Bastille.

De *M. Crepet,* livres.

De *M. Dr Firmin,* livres.

De *M. L'Esprit*, gravures.

De *M. Flandrin*, un certain nombre de gravures d'anciens édifices du Vieux-Paris ; un cliché d'un panneau ornemental trouvé dans l'Hôtel Le Charron (Ile Saint-Louis).

De *M. Clément*, une magnifique eau-forte de Rigaud, *Vue de la Bastille*.

De *M. Dahetze*, de vieilles gravures.

Notules.

L'Académie des Beaux-Arts vient de nommer membre libre M. Henri Bouchot, un de nos adhérents, en remplacement de M. Corroyer. M. Henri Bouchot, si connu par de nombreux travaux d'art, est conservateur du département des estampes à la Bibliothèque nationale.

Cette nomination vient à propos, au lendemain même du très grand succès de l'Exposition des Primitifs français au Pavillon de Marsan, aux Tuileries.

LA CITÉ

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DU IVe ARRONDISSEMENT DE PARIS

Orbem in urbe vidimus.
(Vieux dicton parisien).



3me ANNÉE

No 12. — Octobre-Décembre 1904

SIÈGE SOCIAL :

MAIRIE DE L'HOTEL DE VILLE (IVe ARR.)

2, Place Baudoyer, 2

PARIS

CONSEIL

Président : M. Georges FABRE, maire du IVe arrondissement, avocat à la Cour d'appel.

Vice-Présidents : MM. FERNOUX, président de la Société des Architectes français.

G. HARTMANN, négociant.

Secrétaire général : M. Alb. CALLET, secrétaire chef des bureaux, *à la Mairie.*

Secrétaire-archiviste : M. DELABY.

Trésorier : M. HUSBROCQ, commis principal à la mairie du IVe arrondissement.

Secrétaires de quartier :

Arsenal : MM. PAGÈS, chimiste-expert.

Notre-Dame : H. NOCQ, artiste-peintre.

Saint-Gervais : PRÉTEUX DE VOET, architecte.

Saint-Merry : DE MÉRITENS, publiciste.

COMITÉ DE DIRECTION

Membres de droit :

MM. G. DEVILLE, député.
GALLI (H.), conseiller municipal.
PIPERAUD, conseiller municipal.
FABRE (Georges), maire du IVe arrondissement.
HAMEL, maire adjoint du IVe arrondissement.
DARDANNE, maire adjoint du IVe arrondissement.
Dr ROUSSY, maire adjoint du IVe arrondissement.
FAILLOT, député.

Membres élus :

MM. BRENTANO (Funck), bibliothécaire à l'Arsenal.
CALLET (A.), secrétaire-chef des bureaux.
BOURDEIX, architecte de la Préfecture.
DAVESNE, docteur en médecine.
DELABY, publiciste.
DUBOIS (Paul), rédacteur à la Préfecture de police.
FLANDRIN, sculpteur.
FERNOUX, président de la Société des Architectes.
GAUTHIER, vicaire à Saint-Gervais.
HARTMANN, négociant.
LAMBEAU (Lucien), chef de bureau à l'Hôtel de Ville, secrétaire de la Commission du Vieux Paris.
MONIN, professeur au Collège Rollin.
PAGÈS, membre de la Caisse des Ecoles du IVe arrondissement.
RICBOURG, négociant.
L'ESPRIT, sous-chef à la Préfecture de la Seine.
SELLIER, attaché au Musée Carnavalet.
SIFFERT, architecte de la Ville de Paris.
RIOTOR, homme de lettres.
LOUAR, artiste dramatique.

Trésorier :

HUSBROCQ, rédacteur principal à la Mairie du IVe arrondissement.

LA CITÉ

Société d'Études Historiques et Archéologiques

DU IVe ARRONDISSEMENT

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

ISABEAU DE BAVIÈRE

au Palais de Justice

Un jeune historien, M. Marcel Thibault, a publié récemment un très intéressant ouvrage consacré à Isabeau de Bavière (1). L'auteur nous fait assister, notamment, au sacre de la jeune reine avec une abondance de détails qu'il n'a pu réunir que grâce à de longues et patientes recherches.

Isabeau était reine depuis quatre ans ; elle n'était pas encore sacrée. C'est que le roi Charles VI voulait donner à cette fête un grand éclat.

(1) Isabeau de Bavière, reine de France. — Tome I, sa jeunesse 1370-1405. Paris, librairie Académique. Perrin et Cie, 1903.

Cette solennité fut fixée au dimanche 23 août 1389. Charles VI fit partir des héraults et des messagers en France, en Angleterre,



en Allemagne, aux Pays-Bas et Froissard dit, dans ses chroniques, « qu'il prit congé du comte de Blois pour retourner en

France pour être à une très noble fête qui devait être en la ville de Paris à la première entrée de la Reine Isabelle de France ».

Les orfèvres parisiens et les marchands de Gênes ne parviennent pas, paraît-il, à fournir les galons d'or et d'argent, les broderies et les joyaux.

Charles VI prescrit lui-même les costumes qui devaient être portés par chacun, et le 23 août le cortège quitte l'antique abbaye de Saint-Denis.

Le faubourg Saint-Denis était à cette époque, la grande artère parisienne et nous apprenons que, pour y atteindre, le cortège dût franchir la première porte Saint-Denis, appelée aussi porte de Paris. Elle appartenait à l'enceinte de Charles V et était placée au débouché de la rue d'Aboukir. C'était, dit l'auteur, « un gros bâtiment carré formant une cour à l'intérieur, terrassé, sans toiture et flanqué dans les angles de tourelles en encorbellement ».

Cette disposition fut utilisée pour le passage du cortège royal. On avait figuré le ciel par un plafond bleu où resplendissait le soleil et brillaient de nombreuses étoiles ; des anges y passaient et faisaient entendre « de suaves harmonies ».

Puis s'ouvre la longue et populeuse rue Saint-Denis ; la perspective de ses hautes maisons toutes pavoisées offre un spectacle « que c'est merveille de voir ». Une foule énorme, impatiente, houleuse, y attend la Reine depuis des heures ; les sergents d'armes et officiers ont grand'peine à la maintenir. Ils sont tous « embesognés à faire voie et rompre la presse et les gens » ; l'affluence est telle « qu'il semble que tout le monde ait été là mandé ». C'est qu'en effet les Parisiens ont voulu faire merveille ; les fenêtres sont garnies de drap de haute lice, d'étoffes de soie et de tapis précieux « comme s'ils les eussent eu pour néant ».

Sur la route, la Reine voit, avec enchantement, une fontaine couverte de drap d'azur, semé de fleurs de lis, qui verse à flots claret et piment, recueillis dans des hanaps d'or par une troupe

de jeunes filles richement parées et chantant de délicieuses mélodies.

Plus loin elle assiste au combat que vont se livrer deux groupes de guerriers conduits l'un par Richard Cœur de Lion, l'autre par Saladin.

Le cortège arrive à la seconde porte Saint-Denis, de l'enceinte de Philippe-Auguste, qui s'élevait près de l'Impasse des Peintres, au point d'intersection de la rue Turbigo et de la rue aux Ours. La reine dut avoir l'illusion de pénétrer dans le Paradis car, en levant les yeux, elle aperçut la Sainte Trinité et une théorie d'anges. Le ciel s'ouvrit et, doucement, deux chérubins lui posent sur le chef une couronne d'or garnie de pierreries en chantant :

Dame enclose entre fleurs de lis,
Reine êtes-vous de Paris.
De France et de tout le pays
Nous nous rallons en Paradis.

A la chapelle Saint-Jacques de l'Hôpital, refuge pour les pélerins de Saint-Jacques de Compostelle, située au coin de la rue Mauconseil, des orgues « sonnent moult doucement ».

On arrive au Grand Châtelet qui était, à cette époque, forteresse et prison ; siège de la Prévôté royale de Paris. Le Grand Châtelet donnait sur le quai en face du Pont-au-Change. La Chambre des notaires, construite sur une partie de son emplacement, a fait poser deux plaques de marbre qui marquent les dispositions de l'ancien Châtelet.

A cet endroit la foule est plus compacte ; chacun veut voir « l'allégorie représentée dans le beau chatel ouvré et charpenté de bois et de guérites dont chaque créneau est gardé par un homme d'armes. »

Madame Sainte-Anne est couchée sur un lit de tapisserie d'azur à fleurs de lis d'or. Elle personnifie la Justice, et, d'un bois où courent des lièvres, des connins et où volètent des oisillons, sort un grand cerf blanc, les cornes dorées, un collier

d'or au cou. Il se place auprès du lit de justice, il remue les yeux, la tête, tous les membres. Il saisit l'épée de justice et la fait tenir droite ; puis un lion et un aigle se précipitent... l'oiseau de proie va fondre sur la Justice, quand douze pucelles s'élancent hors du bois et, de leurs épées nues se mettent entre Madame Sainte-Anne et l'oiseau de proie.

Or, à ce moment, se produit une énorme bousculade, deux individus, montés sur le même cheval, veulent se mettre au premier rang. Ils échangent force horions avec les gens du peuple ; les sergents accourent et les repoussent en leur frappant les épaules à coup de boulaies (1).

L'auteur, qui a dû certainement causer avec tous les personnages de cette fête, digne des Mille et une Nuits, nous dit que le tantôt Charles VI se faisait conter par la Reine et les princesses leur effroi, lors de la bousculade du Châtelet ; le Roi, alors dans une joie « d'escolier en liesse » leur révéla, dans un grand éclat de rire, que c'était lui-même, avec Philippe de Savoisy qui avait fait tout ce tapage.

Enfin le cortège se remet en marche ; il franchit le Pont-au-Change tout tendu de taffetas bleu à fleurs de lis d'or avec un ciel étoilé « de vert et de vermeil samit ». Disons en passant, d'après Guillebert de Metz, que le Pont-au-Change, appelé également Grand Pont, était « la demeure des changeurs d'un côté et des orfèvres d'autre côté... et passaient tant de gens toute jour sur ce pont qu'on y encontrait adez ung blanc moine ou ung blanc cheval. »

La tête du cortège s'engage dans la rue Saint-Barthélemy, puis dans la rue Barrillerie (2), qui en était le prolongement, tournant à gauche il prend la rue de la Calendre et la rue Neuve Notre-Dame. Le jour commençait à baisser et, rien, parait-il,

(1) La boulaie était un gros bâton, une sorte de massue que portait chaque sergent et qui lui servait à maintenir « la presse des gens ». (*Juvénal des Ursins*).

(2) *Que les plaisants, à cause du voisinage du Parlement, appelaient rue de la Babillerie*

ne peut peindre l'ébahissement de la Reine et, on peut le dire, de la cité entière, à la vue d'un « maître enginueur » qui, sur une corde tendue au-dessus des toits de la plus haute maison



Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris. (1389)

du Pont Saint-Michel, descend, avec deux cierges allumés, « chantant et gambadant ».

La Reine, il n'est pas besoin de le dire, fut reçue à Notre-Dame en grande solennité par Pierre d'Orgemont, alors évêque

de Paris. Après la cérémonie religieuse, la Reine remonte dans sa litière et se dirige vers le Palais, où l'attendent le Roi, la Reine Blanche et la duchesse d'Orléans.

Le Palais s'appelait alors Palais-Royal ; il fut la résidence des premiers rois de France (1). Il était dans tout son éclat pendant le règne de Saint-Louis. Il s'étendait du Pont-au-Change au Pont Saint-Michel et, dit Guillebert de Metz « quoi qu'il y eut salles et chambres pour loger le Roi et les douze pers », les Valois n'y résidèrent que rarement, pour leur mariage et leur entrée solennelle. Il devint plus tard siège du Parlement.

Mais l'histoire du Palais nous entraînerait trop loin. Nous ne voulons aujourd'hui, que détacher un épisode que nous trouvons dans le très intéressant volume de M. Marcel Thibault.

Tout ce que nous venons de conter a rempli la journée du Dimanche. Celle du lendemain fut celle du sacre et de la grande fête au Palais. La Reine, dit notre auteur, paraît dans la galerie qui conduit de plein-pied des appartements royaux à la Chapelle haute (2). La toilette, suivant l'usage pour la messe du sacre, est toute de soie. Sous un manteau de satin vermeil fourré de cendal tiercelin, la Reine porte une robe de même tissu; comme elle doit-être jointe à la tête et à la poitrine, ses cheveux sont répandus sur ses épaules, son manteau est à « lacs par devant » et, sous sa robe, le large doublet et la chemise de pure toile de Reims, sont ouvert par devant et par derrière.

La Reine Isabeau est suivie des ducs de Touraine, de Berry

(1) Robert, dit le Pieux, fit construire ou considérablement agrandir le Palais de la Cité (Palatium insigne). Un jour de Pâques il ordonna que des tables y soient dressées. Avant de commencer le repas il se lava les mains ; alors de la foule de pauvres qui le suivait, s'avance un aveugle qui lui demande l'aumône. Le Roi, en badinant, lui jeta de l'eau au visage. Aussitôt, à la grande admiration des assistants, aveugle recouvra la vue. Ce miracle, dit l'écrivain qui raconte le fait, honora le Palais et y attira un grand concours de curieux. (Dulaure. Histoire de Paris. T. I p. 230).

(2) La Sainte-Chapelle a, en effet, une chapelle basse qui était destinée au peuple. Le Chapelle haute était réservée à la maison royale. En suivant le même chemin c'est encore une visite que nous pourrons faire avec les lecteurs de « la Cité » que ce récit aura intéressé.

et de Bourgogne, des autres princes et princesses, des seigneurs et des Dames de la Cour. Au milieu de l'imposante cérémonie du sacre, la Reine demande à Dieu de multiplier sur elle ses dons et bénédictions « à fin qu'avec Sara et Rebecca, Lia et Rachel... elle jouisse de la fécondité de son sein.... pour l'honneur du Royaume, le bon gouvernement et la protection de la Sainte-Eglise de Dieu ». La Reine, ensuite conduite sous un dais très élevé, garni de tapis et de draps d'or, peut, de son regard, embrasser toute l'assistance.

M. Marcel Thibault nous dit, et nous pouvons avoir confiance dans son affirmation de chercheur infatigable, que jamais, depuis le sacre de la Reine Jeanne, femme de Charles IV le Bel, cérémonie aussi fastueuse n'avait été célébrée dans la Sainte-Chapelle. L'église, dit-il, était tendue de draperies d'or, décorées aux armes de France et de Bavière. Sur le maître-autel, et sur d'autres autels, ont été déposés les insignes de la puissance royale : l'anneau, le sceptre, la main de justice et la couronne qui sont d'un prix inestimable ; la coiffe de velours vermeil, qui soutient la couronne, est ornée de quatre-vingt-treize diamants taillés, entremêlés de saphirs, de rubis et de perles.

Aussitôt la cérémonie terminée, Isabeau est reconduite en grande pompe au Palais, où allait avoir lieu le superbe festin offert par le Roi.

Sur la table de marbre (1), couverte, pour la circonstance, d'une pièce de chêne épaisse de quatre pouces, était servi le dîner du Roi et de la Reine, et prennent place à leur côté : Le Roi d'Arménie, l'Archevêque de Rouen, les Evêques de Langres et de Noyon, les duchesses de Berry, de Touraine, de Bourgogne, la Comtesse de Nevers, Mademoiselle Bonne de Bar, Madame de Coucy, Mademoiselle Maria d'Harcourt, Madame de Sully. Sur d'autres tables prennent place plus de 500 seigneurs, princes et princesses.

(1) « La grande table de marbre qui continuellement est au Palais, ni point ne se bouge ».

Le peuple avait été admis dans la salle du festin ; il contemplait la riche décoration et remarquait surtout un dressoir établi contre un pilier ou resplendissait une admirable vaisselle d'or et d'argent. Des barrières avaient été établies pour laisser libre l'accès aux tables ; elles étaient gardées par « grand foison de sergents d'armes, huissiers et massiers » ; des ménestrels « ouvraient de leurs métiers de ce que chacun savait faire ».

Mais voici que vers le milieu du festin est donné un spectacle d'entremets ; c'est un épisode de la guerre de Troie. Tout le monde veut voir ; on se presse, les gardes sont débordés si bien que l'une des tables où se trouvaient les princesses est renversée. Les princesses, affolées, poussent des cris d'effroi ; quelques-unes se trouvent mal. C'est pendant un instant un désordre indescriptible. A cet incident, il faut ajouter une chaleur insupportable, si bien que la Reine elle-même est incommodée et l'on est obligé de briser les vitres pour donner un peu d'air. On dut hâter la fin du repas et, vers cinq heures, la Reine « à travers les rues et au plus long », regagne l'hôtel Saint-Paul. Le cortège est suivi de plus de mille cavaliers; le Roi, pendant ce temps, se fait « navier en un batel sur Seine du Palais à Saint-Paul ».

Nous avons vu, tout à l'heure, que la Sainte-Chapelle a une chapelle basse et une chapelle haute; de même pour le Palais il y a la grande salle où s'est donné le festin et une salle basse qui était alors la salle des gardes. Cette salle basse est une pure merveille de style ogival le plus parfait. Elle a exactement la même dimension que la grande salle, dite aujourd'hui des Pas Perdus.

Malheureusement cette salle basse n'est pas d'un accès très facile ; elle n'a de communication qu'avec la Conciergerie. De tous les côtés : quai de l'Horloge, boulevard du Palais et grande Cour de mai elle est en contre-bas de 3 m. 50. Cela tient à ce que le sol parisien a été successivement relevé (1).

(1) *Cela est discutable. N. de la R.*

Notre-Dame, autrefois, était élevée de treize degrés. Pour la même raison, aujourd'hui, on y accède de plein pied. Ce serait une grosse erreur de croire que Notre-Dame, construite sur pilotis, a subi un tassement. Un tassement se serait produit sur un point mais pas également sur tous (1).

J'arrive au fait très intéressant que je voulais signaler aux lecteurs de « La Cité », c'est la présence au Palais de cette Table de Marbre dont il est parlé plus haut.

Il faut dire d'abord, qu'à une petite distance de la salle basse des Pas-perdus et en façade sur le quai de l'Horloge se trouve une autre salle, d'assez grande dimension dite « cuisines de Saint-Louis ». Elle est de style ogival avec, dans les angles, quatre grandes cheminées où pourrait certainement rôtir un bœuf tout entier.

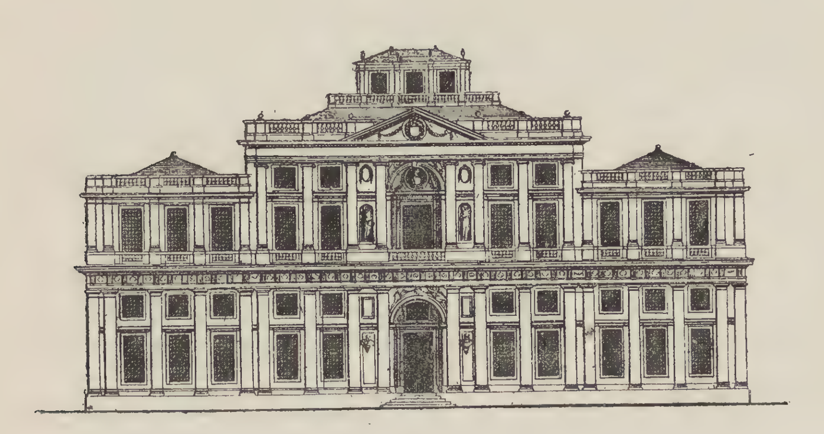
Il y a quelques années la commission des monuments historiques, conduite par M. Daumet, notre savant architecte, faisait une visite du Palais de Justice. Cette salle fut l'objet de leur surprise et de leur admiration. Rien de plus beau, disaient-ils, dans aucun des monuments du moyen-âge. Ils demandèrent à M. Daumet de la tirer de l'oubli, et, disons-le, de la poussière où elle était ensevelie depuis des siècles. Il fut décidé qu'on en ferait une sorte de musée où seraient réunis, exclusivement, des objets provenant des fouilles et travaux du Palais.

Grâce à l'activité de M. Rousselle, le lieutenant de M. Daumet, notre musée existe. Il a même pris un développement inattendu et il faudrait être un érudit de l'archéologie pour énumérer convenablement les choses curieuses qui y sont réunies : morceaux d'architectures de toutes les époques, débris de tous les temps, quelques-uns remontant certainement à la période Gallo-Romaine, fragments de colonnes, chapiteaux etc., et, enfin, la

(1) Lorsqu'en 1770 on construisit un caveau sous bas côté méridional de l'Eglise Saint-Benoît, rue Saint-Jacques, on découvrit l'ancien pavé d'une rue qui communiquait au cloître de cette église. Cet ancien pavé était à 10 pieds de profondeur au-dessous du sol actuel. (Description des Catacombes, par Héricart de Thury, p. 210.

fameuse table de marbre qui, pour n'être pas celle où s'assirent le Roi Charles VI et la Reine Isabeau, n'en est pas moins sa descendante directe, ainsi que l'affirme l'inscription qui y est gravée et que pourront lire eux-mêmes les membres de « la Cité » qui feront cette visite (1).

A. Perrin.



L'HOTEL JABACH

A propos de l'article d'Albert Callet relatif à l'hôtel Jabach, paru dans le numéro 11 de la Cité, *notre ami et collaborateur Georges Tausend nous adresse la lettre suivante :*

Mon cher Callet,

Vous avez, fort à propos, rappelé, à l'occasion de la mise en vente de l'hôtel Jabach, la part revenant au banquier dans la constitution du premier fonds de notre musée du Louvre, mais j'estime que vous avez été injuste en ne mentionnant pas les œu-

(1) *Que les membres de la Cité qui voudront répondre à l'aimable invite de M. Perrin se fassent inscrire.*

vres de Rubens qui ont été acquises dans la collection de la famille du célèbre Mécène.

Et d'abord Evrard Jabach, dont vous signalez la mort en 1695, n'est pas le premier de sa famille qui fut passionné pour les œuvres d'art ; c'est son père, Jean Jabach, le fondateur probable de la Banque de Cologne, qui utilisa une partie de sa fortune à l'achat de peintures, de sculptures, et surtout de gravures et de dessins.

Jean Jabach, qui avait fait à Rubens la commande d'une toile représentant le *Martyre de Saint-Pierre*, mourut vers 1637 ou 1638, avant que l'œuvre ne fut exécutée, ainsi qu'il résulte d'une lettre datée du 25 juillet 1637, où le peintre demande qu'on lui accorde « un répit d'un an et demi, afin de s'occuper de ce travail un peu plus à son aise, » ajoutant qu'il est désireux « de faire de son mieux, car il a conservé une très vive affection pour la ville de Cologne, où il a vécu jusqu'à l'âge de dix ans. »

Le *Martyre de Saint-Pierre* fut adjugé, à la vente posthume de Rubens, pour 1.200 florins, à un sieur Deschamps, agissant pour le compte d'une personne qui l'offrit à l'église Saint-Pierre de Cologne, où il figure encore.

Ce chiffre de 1.200 florins, qui correspond à 3.000 francs, donnera une idée de la valeur des tableaux de maîtres à cette époque.

Rubens mourut le 30 mai 1640, et la vente de ses œuvres eut lieu le 17 mars 1642. Le banquier Jabach, fils de Jean, y acheta les dessins et une grande quantité de toiles. Le roi d'Espagne envoya un représentant à qui on adjugea, pour la somme de 27.100 florins, *trente-deux* tableaux du maître flamand, parmi lesquels figuraient plusieurs copies de divers grands artistes de l'Ecole italienne.

Ce total ramène le prix d'une toile à moins de 850 florins ; il n'y a donc rien de surprenant, ni de trop anormal dans le chiffre de 220.000 francs que vous signalez pour prix d'un stock de dessins et de cent-un tableaux vendus par Jabach au rusé cardinal Mazarin.

Quoi qu'il en soit, c'est à la ruse de l'un et à la passion des Jabach pour les beaux arts que nous devons tous les chefs-d'œuvre que vous avez mentionnés dans votre intéressant article, et aussi la plupart des œuvres de Rubens que vous passez sous silence et qui figurent au Louvre, en dehors de la galerie de Médicis :

cette superbe *Kermesse*, d'une si puissante intensité de vie et de lumière ; la *Fuite de Loth*, le *Tournoi près des fossés d'un château*, le *Baron de Vicq*, le portrait d'*Elisabeth de France*, enfin le groupe d'*Hélène Fourment et ses enfants*, que la famille a cru devoir livrer aux enchères parce que le tableau lui semblait inachevé, incomplet, alors que ce sont précisément les parties négligées de l'œuvre qui rehaussent l'harmonieuse poésie de la composition, et mettent en valeur la physionomie, les traits caractéristiques des personnages qui, comme on le sait, étaient la seconde femme de Rubens, et les enfants qui naquirent de ce mariage.

Ce complément d'information n'aura pas été inutile s'il a pour effet d'inciter nos lecteurs à aller revoir au Louvre les chefs-d'œuvre sur lesquels vous avez appelé leur attention et aussi ceux que j'ai mentionnés.

Croyez, mon cher Callet, à mes sentiments de vive cordialité.

Georges Tausend.

UNE NOUVELLE MANON LESCAUT DE LA PAROISSE SAINT-GERVAIS

Sous l'ancien régime, les curés des paroisses exerçaient une autorité très grande sur les familles de la paroisse.

Ils admonestaient en public, en plein prône, ceux de leurs paroissiens dont la conduite leurs déplaisait et demandaient, si l'admonestation n'avait donné aucun résultat, au roi l'incarcération de ceux dont les agissements ne leur paraissaient pas exemplaire.

M. Funk-Brentano nous a communiqué un dossier qui est à la bibliothèque de l'arsenal et qui donne du curieux détails sur l'autorité, le pouvoir de père de famille que s'arrogeait le curé de la paroisse, le curé de Saint-Gervais (1).

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. Mss. 11.767.

Il écrit au commissaire du quartier de Chaban, le 27 mai 1751 :

Monsieur,

C'est avec douleur que j'ay l'honneur d'implorer votre protection pour prévenir la perte d'une jeune fille que nous avions élevée avec soin et succès.

C'est une nommée *Vilveric*, âgée de 21 ans, *douce et timide* (?)

Une femme de mauvaise vie l'a livrée à un américain qui a parlé raisonnablement à deux personnes que je luy ay envoyé.

Mais indépendamment de ce libertinage actuel qui n'a commencé que ce careme, un nommé *Lheureux*, facteur des lettres de la Salpêtriere, homme pernicieux avoit essayé de la débaucher, et va la prendre chaqne jour chez cet amériqain pour la mener en mauvais lieux et s'enyvrer.

Je réclame ma brebis, et j'espere que si vous avies la bonté, monsieur, de la faire arrêter et de la mettre à Saint-Martin (1), elle se convertiroit et je la mettroit en lieu de pénitence.

M. Ramme executeras vos ordres avec fidelité.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Feu curé de Saint-Gervais.

Le lieutenant de police charge le commissaire de Rochebrune de faire l'enquête.

Ce 2 juin.

Vous verrez, monsieur, par une lettre de M. le Curé de Saint-Gervais que je vous envoye qui demande que la nommée Vilevric, jeune fille de sa parroisse qui se conduit mal soit arrêtée et mise en correction à Saint-Martin, je vous prie de savoir quelles sont les mœurs de cette jeune fille, si elle cause scandale, si elle a des parens, si elle loge avec eux, et dans le cas où il faudrait la corriger si les parens sont en état de payer une pension, afin que sur votre réponse, je sois en état de prendre un parti. Je suis monsieur, votre très humble serviteur.

Berryer.

Le 7 juin 1751, M. de Rochebrune, répond :

Monsieur,

Jeanne Velvrique au sujet de laquelle monsieur le curé de Saint-Gervais vous a écrit est âgée de vingt un ans, fille de François Velvri-

(1) Saint-Martin était la plus dure maison pour femmes qu'il y eut à Paris.

que, Savetier, décédé le 31 juillet 1746, et de Louise Duffort faisant des ménages, laquelle est très pauvre, et demeure rue Couture-Saint-Gervais chez le nommé Merigna, marchand de tabac.

Cette jeune fille a quitté sa mère dans la première semaine du caresme, et a esté placée chez le sieur Dentier, americain, demeurant rue de Seine, faubourg Saint-Germain, par le nommé L'heureux, attaché à la maison de l'hôpital, lequel a fait entendre a la mere qu'il allait mettre cette jeune fille chez une brodeuse pour en apprendre le métier.

Depuis six jours cette fille a quitté cet américain, sans qu'on sache ou elle s'est retirée, elle a seulement ecrit a sa mere une lettre par laquelle elle marque que pour se soustraire aux chatimens qu'on pourrait luy infliger elle va entrer a l'Opera ou elle a pris des engagements.

M. le curé de Saint-Gervais, en demandant qu'elle soit mise à Saint-Martin, a dessein de la placer dans un couvent pour luy faire reprendre le sentimens de piété dont elle s'est écartée.

De Rochebrune.

On cherche la palombe envolée, qui avait eu vent des dénonciations du curé Feu, et l'inspecteur Meunier constate avec regrets que la piste indiquée était fausse.

Le 10 juillet.

La nommée Jeanne Velvrique, demeurant cy devant chés le sieur Bentier, americain, ruë de Seine, à l'hôtel d'Arras, et avec lequel elle vivoit; n'est ni à l'Opera, ni au magasin.

Meunier.

M. de Chaban écrit le 16 juillet à M. le comte d'Argenson :

M. le curé de Saint-Gervais m'a écrit pour se plaindre de ce que la nommée Jeanne Velvrique, âgée de 21 ans, fille pauvre qu'il a fait élever par charité, a été livrée à un Americain par une femme de mauvaise vie, et que le nommé L'heureux, homme dangereux qui avait déjà tenté de la debaucher, va la prendre tous les jours pour la conduire dans des mauvais lieux. Il demande quelle soit arretée de l'ordre du roy et conduite pour quelque tems à Saint-Martin, après quoy il se propose de la faire mettre dans une communauté. J'ay fait verifier cet exposé par le commissaire du quartier qui me marque que cette fille a quitté, il y a trois mois, sa mere a qui le nommé L'heureux, domestique de la Salpetriere, a fait entendre qu'il la feroit entrer chés

une brodeuse pour y apprendre un metier, qu'il l'a menée chés le sieur Bentier ameriquain, que cette jeune fille a quitté depuis quelques jours sans qu'on sache où elle s'est retirée, quelle a seulement ecrit a sa mere une lettre par laquelle elle luy marque que pour se soustraire aux chatiments qu'on pourroit luy infliger elle va entrer a L'opera où elle a pris des engagements. Si vous jugés apropos pour entrer dans les vues du curé de Saint-Gervais de faire expédier un ordre du Roy pour conduire cette femme à Saint-Martin, je le feray executer d'autan que je suis informé que cette fille n'est entrée ny a L'opera ny au magazin.

Le comte d'Argenson envoie de Compiègne le 25 juillet 1751 la lettre de cachet au lieutenant de police Berryer :

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous envoyer l'ordre du Roy qui a été proposé par M. le curé de Saint-Gervais pour faire conduire dans les prisons de Saint-Martin la nommée Jeanne Velvrique. Je vous prie de le faire mettre a éxécution Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M. d'Argenson.

Mais pendant que la police lançait ses limiers à la poursuite de la fugitive, celle-ci avait gagné du pays et s'était réfugiée à Versailles sous le nom de madame Dupré et probablement sous la haute protection de Monseigneur le duc de Duras, maréchal et pair de France, premier gentilhomme de la Chambre.

La donzelle resta là jusqu'au mois de 1752, elle crut qu'on l'avait oubliée et eut l'imprudence de revenir à Paris. Mais la police veillait le 18 février 1752, l'inspecteur Meunier écrivait à M. le secrétaire de police Rossignol :

La nommée Jeanne Velvrique, sous le nom de Julie, a été arretée cejourd'huy ruë Sainct-Honoré chés le sieur Charles, chapellier et logeur, par nous officier soussigné, accompagné du commissaire Crespy, en vertu de l'ordre du Roy du 25 juillet dernier, et conduite en éxécution d'icelui dans les prisons de Sainct-Martin.

Meunier.

M. Rossignol est prié de vouloir bien expédier des ordres qui autorisent M. le commissaire Crespy.

Suit le procès-verbal d'arrestation :

L'an mil sept cent cinquante deux, le vendredy dix huit fevrier huit heures du matin, pardevant nous, Antoine Charles Crespy, con-

seiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris. En notre hotel est comparu S. Jean-Baptiste Meusnier, Conseiller du Roy, Inspecteur de police, lequel nous a dit qu'etant porteur de l'ordre du Roy en datte du vingt cinq juillet dernier à l'effet d'arrester la nommée Jeanne Velvrique. Il requiert notre transport à l'effet de l'ayder de notre ministère. Et a signé en cet endroit de notre Minutte :

Surquoy nous Commissaire susdit avons aud. S. Meusnier donne acte de ses comparutions, dire, et requisitions. Et en consequence somme en execution des ordres à nous particulièrement adressez par Monsieur le lieutenant general de police transporté rue St Honnoré en une chambre au premier étage d'une maison dont est principal locataire le S. Charles marchand chapelié et logeur en chambres garnies ou etant avons trouvé une particuliere fille laquelle etant instruite du sujet du transport du S. Meusnier a dit se nommer Jean (1) Valvrique, native de Paris agée de vingt deux ans ou environ, de la qu'elle le d. S. Meusnier s'est chargé pour la conduire à St Martin lieux destiné par le d. ordre du Roy cy dessus datté et duquel il nous est apparu. Dont et de ce que dessus nous avons fait et dressé le present procès-verbal pour servir et valoir ce que besoin sera. Et sans qu'il soit faite aucune autre description la ditte Velvrique ayant déclaré que les meubles et effets etans dans la d. chambre appartiennent aud. S. Charles logeur et a le d. S. Meusnier signé en notre Minutte.

Crespy.

La donzelle sous les verrous s'adressa aux nombreux protecteurs qu'elle possédait et dont plusieurs n'étaient pas des moindres. Voici la lettre qu'elle adressa au plus illustre d'entre eux :

(Nous respectons l'orthographe de cœur « de la damoiselle au corps gent ».)

Monseigneur le Maréchal de Duras,
duc et pair de France, premier gentilhomme du roi,
en son hôtel, faubourg St Honoré

Monseigneur,

Je prend la liberté de vous écrire pour implorer votre secour etant dans un etat de compasion j'ay l'honneur de vous representer que il y a eüe vendredy huit jour que l'on m'a arreté et conduit à St Martin un nomme le sieur Jellie exempt de robe courte quy demeure rüe de Guenegaud chez Pochet, chandelier du roy, sest a ce qu'il m'a dit un ordre

(1) Nom incomplet.

que Beuquet, set ameriquain quy mentretenait quand la dame Fontaine m'a fait avoir votre connaissance quy ma toujour été presieuse comme vous ma fait la grâce de me promettre destre toujour sous votre protection jimplore votre misericorde a se sujet de me faire avoir ma sortie, ledit ameriquain ayant fait avoir cet ordre de M. Beryer, du mois de juillet passé, ce quy a fait que jay été un temps caché, ou je nay osé me presenter devant vous de crinte de rencontrer la dite personne, vous mavie promis, monseigneur, que vous me donnerie une lettre de recomandation pour lopera, a M. de Bernage, je nay pue trouver locasion qune fois depuis le jour de lan ou par votre grande bonté vous mavé acordé le pardon ou javais manqué daller a votre hotel vous assurer de mes respect je vous demande en grase *mon cher papa* demployer votre autorité aupres de M. Beryer pour me procurer mon elargissement, si vous avé concue depuis un tens de l'indiference pour moy, faite le, monseigneur, par charité, vous etes le seul dequy jatend ma destinee, je demeuroit depuis peu chez Charle Chapelier, aupres de lopera, l'on mapellait Jullie, vous pouvé voue faire informer que jetoit tranquille, je languit dans la prison, depourvue de tout secour, je me jete aux jenoux de votre misericorde pour implorer votre secour et de quelque bien fait de votre part, sur lordre de lameriquain, lon me nommait Jeanne Velvrique, de la paroisse St Gervais. Je suis avec un profond respect de vous, monseigneur, la fidelle servante.

Dupré.

Elle s'adressa à tous ceux qui avaient quelque crédit à la cour et à qui elle avait prodigué ses faveurs : au *comte de Lion*, au *comte du Plessis-Châtillon*, au *marquis de Seignelay*, à *M. de Barbencois*, à *M. Courcel de Saint Sulpice*.

Les nobles personnages s'employèrent à faire sortir la plaintive tourterelle des serres du vautour royal.

18 février 1752.

Je suis venu ici ce soir Monsieur, pour vous parler d'une fille que vous avez enlevée ce matin a la quelle je m'interesse beaucoup parceque elle est au comte de Lion qui est fort de mes amis ; Je voudrois bien vous en parler a fond et scavoir quelles sont les Raisons qui vous ont determiné a l'enlever sans l'en avertir ni luy ni ses amis, il faut quelles soient bien fortes pour n'en avoir informé personne ; il me paroit même que cest manquer aux égards dûs a Gens de notre Espèce : J'espere que vous voudrez bien vous donner la peine de passer sur le

midy a l'hotel Du Plessis Chatillon ruē des bons enfants pour que nous nous arrengions ensemble avant que j'en parle à Mr Berrier. Je suis Monsieur Vostre très-humble serviteur.

Le Cte Du Plessis Chatillon.

Si vous pouviez aussi vous donner la peine de passer en sortant de chez M. Berrier le matin chez Monsieur le marquis de Seignelay ruë de l'université vis à vis l'hotel d'auvergne vous l'obligeriez infiniment.

Au sortir de chez M. Berrier j'ay passe chez vous pour vous prier de me dire des nouvelles d'une fille nomée julie arettée le 18 du courant dans la ruë st honoré, j'en ay informé M. Berrier, et je serois fort aise d'en savoir quelque chose par vous meme, je loge à l'hotel Lambesc rue montmartre.

Je suis Monsieur votre serviteur très humble.

Le marquis de Barbançois,
lieutenant aux gardes.

On fit intervenir la mère et on lui dicta cette lettre :

A Monseigneur Le Lieutenant general de Police

Monseigneur

La veuve Velvrique suplie très humblement Votre Grandeur de vouloir bien rendre la liberté à Jeanne Velvrique sa fille à présent détenuë d'ordre du Roy aux Prisons de Saint Martin; L'exposante a tout lieu de penser que sa fille ne meritera plus une semblable punition, et c'est dans cette persuasion qu'elle implore votre misericorde pour son pardon qu'elle vous demande à mains jointes, elle ne cessera de faire des vœux pour la precieuse santé de Votre Grandeur.

Louise Dufor V. Velvrique.

Le lieutenant général de police, harcelé par les gentilshommes férus d'amour, et qui, comme il est de tradition, se croyaient seuls aimé de la belle, demanda des renseignements à l'inspecteur principal Meusnier qui envoya le rapport suivant : (1)

(1) *Manuscrits. Bib. de l'Arsenal. No 10258.*

Conduite à Saint-Martin le 18 février 1752 en vertu d'un d'un ordre du Roy du 25 juillet 1751, demande pur M. le curé de Saint-Gervais.

Agée de 21 ans, a été débauchée par un nommé Lheureux qui l'a livrée à un Américain, et qui la conduisait journellement dans des mauvais lieux.

La D^{lle} Velvrique *dite Julie* Rue St Honoré — *Du 1er mars 1752.*

Jeanne Velvrique fille de françois Velvrique vivant maître savetier à Paris et de Louise Dufos faisant des menages, demeurant ruë Couture St Gervais i est disparüë vers la fin de mai 1751.

L'on crût d'abord, parcequelle avoit ecrit dans le tems, quelle étoit à L'opera, mais elle en avoit imposé.

Elle fut débauchée par le nommé L'heureux cy devant facteur de l'hopital actuellement mouche de Roussel Inspecteur de Police. Elle aimait et aime encore ce Drole là qui la mit en chambre garnie ruë Tirechappe. C'est là quelle fit la connaissance du S. Bentier ameriquain, qui l'amena ruë de Seine chés Petitet loüeur de carosses, où il était logé. L'heureux qui ne pouvait soutenir le titre d'*Entreteneur*, fut trop heureux de prendre celui de *Greluchon.*

Instruit des recherches que l'on faisait de cette fille, le sieur Bentier lui meubla une petite chambre rue St Eloy près la Porte St Denis ; mais quelques tems après, aïant eû un demêlé très vif avec elle, jusqu'a en venir aux attouchemens il retira les effets quil lui avait donné. Ce qui l'engagea de s'aller réfugier à Versailles où elle a demeuré quelques mois sous le nom de Dupré.

Elle revint après cela à Paris et logea sept à 8 jours chès L'heureux, d'où elle vint pour son malheur se mettre en chambre garnie sous le nom de Julie, chès Charles marchand chapellier ruë S^{t} honoré près de l'Opera ; où elle a été arrêtée par moi soussigné le 18 fevrie d^{er} et conduite à St Martin conformement à l'ordre du Roy du 25 juillet 1751.

Si on veut l'en croire, elle était entretenuë par M. le Comte de Lion (1) officier de Gendarmerie, actuellement à Moulins en Bourbonnois ; En tout cas elle l'était au plus mal, car elle n'avait pour tous bien que cequelle portoit sur elle. On croit avec plus de fondement quelle détailloit, et que dans le nombre de ses meilleures pratiques elle pouvoit compter M. le Mis de Seignelay, M. de Crussol St Sulpice, M. le Marquis de Barbançois lieutenant aux gardes et M. le Comte du Plessis Chatillon qui nous a écrit la lettre cy-jointe, où il se plaint de ce que l'on a manqué aux égards dûs aux personnes de son rang, en arrêtant cette fille sans lui en donner avis d'autant quil la connoissait, et quelle appartenait au comte de Lion son intime amy.

(1) Il lui donnait 20 Ecus par mois.

La D[lle] Velvrique est âgée d'environ 22 ans assés grande et bien faite, pâle la peau fort blanche, un peu maigre, peu de gorge ; le visage un peu alongé, les yeux bleus, le nez aquilin, grand front, cheveux chatains, d'une figure assés revenante, sans cependant être jolie.

MEUSNIER.

En attendant qu'on la rendit à la liberté dont elle faisait un si charmant usage, et sur l'intervention du curé lui-même qui avait dû être endoctriné par les aimables roués qui languissaient loin d'elle, elle fut transférée au Refuge du S[t]-Sacrement où la discipline était moins austère. Comme on lisait dans la lettre du curé, « la tendre Manon », en fine mouche qu'elle était, avait dû affecter le repentir et séduire par ses calineries et ses blandices la Supérieure de S[t]-Martin.

Monsieur,

J'admire votre attention et providence et bonté.

Nous avons exhorté cette jeune fille de 21 ans, *Jeanne Vilvric*, la supérieure de Saint-Martin nous a aidé. Si vous voulés bien monsieur, suspendre vos ordres et nous donner huitaine pour la placer, j'espere que je retireray cette brebis égarée.

Du Rys, Du Rys pour nos pauvres.

J'ay l'honneur d'être avec un grand respect

Monsieur,

Votre très humble et tres
obéissant serviteur.

Feu, curé de Saint-Gervais.

Libé, 7 may 1752.

Monsieur,

Enfin, nous sommes parvenus a pouvoir placer *Jullie Vilvric* au Sauveur. Il y a un mois que par votre permission elle est a Saint-Martin, ou nous avons pris soin d'elle.

Elle ne peut en sortir sans votre ordre, monsieur, *a cause de la lettre de cachet*, c'est la grace que je vous demande, et jay l'honneur d'etre avec bien du respect,

Monsieur,

Votre trés humble et trés
obéissant serviteur.

Feu, curé de Saint-Gervais.

Ce 10 may.

La nommée Jeanne Velvrique, agée de 21 ans, a eté conduitte a Saint-Martin par ordre du roy, du 18 février 1752, parce qu'elle est d'une mauvaise conduitte, qu'elle s'est laissé débaucher par le nommé Lheureux, qui la livrée a un americain, et qui la conduisait journellement dans les mauvais lieux.

M. le Curé de Saint-Gervais qui a obtenu lordre et qui prend soin de cette jeune fille m'ayant demandé sa liberté pour la placer au Sauveur.

L'ordre du roy a été levé le 7 may 1752 (1).

Après un stage de quelques mois au Bon-Sauveur, où elle édifia ses compagnes par son repentir et la candeur de sa foi, Jeanne Velvrique fut rendue à ses parents, à qui elle ménagea, par ses belles relations, une vieillesse heureuse et fortunée.

A. Callet.



HISTOIRE D'UN ROTISSEUR DE LA RUE SAINT-ANTOINE

I

A en croire un facétieux cliché, qui n'est plus cependant d'une extrême fraîcheur, l'Europe envie notre administration. J'ignore

(1) *M. le C. d'Argenson, registre particulier approuvé, 21 mai 175.*

si elle professait déjà la même admiration au siècle dernier ; mais ce qui est certain, c'est qu'à cette époque l'administration française suivait des errements dont nous pourrions aujourd'hui encore retrouver les traces dans diverses pratiques policières.

Elle avait surtout une manière de comprendre et de réaliser l'extinction du paupérisme qui dépasse en simplicité et en netteté toutes les conceptions imaginées par d'illustres rêveurs pour parvenir à la solution de cet épineux problème.

La Régence avait hérité la sienne du grand siècle. A vrai dire, le financier Law coopéra singulièrement à cette œuvre philanthropique. Ne trouvant pas de colons *par persuasion* pour peupler son « Missisipi », Law pria le gouvernement de lui en procurer *par force*.

Il lui suffisait de faire enlever, par mesure administrative, les mendiants, les vagabonds, les gens sans aveu et « les filles du monde » et d'expédier le tout aux colonies : c'était du même coup « purger » la France de sa pire population et supprimer dans le pays toutes les causes de misère.

La police reçut des ordres et bientôt elle eut fait des *rafles*, — le mot était déjà de la langue courante, — qui devaient assurer, au dire de Law, la prospérité de la Louisiane.

Il faut lire les *Mémoires* de Saint-Simon pour être édifié sur la nature de l'opération. Jamais le grand écrivain ne fut mieux inspiré ni plus éloquent que dans les pages vibrantes d'indignation, où il flétrit l'arbitraire, la violence et la barbarie qui présidèrent à ces abominables exécutions. La plupart des malheureux que les archers rassemblaient et poussaient devant eux comme un vil troupeau, périrent de faim et de misère avant même d'être arrivés au port d'embarquement. Mais ce qui est plus exécrable encore, ce qui stigmatisera d'une honte éternelle la mémoire de Law et du Régent, c'est que de fort honnêtes gens signalés à l'administration par des rancunes inavouables ou par des dénonciations restées sans contrôle furent victimes de ces odieux enlèvements.

II

L'un d'eux mérite une mention toute particulière.

C'était un bon bourgeois de la rue Saint-Antoine, nommé Quoniam, rôtisseur de son état et — le mot, dans l'espèce, n'est

pas excessif — affligé d'une fort jolie femme. Cette trop aimable personne, qui amenait devant les broches de son mari une clientèle non moins distinguée que nombreuse, n'était pas précisément un parangon de vertu. Ses contemporains, le commissaire Narbonne entre autres, affirment qu'elle était alors, c'est-à-dire en 1720 (1), la maîtresse d'un valet de chambre du Régent; de son côté, l'inspecteur de police Meusnier assure qu'elle avait vendu au duc d'Orléans, sa fille, presque une enfant, qui devait être, à quelques années de là, une des plus fameuses courtisanes du siècle.

Quoniam fut-il, comme tant d'autres maris, le dernier à connaître les méfaits de sa femme? Eut-il le mauvais goût de se plaindre ou la malencontreuse idée de se fâcher? Nous l'ignorons. Toujours est-il que la belle rôtisseuse demanda et obtint du Régent une lettre de cachet contre son mari. Seulement, pour ne pas éveiller la méfiance du bonhomme, soulever un mouvement populaire dans le quartier, elle ne fit pas immédiatement usage de l'arme qu'elle avait entre les mains. Elle feignit, au contraire, d'abjurer ses erreurs passées, et, par un raffinement de fourberie bien féminin, elle proposa à Quoniam, comme pour mieux sceller leur réconciliation, une partie fine aux environs de Paris. L'honnête rôtisseur accepta; mais les deux époux étaient à peine arrivés à la barrière que leur voiture était entourée d'une escouade d'archers. Le chef de la troupe obligea Quoniam à descendre; et le pauvre diable fut emmené, les menottes aux mains, jusqu'à Bicêtre, d'où il fut dirigé sur la Louisiane.

III

Les Quoniam avaient une certaine notoriété à Paris. L'aventure, ébruitée, fit scandale. Déjà la brutalité inouïe des exécu-

(1) Tous les Mémoires contemporains qui ont relaté l'enlèvement de Quoniam lui assignent pour date l'année 1720. Seule, la fiche des Archives de la Bastille, rédigée sur le procès-verbal du commissaire Lecomte, fixe à 1717 cette arrestation arbitraire, puisqu'elle reconnaît que la chanson saisie fait allusion à la mésaventure de Quoniam. Quoi qu'il en soit, cette même chanson établit qu'avant les grandes râfles réclamées par Law, le gouvernement de la Régence, revenant à des pratiques depuis longtemps abandonnées, envoyait déjà à la Louisiane les gens dont il tenait à se débarrasser.

tions quotidiennes, de celles même qui visaient les sujets les moins recommandables, avait mis plus d'une fois aux prises le peuple et les archers. L'enlèvement de Quoniam surexcita encore les colères. Mais, hélas ! en France, comme on l'a si souvent répété, tout finit par des chansons. Le vaudeville s'empara de l'incident : les maris trompés font toujours rire ; et ceux-là même qui seraient allés sur l'heure casser les carreaux du lieutenant de police, pour protester contre l'arbitraire gouvernemental, se contentèrent par la suite de fredonner une complainte qui commençait ainsi :

Or sus, pleurons tous le malheur
De cet aimable rôtisseur,
    Lan lan la landerirette,
Parti pour le Mississipi,
    Lan la le landeriri.

Néanmoins, toutes les chansons populaires ne le prenaient pas sur un ton aussi plaisant : certains tançaient vertement, et dans les termes les plus énergiques, l'indigne femme qu'elles signalaient ainsi à l'animadversion publique. Mais madame Quoniam était toujours bien en cour : ses protecteurs donnèrent des ordres au lieutenant de police ; et celui-ci fit défendre aux colporteurs de chanter et de vendre les couplets qui flétrissaient la conduite de la belle rôtisseuse. Naturellement, les archiloques du pavé ne tinrent aucun compte des prescriptions du magistrat ; et pour enrayer une publicité qui devenait inquiétante, la police dut sévir. Les délinquants furent arrêtés, leur répertoire saisi, et leur dossier versé, suivant l'usage, dans les archives de la Bastille.

Or, à ce dossier se trouve annexé le corps du délit, c'est-à-dire les couplets incriminés ; et dans le fragment que nous avons sous les yeux, fragment dont le format, l'impression et le style rappellent assez bien ceux de nos modernes canards, nous relevons une chanson populaire qui a pour refrain *A Montmartre*. Il semble qu'elle complète la première du recueil, allusion assez vague, quoi qu'en dise la note de police, à la capture de l'infortuné Quoniam.

CHANSON NOUVELLE

Si mon mari fait chez nous le tapage
Pour me faire enlever,
J'ai un avis que je mettrai en usage
Pour lui en empêcher,
Ma mère et moi nous ferons le voyage :
Nous irons à Montmartre (*bis*)

Pour accomplir ce pélerinage
Je m'en vais droit chez nous,
Où je prendrai quelqu'une de ses hardes
Pour porter avec nous,
Pour le pincer, s'il fait mauvais ménage,
J'irons à Montmartre (*bis*).

Nous n'eûmes pas accompli ce voyage
Que ce mari si fou
S'en fut soudain dedans le voisinage
Pour s'informer de nous,
En nous suivant et marchant sur nos traces,
S'en fut à Montmartre (*bis*).

Il nous trouva faisant nos prières
Dedans ce lieu si saint.
Moi retournant la tête derrière
L'aperçus tout soudain.
Je pâmai comme fait une carpe
Au haut de Montmartre, moi (*bis*)

Saint Rabony, est-ce là la manière
Dont vous nous exaucez.
Quand mon mari devient plus cruel
Au lieu de s'amender,
Inspirez-moi ce qu'il faut que je fasse .
Sortez de Montmartre, vous (*bis*).

Mais, en sortant, un horrible spectacle
Se présente à mes yeux,
Et mon mari qui jure comme un diable
Et comme un lion furieux,
Frappant sur nous comme sur des ânes :
Sortez de Montmartre, vous (*bis*).

Et au retour de ce si beau voyage
Chez le père ont entré,
Qui leur a dit : Donnez-vous bien de garde
A la maison d'entrer
Le c... dans une hotte,

Nous en avons tant ri,
Nous en rirons encore,
Qu'en rapportant ses nippes et ses hardes,
Prises pour Montmartre par vous
Prises pour Montmartre.

FIN

Avec *permission*

Quant à Quoniam, qui était réellement parti pour les îles, nous avons pu retrouver ses trâces grâce aux notes inédites de l'inspecteur Meusnier. Le rôtisseur revint à Paris, après la mort du Régent ; et nous l'y retrouvons trente ans plus tard, — il en avait alors soixante-dix, — logé chez sa fille où il avait pris philosophiquement son parti des frasques de cette galante personne. C'est aussi qu'elle avait fait une rapide fortune. Après avoir conquis les bonnes grâces du comte de Clermont et du prince de Conti, elle était devenue la maîtresse de Maurice de Saxe. Duguay-Trouin lui avait laissé 10,000 livres de rente. Enfin, elle couronna cette brillante carrière en épousant le marquis de Landivisian, aide de camp du maréchal de Saxe.

La mère avait fini ses jours dans un couvent après une dernière aventure dont elle ne se tira point à son honneur. En 1737, elle était allée harceler je ne sais pour quel motif le cardinal Fleury, à Versailles : pour s'en débarrasser, le ministre la fit enfermer pendant deux mois dans la prison de la ville, où Mademoiselle Quoniam vint lui rendre visite en un superbe carosse.

Paul d'Estrée.



UNE SALLE DE VENTE RUE DES BILLETTES AU XVIIIe SIÈCLE

Possédant quelques affiches datant de 1788 à 1793 et annonçant des ventes publiques qui toutes eurent lieu rue des Billettes (actuellement rue des Archives), il nous est venu à l'esprit de rechercher si, à cet endroit, il y avait à la fin du XVIIIe siècle une salle réservée à ces ventes,

On sait que les commissaires-priseurs de nos jours ont un hôtel approprié aux ventes publiques de meubles, effets, objets d'art, etc., et que cet hôtel est situé rue Drouot au coin de la rue Rossini.

De 1833 à 1852, les ventes aux enchères avaient lieu dans l'hôtel occupé actuellement par la Chambre de Commerce de Paris, au coin de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la place de la Bourse.

Précédemment les ventes publiques se pratiquaient depuis 1817 dans l'ancien hôtel de Claude de Bullion, surintendant des Finances, près de la rue Coquillière, rue Platière devenue rue Jean-Jacques-Rousseau.

Existait-il auparavant un lieu spécial affecté aux opérations des commissaires-priseurs ?

L'institution des « Huissiers-Commissaires-Priseurs » a motivé des Ordonnances Royales et des arrêts du Parlement. Nos recherches nous ont fait connaître un arret de la Cour du Parlement en date du 17 Juin 1777 qui nous renseigne sur les lieux de vente existant à cette époque.

Il s'agissait, dans l'espèce, de régler un différend entre les six corps des marchands de la Ville de Paris et les Huissiers-Commissaires-Priseurs au Châtelet de Paris, au sujet des ventes des marchandises et meubles neufs.

Les fabricants et commerçants de cette époque, comme ceux

d'aujourd'hui (1), se plaignaient du préjudice qui leur était causé par la vente publique aux enchères de vêtements et de meubles neufs.

L'arrêt du Parlement du 17 juin 1777 « fait défenses aux huis-« siers-priseurs de vendre aucuns effets, meubles meublans neufs, « ni étoffes en pièces, s'ils ne sont compris dans des inventaires « après décès ou procès-verbaux de saisies-exécutions. » Il autorise néanmoins les dits huissiers-priseurs à continuer de vendre des effets « inutiles », à la suite de requêtes et d'ordonnances rendues.

Cet arrêt fait aussi défenses aux huissiers-priseurs de faire aucune vente dans les lieux autres que les salles des Couvents des Grands-Augustins, de la Merci, et de *Sainte-Croix de la Bretonnerie*.

Ainsi, il existait à Paris, à la fin du XVIIIe siècle, trois lieux de ventes publiques autorisés, et tous trois dans des couvents.

Il n'y avait probablement pas ailleurs de salles assez grandes pour ces opérations. Les religieux devaient retirer quelque profit de la location de leurs salles.

Le couvent qui nous intéresse plus particulièrement dans la circonstance, celui de Sainte-Croix de la Bretonnerie, occupait un vaste emplacement sur la rue de ce nom (où sont les immeubles modernes portant les nos 37 et 39) entre la rue des Billettes et la rue de Sainte-Avoye (rue du Temple).

Pour arriver à ces salles de vente, on entrait par la rue des Billettes dans le cul-de-sac de Sainte-Croix de la Bretonnerie devenu passage de ce nom et qui existe encore, en face du temple des Billettes (rue des Archives).

Les affiches que nous avons en mains portent toutes : vente de meubles et effets, avec le détail des objets, mais avec une variante dans l'indication du même lieu de vente, selon la date.

(1) Le commerce régulier a toujours protesté contre la facilité accordée aux ventes publiques par enchères de marchandises neuves, surtout de meubles neufs. La Chambre syndicale de l'ameublement qui a son siège rue de la Cerisaie, 15, dans le IVe arrondissement, a souvent critiqué les agissements de l'hôtel Drouot.

Il y a quelques mois, ce syndicat faisait afficher un avis au public à ce sujet.

VENTE

DE MEUBLES

ET EFFETS,

En une Salle de M M. de S[TE]. Croix de la Bretonnerie,

RUE DES BILLETTES.

Mercredi prochain 10 Novembre 1790, trois heures précises de relevée.

CONSISTANTE en Pendule de cheminée, Table en console, Commodes & Secrétaire à cylindre à dessus de marbre, Couchers, peu de Garderobe d'homme, deux belles Robes, l'une de satin & l'autre de Pékin, Garniture de robe de Point d'Argenton, Montre, Chaîne & Canne à pomme d'or, deux Joncs, & Bague en rose sur pierre de couleur, Optique à cylindre, Plateau & Electrique avec ses dépendances & autres objets Physique, Meubles & Effets, deux pieces de Vins de Bourgogne, & environ deux cents bouteilles de Vins blanc de Bordeaux, de Marsac, par lesquels on commencera.

Pareilles Affiches sont sur la porte.

Chez KNAPEN & Fils, Libraires-Imprimeurs, Pont Saint Michel.

VENTE
DE MEUBLES ET EFFETS,
APRÈS DÉCÈS,
RUE DES BILLETTES,
N°. 8,

Le 6 Frimaire et jours suivans, depuis dix heures jusqu'à trois heures.

SAVOIR, le 6, Garderobe d'homme, Linge de corps et de ménage, quelques pièces d'Argenterie.

Le 7, Baterie et Ustensiles de cuisine, Fayences, Verreries, Porcelaines, Tableaux, Gravures, et menus Meubles, peu de Vins en bouteilles, et Bouteilles vuides, Bois à brûler.

Le 9, Belles Glaces, Pendule de cheminée, Commodes et Tables en acajou et autres, Buffets, Armoire, Paravents, Fauteuils de velours d'Utrecht cramoisi, bons couchers, Courte-pointe et Rideaux d'alcôve de damas cramoisi, et autres Meubles et Effets.

LE TOUT EN FRANCS ET AU COMPTANT.

De l'Imprimerie de RAMET, rue de la Coutellerie, N°. 27.

Jusqu'au mois de novembre 1790, les ventes sont indiquées « en une salle de *messieurs* de Sainte-Croix de la Bretonnerie, rue des Billettes ». On ménageait encore les religieux à cette époque.

En 1791, c'est « en l'une des salles de Sainte-Croix de la Bretonnerie ».

Enfin, en 1793, il n'est plus question de moines ni même du couvent de Sainte-Croix, le lieu de vente est simplement mentionné comme étant rue des Billettes, nº 8.

Voilà bien un signe des temps!

Le couvent de Sainte-Croix de la Bretonnerie pourra être l'objet d'une étude spéciale et intéressante dans le Bulletin de la « Cité ». Remarquons seulement que les bâtiments de cet établissement religieux furent construits à l'emplacement de *l'ancienne Monnaie du roi*.

A propos des ventes publiques dans les salles de MM. de Sainte-Croix de la Bretonnerie, constatons que les huissiers-priseurs étaient assistés, autrefois comme maintenant. dans leur ministère, de « crieurs », faisant connaître à haute voix la mise à prix des objets et les enchères successives.

Il existait d'autre part, une corporation de jurés-crieurs dont le bureau était situé aussi rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, près la rue Sainte-Avoye, à côté du couvent.

Leur jeton dont nous donnons un dessin est d'un fort joli modèle. Les emblêmes du revers sont caractéristiqnes de la profession : une sonnette pour imposer le silence, un flacon et une coupe pour apaiser la soif de MM. les officiers jurés et empêcher leur voix de tomber au-dessous de leur qualité.

Ces officiers jurés-crieurs avaient le droit exclusif de louer les tentures de deuil pour les enterrements, les services annuels, les mausolées, catafalques et autres objets de cérémonies funèbres; comme tentures de maisons, chapelles ardentes, etc. Ils donnaient des « pleureuses » aux parents. Aux grands convois, ils fournissaient les corbillards pour les transports des corps, avec les caparaçons pour les chevaux employés à traîner les corbillards et carrosses à la suite. Ils louaient aussi des habits noirs, tant pour maîtres que pour domestiques, fournissaient manteaux, crêpes, gants, etc. Ils faisaient imprimer et porter

les billets d'enterrements, de services et de bout-de-l'an. Deux ou trois de ces officiers assistaient aux grandes cérémonies funèbres pour y faire observer l'ordre.

Un juré-crieur (dit Mercier dans son *Tableau de Paris*), peut répéter ce vers de la comédie : « *Je ne puis être heureux qu'à force de trépas.* » Quand il voit passer dans son équipage un être bien vivant, bien portant, il songe à ce que lui rapportera sa pompe funèbre ». (1)

A la mort d'un des jurés-crieurs, tous ses confrères assistaient en robe à son convoi et tenaient chacun une sonnette d'argent, en la faisant sonner de temps en temps depuis la levée du corps jusqu'à l'inhumation (2).

Comme on le voit, la corporation des jurés-crieurs avait alors le monopole de l'entreprise des pompes funèbres, avec son siège dans notre arrondissement.

Georges Hartmann.



Jeton d'officier juré crieur.

(1) Tableau de Paris, Amsterdam, 1783, tome VI. page 185.
(2) Guide des Amateurs à Paris, par M. Thiery (1787). Tome Ier, p. 570.

LE CENTENAIRE
DE LA RUE DE LA MORTELLERIE

En feuilletant les curieux manuscrits légués à la Bibliothèque du XVIe arrondissement par M. Parent de Rosan (nº provisoire, 88), je trouve le curieux fait divers suivant, copié par l'érudit sus-nommé sur les registres paroissiaux de Saint-Paul :

« Paris, Saint-Paul,
« 1741, le 5 janvier.

« Est décédée au *Paön Blanc*, rue de la Mortellerie, Anne-
« Oudette Grappin, âgée de 134 ans et 10 mois, comme il nous
« a apparu par l'extrait baptistaire délivré le 18 septembre 1707,
« signé par M. Thomas, curé de Batherans, proche Grez (Gray)
« en Franche-Comté, laquelle est née le 5 mars 1606, veuve en
« 4e nosces de François Le Brun, procureur fiscal de M. de
« Beaumont, quay des Théatins.

« Elle a esté inhumée le 6 dans le cimetière de Saint-Paul...
« en présence de François Brinbourg, son petit-cousin, et de
« Thomas Violette.

« Signé : François Brinbourg, Thomas Violet, Poncheray,
« prestre.

« A la fin du registre en lit :

« Anna-Oudetta, filia Jacobi Grappin et Leonora Jacquet,
« baptısata fuit die quinta Martii, anno millesimo sexentesimo
« sexto patroni fuéri.... etc. »

Le Paon Blanc dont il est question dans ce document, existe toujours rue de l'Hôtel-de-Ville, nº 20, juste en face de la petite rue du Paon-Blanc qui est l'une des plus étroites de Paris. C'est un antique cabaret où se réunissent encore les maçons et gâcheurs de plâtre du quartier, toujours fidèles à la rue *de la Mortellerie*, qu'ils habitent depuis sept ou huit siècles et que baptisèrent leurs ancêtres les *mortelliers*, gens dont la profession est de travailler le mortier.

Vers le mois de juin de cette année 1904, la maison du

Paon-Blanc subit une malheureuse transformation, au point de vue du pittoresque, tout au moins. Son enseigne, peinte à la détrempe et représentant un paon blanc faisant la roue, a disparu sous un badigeon jaune revêtant l'immeuble du pied au faîte ; une inscription en lettres blanches, disant que l'établissement avait été fondé en 1793, a été aussi enlevée sans pitié et sans égards. Cette inscription, il est vrai, mentait impudemment puisque l'acte ci-dessus reproduit indique que la maison existait déjà en 1741. La belle grille, enfin, la grille en fer forgé et cuivre, qui depuis des siècles protégeait l'auberge contre les tapageurs de la rue, s'en est allée chez le marchand de ferrailles, remplacée par une glace d'un seul morceau, montrant en belles lettres émaillées, ingénieusement adhérentes, un appel engageant à l'adresse des mortelliers d'aujourd'hui :

« *Au rendez-vous des cimentiers et rocailleurs.* »

Ainsi, la maison est restée la même et date, comme construction, d'un siècle lointain ; la rue n'a pas changé d'aspect ni de physionomie non plus que les habitants n'ont quitté leur antique métier. Seul le cabaret du bon vieux temps a voulu faire le faraud, a mis un faux-nez et a changé de nom.

J'ai plaidé sa cause auprès du propriétaire actuel, lui demandant de conserver au moins son titre du *Paon-Blanc* qui est un point de repère pour les historiens ou les curieux du passé de Paris.

Mais le fera-t-il ?

Quand je le vis, en juillet dernier, il n'avait pas l'air très enthousiaste de mon idée.

Pourtant, une considération qu'il me communiqua semblait devoir le décider, en fin de compte et à cause, sans doute, de la notoriété devant rejaillir sur son débit :

— Savez-vous, me dit-il, que pendant la grande Révolution, Danton, Robespierre et Marat se réunissaient la nuit dans les caves de la maison qui sont hautes comme des églises ?

J'avoue que, tenant avant tout à la réapparition de l'antique enseigne, je ne le détrompai que faiblement

Aujourd'hui, pourtant, je suis pris de remords à la pensée que je pouvais consolider cette légende. Aussi, l'enseigne dut-elle ne pas revoir le jour, je me sens obligé de rappeler à cet

honnête négociant que son établissement n'est pas « *le cabaret de la rue du Paon* » évoqué par Victor-Hugo dans *Quatre-vingt-treize*. Celui duquel le poète écrivait :

« Il y avait rue du Paon un cabaret qu'on appelait café. Ce « café avait une arrière chambre, aujourd'hui historique ».

Ce dernier, je le regrette pour le quatrième arrondissement, était vraisemblablement situé dans la rue du *Paon-Saint-André*, proche de l'habitation de Danton (Cour du Commerce) et de celle de Marat (rue des Cordeliers).

Et encore, je dis *vraisemblablement*, car les affirmations historiques de Victor Hugo ne sont pas sans me laisser quelque peu perplexe.

Quoiqu'il en soit de ce point d'histoire, mon *fait-divers* prouve, qu'à l'occasion, on peut atteindre un fort bel âge dans la rue de la Mortellerie. Et dire, pourtant, qu'en 1832, les habitants demandèrent et obtinrent son changement de nom en celui de l'Hôtel-de-Ville, croyant superstitieusement que la partie *mort* de Mortellerie leur portait malheur au point de vue des décès. Il est vrai, qu'à l'époque, sévissait le fameux choléra qui fit, dans cette voie, les coupes sombres que l'on sait.

LUCIEN LAMBEAU.

Ajoutons à l'article de Lambeau quelques mots sur la rue du Paon-Blanc.

Cette rue qui était une des rues ou sentiers qui descendaient à la rivière, c'est incontestablement la plus étroite de Paris, elle n'a qu'un mètre trente de largeur.

Elle n'est guère célèbre que par ce refrain qui fit la fortune de Paulus :

Venez voir
Mon petit appartement
Rue du Paon,
Sur le devant,
Je vous attends,
C'est épatant !

Quant à l'auberge elle est indiquée sur le *Terrier du Roy* de 1700 (Arch. Nat., 9[1]), à l'enseigne du Roy Henry et auparavant du Paon-Blanc.

A. C.



LA MAITRISE DE NOTRE-DAME DE PARIS

Il reste encore rue Massillon un des débris du cloitre, la vieille maîtrise de la cathédrale où des adolescents sont instruits dans la science de

> .... Quelque fois à l'autel .....
> ... présenter au grand prêtre et l'encens et le sel
> D'entendre chanter de Dieu les gloires infinies
> De voir l'ordre pompeux de ces cérémonies.

Nous détachons d'un livre fort érudit de M. J. Meuret le CHAPITRE DE NOTRE-DAME DE PARIS en 1790 (1) un curieux passage sur l'organisation intérieure de cette maitrise.

Nos vieux chanoines nous en voudraient si nous ne ressuscitions pas en même temps qu'eux les gentils angelots qui chantaient au chœur de Notre-Dame et voletaient par les rues du Cloître. Au bas de leurs stalles replaçons leurs enfants de chœur, et, parmi les maisons claustrales, recherchons et visitons ce joli nid de rossignols, ou, si vous voulez que nous nous servions du langage écolier, cette cage où s'apprenaient à gazouiller nos petits chanteurs et qui s'appelait la Maîtrise, « *familia et domus Puerorum chori* ».

Cette modeste famille se composait de douze enfants ou jeunes gens, qui étaient nourris, vêtus, entretenus aux frais du Chapitre. Les derniers mois de 1790 avaient laissé deux vides dans les rangs des enfants de chœur : Gabriel Pottier fut rendu à sa famille, le 18 août,

(1) Paris, Librairie d'E. Picard qui a bien voulu nous prêter les curieux clichés qui accompagnent le livre.

pour raison de santé (1) et, le soir de la Nativité de la Sainte Vierge, Ambroise Pottier, son frère, quitta la Maîtrise pour faire sa philosophie (2). Les événements, qui se précipitèrent à l'époque de la rentrée, empêchèrent les chanoines de combler ces vides (3).

(1) Il était de Belleville ; il entra à la Maîtrise en 1782, à l'âge de 7 ans. *Arch. Nat.* LL. 232 [38]. Son renvoi est décidé dans les Concl. du 18 août et du 6 septembre, malgré l'avis du médecin qui demandait encore six mois pour se prononcer. Il reçut une gratification de 100 écus. *Arch. Nat.* LL. 232 [42].

(2) Conclusion du 10 septembre 1790. Le Chapitre devait lui servir pendant deux ans une pension annuelle de 450 livres, à prendre sur les revenus de la fondation de M. de Mondran. Le Chapitre aurait désiré donner la place vacante à un enfant de la famille Pottier : il en fit part aux parents qui refusèrent. Concl. du 6 septembre.

(3) Le Chapitre remit en effet au 3 février 1791 la nomination aux deux places vacantes à la Maîtrise. Nous avons trouvé aux *Archives Nationales*, F. [19], n° 612, un document datant des dernières semaines de 1790, qui nous donnent des détails biographiques intéressants sur les dix derniers enfants de chœur de l'ancien Chapitre, que le clergé constitutionnel trouva à Notre-Dame et auxquels il offrit de les attacher au service de la paroisse. Nous les avons complétés de quelques renseignements, recueillis dans les *Conclusions capitulaires*. I. Le premier est Jean-François Guérin, né à Paris le 22 février 1773 ; il était fils de Louis-Pierre Guérin, ancien serviteur de M. Despeignes, payeur de rentes et demeurant vis-à-vis la Grille du Palais Depuis le départ de René-Nicolas de Guerle (*Concl. cap.* 1789), il était spé des enfants de chœur. Le 29 janvier 1790, il présenta requête au Chapitre pour être autorisé à laisser croître sa chevelure, demande qui indiquait son intention de quitter bientôt la Maîtrise. Les chanoines s'alarmèrent à la perspective de ce départ prématuré, qui allait les priver, d'un spé des plus experts dans les cérémonies, et d'office ils obligèrent Guérin à rester jusqu'au 8 septembre 1791. — 2. *Pierre-Jean-Valery Varet, né à Soissons le 8 juin 1773. Son père demeurait chez* M. Desplasses, quai de Miramionnes, n° 20. — 3. Nicolas-Jean-Denis Hène, né à Paris le 10 janvier 1775. Il était orphelin : feu son père était cuisinier chez M. de Montagu, qui se disait son protecteur. — 4. Louis-Germain Lallemant, né à Paris le 2 août 1776. Il était fils d'un artisan ambulant. Une demoiselle prenait soin de lui. — 5. Jean-Louis Petat, né à Avallon le 21 octobre 1775. Son père était maître de musique à la collégiale de cette ville. — 6. Jean-Denis-Ignace Baudron, né à Paris, le 9 octobre 1776 ; son père, modeste marchand, demeure rue de Charonne chez un pâtissier. — 7. Pierre-François Giroust, né à Versailles le 30 mai 1777 ; fils d'un maître de musique chez le Roi. — 8. Jean-Marie-Joseph Le Rèche, né à Paris le 24 mai 1779 ; il est fils d'un sergent-major des Gardes Françaises. — 9. Marie-Louis-Auguste Boucherat, né à Paris le 8 mai 1781 ; fils d'une coiffeuse, dont le domicile était inconnu. — 10. Louis-Antoine-Henri de Segrave, né à Dôle en Franche-Comté le 16 novembre 1781. Son père mourut chevalier de Saint-Louis et breveté colonel. Sa mère habitait rue des Marmouzets.

Au chœur, les jours de grandes fêtes, les enfants étaient revêtus de leurs soutanes rouges « en raz de castor », de l'amict et de l'aube fine en batiste, relevée par une ceinture de fil blanc : les jours moins solennels, la soutane était en drap noir, l'aube était de simple toile, et, durant l'hiver, c'est-à-dire depuis le 17 octobre jusqu'à Pâques, ils portaient en plus un camail pointu avec capuchon sur une large chape de drap noir. Quand ils étaient d'office à l'autel, ils étaient parés de « tuniques de velours cramoisi à orfrois en moires, broderies et galons d'or », ou de « tuniques avec orfrois de tapisserie de différentes couleurs bordées d'un passe-poële (*sic*) d'or (1) ». Le spé, qui était le premier et le chef des enfants de chœur, revêtait la chape pour porter la croix et se couvrait « d'un soc (2) » pour tenir la patène pendant la grand'messe. L'insigne de son autorité sur ses jeunes collègues consistait en une baguette dorée (3).

Nous connaissons aussi leur uniforme laïque, assez coquet du reste : culotte bleue, gilet d'espagnolette et veste bleue. Leur coiffure consistait en un modeste bonnet de laine (4). Mais ce qui devait être le plus sensible même à des enfants, à une époque où les cheveux étaient un ornement indispensable du visage et presque une partie du costume, c'était de sentir chaque mois le rasoir du médecin se promener impitoyablement sur leurs têtes et les rendre chauves comme des veillards prématurés (5).

(1) Inventaire du 22 novembre 1790. B. N. mss. n. ac. fr. 2796.

(2) La forme de ce soc était assez étrange. Dans une gravure du Cabinet des Estampes à la Bibliothèque Nationale, signée B. Picard, et ayant pour sujet « *Messe solennelle célébrée par Monseigneur l'Archevêque au Maître Autel de l'Église de Notre-Dame de Paris* », on voit au milieu du sanctuaire le spé revêtu de son soc et quatre enfants portant des flambeaux et parés des tuniques dont nous avons parlé. Ce soc à la forme d'une chape coupée au milieu du dos de bas en haut et dont les deux parties sont réunies par quatre bandes brodées.

(3) Le Cérémonial de M. de Noailles (1703) décrit ainsi cette baguette : « Baculum argenteum deauratum, liliis ejusdem metalli ubique sparsis ornatum, longum duos pedes, cujus linea diametralis ad tres circiter aut quatuor lineas extenditur, in cujus summa parte est imago argentea Beatæ Virginis suum Filium gestantis, in imâ caput serpentis ex eodem metallo ».

(4) Cfr. Inventaire du 30 novembre 1790.

(5) Les enfants étaient rasés la veille du premier dimanche de l'Avent, la surveille de l'Epiphanie après les Vêpres, la veille de la Purification après la messe, le premier samedi de carême après complies, pour Pâques, le samedi avant les Rogations, la veille de la Fête-Dieu après la messe, la veille de la Visitation après les Vêpres, la surveille de l'Assomption, la veille du 8 septembre, la surveille de Saint-Denis et la surveille de la Toussaint. *Arch. Nat.* L. 528, *passim*.

Hâtons-nous de dire que le Chapitre savait, par de paternelles attentions, tempérer pour ses pupilles les rigueurs de la coutume. L'hiver surtout, il craignait que le froid glacial, qui régnait à l'église pendant les offices de la nuit, ne privât ses chanteurs de leurs voix angéliques. Aussi, pendant les grands froids qui signalèrent les débuts de l'année 1789, leur permit-il de faire croître leur chevelure et de porter, même le jour de l'Épiphanie, les habits de chœur d'hiver, interdits les jours de fête (1). Sont-ils malades ? rien n'est épargné pour le rétablissement de leur santé Le chirurgien se fait chaque année payer des notes qui indiquent que ses visites ne sont pas espacées : il est vrai qu'il est chargé non seulement de soigner les enfants, mais encore de les tondre, de les saigner, de les visiter : « pro visitationibus, tonsuris, venæ sectionibus et aliis suæ artis operibus (2) ». Messieurs les Inspecteurs obtenaient pour eux des bains de rivière, qu'ils prenaient à l'établissement du Terrain (3), même aussi d'être envoyés aux eaux de Bourbon-l'Archambault (4), si renommées alors. A la belle saison, les enfants de chœur étaient conduits en promenade l'après-midi à Saint-Victor, aux Chartreux, aux Invalides, et le Chapitre, pour ne pas abréger la partie de plaisir, consentait à avancer d'une heure l'office de None. Le pélerinage annuel à la basilique de Saint-Denis était la grande sortie de l'année ; cette fois, la journée entière y passait (5).

Deux chanoines appelés Inspecteurs ou Intendants de la Maîtrise, et désignés chaque année au chapitre général de la Saint-Jean, étaient spécialement chargés des enfants de chœur. MM. de Mondran et Delon furent les derniers qui remplirent cette tâche si intéressante. Ils devaient veiller au maintien de la discipline, présenter les requêtes des enfants de chœur, pourvoir à leur recrutement, examiner ceux qui sollicitaient des bourses au collège de Fortet et surtout régler les

(1) Les chanoines craignaient que le froid n'incommodât leurs enfants de chœur au point de faire à l'économe la recommandation suivante : « Il aura attention de présenter en hiver les chemises devant le feu avant de les distribuer ». Règlement. *Arch Nat.*, L. 528, n. 27.

(2) Cfr. *Concl. capit.*, passim.

(3) Le mercredi 24 juin 1790, le Chapitre accorde semblable permission à Pierre-Jean-Valère Varet. *A. N.*, LL. 232[42].

(4) *A. N.*, LL. 232[26], 1755.

(5) En 1788, le 6 septembre, ils furent conduits au château de Meudon Le jeudi, les enfants allaient jouer sur le *Terrein*, et, pendant les vacances du mois de septembre, la classe du soir était supprimée. *A. N.*, L. 528, n. 27.

dépenses. Celles-ci s'élevaient chaque année à la somme de 15.000 l. environ (1).

La direction effective de la maison était laissée au maître de musique de Notre-Dame ; c'est à lui qu'incombait la lourde charge de l'instruction et de l'éducation des enfants. M. Guilleminot-Dugué, ayant repris en 1788 le bâton de maître de chapelle (2), dut reprendre aussi ses fonctions de directeur de la Maîtrise. Mais ses forces étaient bien épuisées ; en 1790, lors de la liquidation de sa pension, il faisait valoir auprès du Comité des Biens Nationaux « que l'éducation fatigante des enfants de chœur, continuée pendant plus de quarante ans, avait affaibli sa santé (3). Quand le Chapitre lui confia de nouveau la Maîtrise, il ne pouvait plus suffire seul à cette charge. On lui donna un aide en la personne de M. Buée, secrétaire du Chapitre et excellent musicien, dont la Maîtrise avait déjà apprécié les services. Il devait enseigner « la musique et la composition (4) ». Le maître de grammaire, appelé aussi maître de latin, était chargé d'apprendre aux enfants la grammaire française, l'orthographe, le style, la grammaire latine et de faire les cours d'instruction religieuse. M. Jean-Pierre Egasse, prêtre de Séez, avait succédé en 1788 à M. Desmarests, que nous voyons mériter les éloges du Chapitre à la suite d'une séance littéraire donnée par ses élèves (5). Le maître de grammaire était nourri à la Maîtrise, et recevait une certaine somme pour son vin et son dessert (6). Enfin le maître d'écriture était M. Ansoine qui, depuis quarante ans (7), venait à la Maîtrise chaque jeudi et chaque dimanche, de une heure à deux heures, diriger la

(1) *C'est le chiffre indiqué par M. Barbier dans sa déclaration des biens et des* charges du Chapitre. *A. N.*, S. 460.

(2) Cfr. les détails biographiques sur le dernier maître de musique de Notre-Dame : F.-L. Chartier, *op. cit.*, p. 120 et seq. M. Guilleminot-Dugué reprit son bâton, après le refus de M. Woillemont, maître de musique à la cathédrale d'Angers. *Arch. Nat.*, LL. 28241.

(3) *A. N.*, S. 460, 7051-7052.

(4) *A. N.*, LL., 23241, 1788

(5) « M. Desmarest, dit une conclusion capitulaire de 1787, méritait par ses qualités personnelles, par son attention à instruire dans la religion et la latinité les enfants chacun suivant sa partie et par la résolution où il annonçait être de se consacrer à cette œuvre pénible et assujétissante. »

(6) *A. N.*, LL., 23239, 1784.

(7) Il succéda en 1740 à son oncle, M. Froment. Il habitait chez un débitant de tabac, rue des Petits-Carreaux, vis-à-vis le Lion-d'Or. *A. N.*, F. 19, n. 612.

main des enfants et inculquer aux plus grands les éléments d'arithmétique. Ses appointements étaient fort modestes : il touchait 75 l. par an.

La santé délicate de M. Guilleminot et les occupations de M. Buée ne leur permettaient pas d'exercer sur les enfants, tant à la Maîtrise qu'à la sacristie et au chœur, une surveillance suffisante. Celle-ci fut confiée, en 1788, au maître de grammaire et au Sr Martin, sous-garde revestiaire (1), à qui on adjoignit quelques semaines après un des machicots, le Sr Bertin, acolyte de Rouen. Il fut logé et nourri à la Maîtrise et, pour le récompenser de ses bons services, le Chapitre lui accorda en 1789, quand il reçut le sous-diaconat, la chapellenie bénéficiale de Sainte-Catherine (2).

Les efforts des enfants, leur régularité, leur bonne conduite et leurs progrès, constatés chaque jour par MM. les inspecteurs, par leurs maîtres et leurs surveillants, ne restaient pas sans encouragement et sans récompense. Depuis six ans, les séances académiques (celles de 1782 et 1783 furent particulièrement brillantes (3) étaient supprimées ; elles furent remplacées par deux distributions de prix qui se faisaient chaque année, la première à la Quinquagésime, l'autre le dimanche après l'Assomption. Les récompenses consistaient en ouvrage d'histoire et de littérature accordés aux enfants « qui avaient le mieux satisfait à tous les devoirs qu'ils ont à remplir soit à l'église, soit à la Maîtrise, suivant les notes qui en auront été données par les maîtres et l'examen que MM. les Intendants jugeront à propos de faire personnelement (4). »

Entrons maintenant à la Maîtrise : la visite en est intéressante. La maison, telle qu'elle existe encore aujourd'hui rue Massillon, n° 6, a grand aspect avec sa façade Louis XV, ses hautes fenêtres, ses frontons délicatement sculptés (5).

Pénétrons sous le porche : nous y trouvons immédiatement une preuve que les enfants n'y sont pas nourris de l'air du temps (6). La

(1) *Concl. cap.*, année 1788, *A. N.*, LL. 23214.

(2) Il entra en fonctions le 1er novembre 1788.

(3) Lire le compte rendu de celle du 13 novembre 1782 dans F.-L. Chartier, p. 243, en note.

(4) *Concl. cap.*, année 1786. *A. N.*, LL. 23240.

(5) Le somptueux local, dont la nouvelle maîtrise de Notre-Dame a hérité de son aînée, fut solennellement inauguré le 14 décembre 1740. Cfr. Chartier, *op. cit.*, p. 54 et *A. N.*, LL. 259, p. 125.

(6) Les détails de la distribution et de l'aménagement de la Maîtrise, sauf avis contraire de notre part, sont tous extraits de l'inventaire dressé, le 30 novembre 1790, par les officiers municipaux. B. N., mss. nouv. ac. fr. n. 2796.

bonne mère Catherine (1), cuisinière de l'établissement, utilise le courant d'air du vestibule pour conserver sa viande qu'elle suspend « à



un croc de fer, garni de toille autour de sa poulie. » De suite, à main droite, nous trouvons la cuisine. L'inventaire de son mobilier, tel que

(1) Catherine Gaudron, âgée de quarante-cinq ans, était cuisinière de la Maîtrise depuis 1788. Jean Pierret en était l'économe depuis 1784. *A. N.*, F. 19, n. 612.

le dressèrent les officiers municipaux en 1790, vaut un tableau de genre. Nous y voyons des casseroles à queue, un petit chaudron, une marmite de cuivre rouge ; ici la poissonnière, là un coquemard ; sur la cheminée, onze flambeaux et un bougeoir de cuivre jaune ; suspendus d'un côté, la bassinoire et les poêles, dont une percée pour faire griller les marrons ; de l'autre, la manivelle, les poids de plomb et la corde du tourne-broche. N'oublions pas les « lèche-frites. » Plus loin, la tourtière, la râpe, un pommier, les plats « pour faire les œufs sur le plat », un marabout du Levant, la boule à riz ; à côté de la table de hêtre, le billot, fait d'un tronc d'orme et son couperet. Le saloir, fermé à clé, voisine avec le baril au vinaigre ; enfin, bien rangés, douze rasoirs, trois plats à barbe et un cuir à rasoir.

Au rez-de-chaussée, se trouvent encore le réfectoire et le revestiaire, où les enfants prennent leurs habits de chœur. Cette pièce servait aussi d'oratoire : un autel surmonté d'un tableau de l'Assomption, y était dressé. Les trois étages supérieurs étaient occupés par l'infirmerie, où un clavecin servait à charmer les loisirs des convalescents, la lingerie, le dortoir meublé de treize lits « chacun renfermé dans une chambrette particulière », les appartements des maîtres de musique et de grammaire, la garde-robe et la classe, dont les murs étaient ornés de plusieurs tableaux, parmi lesquels on remarquait les portraits de M. de Colbert, archevêque de Rouen (1).

Avant de quitter la Maîtrise, vous serait-il agréable d'y passer une journée ? vous constaterez que, pour les enfants, c'était presque une journée de bénédictin (2). Bien souvent, réveillés une première fois un peu après 11 heures 1/2 du soir, ils partaient à Matines et ne regagnaient leurs couchettes que vers deux heures du matin. A 6 heures 1/2, réveil général : un quart d'heure est consacré à la toilette, et, à 6 heures 3/4 ils descendent, « rangés sur deux colonnes en la manière et l'ordre accoutumés », dans l'oratoire pour prier Dieu. Chacun d'eux fait par semaine la prière à son tour, même les plus petits dès qu'ils savent assez bien lire : « Ils se mettront à l'étude du latin à 7 heures précises et n'en sortiront qu'un quart d'heure avant qu'on sonne Prime. Estant sortis de l'estude, ils iront déjeûner, après quoy ils se prépareront à assister à l'office. Ils auront soin de nettoyer leurs souliers, se pareront les uns les autres et observeront que l'aube de chacun soit à un pouce de terre. Un moment avant

(1) Bibl. nat., mss. déjà cité.

(2) Ce règlement manuscrit est daté de 1738. Il était encore observé à la lettre en 1790. A. N. L. 528, n. 27.

de partir pour assister à Tierce, ils se rangeront deux à deux sous la grande porte de la Maistrise, sortiront tous ensemble dans le mesme ordre, suivis du Maistre de musique, qui donnera une attention singulière pour les contenir dans une grande modestie, les fera marcher d'un pas uniforme et réglé et observera qu'ils soient décemment parés. Arrivés dans l'église, ils feront un demy-cercle autour du bénitier de la Porte-Rouge pour recevoir l'eau bénite de la main du maistre ; ils iront de là au revestiaire par les bas-costés, descendront dans la sacristie basse pour attendre le moment d'entrer au chœur : le maistre leur recommandera et leur fera observer un silence régulier et punira sévèrement celuy qui le romproit pour parler à MM. les Bénéficiers ou Gagistes ; ils entreront dans le chœur avec une grande modestie, les yeux baissés et se rangeront suivant l'ordre qu'ils auront prévu avant de sortir de la Maistrise... L'office étant finy, ils retournent à la Maîstrise suivis du Maistre de musique... Dès qu'ils seront arrivés, ils quitteront leurs habits d'église, se mettront à dix heures et demie (mesme à onze, si l'office avait duré plus longtemps), à l'estude de la musique jusqu'à midy. Ils dîneront à midy précis, se rangeront à table après avoir chanté le Bénédicité, chacun suivant son rang ; le spé fera les parts et nul ne pourra s'absenter des repas que pour cause de maladie. La classe de musique commencera à une heure précise et durera jusqu'à deux, après quoy ceux des enfants, qui devront des versets à Vespres, les chanteront et les rendront par cœur. Quand on commencera à sonner le pénultième coup de Vespres, ils iront se ranger sous la porte cochère pour attendre le moment de partir, d'abord qu'on sonnera les petites cloches... Les Vespres étant finies ils retourneront à la Maistrise ; un quart d'heure après qu'ils seront rentrés, on leur donnera à goûter. La classe de latin commencera à quatre heures précises et finira à six heures et demie. Les enfants emploieront le reste du temps jusqu'à souper tant à prévoir et à répéter les leçons qu'à chanter les versets et répons qu'ils devront à Matines. On sonnera le souper à sept heures... Ils auront récréation depuis le souper jusqu'à huit heures et demie ; on fera la prière, laquelle finie, les enfants monteront sur-le-champ dans leur dortoir. »

Le chapitre veillait aussi avec zèle à ce que ces petits clercs fussent formés convenablement à la piété. Il chargeait de ce soin le maître de latin, qui leur faisait des cours d'instruction religieuse et les préparait à la digne réception du sacrement de Pénitence. C'était ordinairement M. le Grand Pénitencier qui recevait leurs confessions pour les quatre grandes communions générales, qui se faisaient au

Maître-Autel de Notre-Dame; mais les enfants étaient engagés à se confesser et à communier pour le premier dimanche de chaque mois. Monseigneur l'Archevêque leur administrait le sacrement de la Confirmation, le jour de la Pentecôte, dans une chapelle de Notre-Dame et même quelque fois au chœur pendant le chant de Tierce (1). Enfin, si la mort trop hâtive venait frapper un de ses chers enfants de chœur, le Chapitre faisait célébrer, pour le repos de son âme, une messe à la chapelle de la Vierge. (2)



LES ARCHIVES DE L'A. P.

Les conclusions du rapport de M. Ranson ont été adoptées par une délibération en date du 21 décembre 1903, et M. le Préfet de la Seine a bien voulu sanctionner les mesures prises par le Directeur de l'Assistance publique, en rattachant, par un arrêté du 27 février 1904, le service des archives à son cabinet, qui en assure le fonctionnement et en poursuit la réorganisation.

Le programme de ces opérations est pour l'instant purement administratif. Bien que la publication de la *Collection des docu-*

(1) *Concl. cap.*, passim.

(2) Le chapitre fait chanter une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de Louis-Pierre Guérin, mort la veille de la petite vérole, hors du cloître. *A. N.* LL, 23240, année 1787.

ments inédits pour servir à l'histoire des hôpitaux et hospices ait été interrompue par la mort de M. Brièle, archiviste-paléographe, en 1891, il ne saurait être question, en présence des mesures urgentes qui s'imposent, de reprendre ce travail d'érudition par la publication des documents relatifs aux hospices d'enfants tels que le Saint-Esprit-en-Grève, la Trinité, les Enfants Rouges, et les Enfants Trouvés, qui devaient former la matière du 5e volume de cette collection.

Du reste ces documents ont été utilisés par divers travailleurs, et le souci de l'administration n'est pas tant de tirer de ses archives la matière de publication que de faciliter aux érudits l'accès de documents jusqu'à présent réservés à de rares initiés.

C'est en vue de l'admission régulière des chercheurs qu'ont été entreprises les différentes améliorations d'installation, et le remaniement des locaux, exposés dans le rapport de M. Ranson, et que l'on a recherché les moyens d'assurer aux archives elles-mêmes une hospitalité plus décente et plus commode, un classement matériel qui facilite les recherches et donne toute sécurité. On ne saurait trop en effet défendre contre les attaques du temps ces registres des délibérations de l'Hôtel Dieu, ces comptes des anciens établissements, ces titres de propriété, que sont comme la consécration de la personnalité morale donné par la loi à l'administration de l'A. P., et qui s'élèvent encore, d'après le récolement établi des pièces sauvées de l'incendie du 27 mai 1871, à 2.257 articles contenant 51.447 pièces, dont 8.933 sur parchemin et 42.154 sur papier, se décomposant comme il suit : 7 manuscrits, 207 cartons, 853 liasses, 967 registres, 226 plans.

D'ailleurs en dehors de ces archives anciennes, de ces archives historiques, le dépôt de l'Avenue Victoria contient un grand nombre de dossiers modernes qui n'ont encore été l'objet d'aucun classement méthodiques, et qui constitueront pour l'avenir des fonds d'archives importants, base de documentation pour l'histoire de cette administration au 19e siècle, comme la collection des arrêtés du Conseil général des hospices de 1802 à 1848 et celles des arrêtés des Directeurs de l'A. P. de 1848 à 1870, et qui formera la matière de plus de 336 vol. — sans compter les dossiers des divers services, Domaine (Ventes et acquisition, locations, titres de propriété). Travaux (Plans de masse des établissements, dossiers de construc-

tion et d'entretien). Hôpitaux, comptabilité et caisse, enfants, assistés, secours, droit des pauvres, etc., qui trouveront place dans les vastes disponibilités de rayonnage créées par les nouvelles installations.

Le dépôt actuel d'ailleurs s'accroîtra rapidement, si l'on envisage qu'un grand nombre d'hôpitaux ont conservé les divers registres de leur administration antérieure au XIXe siècle, et que ces documents pourront être versés au chef-lieu de l'administration. Il en est de même des Bureaux de bienfaisance, dont certains, les anciens, ceux qui existaient avant l'annexion de 1860, ont gardé une partie des collections des procès-verbaux de leurs délibérations comme le 2e qui a 31 vol. complets des séances du bureau depuis 1793 (12 septembre an II) et le 5e (ancien XII) qui possède également ses registres depuis 1791.

Ajoutez à cela une bibliothèque, modeste sans doute, puisqu'elle ne dépasse guère deux mille volumes, mais intéressante par sa spécialisation, et la nature de ses ouvrages, qui en font une bibliothèque exclusivement hospitalière, unique en son genre, et qui grâce aux travaux de catalogue et d'inventaire entrepris peut être également un précieux auxiliaire pour les recherehes érudites. Elle est destinée d'ailleurs à s'accroître par des dons, des achats, des acquisitions sollicitées auprès des autres administrations ou ministères. Sa nouvelle installation en même temps que le triple fichier établi : — ordre méthodique — ordre des matières, ordre alphabétique des auteurs - en rendront l'usage pratique et l'accès facile, en même temps que les principaux instruments de travail nécessaires aux érudits comme aux administrateurs viendront en accroître l'importance et l'intérêt.

Enfin l'Administration de l'Assistance Publique possède les éléments ou tout au moins l'embryon d'un Musée, qu'elle ne peut malheureusement installer, faute d'un local approprié, et de crédit. Elle ne désespère pas toutefois de pouvoir un jour mener à bonne fin cette création qui fera honneur à son long et glorieux passé.

Elle possède déjà dans une des salles de sa Pharmacie Centrale (ancien couvent des Miramiones) une collection inestimable de vases de pharmacie et de poteries anciennes. Certaines pièces ont une grande valeur.

Nous citerons : 6 mortiers en bronze finement ciselés ; une grande potiche de Delft de 0 80 de haut ; une vierge en faïence de Rouen, d'une hauteur de 0 75 en parfait état de conservation ; quinze plaques de fonte (fonds de cheminée) dont une seule a été estimée 1.000 fr. ; trois balances avec leurs poids, ayant 1 m. de hauteur dont une chef-d'œuvre de précision a un caractère historique, puisqu'elle a servi aux travaux d'illustres savants, tels que Baumé, Souteyran, Regnault ; deux grandes potiches du Japon, don de Napoléon Ier actuellement placées dans la salle du Conseil de surveillance de l'Administration, pièces uniques d'une beauté exceptionnelle et représentant une valeur de 25.000 francs ; un très beau brasero terre cuite Louis XV, avec vestiges de dorures. Quant aux vases de pharmacie, ils sont au nombre de plus de 400, provenant des fabriques de Nancy, Rouen, Delft, Nevers, Strasbourg et quelques-uns sont remarquables par leur forme, la vivacité de leur couleur, la finesse du dessin.

Ces faïences anciennes proviennent d'anciennes maisons de secours supprimées comme celle de la rue du Fauconnier, ou d'Hôpitaux et Hospices, comme les Ménages, les Enfants assistés, la Charité, Beaujon, Necker, Trousseau.

Beaucoup d'établissements possèdent encore des richesses, qui réunies, formeraient de superbes collections; dans les fondations comme Saint-Périne, Saint-Michel, Davaine, Brézin, il y a de belles pendules ou cartels Louis XIV, XV et XVI ; dans les hôpitaux anciens, comme la Charité, l'Hôtel-Dieu annexe, des inscriptions sur marbre, et même des pierres tombales ; dans les hospices, comme la Salpétrière, Ivry, des commodes, des tables des consoles, datant de la fondation, c'est-à-dire de pur style Louis XIII et XIV, tout cela sans compter les portraits, peintures, bustes, épars un peu dans tous les établissements Il suffit de signaler ces objets d'art pour se rendre compte que l'Administration, qui comme celle de l'Assistance Publique à derrière elle un long passé historique ne peut que s'honorer de songer à mettre à l'abri des dégradations et des négligences des vestiges aussi précieux, qui sont les témoins de sa vie d'autrefois en même temps qu'ils présentent pour tous les amateurs un intérêt artistique incontestable.

X.

LA MORGUE

La Morgue ! A la seule énonciation de ce mot on est pris d'un sentiment pénible qui présente à l'esprit le malheureux qui tombe sur la voie publique victime d'un accident morbide ou d'un malfaiteur, ou bien encore, du triste spectacle du cadavre d'un désespéré de la vie. Telle est, en effet, la clientèle de l'édicule dont nous voulons entretenir le lecteur. Mais que sa sensibilité se rassure, notre intention n'est pas de traiter notre sujet au point de vue scientifique ou philosophique, nous voulons simplement faire une étude sommaire sur la fondation et les transformations successives de cette institution. Nous mentionnerons plus tard, dans une étude plus complète, les services que ces établissements rendent à l'humanité ; occupons-nous, pour aujourd'hui, des constructions.

A l'origine, la Morgue fut installée dans une salle basse du Grand-Châtelet qu'on nommait la Basse-Géôle ; c'était un endroit sombre et humide, infect, d'où s'échappaient continuellement les émanations les plus fétides. Les cadavres y étaient jetés les uns sur les autres, attendant que des parents vinssent les reconnaître ou que la putréfaction ait obligé de les faire disparaître. D'après la tradition, c'étaient les Catherinettes, religieuses de l'ordre de Sainte-Catherine, qui étaient chargées de la garde et de l'ensevelissement des corps « morts es prisions, en la rivière de Seine et par la ville » que l'on y apportait.

La Morgue du Châtelet fut supprimée par une ordonnance de police en date du 9 thermidor l'an XII. C'est à cette époque qu'elle fut transportée dans le bâtiment de l'échaudoir de l'ancienne boucherie, sur le quai du Marché-Neuf dont il ne reste plus que le nom inscrit sur les bâtiments de la Préfecture de police. Ce marché, qui longeait le quai de chaque côté de la Morgue, se tenait en plein vent, les marchands n'étaient abrités de l'intempérie des saisons, que par de grands parapluies verts

qui sont restés légendaires ; le quai, qui partait d'un groupe de maisons construites près du Petit-Pont, à l'alignement de l'Hôtel-Dieu, allait jusqu'au pont Saint-Michel; il était en contrebas de quelques mètres du quai actuel.

C'est à peu près au milieu de son parcours, nous l'avons dit, que s'élevait le petit bâtiment, de style grec, qui fut construit quelques années plus tard et qui reçut, jusqu'en 1864, les cadavres trouvés sur la voie publique. Ce petit monument avait remplacé, en 1830, celui de l'échaudoir de l'ancienne boucherie : il était composé de trois salles consacrées au service matériel de l'établissement ; une salle d'exposition où les corps étaient placés séparément sur des tables de marbre noir et vus de l'extérieur au travers de glaces ; une seconde salle qui était destinée aux autopsies, et enfin, une troisième salle affectée à la mise en bière des victimes du désespoir ou d'un malheureux hasard, pour être ensuite conduites au cimetière.

Des travaux d'amélioration y furent successivement apportés, mais, en 1864, par suite de l'exécution des plans de transformation de Paris, ce bâtiment fut abandonné et les services transférés dans celui mieux aménagé construit à la pointe de l'île de la Cité, derrière Notre-Dame.

Est-il nécessaire de faire la description de ce monument que tous les parisiens connaissent ? Nous ne le croyons pas. Nous nous bornerons à dire que l'administration s'est appliquée à y introduire toutes les améliorations que comportaient à cette époque la dignité humaine et les progrès de la science. Cependant, quelques spécialistes qui ont traité le sujet *ex professo*, estiment que le service des autopsies présente des insuffisances regrettables au point de vue des cours et des expertises. Les conditions d'installation, disent-ils, ne permettent pas de pratiquer un examen minutieux des pièces anatomiques, surtout lorsqu'il faut procéder au microscope ou à l'aide de réactifs chimiques.

L'un d'eux, après avoir visité les principaux établissements consacrés en France et à l'étranger aux recherches médico-légales, M. le docteur Brouardel, dans une série de rapports adressés à M. le garde des Sceaux et à M. le Procureur de la République, pendant les années 1878 et 1879, concluait au

besoin indispensable d'installer dans les Morgues, les appareils nécessaires pour obtenir une conservation réelle des corps déposés ; à l'amélioration d'une chambre de microscopie ; à l'installation d'un laboratoire de chimie et d'une chambre pour les expériences physiologiques, avec chenil et grenouillère. Il demandait encore une salle pour l'emplacement des préparations anatomiques que l'on désire conserver par le moulage ; d'y réserver une salle pour les collections de pièces anatomiques, de poisons et delivres spéciaux (médecine légale, anatomie) ; et enfin, d'y établir un amphithéâtre à gradins pour les cours.

Quelques-uns de ces *desiderata* ont été exécutés, mais il reste encore beaucoup à faire pour donner satisfaction au public et à la science.

Si nous considérons le monument actuel au point de vue esthétique, nous reconnaîtrons sans peine que le sentiment qu'il fait naître en nous, n'est ni gai ni beau. Aussi, depuis longtemps, s'est-on préoccupé de rechercher, pour y organiser ses services, d'un emplacement plus convenable et d'une installation plus complète.

Les journaux faisaient campagne pour le déplacement de la Morgue. On lisait, dans l'un d'eux, l'entrefilet suivant : La construction d'une nouvelle Morgue est chose absolument décidée, et déjà on s'occupe à la préfecture de l'emplacement qui serait affecté au nouvel établissement macabre ; on hésite entre certains terrains situés du côté du pont d'Austerlitz, et de terrains beaucoup plus vastes du côté du Champ-de-Mars.

La Morgue actuelle — qui est devenue par droit de conquête, un monument bien parisien – subsisterait toujours et serait toujours la Morgue, chef de service. La nouvelle serait surtout affectée aux longues expositions et aux salles frigorifiques, qui seront de beaucoup augmentées et améliorées.

Les devis une fois établis, on pense que la nouvelle Morgue pourra fonctionner en 1906.

Un autre journal, après avoir reproduit l'article ci-dessus, ajoute :

Nous rapportons ces bruits à M. Lépine, qui les commente ainsi :

« Tout a été dit sur la défectuosité de l'édifice actuel et sur la

nécessité de créer un institut médico-légal. Malheureusement il n'en est plus question. Le Conseil genéral s'est prononcé contre. On n'y pense plus, on verra plus tard.

« Tout le monde était d'accord en 1887. Le principe du transfert était admis : la loi du 24 mars 1887, qui autorisait la perception, au profit du département de la Seine, de huit centimes additionnels, comprenait la reconstruction de la Morgue. On présenta des devis s'élevant à trois millions. C'était beaucoup trop cher ; le Conseil général repoussa le projet.

« Il était repris en 1890. Un terrain favorable était trouvé à l'angle du Quai aux Fleurs et de la rue du Cloître-Notre-Dame. La dépense s'abaissait à un million cinquante mille francs, dont la moitié à la charge de l'État. Une convention fut conclue avec le Crédit foncier, ainsi qu'on avait fait pour la reconstitution de la nouvelle Sorbonne, des Facultés de droit et de médecine. Rien ne s'opposait plus à ce que fût réalisée cette utile réforme. Cependant, le Conseil général, par 46 voix contre 11, rejeta les conclusions d'un rapport favorable qui lui était présenté par M. Alpy. »

Comme on le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se plaint de l'insuffisance de la Morgue, qui, en même temps qu'elle est le lieu de reconnaissance des corps, est aussi le point central des recherches et des expertises judiciaires. Depuis longtemps. sur le bureau du Conseil général de la Seine, s'entassent d'innombrables projets de réorganisation et de transfert.

C'est surtout aux travaux de transformation de Paris que nous devons la Morgue actuelle.

La Morgue du Marché-Neuf, ayant été reconnue insuffisante et le percement du boulevard Sébastopol nécessitant sa démolition, M. Alphand et M. Haussmann décidèrent malgré les protestations (1) de tous les parisiens que désolait cette idée baroque de masquer le beau chevet de Notre-Dame, de la construire

(1) A la page 107 de la « Cité », n° 2 — avril-juillet 1902, nous annoncions qu'une pétition demandant le déplacement de la Morgue dont le bâtiment fait le plus triste effet dans le merveilleux décor de l'abside de Notre-Dame se couvrait de signatures.

Tous nos vœux pour que les signataires de cette pétition aient plus de succès que leurs devanciers.

à la pointe de la Cité, sur le terrain appelé jadis la *Motte aux Papelards*, dénomination pantagruélique qui lui venait de ce qu'il avait jadis appartenu aux chanoines qui alloient « s'y esbattre avec leurs gouvernantes. »

Mais si la démolition du bâtiment actuel était décidée, où mettrait-on la Morgue? Elle doit être à proximité de la Seine qui lui fournit la presque totalité de ses épaves humaines, et dans un endroit très fréquenté; car il est démontré que les deux tiers des reconnaissances n'ont lieu que par des indifférents, des promeneurs qui en passant, avec le sentiment gouailleur qui fait du badaud parisien un type particulier, vont jeter un coup d'œil sur la galerie funèbre. Il a été question du jardin situé derrière le terre-plein du Pont-Neuf. Ce projet n'aurait pour résultat que de mettre devant ce qui était derrière, et peut-être celui d'une meilleure installation, mais il apporterait son impression lugubre au milieu des plus beaux monuments de Paris. Il a été aussi question des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, près de la rue Lagrange.

Nous estimons avec le conseiller municipal du quartier Notre-Dame que l'emplacement des bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu serait excellent; il est suffisamment vaste pour y construire une Morgue modèle comprenant un institut médico-légal avec un amphithéâtre, des services scientifiques, un laboratoire de toxicologie, une salle de dissection, des salles frigorifiques, etc.

Nous ne pouvions mieux terminer cette courte notice, qu'en publiant la proposition de M. le conseiller général Jolibois, relative au déplacement des bâtiments de la Morgue, proposition renvoyée à la septième Commission, avec avis favorable, séance du 6 juillet 1904.

M. Jolibois. — Messieurs, j'ai l'honneur de proposer à nouveau le déplacement des bâtiments de la Morgue.

Cet édifice est d'une utilité malheureusement incontestable; soit! Mais est-il nécessaire de le maintenir à son emplacement actuel? Personne n'oserait l'affirmer.

La Morgue, en effet, attriste et dépare un des quartiers les plus pittoresque de Paris, car elle affecte péniblement les regards. Lorsque, après avoir admiré le chevet splendide de Notre-Dame, on veut contempler la perspective si riante et si harmonieuse de la Seine,

qu'aperçoit-on? cette bâtisse lugubre, pleine d'évocations sinistres! Et le charme du site est rompu : toute la gaieté lumineuse du fleuve, tout l'enchantement du décor se trouvent assombris et comme effacés.

Il ne m'appartient pas de préciser l'emplacement nouveau de la Morgue. Mais, puisqu'il semble pratique de la maintenir à proximité de la préfecture de police, ne pourrait-elle pas être transférée, soit dans le rez-de-chaussée de la préfecture même, soit dans les vieux bâtiments de l'Hôtel-Dieu?

Le quartier Notre-Dame ne pourra, en tout cas, que gagner à cette disparition, d'ailleurs indispensable.

Le passant, le visiteur jouiront enfin paisiblement de la vue de la cathédrale, ce joyau d'art inestimable, et du bel ensemble des rives de la Seine, ce coin unique et délicieux au cœur même de Paris.

Montaigne aimait autrefois les « verrues » de la grande ville; mais je doute qu'il se fût montré indulgent pour cette apparition funèbre, d'une laideur qui paraît voulue, si malencontreusement plantée au grand soleil.

Au nom de l'hygiène et de l'esthétique, le Conseil général a le droit et le devoir de se montrer quelque peu plus difficile que le grand humoriste périgourdin du XVI[e] siècle.

C'est pourquoi, messieurs, je vous demande de prendre en considération la proposition qui vous est soumise.

« Le Conseil général

« Délibère :

« L'Administration est invitée à déplacer les bâtiments de la Morgue.

« Signé : JOLIBOIS »

Le renvoi à la septième Commission est prononcé.

Puisque actuellement le Conseil général et l'Administration sont d'accord pour le déplacement et la réinstallation d'une nouvelle Morgue ayant à sa disposition toutes les ressources de la science moderne, espérons qu'avant peu nous pourrons admirer, sans être troublé par un sentiment de tristesse, la perspective harmonieuse du parcours de la Seine à travers Paris.

Cléon DELABY.

A Travers le IVe Arrondissement

La Maison de Jehan Le Blanc

On décapite le passé.

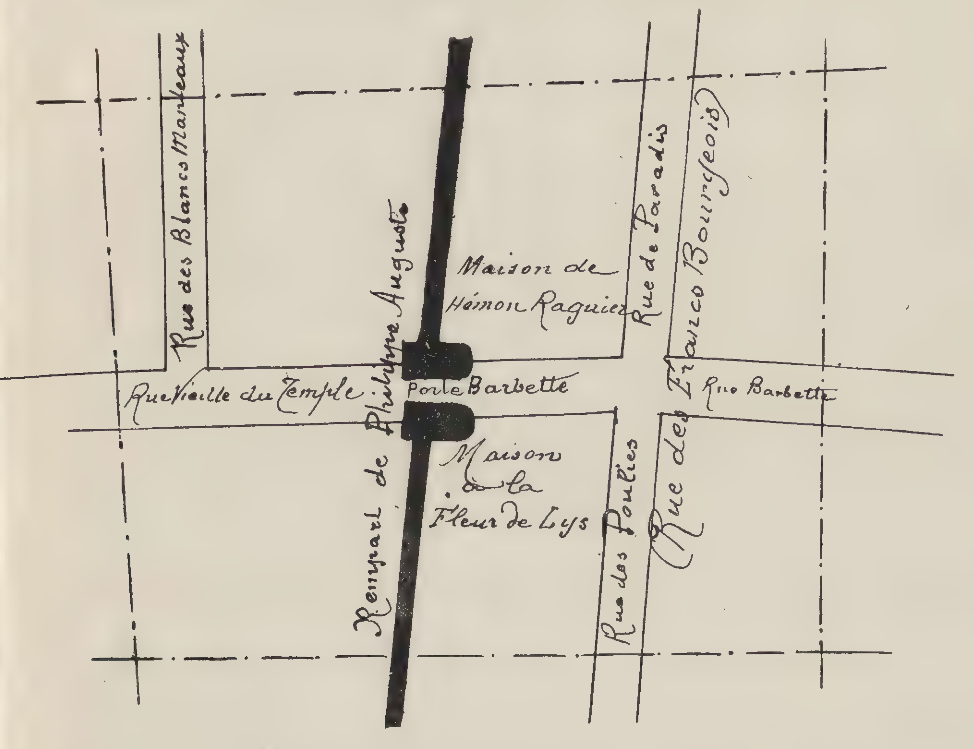
Au coin de la rue « Paradis-au-Marais », aujourd'hui des Francs Bourgeois, et de la rue Vieille-du-Temple, on va jeter bas, pour cause d'alignement, la maison où habitait Jehan le Blanc, l'argentier de la reine Isabeau de Bavière.

C'est ça qui ne la rajeunit pas cette pauvre vieille maison !

Ce logis, qui avait pour enseigne à la *Fleur de Lys*, avait appartenu à Thévenin de la Groye qui la possédait encore en 1376. Elle avait ensuite été la propriété de divers propriétaires et en dernier lieu de Hemon Raguier, trésorier des guerres et trésorier général de la reine Isabeau, conseiller général de la Guerre, qui la vendit à son voisin Jehan Le Blanc, aussi trésorier de la Reine, moyennant « huict vingt livres Tournays. » (1) Le 13 décembre 1441, Jehan le Blanc ayant suivi le parti du Dauphin, sa maison fut confisquée par le roi d'Angleterre, Henri VI, qui la donna à Parker, son secrétaire. Mais la reine Isabeau la revendiqua comme créancière de Jehan Le Blanc et le logis lui fut attribué. Elle le donna à Simonette de la Gesse « damoiselle de Madame la Duchesse de Bedfort. » Après l'expulsion des Anglais, Jehan Le Blanc reprit possession de sa maison. Il figure encore

(1) *Archives Nationales.*

sur les censives de 1438-1443-1447. Après sa mort, ses héritiers la vendirent à *Simon le Bourrelier*, Notaire et Secrétaire du Roi,



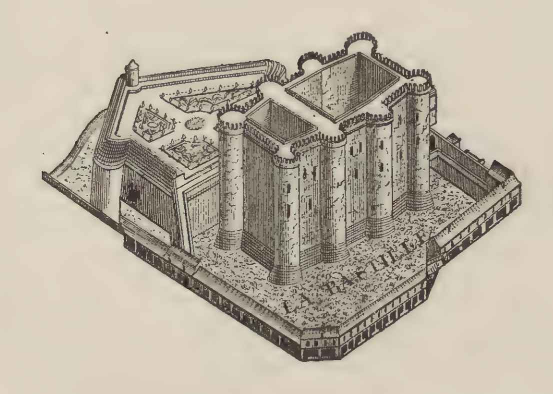
époux de Jehanne Le Blanc, qui la laissa à son fils Loys Le Blanc (1).

En 1555, cette maison était depuis plusieurs années devenue l'hôtel du premier président Jean Bertrand qui, deux ans plus tard, fut archevêque de Sens, puis cardinal. Entré assez tard dans les ordres, il avait un fils Jean Bertrand, qui fut maître des requêtes ; il hérita de cet hôtel et mourut assassiné le jour de la Saint-Barthélemy.

L'hôtel fut morcelé et vendu, il appartint ensuite en 1736 à M. de Clinchamp, lieutenant-général, puis à Thibault de Beauvais, et à René du Bois Mauclair en 1789.

(1) *Longnon*. Domination Anglaise.

(2) *Sellier*. Le Quartier Barbette.



Les Entours de la Bastille en 1789

Sur la place de la porte Saint-Antoine quelques carosses galopent ; les savoyards donnent à boire aux rosses des fiacres, qui ont devant chacune d'elles une bottée de foin étalée. Des « brouettes », de ces voitures à quinze sous l'heure, attendent et gênent le passage à l'entrée de la rue Amelot, et aussi des chaises à porteurs dont les porteurs assis par terre contre des bornes, jouent à la quadrette. Ici le bouquet d'ormeaux des remparts pose une ombre tendre, et à gauche, massive, la Bastille, dont on ne voit, par cet angle, que quatre tours, aux murs sales, comme badigeonnées de boue de Paris. Des canons, contre les embrasures, regardent le boulevard, regardent le faubourg aussi, depuis le 30 juin, avec menace, de matinales dames en caracos, chapeaux de paille et ombrelles vertes, se promènent dans le chemin de front du jardin, et peut-être est-ce la dame du gouverneur et sa demoiselle, que rarement on aperçoit dehors. Que de verdure, quelles fleurs superbes, à cet hôtel du gouvernement, qui disparaît derrière les arbres, à droite de la maison du prince Montbarrey ! Le fossé, que protège une rustique barrière, sépare le faubourg de cet enverdoiement de prison, présente un talus abrupt, bosselé, herbeux, et de gros lézards s'y chauffent au soleil, des lézards verts qui habitent le mur d'enceinte, aux nombreuses fendilles. En face,

est le grand bastion, « l'as-de-pique », comme disent les faubouriens; car telle est la forme de cette extrémité dépendant de la forteresse, et sur laquelle s'élève un minuscule donjon. Le fossé s'allonge, suit la boueuse rue de la Contrescarpe, fouillée de fondrières que connaissent bien les charretiers, et parcourue de chantiers de bois flotté que séparent deux ou trois auberges borgnes. De pauvres marchandes, armées de branches feuillues, y poussent de petits ânes. En face encore, mais plus à gauche, les bâtiments et les cours de l'Arsenal, et, empiétant sur le fossé, le magasin des poudres et salpêtres, où la poudre se vend au détail, depuis les cornets à deux sous. Et derrière ce magasin, qui le cache, le grand jardin public, avec au-delà le couvent des Célestins. Des militaires se prélassent sur les bancs du jardin, et des seigneurs, sans épée ; et vont et viennent des valets suivis de lévriers qui bondissent, des abbés marchant à pas très court, en feuilletant d'énormes bréviaires. On découvre au loin la Seine, aux rives sèches, semées de cabanes.

L'AUBE (TARABANT).

L'Hôtel Lauzun

Dans le dernier numéro de la Cité nous saluions les *Parisiens, de Paris* qui venaient occuper deux pièces à l'Hôtel Lauzun. Mais cette prise de possession partielle n'empêche pas que depuis quatre ans l'Hôtel Lauzun attend qu'il soit statué sur son sort. Sauf une peinture, *La Proclamation de la Paix*, tableau du XVIIIe siècle, rappelant le Traité de Vienne — 1738 — on n'a encore rien ajouté aux agréments décoratifs de cet immeuble dépourvu de mobilier, et ce « faulte de pécune ».

On avait conçu de grands projets : restitution de l'intérieur d'un hôtel d'un homme de qualité au 17e siècle, galerie de portraits du temps, exposition d'estampes donnant les aspect de Paris à cette époque, représentations de comédies de Molière, etc...

Rien n'a été fait et Lauzun a toujours l'aspect d'une nécropole. Sa cour où on semble

... voir l'ombre d'un valet
frottant l'ombre d'un carosse

verdoie impitoyablement.

Ne pourrait-on distraire quelques menues piècettes de la Caisse Municipale pour vitaliser cette nécropole, galvaniser cet hôtel funéraire et faire connaître ce vieux Paris, avec sa poésie d'horizons, le pittoresque de ses aspects et de ses types, ce Paris tumultueux et vivant qui donne à chaque instant

Une ample comédie à cent actes divers.

Notre confrère et ami G. Cain, le distingué conservateur de Carnavalet, a présenté le projet original de reconstituer l'aspect et l'ameublement de l'hôtel tel qu'il était à son époque de plus brillante splendeur, « où Lauzun, dit Saint-Simon, avait la vie et le maintien d'un très grand seigneur, tenant une des plus magnifiques maisons de la cour et la meilleur table », où se pressait tout ce que la cour du Grand Roy comptait de plus brillant.

Dans les salons, les beaux meubles si sévères et si élégants à la fois du siècle prendront les places vides, hélas ! des *Célimène* et des *Arsinoé*, des nobles caillettes du faubourg.

Mais M. G. Cain essaiera de vivifier ce passé évanoui, de faire revivre ce grand siècle par des conférences, des représentations théâtrales, des expositions particulières comme celles du Petit-Palais. Nous pourrons revoir jouées par les comédiens ordinaires des scènes du *Bourgeois gentilhomme*, des *Femmes savantes* dans le vrai décor du temps.

Une autre fois, ce sera une exposition de vues d'un quartier de Paris avec cartons, estampes, vitrines, etc... dans l'escalier, tapisseries de la Ville, tableaux relatifs au dix-septième siècle, vues de Paris sous Louis XIII et Louis XIV. Dans l'antichambre : portraits de personnages du temps, surtout de ceux qui ont fréquenté l'hôtel : Bossuet, la Grande Demoiselle, « avec son visage long, d'un beau tour, son nez aquilin et grand, sa bouche agréable, ses cheveux blonds d'un beau cendré, sa

gorge assez bien faite d'une belle peau » ; Lauzun, avec l'Ordre de la Jarretière ; Saint-Simon, son familier, « qui, dit-il, vivait continuellement avec lui » ; Huet, La Rochefoucauld, la Bruyère, Voiture, Vaugelas, Julie d'Angennes, Segrais, Scudéry, Chapelain, Saint-Evremond et toute cette petite cour de Mademoiselle de Montpensier.

Ce sera curieux et charmant, et tous les amoureux du passé iront revivre dans ce vieux logis, si merveilleusement conservé, le grand siècle avec sa noblesse et son faste, et revoir, comme en un musée mobile et changeant, les aspects de Paris.



L'Architecte de l'Hôtel de Ville

Un débat passionné que nous avons résumé s'était élevé, l'an dernier, sur la question de savoir quel architecte avait, au seizième siècle, construit l'Hôtel de Ville de Paris, incendié par la Commune en 1871.

Jusqu'à nos jours, tout le monde s'accordait pour attribuer cet

édifice à un Italien, Dominique de Cortone, dit Boccador. Telle fut donc la version adoptée par le Comité des inscriptions parisiennes lorsqu'il rédigea une inscription pour rappeler, dans la cour Louis XIV, l'histoire de l'Hôtel de Ville de Paris. Mais M. Marius Vachon est alors intervenu, et il a soutenu que cette tradition était erronée, que l'édifice commencé par le Boccador avait été démoli et que l'Hôtel de Ville avait été bâti sur les plans de Pierre Chambiges, un des grands architectes de la Renaissance française.

Les arguments de M. Vachon ont, paraît-il, convaincu le Comité des inscriptions parisiennes. Celui-ci, dans sa dernière séance, sur la proposition de son président, M. Léopold Delisle, a décidé que l'inscription serait remaniée. Les noms de Pierre Chambiges et des Guillains, qui continuèrent la construction jusque sous le règne du roi Louis XIII, seront mentionnés dans la liste des architectes de l'Hôtel de Ville.

Justice sera donc rendue à Chambiges et à ses successeurs, comme le souhaitait M. Marius Vachon.

Le Désarmement des Gabelous

Le conseil municipal de Paris a le culte de la paix. Il le pratique et ne se borne pas à le prêcher. Nous n'en voulons comme preuve qu'une décision récente : les employés de l'Octroi vont être désarmés ! Ils avaient droit à un briquet, ils ne le portaient point.

Ces armes étaient déposées dans un local de l'avenue Victoria, au nombre de près de 3.000. On va faire briller ces sabres au feu des enchères, non sans en avoir déposé une ou deux paires à Carnavalet.

C'est le commencement du désarmement.

Réfection des quais de l'Ile Saint-Louis

Le nouveau conseiller du quartier Notre-Dame, M. Jolibois, a déposé la proposition suivante :

M. Jolibois. — Le quai de Béthune est fondé sur pieux à l'altitude 25,95, c'est-à-dire dont la tête est à 26 mètres au-dessus du niveau moyen des mers. Les affouillements, affaissements et infiltrations que l'on y peut constater doivent provenir de ce que les enrochements défendant les pieux ont été enlevés par le courant et que le terrain en dessous et en arrière du mur s'écoule en Seine, par suite du courant et des dénivellations successives. Le moyen le plus pratique de défendre le pied du mur consisterait en un vannage jointif en pieux et palplancher battu à quelque distance en avant du mur.

Le vannage serait primitivement battu de manière à dépasser le niveau de l'eau et à pouvoir former bâtardeau au moyen d'une bâche et d'écrous que l'on déplacerait de manière à former de petites enceintes dans lesquelles on pourrait réussir, sinon l'épuisement complet, du moins un abaissement de l'eau assez grand pour permettre la construction d'un glacis en maçonnerie, joignant le vannage au pied du mur.

Le vannage serait ensuite recépé sous l'eau aussi bas que possible aux environs de la cote (24 mètres) qui est celle correspondant à la navigation normale, de manière à ne pas créer d'écueils à la batellerie.

Mais ce mode de réparation ne serait possible qu'au cas où les pieux de fondation ne seraient pas cassés, ce qui est probable, le fait n'ayant pas été signalé jusqu'à présent.

Quoi qu'il en soit, en tardant à défendre le pied du mur, on arriverait certainement à produire la rupture de ces pieux, ce qui entraînerait une dépense considérable sans compter les accidents et la gêne qui en résulteraient.

La dépense afférente à ce travail ne dépasserait certainement pas 200 francs par mètre courant, soit pour 200 mètres de longueur du quai de Béthune, 40,000 francs, dont un quart, soit 10,000 francs, imputable au budget de la ville de Paris.

En conséquence, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« L'Administration est invitée à étudier la réfection des fondations du quai de Béthune.

Signé : JOLIBOIS. »

Renvoyée à l'Administration.

Cette proposition rappelle un curieux procès intenté en 1745 par les propriétaire de l'Ile Saint-Louis à la ville de Paris pour l'obliger à faire à ses frais : « Une réparation très urgente et indispen-« sable pour laconservation de l'Isle Notre-Dame à faire au gros « mur du Quai d'Alençon (1), dans la partie du pan-coupé, proche « le bas de la des cente à la rivière et vis-à-*vie (sic)* une maison « neuve construite par feu M. de la Haye ».

La ville par l'organe de Séguier, avocat général, répondit qu'aucune loi ne l'assujettissait à l'entretien des ponts, quais et autres ouvrages publics, c'est aux propriétaires qui ont fait construire ces quais pour y bâtir leurs maisons à les entretenir.

Le 31 mars 1756, le Parlement rendit un arrêt condamnant la ville à faire les réparations des quais de l'Ile et déchargeant de cette obligation les propriétaires des maisons.

*
* *

Paris, 23 Juillet.

Mon cher Maire,

Je lis en ce moment un mémoire datant de 1750 de Bargeton, qu'a mis à ma disposition notre très distingué chef de bureau, A. Callet, relatif à « une réparation très urgente et indispensable pour la conservation de l'Ile Notre-Dame (Ile Saint-Louis), à faire au gros mur du Quai d'Alençon (de Béthune), dans la partie du pan-coupé, proche le bas de la descente à la rivière, etc.

(1) Quai Bourbon.

Ce rapport très documenté donne comme suit l'orthographe des noms des entrepreneurs qui, avec Marie, contruisirent en partie l'Ile Saint-Louis et les points y aboutissant :

Le Regratier et Poultier

et non

Le Regrat*t*ier et Poul*le*tier

Je sais bien que les noms propres sont considérés comme n'ayant pas d'orthographe ; mais ce, lors des examens de fin d'année seulement.

Il vous paraîtra toutefois qu'il est juste de rendre à César ce qui lui appartient et d'enlever aux noms des braves travailleurs ci-dessus les lettres superfétaires dont on les a affligés sur les plaques indicatrices, sans utilité réelle ou même euphonique.

Je tiens le document à votre disposition ; il est imprimé par G. Lamesle, imprimeur des fermes du roy au bureau général des aydes. Il fait foi, à défaut d'autre, plus probant.

Veuillez agréer, mon cher Mair, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jolibois.
Conseiller municipal.

Pour résoudre le problème, nous nous sommes adressés à un érudit, Coyecque, qui nous a répondu par la lettre suivante laquelle nous paraît donner la solution vraie :

Mon cher Callet,

La question que vous avez l'amabilité de me poser, me paraît très facile à résoudre.

Nos deux personnages portent un nom commun, qui doit s'écrire : poulletier (marchand de volaille) et regrattier ; ces deux noms appellent l'article ; donc, la forme exacte se trouve être :

Le Poulletier,
Le Regrattier,

et nous trouvons bien ces deux noms ainsi écrits dans certaines pièces du dossier de l'Ile Notre-Dame que nous possédons et que je viens

d'examiner à nouveau à ce point de vue ; bien entendu, on y trouve aussi les variantes :

Poulletier,
Le Regratier,
Le Regrattier,

mais elles résultent de l'absence de fixité de l'orthographe des noms à cette époque et ne sauraient être, à mon avis, invoquées contre les seules formes acceptables :

Le Poulletier,
Le Regrattier,

Veuillez recevoir, mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Em. Coyecque.

***

Le conseil municipal a voté l'acquisition au Salon d'un tableau : « Bateliers au port Henri-IV », par A. Dupuy qui se recommande par une composition largement conçue et exécutée avec un art très sûr.

Le Concours des Balcons fleuris

Prix donné à un habitant du quatrième arrondissement

Rue du Temple, le propriétaire d'un ancien immeuble au toit aigu abritant trois étages de mansardes, s'est révélé jardinier inventif en enfouissant complètement ce toit sous trois tonnelles superposées. Ce qu'il a fallu d'ingéniosité pour réaliser cet ensemble d'un pittoresque achevé, est inimaginable. Tandis que les plantes sarmenteuses recouvrent l'ossature des tonnelles qui se rejoignent de fenêtre en fenêtre, envahissant les pignons des immeubles voisins, tapissent les cheminées et forment dans ce quartier de Paris, la plus fraîche oasis de verdure que l'on puisse concevoir, toute une floraison surgit des caisses qui les bordent. Œillets, fuchsias, géraniums, capucines, etc..., que le propriétaire soigne avec une sollicitude toute particulière. Aussi le jury a-t-il été heureux de lui attribuer le premier prix d'honneur : un vase de Sèvres.



La baillée aux roses

De tout temps, les Parisiens ont aimé les fleurs et les jardins. Les vieilles rues parisiennes : Hautefeuille, Beautreillis, de la Cerisaie, des Rosiers, du Jardinet, des Lilas, de la Courtille, en ont gardé le souvenir.

On donnait *la baillée aux roses*, ce gracieux tribut payé par les pairs laïques au Parlement de Paris, chaque année durant les mois d'avril et de mai.

Dans les festins on se coiffait de *chapels de roses*, que fournissaient par boisseaux les *courtilliers* de ces villages des environs dont les noms, frais comme des fleurs, font à Paris une enceinte fleurie.

Dans la symphonie des cris de Paris, on entendait la vive et gaie mélopée des crieurs de fleurs :

A mon pot d'œillets
Il est plantureux,
A faire bouquets
Pour les amoureux !

Beaux mays de houx
Pour les gentils époux !

Les jardins aux fenêtres

Sous l'ancien régime on n'encourageait guère la passion du Parisien pour les fleurs.

La rage des fleurs était telle qu'un *Traité de la police de* 1789 se plaint de l'obstination des Parisiens à entretenir des jardins suspendus sur leurs fenêtres : « Ceux même du bas peuple, dit l'auteur, qui n'ont point d'héritage pour planter, se font des jardins dans des pots et dans des caisses ; les magistrats s'opposent à ces jardinages ; après plusieurs ordonnances qui les défendent on ne réussit pas à les empêcher, tant est vive cette inclination pour les jardins qui l'emporte, dans l'esprit même des plus indigents, sur la raison et leurs propres intérêts. »

A cent ans de distance, regardez encore, les balcons qui s'empanachent de lilas aux têtes ébouriffées, les fenêtres qu'enguirlandent de leurs frondaisons fleuries les liserons, les cobéas et les

capucines, et d'où pendent les vertes chevelures des linaires roses ponctuées de fleurettes en forme de cymbales, et vous verrez ce que peuvent les ordonnances de police, les prohibitions contre ce goût inné de ce peuple artiste dans l'âme, de ces Parisiens, ces incorrigibles fils d'Athènes amoureux de tout ce qui est vie, couleur et lumière, et préférant, comme le dit l'ordonnance de police, le parfum d'une fleur *au souci de leurs propres intérêts.*

*
* *

Renvoi à l'Administration d'une proposition de M. Jolibois relative au remplacement de l'estacade actuelle Henri-IV.

M. Jolibois. — Cette estacade a été construite dans le but de créer dans le bras de l'île Saint-Louis un garage pour les bateaux, contre les glaces au moment des débâcles de la Seine.

Elle est actuellement en mauvais état. Son aspect est lamentable, dans le panorama qui l'entoure.

Sa présence constitue un danger permanent d'incendie, car à plusieurs reprises déjà, on en a constaté des commencements résultant de l'imprudence des personnes qui s'aventurent dans sa charpente.

De plus, sa faible largeur, la présence d'escaliers au milieu et à l'une des extrémités, l'absence totale d'éclairage en rendent la traversée pénible et dangereuse.

Il y aurait évidemment lieu de la démolir ou de lui substituer une passerelle métallique, plus large, pouvant être éclairée, possédant une chaussée de plein-pied entre les deux quais qu'elle relie. Pour reconstituer le barage actuel, on pourrait créer à l'aide de piles en maçonnerie soutenant la passerelle un barrage à poutrelles horizontales, à jour, soigneusement contrebuttée contre la pression des glaces, qui remplacerait avantageusement l'ancien système de barrage à aiguilles à jour, dont la mise en place, au moment des hautes eaux et des débâcles, présentait tant de difficultés et de dangers.

La dépense peut être évalué comme suit :

Surface du passage pour piétons : 120 × 5,000 = 600 m. q. à 200 fr..	120.000
Raccordements aux abords.......	40.000
Démolition de l'ancienne passerelle	35.000
Charpente de fermeture des passes et passerelles de service pour mise en place....................	45.000
Total........ Fr.	240.000

Soit 120,000 francs à imputer au budget de la ville de Paris.

En conséquence, j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

L'Administration est invitée à étudier d'urgence le remplacement de l'estacade actuelle Henri-IV.

« Signé : Jolibois. »

Renvoyée à l'Administration.

Nous sommes au fond de l'avis de l'honorable conseiller, mais nous regretterons de voir disparaître cette vieille passerelle qui donnait une physionomie étrange à ce coin de Paris, et que souvent la gravure a reproduite.

Nous aimons Paris jusqu'en ses verrues.

***

Renvoi à l'Administration, avec avis favorable, d'une proposition de M. Jolibois relative à une porte de l'Hôtel-Dieu.

M. Tantet, au nom de la 5e Commission. — Nous avons été saisis de la proposition suivante :

Le Conseil

Délibère :

La porte provisoire de l'Hôtel-Dieu, côté quai aux Fleurs, sera remplacée par une porte définitive.

Signé : Jolibois.

Nous vous demandons de renvoyer cette proposition à l'Administration avec avis très favorable.

Le renvoi à l'Administration, avec avis très favorable, est prononcé (1904, C. 835).

Ici nous applaudissons sans restriction, cette porte provisoire où l'on voit encore les traces des balles de la Commune est absolument hideuse.

Renvoi à l'Administration d'une proposition de M. Jolibois relative au raccordement du pont Sully et de la rue Saint-Louis-en-l'Ile.

M. Jolibois. — Messieurs, lors de la reconstruction des ponts Sully, il était tout indiqué d'élargir la travée rive gauche du petit bras, afin d'établir en partie la bordure du trottoir aval du pont dans l'alignement de celle correspondante de la rue Saint-Louis-en-l'Ile.

La création d'un pan coupé n'aurait pas constitué un précédent. Le pont Royal, bâti en 1685 par le frère Romain, comporte, en effet, quatre trompes facilitant notablement la circulation avec les quais avoisinants.

D'autre part, en 1850, lors de la réfection du Pont-Neuf, non seulement on abaissa les arches, de manière à adoucir les pentes sur le pont et aux abords, mais encore on établit à la rencontre des quais de larges pans coupés qui offrent des dégagements précieux et donnent la plus grande facilité de circulation.

Il est question, à l'heure actuelle, de créer quatre pans coupés au pont du Carrousel.

La même opération est nécessaire au pont Sully, petit bras en aval de la culée rive gauche ; le ciment armé pourrait résoudre aisément la question tant au point de vue esthétique qu'à celui de la plus stricte économie.

Quoiqu'il en soit, il y a lieu de laisser à l'Administration l'initiative du projet, dont la dépense peut être évaluée à :

90 m. c. × 400 fr. = 36,000 francs.

La moitié, soit 18.000 francs serait imputée au budget de la ville de Paris.

A cet effet, je dépose la proposition suivante :

Le Conseil

Délibère :

Il y a lieu de créer au pont Sully, petit bras rive gauche aval, un pan coupé permettant le débouché direct de la rue Saint-Louis-en-l'Ile.

Signé : Jolibois.

Renvoyée à l'Administration.

Le Métro à travers la Cité

La nouvelle ligne du Métropolitain de la porte Clignancourt à la porte d'Orléans, va traverser notre arrondissement et couper par le milieu la Cité. Une station sera établie derrière la statue de Théophraste Renaudot.

Espérons que les travaux souterrains en pleine Cité amèneront la découverte de vieux vestiges de l'ancien Paris.

Comme on peut le voir sur les plans déjà publiés, la ligne traversera la Seine en amont du pont Saint-Michel, débouchera sous le quai du Marché-Neuf, à peu près à l'endroit où se trouvait l'ancienne Morgue, passera sous l'emplacement des anciennes rues des Carcuissons, Saint-Eloi, aux Fèves, où fleurissait le *Lapin Blanc*, de la Vieille-Draperie, Gervais-Laurent et de la Pelleterie.

La station sera placé à peu près à l'endroit où s'élevait la petite église de Sainte-Croix, érigée en paroisse en 1107, agrandie en 1529 et démolie en 1797.



La commission du Métropolitain a décidé la création d'une nouvelle station à la Bastille.

On sait comment a été construite la station actuelle qui dessert la ligne numéro 1. Elle est élevée sur une courbe très accentuée où ne pourrait pas circuler des wagons d'une taille plus grande que ceux actuellement en service.

Or, la Compagnie métropolitaine a résolu de modifier complètement son matériel roulant. Les nouveaux wagons auront 18 mètres et seront montés sur boggies.

Il devient donc indispensable de transformer la station de la Bastille.

Au lieu d'être à l'air libre comme l'ancienne, la nouvelle sera souterraine et placée sur une ligne droite tirée entre l'entrée de la rue Saint-Antoine et la rue de Lyon.

D'autre part, la Commission a décidé que les stations de la Bourse et de la gare Saint-Lazare sur la ligne numéro 3, seraient à double accès.

Le Gérant responsable : A. CALLET. Auxerre. — Imprimerie A. LANIER.

BIBLIOGRAPHIE

Il est rendu compte de tout ouvrage dont il est envoyé un exemplaire.

L'Apprentie, par Gustave Geffroy

Cette silhouette de jeune fille encore frêle que vous apercevez le matin descendant des faubourgs, un carton à la main, le corsage orné d'un bouquet, la jupe retroussée, afin de signaler des rondeurs éventuelles, marchant d'un pas vif pour rejoindre l'atelier de couture ou le magasin de modes ; cette petite personne aux yeux éveillés, à laquelle les passants, commis, employés, ouvriers, lancent des œillades en lui souhaitant un bonjour hâtif, c'est l'apprentie, apprentie d'un état, apprentie de la vie.

Elle va chez une patronne qui lui confie des ourlets et l'envoie faire des courses. Les ourlets sont la première manifestation de l'art, c'est par eux qu'il faut débuter pour que le métier « entre ». Mais c'est pendant les courses que la vie est enseignée à l'apprentie. Elle entend, dans les omnibus ou sur l'impériale des tramways, des propos qui la font réfléchir, qui éveillent son esprit, lui ouvrent des horizons inconnus, et lui montrent parfois sa vraie vocation.

L'influence de la famille cesse de s'exercer sur l'esprit de la jeune fille du jour où elle a mis le pied dans un atelier, et où elle est lancée à travers la ville pour reporter l'ouvrage et faire des rassortiments. A partir de ce moment, elle est en quelque sorte maîtresse d'elle-même ; elle prévoit le jour où elle sera entièrement libre, où elle pourra choisir sa direction et rompre le lien fragile qui la rattache encore à l'autorité paternelle. Il s'est formé peu à peu en elle une conception particulière des choses ; des idées nouvelles, bonnes ou mauvaises, ont envahi son cerveau, et c'est ce critérium, qui désormais, sera son seul guide.

C'est dans le beau roman de M. Gustave Geffroy que vient de publier l'éditeur Fasquelle, qu'il faut se renseigner sur l'existence de l'apprentie, suivre les phases diverses que la destinée impose à des êtres issus d'une origine commune, et qui sont conduits dans des chemins tout à fait opposés par la seule influence d'une tournure d'esprit, d'un ordre de réflexion différents.

***

La famille Pommier, honnête famille d'ouvriers, est composée du père, peintre en bâtiments, de la mère, brave ménagère venue toute jeune de Bretagne à Paris, de deux fils déjà grands et qui concourent, par leur travail, au bien-être de tous, et enfin de deux fillettes, Céline et Cécile, objet de la tendresse générale

Au moment où débute l'action, Paris est assiégé ; on entend de partout les grondements de l'artillerie des forts, des batteries de siège ennemies, et l'on voit, des hauteurs de Belleville où logent les Pommier, la flamme des canons, pareille à des éclairs rouges dans un nuage noir.

Le père Pommier et ses deux fils sont enrégimentés dans la Garde nationale. Céline a douze ans, Cécile en a sept. Grâce à la paye de « trente sous » par jour des hommes, et surtout à la sage prévoyance, à la science de ménagère de la femme, la vie serait supportable si des évènements douloureux ne survenaient.

Jean, l'aîné des fils, en effet, est tué à Buzenval ; Mme Pommier a reconnu son cadavre parmi le monceau de dépouilles humaines ramenées du champ de bataille au Père-Lachaise, et Justin, le plus jeune, emporté par la tourmente révolutionnaire de la Commune, a disparu pendant la dernière convulsion insurrectionnelle, cloué, sans doute, par douze balles au Mur tragique.

Quand la poudre a cessé de parler, quand le dernier coup de fusil a été tiré, le problème de la vie se présente pour les Pommier, sous une face nouvelle. L'homme a été « visiblement atteint par cette année de guerre, par ce siège où il a désappris l'habitude du travail, par la perte de ces deux grands gaillards, sur lesquels il faisait reposer naïvement et tranquillement son avenir. C'était maintenant un vieil homme, usé par le labeur monotone ..., un faible par le caractère vacillant, l'esprit léger, qui n'avait su se fixer à aucune conception de l'existence, à aucune pensée grave... »

A ce moment la femme courageuse rassembla ses forces et eut des idées pour tout le monde. Elle s'évertua à rendre, pour son homme, « le logis plaisant par la propreté, le couvert bien mis, le fricot cuit à point, une chemise bien repassée le dimanche, ses chaussettes, sa cravate, son mouchoir surveillés, ses souliers bien cirés. En somme, cela pouvait aller comme cela. Il y avait moins d'argent à la maison, mais Céline allait bientôt travailler, la mère se mettrait aussi à un travail, s'il le fallait. On prendrait un logement moins cher, enfin quoi ! on s'arrangerait du mieux qu'on pourrait. »

« Céline inquiétait sa mère. Aucune méchanceté en elle. Mais elle était comme absente, toujours distraite, occupée d'elle-même ou de rien... La coquetterie s'était révélée en cette enfant aussitôt qu'elle s'était aperçue dans un miroir ... Elle était légère d'esprit comme son père, toujours prête à sortir, à courir, à sauter, à danser, à roucouler, ou bien boudeuse des heures entières, si elle recevait des observations, boudeuse avec un petit front marqué de la barre de l'entêtement, des lèvres qui remuaient comme si elle se parlait à elle-même... Elle avait toujours l'air de penser : « Je ferai ce que je voudrai... Ce sera comme ça, parce que c'est comme ça... Et si on m'embête, on verra. »

Cécile était plus rassurante. En elle sa mère reconnaissait sa manière d'être, un sérieux tranquille, une promesse d'être raisonnable et sage. Dès que son esprit s'éveille, elle cherche à comprendre, à pénétrer le fond des choses, le pourquoi. Toutes les circonstances de la vie, même les plus frivoles, les promenades, les soirées passées au théâtre de Belleville, sont, pour elle, un sujet d'étude. Ici tout la touche, l'avertit, l'amène aux réflexions que son âge rend possibles. Le théâtre lui apprend infiniment d'actes de passions, de luttes d'intérêts qu'elle ne connaît pas encore ; il la force à des comparaisons entre le spectacle éclairé de la rampe et les spectacles habituels de la vie ; il fait croître en elle une intelligence malicieuse qui se manifeste souvent par la remarque paisible, le mot juste qui fait dire à sa mère : « Elle observe, elle devine le monde. »

***

Ces physionomies exquissées par quelques traits empruntés aux larges portraits de l'écrivain de l'*Apprentie*, il reste à résumer le sort de chacun.

Le père Pommier, le soir, sous l'abat-jour de la lampe, lit les faits-divers du journal, le défilé quotidien de crimes, les anecdotes tachées de sang « où pleurent des agonies bruyantes ». Pendant ce temps la mère coud, raccommode. « Céline, elle, a le visage aux carreaux, sans cesse attirée par la rue obscure. Cécile est couchée. On croit qu'elle dort. Elle a les yeux fermés. Elle entend. Elle voit. »

Le matin, l'ouvrier peintre part à son travail, la mère vaque aux soins du ménage, tandis que Céline et Cécile vont apprendre leur état, chez une couturière à façon.

Tant que dure le compagnonnage des deux fillettes, Céline est préservée, en partie, des dangers de la rue. Quelques sorties plus ou moins justifiées, le soir, et c'est tout. Mais du jour où l'aînée a changé d'atelier, la vie pour elle s'agrandit ; elle devient bientôt la proie de ces jeunes gens aux regards inquiétants, vêtus de costumes dont chaque détail est un symbole : le pantalon, collant aux jambes, évasé par le bas, le bourgeron luisant, aux reflets verts, les mains d'étrangleurs, le foulard rouge comme la lunette de la guillotine, la casquette de soie monumentale. La guerre, la Commune n'ont pas débarrassé une minute Paris de cette vermine sociale. Les balles ennemies, le Mur du Père-Lachaise, le poteau de Satory, ont épargné ces existences de parasites, et les vagues des Océans, en dépit de tout, continuent à déferler sur les continents, cette pêche empoisonnée.

Pommier, être faible, devient, lui, la proie du mastroquet, autre plaie. Il boit, le malheureux, en cachette d'abord, poitrinant avec l'ivresse, pour ne pas donner aux siens le

spectacle de sa déchéance. Il boit ensuite ouvertement, malgré les reproches, malgré la honte qu'il ressent de lui-même, dans ses heures de lucidité. Il perd peu à peu son habileté au travail, connait le chômage, qui oblige les siens à faire l'apprentissage de la misère, et son état s'aggrave jusqu'au jour où la folie s'empare de lui, le mène à Saint-Anne pour y expirer.

Pendant ce temps, Céline marche à sa triste destinée. Elle a fui le logis familial, où elle ne rentre une première fois que pour y accoucher, mettre au monde le fruit de sa débauche, un enfant qu'elle abandonne bientôt pour retourner à de nouvelles orgies, et une seconde fois, couverte de haillons, mourant de faim, de misère et de fièvre.

Ah ! quelle fin lamentable de roman nous offre cette *Apprentie!* La pauvre mère Pommier, que les soucis mènent à l'agonie et que les chagrins achèvent, meurt en emportant l'inquiétude de l'avenir de Cécile et Cécile conduit au cimetière cette chère dépouille, un 14 juillet, après avoir traversé des rues en fête, toutes flamboyantes de drapeaux, d'oriflammes et de guirlandes, et rentre ensuite seule dans l'humble logis, se trouvant subitement grandie et changée, malgré sa jeunesse, malgré ses dix-sept ans. « Pour elle s'évoqua encore une mêlée de foule, où elle apercevait des figures distinctes. Elle vit qu'elle n'était plus une petite fille, la petite apprentie de l'existence qu'elle allait être une femme, et qu'il lui faudrait prendre sa part de bonheur et de douleur. »

C'est un beau livre que nous a donné là M. Gustave Geffroy, un livre bon, honnête, utile, et profondément moral. Des pages de ce livre seraient à afficher sur les murailles des villes, des bourgs et des hameaux, comme on affiche les discours qui prêchent les grandes idées politiques, qui résolvent les grands problèmes sociaux. C'est par la lecture des tableaux où sont évoquées les abominables scènes qui se déroulent devant les comptoirs ou à la terrasse des marchands de vins, que l'on combattra l'abus de l'alcool et des infectes mixtures dites « apéritives ». C'est en apprenant le sort de Céline que la légion de celles qui se préparent à l'imiter réfléchiront, hésiteront et renonceront, peut-être, à devenir la proie des exploiteurs de l'amour. Entre les deux destinées, celle de la jeune fille qui se laisse enivrer par l'espérance des félicités trompeuses et fugitives et celle de l'autre, de Céline, à qui son jeune petit esprit a montré la vacuité de ces joies, elles sauront mesurer la part de souffrances ou de bonheur que préparent chacune de ces existences, et elles choisiront.

Georges TAUSEND.

Librairie H. Daragon, 6, rue Duperré.

Montmartre et ses Chansons.

Montmartre a été, jadis, une des mamelles de la France, je ne me rappelle plus quelle était l'autre ; elle a allaité toute une marmaille de poètes et chansonniers, toute une bande joyeuse de bohèmes et d'artistes qui allaient débiter à tous les échos de la butte des rimes abracadabrantes et des couplets funambulesques.

De ceux-là, certains avaient du talent que M. Joseph Prudhomme aurait voulu mieux employer : *Mac-Nab, Tinchant, J. Jouy, de Sivry, Legay, S. Goudeau, Mensy, Botrel, L. Riotor, M. Boukay*. Des autres la renommée n'a pas franchi la Butte sacrée.

L'anthologie et la biographie que vient de publier l'éditeur Daragon, sous le titre *Montmartre et ses Chansons*, sont fort intéressantes. Elles nous montrent un coin curieux de Paris, signalent une reconstitution de la chanson française, intéressante et curieuse.

A ce titre, ce livre est un document précieux à consulter pour ceux qui, plus tard, fouilleront dans ce vieux fumier d'Ennius parisien où les perles sont pêle-mêle avec les ordures. Il est illustré de fort jolis portraits-charges de Léandre.

Du même éditeur :

Frédéric Masson : le Dangeau de Napoléon Ier fait paraître à la librairie : **Les quadrilles de la Cour de Napoléon Ier.**

Pour imiter l'ancienne cour et faire gagner le commerce parisien, l'Empereur donna, aux Tuileries, des fêtes splendides, bals, concerts, ballets très compliqués. Les plus jolies femmes de la Cour, les plus élégants cavaliers, en des costumes magnifiques, dansent, voltent, devant la haute bourgeoisie parisienne parquée dans des galeries. Mais toutes ces farandoles, ces fêtes s'achèvent au bruit du canon des Alliés qui envahissent la France.

Bibliographie et Littérature.

(Trouvailles d'un Bibliophile.)

par le Vte de Spœlberch de Lovenjoul

M. Daragon est un libraire érudit à l'affût de toutes les choses inédites de nos écrivains. Ce volume comprend des pages inconnues de Th. Gautier, de Ch. Nodier, d'A. de Latouche, de Charles Baudave.

Ces épaves ont été réunies par l'éminent collectionneur Ph de Lovenjoul.

Le Magasin pittoresque

L'année 1903 du *Magasin pittoresque* vient de paraître.

Elle forme un superbe volume d'étrennes, de près de 800 pages, où l'on trouve, avec de magnifiques gravures sur bois et de très nombreuses illustrations artistiques, des romans, des études, des articles dus à la plume d'écrivains tels que MM. André Theuriet et Emile Faguet, de l'Académie française ; Paul et Victor Margueritte, Maurice Barrès, Léon Dierx, Henri de Régnier, Sully-Prudhomme, Maurice Pottecher, des pages inédites de Ferdinand Fabre, etc.

Fidèle à la formule heureuse qui a fait son succès, de jour en jour grandissant, le *Magasin pittoresque* est rédigé de façon à pouvoir être laissé entre toutes les mains.

Instructif et attrayant, il est la Revue de famille par excellence.

Bourdaloue. Vie d'un jésuite de la maison professe de la rue Saint-Antoine au XVIIe s., par E. de Ménorval, 1 vol. in-12 carré. 3 fr. 50

chez H. CHAMPION

9, quai Voltaire

M. de Ménorval, en furetant dans les souvenirs du quartier Saint-Paul, a rencontré la maison professe des jésuites, cette citadelle de la célèbre compagnie, où se nouèrent tant d'intrigues, où vécurent et moururent tant d'hommes célèbres et, parmi eux, un de ceux qui ont brillé de plus d'éclat dans le *grand siècle* : Bourdaloue. Un des premiers, il a ramené l'attention sur cette grande figure. De belles pages de Bourdaloue habilement amenées se trouvent placées dans la biographie, il n'a pas voulu séparer l'homme de l'œuvre. Une des nouveautés de ce livre, c'est qu'il nous dit, ce que l'on ignorait, la vie privée d'un prêtre de la rue Saint-Antoine au XVIIe s. A l'appendice, de curieux documents parisiens, avec un plan du quartier Saint-Paul vers 1700.

Les éditeurs SEVIN et REY (8, boulevard des Italiens, Paris-9e), mettent en vente, sous le titre : **Paris à la Fourchette**, un deuxième volume de croquis parisiens dus à la plume alerte et amusante d'Hector Hogier et dont la première série, publiée l'an dernier sous le même titre, et dont nous avons parlé, a été rapidement enlevée.

Ces croquis, d'une touche très fine et d'une érudition aimable, plairont à tous et auront le succès de leurs aînés.

Ils sont joliment entourés d'une couverture coloriée et accompagnés de charmants dessins d'Albert de Moncourt.

Un fort volume in-12, de 325 pages. — Prix : **3 fr. 50.**

Le numéro est en vente au prix de **deux francs**

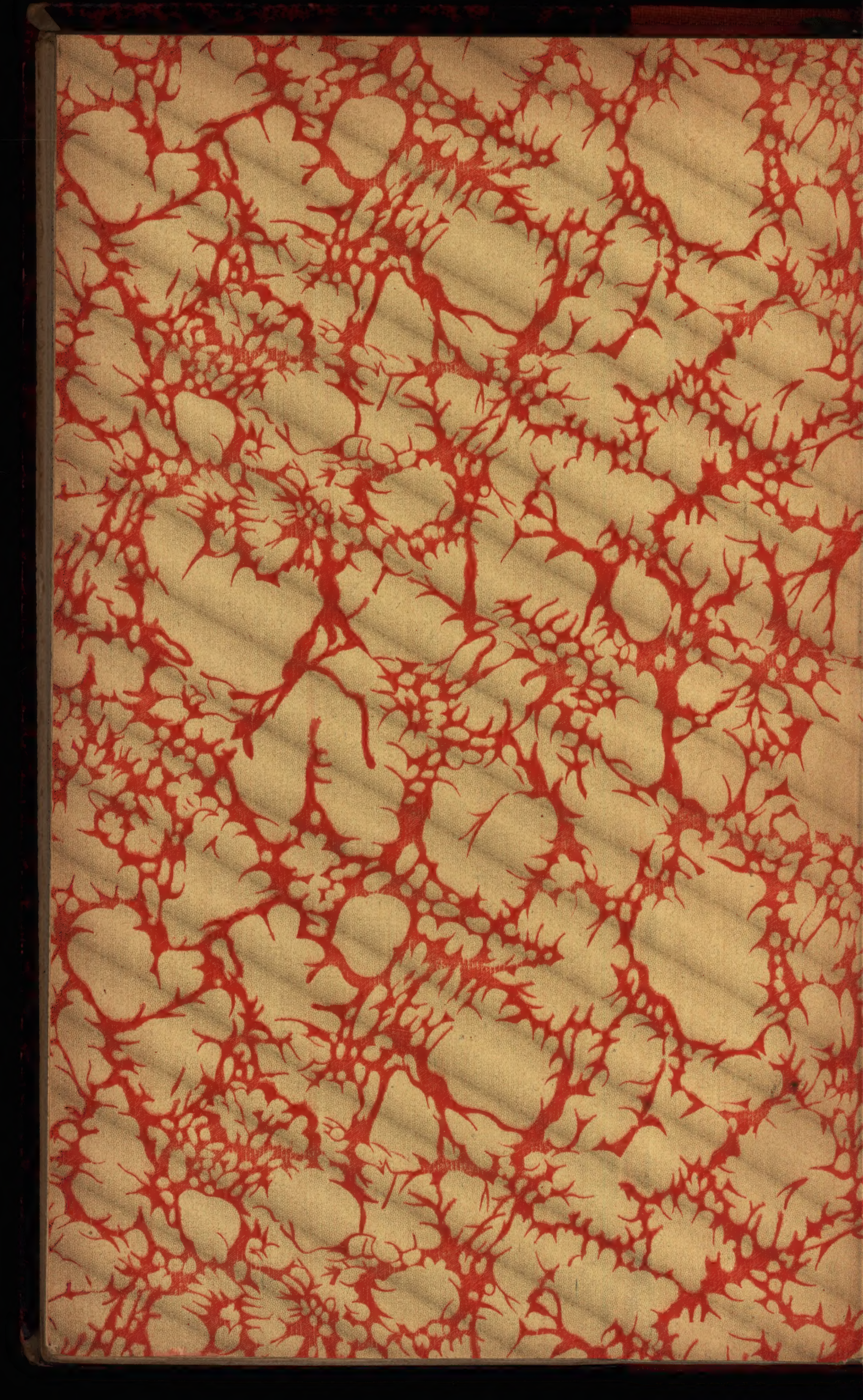
chez

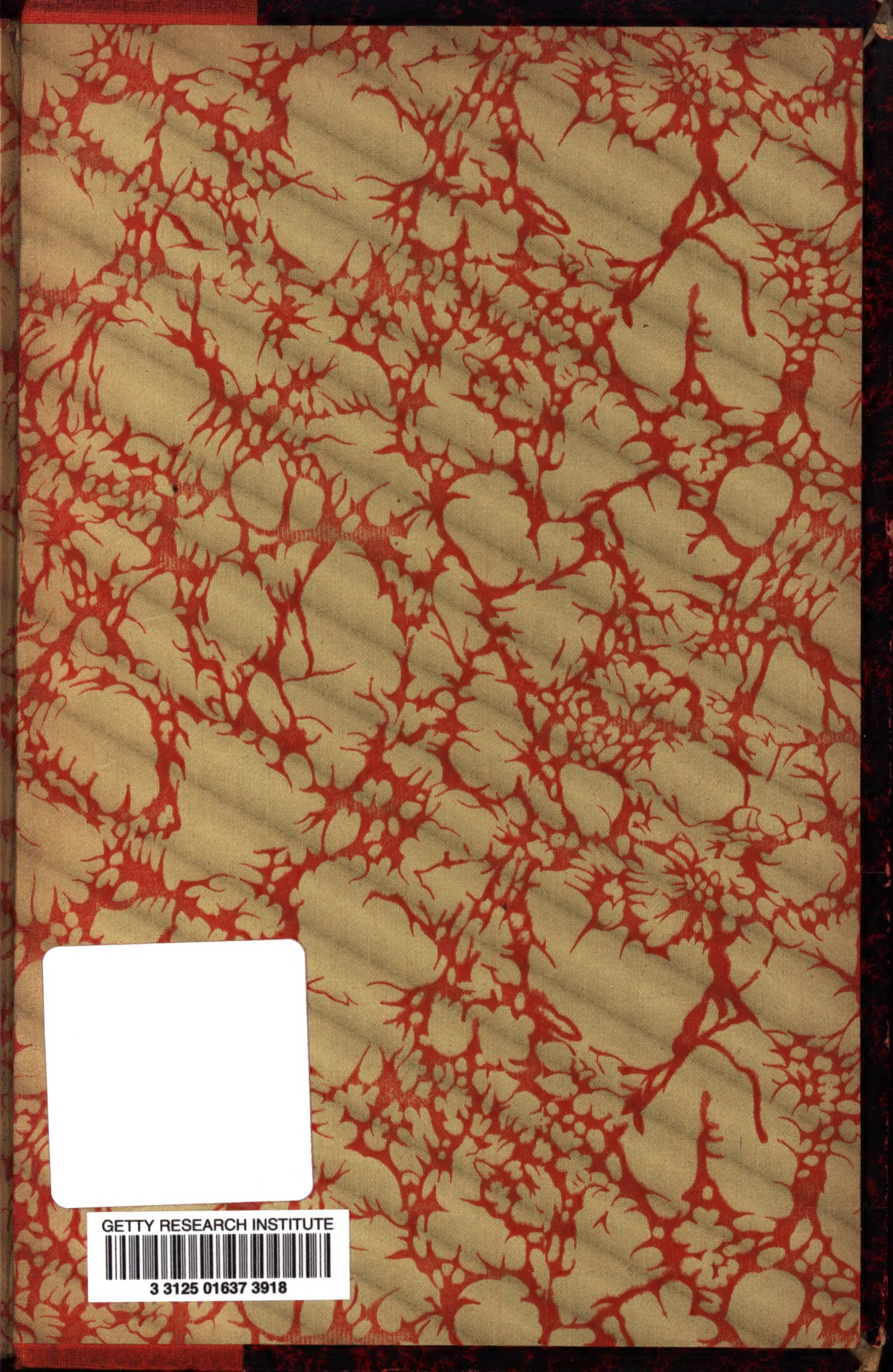
MM. CHAILLEY, 26, rue Saint-Antoine.

Le Concierge de la Mairie.

Lille.—Imp. Lefebvre-Ducrocq

Le Gérant responsable, A. CALLET.




GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01637 3918

